

le Prague

TURGOT
Formation et distribution des richesses
Textes choisis et présentés par Joël Thomas Ravix et Paul Marie Romani.
Flammarion, *GF, 400 p., 56 F.*

VEYNE Paul
et DARBO-PESCHANSKI Catherine
Le Quotidien et l'inté...
Hachette, Pluriel,
432 p., 65 F.

● HISTOI...
ET GÉO...

Le Monde

...IÈME ANNÉE – N° 16186 – 7 F — SAMEDI 8 FÉVRIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

● PHILOSOP...

BADIOU Alain
Deleuze. La cl...
Hachette, Co...
196 p., 95 F.

CARRILHO...
Rationalit...
la raison...
politique
Hatier, O...
80 p., 28...

G 7

...Les finances des sept pays les ...ialisés vont confronter leurs ...ue, samedi 8 février à Berlin, sur ... actuel des parités de changes, ...r la hausse du dollar. p. 2

La province à pied

La journée de grève dans les transports en commun de province, jeudi 6 février, a été fortement suivie et a été reconduite, vendredi, dans une quinzaine de grandes villes. p. 8

Le Sénat adopte le projet de loi Debré

Le Sénat est en partie revenu sur le durcissement opéré par l'Assemblée du projet de loi sur l'immigration. p. 10

Tennis : la France le nez dans l'herbe

Cédric Pioline et Arnaud Boetsch ont perdu, vendredi 7 février, les deux premiers simples du match de Coupe Davis face aux Australiens. p. 24

Les laboratoires de l'extrême droite



Alors qu'une quatrième municipalité – Vitrolles – risque de tomber dans ses mains, le FN impose aux villes qu'il gère un nouvel ordre culturel et tente de se forger une image de bon gestionnaire. p. 15

Havas dans la cour des grands

Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux, désormais principal actionnaire d'Havas, explique au *Monde* que cet accord était indispensable pour être présent « *sur les marchés de la communication de demain* ». p. 31

Confusion en Equateur

Le président équatorien s'oppose à sa destitution, décidée par le Congrès, jeudi 6 février. L'armée exhorte les partis politiques à régler rapidement la crise. p. 4

Les Alpes arrêtent le ferroutage

Le projet de convoyage de poids lourds entre Lyon et Turin bute sur un problème de financement. p. 12

Le bruit de Blur

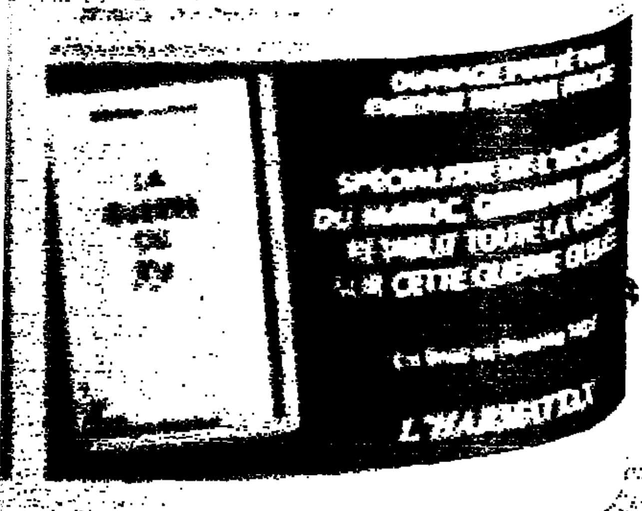
Notre page « Disques » analyse le passage du quatuor anglais d'une pop sophistiquée à un rock au son cru. p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 208 - 7,00 F

A L'ETRANGER

Joli programme



Corruption : la Cour de cassation limite le pouvoir des juges

La jurisprudence sur l'abus de biens sociaux remise en cause

DANS UN ARRÊT rendu jeudi 6 février, la Cour de cassation a considéré que le versement d'une commission destinée à obtenir d'un ministre une remise fiscale n'était pas un abus de biens sociaux (ABS) dans la mesure où cette opération était conforme aux intérêts de l'entreprise. En vertu de cette jurisprudence, qui vise à limiter très strictement le champ des abus de biens sociaux, les pots de vin offerts à des élus afin de se voir attibuer des marchés ne tomberont sans doute plus sous le coup de la loi sanctionnant les ABS. Accueilli par certains milieux patronaux comme une « *divine surprise* », cet arrêt est critiqué dans les milieux judiciaires. Auteur d'un rapport sur la réforme du droit des sociétés, le sénateur RPR Philippe Marini déclare au *Monde* être « *totalement heureux de cette jurisprudence* » et estime « *de bonne politique* » sa confirmation par le législateur.

Lire pages 6 et 7, notre éditorial page 18 et les réactions page 34



Le plan d'Alcatel pour privatiser Thomson-CSF

Un entretien avec son PDG, Serge Tchuruk

DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Serge Tchuruk, le PDG d'Alcatel Alsthom, explique les raisons et les objectifs de la nouvelle offre qu'il a élaborée avec Dassault et Aerospatiale pour la reprise de Thomson-CSF, filiale d'électronique de défense du groupe public Thomson SA.

En 1996, le gouvernement avait choisi de privatiser le groupe Thomson dans son ensemble, c'est-à-dire Thomson-CSF et Thomson Multimédia, la filiale de téléviseurs. Il avait alors préféré l'offre du groupe Lagardère, associé au sud-coréen Daewoo, à celle d'Alcatel Alsthom. La commission de privatisation n'ayant pas donné son aval à ce choix, le gouvernement a décidé de vendre seulement dans l'immédiat Thomson-CSF, dont 42 % du capital est coté en Bourse. Alain Juppé devrait faire connaître d'ici à fin février les modalités de l'opération.

Le projet commun d'Alcatel Alsthom, Dassault et Aerospatiale résoudrait, selon M. Tchuruk, des problèmes latents depuis des années dans une industrie française de défense « *trop éclatée* », en la « *structurant* ». Opposé à « *toute idée de démantèlement de Thomson CSF* », M. Tchuruk estime qu'il s'agit d'offrir à celui-ci la possibilité de mieux préparer de futures alliances européennes. Le projet verrait Dassault Electronique apporter ses radars à Thomson-CSF, Alcatel rapprocher ses activités de télécommunications militaires de celles de Thomson-CSF et son secteur satellites de celui d'Aerospatiale. Les missiles d'Aerospatiale et de Thomson-CSF seraient également « mariés ».

Alcatel deviendrait l'actionnaire de référence du futur Thomson-CSF, qui, numéro un ou deux mondial dans ses différents métiers, resterait coté en Bourse. Un « Yalta » avec le groupe Lagardère n'est pas formellement écarté, mais M. Tchuruk estime qu'il faut un contrôle fort de Thomson, afin de structurer solidement l'électronique de défense française.

Lire page 19

L'Australie deviendra-t-elle une république en 1997 ?

AUCKLAND
de notre correspondante régionale

Qui, en septembre 2000 à Sydney, inaugurera les Jeux olympiques ? La reine d'Angleterre, chef de l'Etat australien, ou le premier président d'une république d'Australie qui reste à mettre au point ? Le 26 janvier, jour de la fête nationale, le débat fut relancé par des discours enflammés, dont celui du Prix Nobel de médecine 1996 Peter Doherty, appelant à l'abandon de la monarchie.

Face à la pression croissante des républicains, qui se répartissent sur l'ensemble de l'échiquier politique, mais sans cacher ses propres convictions monarchistes, le premier ministre australien, John Howard, a donc finalement honoré sa promesse électorale de mars 1996 d'organiser une « convention nationale » sur l'avenir du statut de l'Australie. Alors que les monarchistes ont pour principal argument le bon fonctionnement du système actuel, entièrement hérité de Westminster, les républicains concentrent pour le moment leurs efforts sur certains signes extérieurs symboliques comme le chef de l'Etat australien, qui n'est autre que la reine d'Angleterre, et le drapeau national qui, outre la Croix du Sud et une étoile à sept branches pour les sept Etats et territoires, comporte l'Union Jack dans le coin gauche. Le God Save the Queen comme hymne national a déjà été abandonné au profit du plus local *Advance Australia Fair* en 1984.

Centrée autour de la question du chef de l'Etat, la « *convention constitutionnelle* » promise par M. Howard réunira dans le courant de l'année des délégués de tous les Etats australiens. L'heure étant aux restrictions budgétaires depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir, le gouvernement a proposé que pour la première fois les Australiens élisent par correspondance 50 % des délégués et que le vote ne soit pas obligatoire ; les autres délégués seront désignés par le gouvernement.

Le premier ministre a toutefois laissé entendre, mardi 4 février, devant le Parlement, qu'à ses yeux le sujet était secondaire, affirmant qu'il était « *très loin d'avoir l'importance* » des dossiers économiques auxquels son gouvernement accorde la priorité, comme « *le bien-être des familles et la relance des petites entreprises* ». Une position qui contraste grandement avec celle de son prédécesseur, le travailliste d'origine irlandaise Paul Keating, à qui certains reprochaient à l'inverse de trop se préoccuper de la république australienne. Mais M. Keating avait plutôt compliqué le débat, en vantant une république dans laquelle le président serait élu par un vote de l'Assemblée législative. Or, s'il est un argument qui attire les voix des électeurs australiens, c'est bien celui de pouvoir élire directement son président.

La convention devra donc débattre des différentes options qui s'offrent à l'Australie, dont la Constitution date de 1901. « *Si un consensus émerge autour d'une proposition, nous ferons un référendum* [pour en proposer l'adoption], a indiqué John Howard. *S'il n'y a pas moyen d'obtenir un consensus, nous devrons organiser un vote indicatif pour découvrir les différents points de vue du peuple australien.* » En Australie, la république n'est pas forcément pour demain : dans le passé, les Australiens ont rejeté quatre fois sur cinq les changements proposés par référendum...

Florence de Changy

« La mémoire de l'eau » en débat

PUBLIÉE dans nos éditions des 21, 22 et 23 janvier, l'enquête de notre collaborateur Eric Fottorino consacrée aux travaux de Jacques Benveniste sur « la mémoire de l'eau » et aux vives polémiques qu'ils ont suscitées nous a valu un abondant courrier. Nos lecteurs sont partagés. Certains s'étonnent de la large place offerte par *Le Monde* aux prétendues découvertes d'un « *charlatan* ». D'autres comparent le chercheur à Galilée et dénoncent l'acharnement dont il serait victime. Enfin, plusieurs spécialistes qui ont assisté ou participé à ses recherches apportent de nouveaux témoignages ou précisent ce qu'ils avaient confié à Eric Fottorino au cours de son enquête.

Lire pages 16 et 17

Fracture allemande, péril européen

L'ALLEMAGNE se qualifiera-t-elle à temps pour la monnaie unique ? C'est la question qu'on est en droit de se poser à la lecture des terribles statistiques du chômage qui ont été publiées outre-Rhin, jeudi 6 février. Avec 4,6 millions de demandeurs d'emploi enregistrés en janvier, l'Allemagne commence l'année nouvelle sous de bien mauvais augures. Jamais depuis 1933 un tel niveau de chômage n'avait été atteint. Même les prévisions les plus pessimistes sont largement dépassées.

Outre les conséquences, encore imprévisibles, qu'un tel dérapage entraînera sur le plan intérieur, la dimension européenne de cette triste nouvelle est évidente. Avec un taux de chômage de 12,2 %, désormais comparable à celui de la France, le pays du chancelier Kohl aura bien du mal à maintenir sous strict contrôle les déficits publics de son pays en 1997, année déterminante pour le passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire.

Officiellement, les déficits allemands doivent passer juste en dessous de la barre des 3 % du PIB en 1997. Mais les chiffres du budget 1997 d'où sont tirées ces prévisions ont été établis sur la base de 3,9 millions de chômeurs. Or le chômage coûte cher. Et il apparaît de plus en plus que le nombre de demandeurs d'emploi, malgré la reprise attendue, devrait se maintenir à un niveau très élevé cette année – autour de 4,2 millions de personnes.

Le ministre des finances, Theo Waigel, aura beaucoup de mal à réduire les dépenses liées au traitement social du chômage comme il en a affiché l'intention, sauf à prendre le risque d'une véritable explosion sociale dans son pays. Les chômeurs de longue durée sont les premiers à subir les conséquences des économies en cours. Si bien que le bel équilibre des chiffres conçu en fonction du traité de Maastricht est donc en train de vaciller sur ses bases.

C'est peut-être un Waterloo social qui s'annonce en Allemagne, comme n'a pas manqué de le faire remarquer l'opposition sociale-démocrate immédiatement après l'annonce de ces inquiétantes statistiques.

Lucas Delattre

Lire la suite page 18

Folie Schubert à Nantes



RENÉ MARTIN

40 000 PERSONNES sont attendues, samedi 8 et dimanche 9 février, à Nantes, qui célèbre le bicentenaire de la naissance de Franz Schubert en lui consacrant une « Folle journée ». René Martin, l'inventeur de cette manifestation, rêvait d'attirer autant de monde à la musique classique qu'à un concert de rock. Pari réussi.

Lire page 27

CHANGE Les ministres des finances et gouverneurs de banque centrale des sept pays les plus industrialisés (G 7) devaient se réunir, samedi 8 février à Berlin, pour passer en revue le niveau de parité des grandes monnaies. ● L'AFFERMISSEMENT récent du dollar sera au cœur de leurs conversations : trop fort pour le Japon, où la croissance tarde à repartir, suffisant pour l'Allemagne, où le chômage reste le point noir, le niveau du billet vert est encore jugé en deçà de ce qu'il pourrait être en France, où l'on table sur les exportations pour faire repartir la croissance. ● MICHEL CAMDESSUS, le directeur du Fonds monétaire international (FMI), dans un entretien accordé au *Monde*, se déclare, pour sa part, satisfait des taux de change actuels entre les grandes monnaies et parle de normalisation durable de la *« constellation monétaire internationale »*.

Les membres du G 7 sont divisés sur le niveau de parité du dollar

Les ministres des finances des Sept, réunis samedi 8 févier à Berlin, devaient se prononcer sur la hausse du billet vert. Elle est jugée encore insuffisante à Paris. Si elle donne satisfaction aux Allemands, elle commence à inquiéter les Japonais

EN CE MOIS de février 1997, ce sont les conséquences de l'irruption prochaine de l'euro sur la scène monétaire mondiale qui devraient fournir le principal sujet de discussions des ministres des finances du G 7 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon), réunis à Berlin. Mais le dollar va ravir la vedette à la future monnaie européenne.

Lors des précédentes rencontres des Sept, à Lyon, en juin 1996, puis à Washington, en septembre, la parité de la monnaie américaine avait été reléguée au second plan. Les responsables monétaires s'étaient contentés de se féliciter du redressement du billet vert, mouvement qu'ils avaient appelé de leurs vœux, au mois d'avril 1995, en réclamant *« un renversement ordonné de la tendance sur le marché des changes »*. Le dollar se situait alors à ses plus bas niveaux historiques face au deutschemark (1,3450 mark) et face au yen (79,75 yens). Il cotait 4,75 francs. Depuis, la monnaie américaine s'est très fortement appréciée. Elle a regagné 23 % de sa valeur face au franc et au mark et 50 % face à la monnaie japonaise, le mouvement de hausse connaissant une accélération brutale aux mois de décembre 1996 et de janvier 1997.

Depuis plusieurs semaines, toutefois, des voix se sont élevées pour demander une stabilisation des cours. Les premières protestations sont venues du Japon, où les autorités se sont à plusieurs reprises inquiétées d'*« un affaiblissement excessif du yen »*. Celui-ci gêne les entreprises japonaises car il renchérit le prix des produits, des composants et des matières premières qu'elles importent.

FAIBLESSE DU YEN

Ce phénomène se retrouve accentué par le fait que les grands groupes nippons ont récemment beaucoup délocalisé leurs productions. Une faiblesse marquée du yen, en provoquant des fuites de capitaux, risque aussi d'accélérer la baisse de la Bourse de Tokyo et d'aggraver la situation des établissements financiers japonais. *« Nous allons rechercher à Berlin des soutiens pour un dollar stable sur une base pragmatique »*, a prévenu, mercredi 4 février, le ministre japonais des finances, Hiroshi Mitsuzuka.

Les Allemands se rangeront-ils aux vues japonaises ? Mercredi 29 janvier, le président de la Bundesbank avait brisé net l'ascension du billet vert en affirmant que *« le processus de normalisation du dollar touche à sa fin »*. Une semaine plus tard, le ministre des finances, Theo Waigel, avait renchéri : *« Il y a un an, nous étions préoccupés par la faiblesse du dollar. Maintenant, nous devrions être satisfaits. »* Les Allemands s'inquiètent de l'affaiblissement du deutschemark, qui augmente les risques d'inflation outre-Rhin, accélère les ventes d'emprunts d'Etat allemands – détenus à 40 % par des investisseurs étrangers – et pèse sur les taux d'intérêt à long terme. Et surtout, va à l'encontre de la culture de mark fort.



Paris, en revanche, s'accommoderait volontiers d'un dollar plus élevé, conscient des bénéfices que l'économie française pourrait en tirer (une hausse de 10 % du billet vert procure 0,5 point de croissance supplémentaire). De surcroît, la dette publique française est détenue aujourd'hui pour l'essentiel (90 %) par les investisseurs nationaux, ce qui protège les taux d'intérêt à long terme français des mouvements d'humeur des gestionnaires américains.

La Maison Blanche, enfin, reste officiellement favorable à un dollar fort, qui *« maintient l'inflation et les taux d'intérêt à de bas niveaux aux Etats-Unis »*, selon l'expression du secrétaire au Trésor, Robert Rubin. *« Pour être concurrentiel, la clé est d'être productif. Je ne pense pas que l'on doive utiliser le dollar comme un instrument de politique commerciale »*, a précisé mardi M. Rubin. Les trois grands constructeurs automobiles américains n'ont pourtant pas manqué de publier, jeudi 6 février, un communiqué commun dénonçant les conséquences de la chute du yen. Et l'administration américaine est sensible aux risques de déstabilisation qu'un effondrement de la devise nippone ferait courir à l'ensemble du système financier mondial.

La tâche des grands argentiers s'annonce donc délicate. Ils devront, de Berlin, adresser aux opérateurs de marchés un message suffisamment fort – en laissant notamment planer la menace d'interventions – pour stabiliser la parité dollar-yen sans pour autant risquer de provoquer une rechute de la monnaie américaine vis-à-vis des devises européennes. Ils ne pourront échapper, par ailleurs, à une discussion quelque peu approfondie sur la conjoncture dans le monde industriel. Si celle-ci est qualifiée, de source française, de *« partout bonne »*, le marasme japonais suscite de plus en plus d'inquiétudes, et dans la vieille Europe, l'Allemagne vient d'intensifier le trouble en annonçant une forte montée de son taux de chômage en janvier.

Pierre-Antoine Delhommais et Françoise Lazare

Un communiqué très attendu...

L'accélération de la hausse du dollar, qui cotait 5,60 francs vendredi 7 février au matin, souligne la fiabilité des marchés des changes dans l'attente d'un communiqué des sept. La position de la France à propos du dollar est sensiblement différente de celle de l'Allemagne, même si Bercy tient officiellement à souligner les convergences de vues avec son partenaire d'outre-Rhin. S'ils souhaitent *« une moindre volatilité »* des cours, les pouvoirs publics français ne veulent pas, en revanche, que le G 7 prenne ouvertement position contre une appréciation supplémentaire de la monnaie américaine face aux devises européennes. Le spéculateur américain George Soros, présent il y a quelques jours au Forum de l'économie mondiale de Davos, a prédit que le communiqué final du G 7 préconiserait une appréciation graduelle de la monnaie américaine.

Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international

« Le dollar, le yen et les monnaies européennes sont dans une " zone de vraisemblance " »

WASHINGTON
de notre correspondant

« Pensez-vous que le renversement ordonné des parités, préconisé par le G 7 en 1995, soit acquis et que le niveau actuel du dollar soit conforme à la configuration souhaitée à l'époque ?

– Certains vous diront que le dollar a peut-être un peu dépassé, notamment vis-à-vis du yen, le niveau désirable. On ne peut dire, au cent [le centime américain] ou au franc près, quelle est « la » bonne parité à un moment donné.

» Mais je pense que le dollar, le yen et les monnaies européennes sont dans une *" zone de vraisemblance "*. Il n'est pas surprenant, de toute façon, que le dollar soit aussi robuste à un moment où l'économie américaine est elle-même forte.

» Cela me conduit à penser qu'il y a là une normalisation de la constellation monétaire internationale qui a des chances de durer, parce qu'elle correspond à des éléments fondamentaux.

– Les débats du Forum de l'économie mondiale, à Davos, ont reflété une étonnante confiance dans les perspectives internationales. Partagez-vous cet optimisme ?

– C'est en effet un optimisme général, avec une exception – l'Europe –, mais ce n'est pas un optimisme béat. Cette situation relativement rassurante de l'économie mondiale est le reflet de politiques saines, appliquées en général avec persévérance et continuité, et non d'une aubaine qui pourrait résulter d'un mouvement exquis des cours des matières premières, et de renversements favorables des termes de l'échange... 1997 s'annonce pour l'ensemble du monde, à l'exception de l'Europe, une année de croissance stable sans accélération de l'inflation, et, d'autre part, il y a de bonnes chances, à politiques constantes, pour qu'un tel phénomène persiste au cours des quatre ou cinq prochaines années.

– La vigueur de cette croissance internationale risque-t-elle d'entraîner une hausse générale des taux d'intérêt ?

– Nous restons dans des zones de croissance qui sont au niveau des potentiels des économies et je n'aperçois nulle part, dans les grands pays industriels, de pressions inflationnistes. Une culture de la stabilité est en train de se développer, aux Etats-Unis et en Europe, comme on le voit dans l'extrême modération des comportements salariaux. Je ne vois donc pas pourquoi les banques centrales crieraient au loup.


MICHEL CAMDESSUS

– Parmi les points noirs de la croissance de l'économie mondiale, vous ne citez pas le Japon ?

– Non, pas nécessairement (...). Le Japon a été particulièrement secoué par la crise de son secteur financier, ce qui implique qu'il devra pendant quelques années le consolider. Au cours des cinq années de crise qu'il vient de connaître, il a dû, pour éviter de connaître une récession, faire un énorme effort de stimulation budgétaire de la croissance. Il ne faudrait pas que le yen continue de baisser dans des proportions qui amèneraient la banque centrale à relever les taux d'intérêt, parce qu'il y aurait alors un effet de frein sur la reprise.

– L'intensité du débat sur l'Union européenne est-elle une menace pour le lancement de l'euro en 1999 ?

– J'observe surtout que les Européens se sont mis à croire à une sorte d'irréversibilité du phénomène. Nos opinions publiques semblent désormais mûres pour accepter les disciplines monétaires normales de tout pays qui souhaite avoir une monnaie saine. Je ne crois donc pas qu'il y ait de telles tensions en Europe, et surtout qu'elles puissent faire dérailler la marche vers l'euro dont le potentiel de croissance n'est pas encore pleinement mesuré par les Européens.

– Le nouvel ordre monétaire sera-t-il demain partagé entre trois zones – dollar, euro et yen – et quels sont les risques d'assister à une " guerre économique ", par exemple entre les deux premières ?

– Si ce scénario avait dû se manifester, nous en aurions déjà vu la couleur depuis plusieurs années. Nous sommes dans un système européen depuis près de vingt ans : nos économies convergent et nos monnaies sont reliées les unes aux autres par des relations stables. Je ne vois aucune raison pour une sorte de " guerre des blocs ". Pourquoi l'euro serait-il une menace commerciale ? Cela impliquerait que les Européens se mettent d'accord pour faire de la dévaluation compétitive. Je crois au contraire que la concertation et la coopération auxquelles nous sommes habitués au sein du G 7 aura toutes les raisons de s'intensifier.

– Cette reprise économique mondiale a mis en évidence une certaine fragilité financière. Etes-vous cependant d'accord avec Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, pour dire que l'envolée des places boursières relève d'une *" exubérance irrationnelle "* ?

– J'aime l'aptitude de M. Greenspan à fournir, par quelques épithètes inattendus, des " signaux " aux marchés... Je ne crois pas que le marché américain soit monté d'une manière malsaine, dans la mesure où on ne peut pas parler de financement bancaire, inflationniste, de la croissance.

– Craignez-vous de nouvelles crises financières type Mexique, où pensez-vous que les instruments de surveillance mis en place sont suffisants ?

– On n'a jamais deux fois la même crise, parce que le monde entier cherche à se prémunir contre la dernière guerre. La crise du Mexique provenait de la balance des capitaux et non de la balance courante. Or, à ce moment-là, le FMI n'était pas autorisé à suivre de près la balance des capitaux, ce qui est le cas aujourd'hui. (...) Nous avons mis en place un mécanisme par lequel tous les pays ayant vocation à emprunter sur les marchés diffusent le maximum de données économiques, à la fois aux marchés, aux institutions et aux pays créditeurs. »

Propos recueillis par Laurent Zecchini

Bill Clinton assure que l'équilibre budgétaire sera atteint avant 2002

WASHINGTON
de notre correspondant

C'est encore le temps des bonnes intentions : dans la foulée d'un discours sur l'état de l'Union résolument économique, Bill Clinton a proposé, jeudi 6 février, un projet de budget pour 1998 doublement optimiste. Les divergences entre républicains et démocrates sur les priorités en matière d'économie budgétaire *« peuvent être résolues »*, dit-il, et l'équilibre des finances publiques sera atteint en 2002. Le président a estimé que, sur la base *« des projections actuelles »*, un budget en équilibre peut être maintenu *« pendant plus de deux décennies »*.

Le propos est un rien démagogique dans la mesure où aucun économiste ne parierait un cent sur un avenir aussi éloigné, et aussi parce que le Graal de l'équilibre budgétaire ne sera à portée qu'en 2002, lorsque M. Clinton aura quitté la Maison Blanche : d'ici là, le déficit ne fera que régresser sauf, bien sûr, en cas de récession économique, une perspective virtuellement annoncée par certains économistes. Tel est le rituel politique à la veille des grandes manœuvres budgétaires : personne n'est dupe, mais le président et les républicains doivent rivaliser de bonne volonté pour mieux rejeter la responsabilité d'éventuels blocages sur l'adversaire.

A ce stade, le seul vrai consensus est le suivant : personne ne veut répéter l'interminable et très impopulaire affrontement budgétaire de l'hiver 1996, qui s'était traduit à deux reprises par une fermeture partielle de l'administration fédérale. M. Clinton s'est dit *« très impressionné »* par l'attitude de coopération manifestée, selon lui, par les responsables républicains. Le républicain Trent Lott, chef de la majorité sénatoriale, a estimé qu'un accord sur le budget pourrait être obtenu dans un délai de six semaines, puis chaque camp est convenu qu'un compromis ne sera pas aisé.

Les négociations s'ouvrent de manière un peu différente cette année : le président présente en même temps les grandes masses de la loi de finances et son plan pour éliminer le déficit en cinq ans. De leur côté, plutôt que d'annoncer un contre-budget, les républicains ont décidé de négocier pied à pied sur les propositions de l'administration.

Globalement, les dépenses budgétaires pour l'année fiscale 1998 s'élèvent à 1 688 milliards de dollars et les recettes à 1 567 milliards de dollars. Le déficit qui avait été ramené à 107,3 milliards pour l'année 1996 devrait de nouveau atteindre 125,6 milliards en 1997, pour se situer à 121 milliards de dollars (environ 665 milliards de francs) en 1998.

Ensuite, selon les projections de l'administration, la baisse devrait reprendre fortement, le déficit se situant environ à 36 milliards de dollars en 2001, pour connaître un excédent de 17 milliards en 2002. Alors que bien des économistes tablent sur une reprise du déficit au-delà de cette échéance, notamment, comme M. Clinton l'a souligné, parce que *« les babyboomers* [la génération née après la seconde guerre mondiale] *vont partir en retraite »* (ce qui va provoquer un gonflement des budgets sociaux), le président s'est montré confiant : *« Nous ne pensons pas que cela va se produire. »*

Les propositions du président ont beau témoigner d'une réelle volonté de compromis, elles sont encore fort éloignées des propositions républicaines. La Maison Blanche envisage 100 milliards de dollars d'économies (sur cinq ans) dans le programme Medicare, l'assurance-maladie des personnes âgées – ce que les républicains jugent très insuffisant. Elle propose quelque 98 milliards de dollars d'allègements fiscaux (notamment en faveur de l'éducation), soit moins de la moitié du montant des réductions d'impôts souhaitées par les républicains.

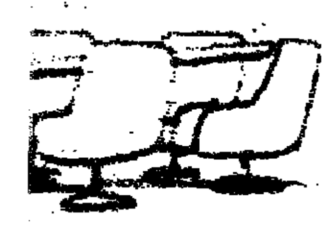
IMPORTANTES DIVERGENCES

Ces mesures comportent un crédit d'impôts de 500 dollars (2 750 francs) par enfant à charge de moins de treize ans, ainsi qu'un allègement de l'impôt sur certaines plus-values. Le président propose d'étendre le bénéfice de l'assurance-maladie à environ la moitié des 10 millions d'enfants qui en sont dépourvus. Il souhaite consacrer 18 milliards de dollars pour financer l'aide aux immigrants légaux et le budget des bons alimentaires, deux programmes qui avaient été amputés dans le cadre de la réforme du *Welfare* (l'Etat-providence).

Sur tous ces points, les divergences avec les républicains sont importantes, et le montant des crédits militaires constituera un autre point de discorde : le projet de budget de la défense s'élève à 250,7 milliards de dollars, en baisse de 4 % sur l'exercice précédent. Le nouveau secrétaire à la défense, William Cohen (qui est républicain), a pris ses distances, estimant *« décevantes »* les sommes consacrées à la modernisation des forces armées. Cette première restriction est symbolique : la « bataille » budgétaire ne fait que commencer.

L. Z.





OTAN-Russie : Paris et Bonn défendent leur idée de sommet à cinq

L'Italie et la Belgique expriment leurs réticences

Le sommet à cinq (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Russie) sur les relations entre l'OTAN et Moscou, avant le sommet atlantique de juillet à Madrid, proposé par Paris et Bonn, a provoqué les réserves de Washington et de Londres. Les « petits » pays y sont carrément hostiles.

Y AURA-T-IL en avril à Paris un sommet à cinq pour clarifier les relations entre l'OTAN et Moscou ? L'idée suggérée par l'Allemagne et la France après les conversations du chancelier Kohl puis de Jacques Chirac avec Boris Eltsine, a été reçue plutôt fraîchement par leurs alliés. Mais la réaction de Washington est moins négative qu'avait pu le laisser penser la première déclaration du département d'Etat. La Maison Blanche ne prend pas position sur une « proposition », puisqu'une telle proposition n'existe pas en bonne et due forme. Il s'agit simplement d'une « idée ».

A l'étude à Londres, cette « idée » a été bien accueillie par le Kremlin parce qu'elle souligne la responsabilité des « grands » pour la sécurité en Europe. C'est précisément la raison pour laquelle elle est rejetée par les « petits » qui voient se profiler derrière le sommet à cinq l'ombre d'un « directoire ». Helmut Kohl avait pourtant pris soin de sonder ces dernières semaines les partenaires de l'alliance mais ces précautions n'ont pas suffi à vaincre les réticences de la Belgique ou de l'Italie, qui se sont ouvertement exprimées.

Du point de vue franco-allemand – Jacques Chirac et Helmut Kohl ont maintenu sur ce sujet une concertation étroite –, un sommet à cinq présente plusieurs avantages : il éviterait une négociation OTAN-Russie, qui rappelle fâcheusement la logique des blocs, et des pourparlers purement bilatéraux permettant aux Russes de jouer sur les nuances entre Occidentaux ; Paris et Bonn éprouvent face à l'attitude américaine deux craintes contradictoires : que les Etats-Unis foncent vers l'élargissement de l'OTAN sans égard pour les préoccupations russes et qu'au dernier moment ils cèdent sur toute la ligne...

TROIS OBJECTIFS

Si ce sommet à cinq doit avoir lieu, il doit être soigneusement préparé et se terminer sur un succès. Qu'est-ce à dire ? Sur le fond, les thèmes de discussion avec les Russes sont connus : extension géographique de l'élargissement (la France insiste pour que la Roumanie soit incluse dans le premier groupe aux côtés de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque ; l'Italie ajoute la Slovénie), stationnement des forces alliées dans les nouveaux pays membres (l'OTAN a déjà renoncé au déploiement d'armes nucléaires), « modernisation » du traité sur la réduction des forces classiques en Europe, ouverture à la Russie du G 7 – le groupe des pays les plus industrialisés –, aide financière occidentale... et mise en place d'un mécanisme de consultation entre l'OTAN et Moscou pour tous les sujets intéressant la sécurité européenne ou touchant aux intérêts russes.

Quelle forme prendrait cet accord ? Les Occidentaux ont proposé une charte ; le Kremlin veut un traité contraignant. Les Américains et les Allemands font valoir qu'un traité figerait les relations entre l'OTAN et la Russie, surtout avec la ratification par les Parlements qui prendra des années, alors que ces relations sont appelées à évoluer.

De plus, si les Occidentaux et les Russes se mettaient d'accord, par traité, sur des dispositions concernant des pays tiers, par-dessus leur tête, une telle démarche rappellerait de fâcheux précédents en Europe centrale. La France, elle, est *« très ouverte »*, a indiqué Jacques Chirac ; entre le traité juridique et *la déclaration politique, il y a un* éventail extrêmement large de possibilités.

Le président de la République est sorti plutôt confiant de son entretien avec Boris Eltsine. Il ne faut certes pas s'attendre que les Russes acquiescent bruyamment à l'élargissement de l'OTAN, quelles que soient les concessions qu'ils obtiendront. Mais un accord préalable permettrait au sommet atlantique prévu pour juillet à Madrid de remplir ses trois objectifs : confirmer la rénovation de l'OTAN, lancer les négociations sur l'adhésion de nouveaux membres, sceller les nouvelles relations entre l'Alliance et la Russie.

Daniel Vernet

Un espace juridique européen commun se profile

Dans l'esprit des Français et des Allemands, cette harmonisation des règles et des pratiques suppose des mesures d'accompagnement visant notamment à mieux lutter contre le crime organisé

NOORDWIJK (Pays-Bas)
de notre envoyé spécial

La libre circulation au sein de l'Union européenne (UE), exige, comme condition préalable, le renforcement de la sécurité. Ce qui *est vrai pour l'Union des Quinze*, le sera *a fortiori* après l'élargissement, qui verra naître une Union plus vaste, moins homogène et entourée de pays socialement troublés. Personne ne conteste le diagnostic, mais il reste à lui donner corps, sachant qu'il s'agit là de domaines, la justice et la police, touchant au cœur de la souveraineté.

Le Traité de Maastricht avait tenté de timides avancées qui, depuis sa ratification en 1993, n'ont guère reçu de suites concrètes. Dans une lettre adressée aux pays partenaires, en décembre 1996, à la veille du Conseil européen de Dublin, Jacques Chirac et Helmut Kohl *s'étaient prononcés pour* la création d'un *« espace juridique européen commun »*, impliquant, outre un rapprochement législatif important, des coopérations très poussées entre les services de police et de justice. La France, qui avait manifesté jusque là peu d'intérêt pour ce 3ᵉ pilier, se retrouvait aux côtés de l'Allemagne pour réclamer, là aussi, *« plus d'Europe »*. Apparamment, la fougue du président de la République a réussi à entraîner des administrations auparavant réservées.

Grâce à cette impulsion franco-allemande, La Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser le Traité de Maastricht progresse sur ce terrain. Le droit d'asile, le contrôle aux frontières extérieures de l'Union, l'immigration, *pourraient devenir des politiques communes*, comme l'est déjà la politique des visas. Aux yeux de Bonn et surtout de Paris, cette « communautarisation » ne devrait être cependant que partielle : cela n'aurait aucun sens, par exemple, que la Commission puisse prendre des initiatives, ou la Cour européenne de justice exercer son contrôle, sur la politique d'immigration pratiquée par la France à l'égard de l'Algérie. La compétence peut être partagée, elle ne peut pas être complètement transférée.

Dans l'esprit des Français et des Allemands, ces politiques *communes supposent des mesures* d'accompagnement visant en particulier à mieux lutter contre le crime organisé. Un groupe à haut niveau avait été créé à Dublin à ce propos. Les ministres à Noordwijk ont examiné son premier rapport. Les priorités envisagées sont la lutte contre les trafics de drogues, de personnes, contre le blanchiment. Pour faciliter la coopération, l'accent est mis aussi sur l'harmonisation des règles concernant l'incrimination et les délits, sur le rapprochement des pratiques. Là aussi, Français et Allemands sont en pointe : *« Certaines mesures communes devront être prises à la majorité qualifiée »*, a expliqué Jacques Toubon, le ministre français de la justice.

Dans leur lettre, MM. Kohl et Chirac *préconisaient le « développement d'Europol pour en faire un office policier efficace doté de compétences opérationnelles »*. Vaste et difficile programme ! De quelles enquêtes pourrait être chargée Europol ? Selon quelle articulation avec les polices nationales ? Sous le contrôle de quels magistrats ? Les Français ont soumis là encore de premières propositions pour faire bouger les choses.

Si les Anglais applaudissent à l'idée d'améliorer la coopération entre juges et policiers, ils sont bloqués dès lors que surgit la nécessité de l'asseoir sur des dispositions harmonisées. Les Danois et les Suédois sont eux aussi réticents. D'autres, craignant d'être entraînés, conseillent la prudence. C'est le cas du Luxembourg, dont le ministre a suggéré qu'on s'en tienne *« au plus petit commun dénominateur »* : les banquiers grands-ducaux conservent de l'influence ! Les choses bougent cependant et il apparaît possible que des progrès significatifs puissent être enregistrés en juin lors du Conseil d'Amsterdam.

Philippe Lemaître

L'opposition serbe envisage l'arrêt des manifestations

LES TROIS dirigeants de l'opposition serbe, Zoran Djindjic, Vuk Draskovic et Vesna Pesic, envisagent de *« mettre fin aux manifestations pour donner une chance au dialogue »* avec les autorités de Belgrade, si le Parlement reconnaît définitivement leur victoire aux élections municipales comme l'a annoncé Slobodan Milosevic.

Les trois chefs de l'opposition ont émis cette hypothèse, jeudi 6 février à Paris, lors d'une brève conférence de presse qui a suivi leur rencontre avec le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette. Après un déjeuner au Quai d'Orsay, ils ont regagné Belgrade en fin d'après-midi pour assister à leur meeting quotidien.

Soulignant *« la maturité et le sérieux avec lequel le peuple serbe compose aujourd'hui son histoire »*, Hervé de Charette a précisé que l'invitation qui a été faite aux trois dirigeants souligne l'engagement de Paris pour que *« la situation qui prévaut en Serbie passe par le respect d'un dialogue démocratique »*. Il a indiqué que le gouvernement français apporterait une aide matérielle aux municipalités conquises par l'opposition.

« La France prend parti pour la démocratie, avec la même détermination depuis le début des événements », a indiqué le ministre en précisant que Paris apportait *« son appui à la mise en œuvre de la résolution des problèmes »* qui passe, selon lui, *« par une reconnaissance des victoires électorales, le respect du calendrier des scrutins prévus, l'ouverture d'un dialogue démocratique entre les autorités et l'opposition, et le libre accès aux médias »*. *« Aujourd'hui*, a conclu le ministre, *je veux croire que c'est bien ce processus que le président Milosevic veut mettre en œuvre et, dans ce cas, je m'en félicite. »*

« UNE PREMIÈRE BATAILLE »

« Nous devons être très, très prudents. Nous avons connu des expériences malheureuses avec M. Milosevic par le passé », a pour sa part expliqué Vuk Draskovic, en précisant que l'opposition gardait la possibilité *« de mobiliser immédiatement des dizaines de milliers de manifestants comme avant »*.

Vesna Pesic a aussi insisté sur le fait que l'opposition avait pour l'instant *« gagné une première bataille »* mais qu'elle *« avait encore de l'énergie pour exiger la liberté de la presse »*. *« Le réveil de la population serbe est irréversible »*, a ensuite estimé Zoran Djindjic, en expliquant qu'il *« reste encore beaucoup à faire »* pour ancrer *« la Serbie dans l'Europe »*.

D. H.-G.

Un rapport d'enquête du Parlement européen dénonce Londres et la Commission de Bruxelles dans l'affaire de la « vache folle »

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Sept mois d'enquête pour aboutir à des conclusions ambiguës : tel est le médiocre résultat auquel sont parvenus les dix-neuf députés européens chargés de dégager les responsabilités dans la gestion de la crise de la « vache folle » par les institutions européennes. Le rapport de la commission d'enquête du Parlement européen, voté jeudi 6 février, confirme les fautes graves du Royaume-Uni et de la Commission de Bruxelles, mais ne dégage pas de réelles recommandations. Il *a été tout simplement transmis* à l'assemblée européenne, à charge pour les groupes parlementaires d'en tirer les enseignements et de conduire les actions qu'ils entendent engager.

Reimer Böge (chrétien-démocrate allemand), président de la commission d'enquête, avait cru tenir le bon bout en ralliant ses amis *politiques et le rapporteur*, le socialiste espagnol Manuel Medina Ortega, à l'idée avancée par les Verts allemands d'une censure *« différée et conditionnelle »*. Il s'agissait de *menacer l'exécutif communautaire* d'une motion de censure à la fin de l'année si, d'ici là, il n'était pas donné suite aux revendications de l'Hémicycle sur une série de réformes au sein de l'administration bruxelloise. Quelles ne furent pas la surprise et la fureur de M. Böge lorsque cette disposition fut rejetée à une large majorité !

Plus tard, le président expliquait qu'il y avait eu *« confusion »*, que celle-ci avait mené *« certains de ses collègues à voter de travers »*. En réalité, plusieurs votes qui étaient en principe acquis, y compris celui de M. Ortega, ont changé de camp *pour marquer leur hostilité* à un accord germano-allemand, toutes tendances confondues, qui devenait trop voyant et gênant pour nombre de parlementaires. Français, Belges et Espagnols, notamment, ont décidé de radicaliser leur position ; refusant le compromis proposé, les partisans d'une motion de censure immédiate ont *joint leurs voix à celles des parlementaires* qui ne voulaient pas entendre parler de vote de défiance à l'égard de la Commission présidée par Jacques Santer, ni maintenant *ni en décembre*.

MOTIONS

En l'absence de directives claires de la commission d'enquête, le socialiste belge *José Happart a l'intention* maintenant de déposer une motion de censure à l'Assemblée de Strasbourg lors de sa session de la mi-février. Celle-ci pourrait être *signée par M. Ortega et les Français* André Laignel (PS) et Jean-Pierre Bébéar (UDF-PR). Mais elle semble n'avoir que peu de chances de recueillir la majorité requise (314 voix). Le président de la commission d'enquête, Reimer Böge, a pour sa part annoncé le lancement d'une campagne de signatures sur un projet de motion qu'il souhaite soumettre au vote de l'Assemblée à la fin de l'année si *l'exécutif bruxellois n'avait pas*, d'ici là, pris des mesures pour tirer les conclusions des manquements constatés dans le fonctionnement de l'appareil communautaire.

« ACTION EN REMBOURSEMENT »

Les seuls points qui se dégagent nettement dans le rapport d'enquête concernent l'attitude de la *Grande-Bretagne et de certains* fonctionnaires de la Commission. Pour ces derniers, dont les noms ne sont pas cités – le Français Guy Legras, directeur général aux affaires agricoles, qui avait été fortement mis en cause au cours de l'enquête, ne serait pas visé –, il est exigé des *« sanctions disciplinaires »*.

S'agissant du Royaume-Uni, Bruxelles est en outre invitée à porter plainte devant la Cour européenne de justice dans le but de condamner Londres pour sa *« non-coopération »* durant l'enquête. Il est aussi demandé à la Commission d'engager à l'encontre des Britanniques *« une action administrative en remboursement de toutes les sommes perçues au titre de l'éradication de l'encéphalite spongiforme bovine »*, que M. Böge évalue à plusieurs milliards d'écus.

Marcel Scotto

Cheminots et instituteurs menacent la paix sociale tchèque

PRAGUE
de notre correspondant

Pour la première fois depuis la révolution de velours de 1989, le gouvernement de Vaclav Klaus est confronté à une forte grogne syndicale parmi les enseignants et les cheminots. Si les premiers observent une grève perlée suivie à 50 % depuis une semaine, les seconds ont totalement paralysé, mardi 4 et mercredi 5 février, le trafic ferroviaire et entendent prolonger leur mouvement jusqu'à la satisfaction de leurs revendications. Aucun compromis n'étant encore en vue, la grève a été reconduite jeudi et se poursuivait vendredi.

Il n'y avait eu, ces dernières années, que quelques grèves d'avertissement sans conséquences. Cette *fois, le gouvernement a été surpris* par la détermination des dirigeants du Syndicat des chemins de fer (OSZ), qui compte 80 % des personnels de la compagnie nationale (CD). M. Klaus, qui avait rencontré à la mi-janvier les leaders de l'OSZ, pensait avoir écarté la menace d'un conflit social en promettant d'accélérer la préparation d'un plan global pour les transports dans les années à venir, ce qui est la principale revendication des grévistes. Les cheminots, contrairement aux instituteurs, ne se battent pas pour une hausse des salaires supérieure aux 12 % proposés mais pour leur avenir. Ils déplorent l'absence de réel projet pour la compagnie ferroviaire, le *gaspillage, la fermeture de* voies et exigent que des *« têtes »* tombent.

Malgré plusieurs réunions serrées entre le ministre et les responsables syndicaux *qui refusent de négocier* avec leur directeur, Rudolf Mladek, lequel tente d'organiser en province les non-grévistes pour faire rouler au moins quelques convois de marchandises, les divergences demeurent profondes. La compagnie, qui enregistre depuis 1989 une chute importante du nombre de voyageurs, a accusé en 1996 un déficit de plus 5 milliards de couronnes *(1 milliard de francs) et en attend un* de 6,5 milliards en 1997. Le conseil d'administration avait adopté la semaine dernière, dans la plus grande discrétion, un plan de sauvetage *prévoyant la fermeture de 20 % des* voies, la privatisation de 20 % du réseau et le licenciement de 40 % des effectifs (50 000 personnes) en commençant dès cette année.

Le gouvernement a donc programmé la suppression d'un emploi sur trois dans les chemins de fer, la réduction des effectifs d'instituteurs et l'augmentation du nombre *d'heures d'enseignement*. M. Klaus qui, dans ce conflit, a choisi l'intransigeance, a menacé les cheminots d'accélérer la cure d'amaigrissement des chemins de fer si leur syndicat persévérait dans la grève. Ce mouvement intervient à un mauvais moment pour le premier ministre : les résultats économiques de 1996 ont été moins bons que prévus (avec une hausse de 4,1 % du *PNB contre 4,8 % en 1995)*. Les prévisions pour 1997 ont été revues à la baisse.

Par ailleurs, le chômage – qui n'avait jamais passé la barre des 3 % *au niveau national* – est en progression dans les régions où il peut toucher jusqu'à 9 % de la population active. Cette tendance devrait se poursuivre, de nombreuses entreprises de construction mécanique ayant annoncé des plans de licenciements massifs. Si la plupart des commentateurs estiment que les grèves actuelles des cheminots et des enseignants sont des barouds d'honneur de professions continuant à vivre dans un cadre socialiste, ces derniers savent qu'ils n'ont rien à perdre.

Martin Plichta

Coopération militaire franco-germano-polonaise

VARSOVIE. Sans attendre les effets d'un éventuel élargissement de l'OTAN à des pays d'Europe de l'Est, l'Allemagne, la France et la Pologne sont convenues d'instituer une coopération militaire trilatérale avec la création d'un *« groupe de coordination commun »*. Celui-ci réunira, pour chaque pays, le major général de l'état-major des armées et un représentant de la délégation aux affaires stratégiques, ou leurs équivalents.

Ce groupe d'experts aura pour tâche d'harmoniser les positions des trois Etats sur les questions de sécurité et de défense *« sur les bases d'une coopération multilatérale élargie à la dimension européenne »*. Des activités communes (exercices militaires et échanges de personnels) doivent permettre de *« développer l'idée de la multinationalité au sein des trois armées »*.

Au moins quatre morts dans des émeutes en Afrique du Sud

JOHANNESBURG. Au moins quatre personnes ont été tuées et plus de deux cents autres blessées, jeudi 6 février, au cours d'émeutes qui ont éclaté dans les quartiers métis de la banlieue de Johannesburg. Les dirigeants de la communauté métisse avaient organisé une journée d'action dans plusieurs cités de l'agglomération de Johannesburg pour protester contre la décision des autorités de couper l'eau et l'électricité aux quartiers dont les habitants n'acquittent pas les impôts locaux. Après une série de rassemblements pacifiques, des affrontements se sont produits entre forces de l'ordre et manifestants.

Il s'agit des émeutes les plus violentes depuis la fin de l'apartheid et l'arrivée de Nelson Mandela au pouvoir en 1994. – *(AFP.)*

Nouvelles prises d'otages au Tadjikistan

MOSCOU. Le CICR a annoncé, jeudi 6 février, que sa mission suspendait son action au Tadjikistan, *« en attendant une stabilisation de la situation dans la République »*, où seize étrangers et membres d'organisations internationales ont été pris en otages. Une première série d'enlèvements touchant des observateurs militaires de l'ONU, quatre journalistes russes et deux membres du CICR est le fait de Bakhrom Sadirov, ex-rebelle islamiste passé en 1996 dans le camp gouvernemental soutenu par les Russes. Il réclame que ces derniers laissent entrer son frère Rizvon et ses autres partisans restés en Afghanistan. Les deux employés du CICR ont été libérés vendredi, a annoncé l'agence soviétique Itar-Tass.

Par ailleurs, quatre employés du HCR ont été enlevés jeudi avec leur véhicule dans la capitale, Douchanbé. En décembre 1996, des médiateurs de l'ONU avaient été arrêtés puis relâchés par la même bande armée, dans son fief à l'est de Douchanbé. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : le président Liamine Zeroual a invité, jeudi 6 février,** par courrier, l'ONU, la Ligue arabe et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à désigner des observateurs pour les élections législatives qui doivent se tenir avant la fin du premier semestre de 1997. – *(AFP.)*

■ **CONGO : l'armée a mis fin à une mutinerie**, jeudi 6 février, à Loudima, à 200 kilomètres à l'ouest de Brazzaville. D'anciens miliciens de la mouvance présidentielle incorporés dans l'armée s'étaient révoltés, samedi, contre leur commandement. Après des affrontements politico-ethniques, en 1993 et en 1994, un accord avait prévu l'intégration dans l'armée d'une partie des membres des milices des partis politiques. – *(AFP.)*

■ **MAURITANIE : six opposants, dont le secrétaire général de l'Alliance populaire progressiste (APP)**, Mohamed El-Hafedh Ould Ismaïl, arrêtés à la mi-janvier pour *« relations douteuses avec la Libye »*, ont été incarcérés mercredi à la prison civile de Nouakchott, a-t-on appris jeudi 6 février de sources judiciaires. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : le pape a dû renoncer**, mercredi 5 février, à son audience générale hebdomadaire. Selon un communiqué médical, il souffre d'*« une pharyngo-trachéite identifiable à un syndrome grippal »*. Ses audiences officielles ont été annulées pendant quatre jours. – *(AFP, Reuter.)*

La confusion règne en Equateur, où le président refuse sa destitution par le Congrès

L'armée exhorte les partis politiques à régler rapidement la crise

Une grande confusion politique régnait vendredi 7 février en Equateur. Le chef de l'Etat, Abdala Bucaram, avait été destitué la veille par le Congrès *« pour incapacité physique et mentale »* et remplacé par le président de l'Assemblée, Fabian Alarcon. Parallèlement, le vice-président de l'exécutif, Rosalia Arteaga, s'est autoproclamé chef de l'Etat. Quant à M. Bucaram, il devait annoncer qu'il se maintenait au pouvoir.

LA GRÈVE GÉNÉRALE lancée le 5 février pour protester contre les mesures économiques du président Abdala Bucaram (*Le Monde* du 7 février) a débouché dans la soirée du jeudi 6 sur une crise politique majeure avec la destitution du président pour *« incapacité physique et mentale »*, votée par le Congrès en application de l'article 100 de la Constitution, par 44 voix contre 34 et 2 abstentions. Le président du Congrès, Fabian Alarcon, a été élu président par intérim pour un an. Mais, quelques heures plus tard, le vice-président, Rosalia Arteaga, se proclamait à son tour président constitutionnel de la République. Mme Arteaga, qui avait été élue sur le même ticket qu'Abdala Bucaram, avait, en fin de semaine, appelé à son remplacement tout en accusant Fabian Alarcon de complot.

Depuis plusieurs jours, la tension n'a cessé de monter à Quito. Durant toute la journée de jeudi, des milliers de manifestants bloquant les accès à la capitale ont réclamé la mise à l'écart du chef de l'Etat, élu en juillet 1996 avec quelque 54 % des suffrages. Dans la soirée, ils tentaient de manifester devant le palais présidentiel, où Abdala Bucaram s'était retranché, encadré par son conseil des ministres et son conseil de sécurité. De violentes bousculades ont eu lieu devant le bâtiment, où la garde a lancé des grenades lacrymogènes, alors que d'autres manifestations se déroulaient dans la ville aux cris de *« Dehors le tyran »*.

Crise sociale et politique



Dans une déclaration télévisée, vendredi à l'aube, Abdala Bucaram, qui avait demandé à l'armée de lui rester fidèle, annonçait qu'il ne reconnaissait pas *« l'acte barbare »* qu'avait, selon lui, commis le Congrès en votant sa destitution. *« Je regrette profondément que quarante-quatre personnes, qui n'ont pas respecté la Constitution et notamment la nécessité de recueillir les deux tiers des voix pour prendre une telle décision, ont tenté de porter préjudice au régime démocratique »*, a-t-il dit. Après avoir rappelé qu'il avait été désigné par les électeurs, M. Bucaram a demandé à Fabian Alarcon de reconnaître qu'il avait commis *« une barbarie juridique qui conduirait à un changement de président de la République chaque semaine »*. Il a conclu en demandant qu'on ignore le vote sur sa destitution et a appelé au maintien de la paix et de la tranquillité afin d'œuvrer *« au développement démocratique normal »*, sous l'autorité de *« l'unique président élu par les pauvres et le peuple équatorien »*.

TROIS CHEFS D'ÉTAT

L'Equateur a désormais trois chefs d'Etat, et la plus grande incertitude règne. Deux facteurs décideront de la suite des événements : la mobilisation populaire et les décisions de l'armée. La première vient d'avoir raison, peut-être provisoirement, du président élu ; vendredi matin, la seconde semblait encore dans l'expectative.

L'armée était intervenue dans la nuit de jeudi à vendredi pour repousser des manifestants qui s'approchaient du palais présidentiel. Dans un communiqué diffusé dans la nuit, l'armée avait rappelé que, *« garante de l'ordonnancement juridique »*, elle n'avait pas vocation de favoriser les controverses constitutionnelles. Puis elle avait lancé un appel *« au pouvoir politique pour qu'il trouve rapidement une solution juridique et constitutionnelle pour assurer la paix dans le pays et préserver les intérêts les plus importants du peuple équatorien »*. Vendredi matin, le commandant en chef des forces armées, le général Paco Moncayo, a qualifié la situation de *« grave »* et a exhorté à nouveau les partis politiques à régler rapidement la querelle constitutionnelle.

Abdala Bucaram, alias « le fou »

PORTRAIT

Avocat fortuné, chanteur d'occasion, cette personnalité sulfureuse malmène par ses tocades et ses insultes le monde politique

Elu, en juillet dernier, comme le candidat du *« peuple »* décidé à lutter contre la pauvreté et contre une classe politique traditionnelle discréditée par les scandales et la corruption, Abdala Bucaram est aujourd'hui la victime d'une coalition de ses anciens partisans et ses anciens ennemis. Les premiers lui ont retiré leur soutien lorsqu'en décembre dernier, à l'instar d'autres chefs d'Etat de la région confrontés à la crise économique et malgré ses promesses électorales, le président équatorien avait lancé un programme particulièrement rude en vue de réduire l'inflation et de stimuler la croissance.

« Si ce programme échoue, disait-il alors, *je rentre chez moi.* » Selon une enquête récente, sa popularité avait alors plongé, atteignant, la semaine dernière, une cote de 11 %.

Quant à ses ennemis de toujours, ils n'ont jamais surmonté leurs préventions à l'égard d'un homme politique qui n'était pas de leur monde, deux fois candidat avant d'être élu, avocat fortuné, provocateur populiste, chanteur d'occasion, qui n'hésitait pas à se produire sur scène ni à lancer à l'adresse de ses adversaires des insultes où les grivoiseries le disputaient aux accusations outrancières. Celui qui s'autoproclamait *« el loco »* (le fou) et que l'ancien président Rodrigo Borja avait qualifié de *« circocrate »* justifiait amplement les qualificatifs attachés à sa personnalité sulfureuse.

Durant la campagne électorale, il s'était comparé à Gandhi ou au Christ, avait qualifié l'un de ses adversaires d'antéchrist et dit d'un autre que *« son sperme c'est de l'eau »*. Quant aux membres des partis de l'opposition, ils étaient délicatement traités de *« voleurs »* de *« pédales »* ou d'*« efféminés »*. *« Quand je mange de la langouste ou du caviar, j'ai des problèmes intestinaux, la nourriture fine me fait mal »*, disait-il encore. Il avait récemment enregistré un disque et ordonné à la radio nationale de le diffuser aux heures de grande écoute ; il avait accepté d'être parrain d'un enfant dont la marraine, reçue en grande pompe, n'était autre que Lorena Bobbitt, américaine d'origine équatorienne devenue célèbre pour avoir sectionné les organes génitaux de son époux ; il avait accepté, contre 742 000 dollars versés à une œuvre de bienfaisance, de raser sa moustache taillée, rappelait-il, comme celle de Hitler.

POUR UN PEUPLE « SANS VICES NI LIBERTINAGE »

Sans souci du paradoxe, il voulait *« un peuple sans vice ni libertinage »*, déclarait la guerre à la boxe, aux combats de coqs, aux corridas, à la pornographie, au tabac et à l'alcool. *« Celui qui picole tape sur sa femme, celui qui fume porte préjudice à ma santé »*, dit-il un jour en imposant à 300 % les cigarettes et l'alcool. *« J'ai mes défauts comme n'importe qui, mais je suis un homme qui ne boit pas, ne fume pas, qui aime le foot, la danse, la musique et qui travaille et étudie pour le bien du pays vingt-quatre heures sur vingt-quatre »*, avait-il alors commenté.

Il avait récemment été reçu au Pérou, pays avec lequel l'Equateur avait eu, en 1995, un sanglant contentieux frontalier. En dépit de ses foucades, Abdala Bucaram était en train de le résoudre pacifiquement.

Nicole Bonnet

De nouveaux éléments affaiblissent l'accusation de meurtre contre le frère de l'ancien président du Mexique

MEXICO
de notre correspondant

L'extraordinaire feuilleton politico-policier qui passionne le Mexique depuis plus de deux ans a pris un tour macabre avec la révélation, fin janvier, de l'identité du mystérieux squelette découvert en octobre 1996 dans le parc d'une des résidences de Raul Salinas, frère aîné de l'ancien président de la République. Les médecins légistes ont pu établir que la dépouille était celle d'un membre de la famille d'une voyante qui l'avait inhumé clandestinement pour mettre en cause M. Salinas dans le meurtre d'un député.

L'affaire commence le 28 septembre 1994 avec l'assassinat du secrétaire général du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir), José Ruiz Massieu. Les enquêteurs affirment très vite que le crime a été organisé par un assistant parlementaire, Fernando Rodriguez, qui avoue avoir agi sur les instructions d'un député du PRI, Manuel Munoz, et met également en cause le frère de l'ex-président Carlos Salinas, en fonction à l'époque des faits. Selon un témoignage recueilli par le commissaire Pablo Chapa, Raul Salinas aurait ensuite décidé de se débarrasser de son complice, exécutant lui-même le député Manuel Munoz.

Il manquait le cadavre du parlementaire pour confirmer cette version. Une voyante, Francisca Zetina, « La Paca », qui avait autrefois fait office de « guide spirituel » auprès de Raul Salinas, met alors ses pouvoirs extrasensoriels au service de la justice et conduit la police jusqu'à une tombe clandestine, dans le parc d'une des résidences de Raul Salinas. Le commissaire Chapa et le procureur général de la République, Antonio Lozano, crient victoire : un peu vite, puisque les experts vont déterminer, trois mois plus tard, qu'il ne s'agit pas du député en question.

ANOMALIES ET FAUX TÉMOIGNAGE

Le scandale est tel que le président Ernesto Zedillo décide de congédier les principaux responsables, y compris M. Lozano, qui a rang de ministre et est le seul membre du gouvernement recruté dans l'opposition. Sa nomination, en décembre 1994, avait été présentée comme un engagement du pouvoir en faveur de la lutte contre la corruption au sein du système judiciaire.

La désignation d'un nouveau procureur, Jorge Madrazo, qui dirigeait jusqu'alors la commission gouvernementale des droits de l'homme, permet de découvrir une série d'anomalies et de réorienter l'enquête. Le principal témoin à charge, Fernando Rodriguez, condamné à trente-sept ans de prison, est désormais soupçonné d'avoir modifié sa version des faits pour incriminer Raul Salinas à la demande de l'enquêteur Chapa qui, en contrepartie, lui aurait viré un demi-million de dollars sur un compte bancaire.

Quant à « La Paca », qui aurait empoché la récompense promise par la police pour toute information sur le député disparu, elle a dû finalement reconnaître que ses pouvoirs « surnaturels » s'étaient limités à ordonner à son gendre de transférer discrètement le squelette de son propre père du cimetière municipal au jardin de M. Salinas. Parmi les sept complices de la voyante, tous détenus, figurent sa sœur, sa fille et... l'ancienne maîtresse de Raul Salinas.

Quels pouvaient être leurs mobiles ? Sans doute l'appât du gain et la vengeance, aiguisés par la déconfiture d'une puissante famille, les Salinas, que beaucoup de Mexicains accusent d'être à l'origine de la crise économique actuelle.

Les dernières péripéties ne confirment pas nécessairement l'innocence de M. Salinas, emprisonné pour corruption depuis février 1995, mais elles affaiblissent gravement l'accusation.

Bertrand de la Grange

Des affrontements opposent la guérilla et l'armée à proximité de la capitale colombienne

BOGOTA
de notre correspondante

Après plus de quatre jours de combats d'une rare intensité contre les fronts 51, 52 et 53 des FARC (Forces armées révolutionnaires colombiennes, guérilla marxiste), l'armée colombienne a repris position mercredi 5 et jeudi 6 février dans les montagnes qui limitent les départements du Cundinamarca et du Meta, à l'est de Bogota. La bataille a eu lieu à moins de 70 kilomètres à vol d'oiseau de la capitale colombienne (trois heures par la route), près de la municipalité de San Juanito.

Officiellement, le bilan est de seize soldats et douze guérilleros tués. Mais pour récupérer le terrain, si proche de Bogota, les autorités militaires ont dû dépêcher pas moins de cinq cents hommes et faire bombarder la zone par avions et hélicoptères. Selon les autorités, plus de deux cents guérilleros ont combattu. Quatre hélicoptères de l'armée ont été touchés. Des centaines de paysans fuyant les combats viennent grossir les rangs des plus de sept cent mille personnes déplacées par la violence en Colombie. L'affrontement de San Juanito est le plus important depuis l'attaque par les FARC, le 30 août 1996, de la base militaire Las Delicias, dans les départements du Putumayo, et la prise en otages de soixante soldats, qui sont toujours retenus dans la jungle colombienne.

Jeudi soir, les forces armées ont repoussé deux nouvelles attaques de la guérilla, dont une aux portes sud de la capitale, à Usme, où un soldat a été tué, et l'autre dans la localité de Cubara, à la frontière nord-est avec le Venezuela.

ZONES STRATÉGIQUES

Ces démonstrations de force de la guérilla à proximité de Bogota sont prises très au sérieux par le pouvoir. Lundi soir, alors que les combats faisaient rage près de San Juanito, le président Ernesto Samper, dans son allocution télévisée, déclarait d'une voix inhabituellement ferme qu'il avait ordonné à l'armée *« d'avancer »*. *« Nous sommes en train de chasser la guérilla de ces zones stratégiques, notamment autour de la capitale (...) D'autres offensives vont suivre »*, affirmait le commandant de l'armée de terre, Manuel-José Bonnet.

Les soldats retenus en otages représentent un atout important pour la guérilla. Mercredi 5 février, des preuves qu'ils sont toujours en vie – lettres et photos – ont été rendues publiques. S'il y avait eu en décembre la diffusion par l'armée d'une bande vidéo montrant, au lendemain de l'attaque, les soldats entourés des guérilleros masqués, les familles n'avaient reçu depuis aucun autre signe de leurs enfants. Dans le communiqué accompagnant les lettres, les FARC confirment qu'elles retiennent prisonniers *« non soixante, mais soixante-dix militaires »*, dont les dix soldats de l'infanterie de marine faits prisonniers le 16 janvier à Jurado, dans le département du Choco.

La guérilla réclame notamment la démilitarisation totale d'une large zone du département du Caqueta. Interrogé, mercredi, le président Samper a confirmé que le gouvernement envisage à nouveau cette démilitarisation. La commission de conciliation nationale créée le 4 août 1995 à l'instigation de l'Eglise colombienne, et qui rassemble une dizaine de personnalités, a annoncé pour sa part qu'elle pourrait bientôt rendre publiques *« ses propositions de paix permanente pour la Colombie »*.

Le chemin jusque-là est encore long. Quatre bombes ont encore explosé cette semaine dans deux grandes villes colombiennes : Pereira et Medellin. Depuis le début de l'année, entre 11 heures et midi, une vingtaine de parents des soldats prisonniers manifestent en silence sur la place Bolivar de Bogota, la principale place de la capitale colombienne. En tête de la manifestation une banderole clame : *« La vie n'est pas un jeu. Combien de temps encore à attendre ? »*

Anne Proenza

Le représentant de l'ONU entame sa médiation dans la région des Grands Lacs

Le rapprochement franco-américain devrait faciliter la tâche de Mohamed Sahnoun. Paris continue à défendre l'idée d'une conférence internationale

Chargé du dossier des Grands Lacs pour les Nations unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Mohamed Sahnoun se rendra dans la région au début de la semaine prochaine. Après avoir rencontré le président ougandais, la veille, à Washington, le diplomate algérien a quitté New York, jeudi 6 février, pour Paris, où il devait rencontrer, vendredi, des dirigeants français. Il se montre relativement optimiste dans la mesure où Paris et Washington semblent avoir rapproché leur point de vue. Mais certains diplomates à New York restent sceptiques sur ses chances de succès. En visite au Maroc, après son séjour en France, le président Mobutu Sese Seko devait regagner son pays vendredi. Le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, est arrivé vendredi matin à Kinshasa, première étape d'une tournée dans la région. Sur le terrain, les rebelles de Laurent-Désiré Kabila continuent leur progression et des dizaines de milliers de réfugiés rwandais et burundais errent toujours dans les forêts.

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

C'est avec l'esprit *« un peu plus tranquille »* que Mohamed Sahnoun entame sa mission. Avant de quitter les Etats-Unis, jeudi 6 février, il s'est entretenu à Washington avec George Moose, secrétaire d'État adjoint chargé de l'Afrique, ainsi qu'avec le ministre belge des affaires étrangères, Erik Derycke (le Zaïre, le Rwanda et le Burundi sont d'anciennes colonies belges), et nous a déclaré : *« Je suis extrêmement rassuré de voir que les positions des occidentaux sont très proches. »*

« On constate désormais une véritable volonté de la part de la France, des Etats-Unis et de la Belgique d'harmoniser leurs lignes politiques pour régler les multiples problèmes de la région, à commencer évidemment par le conflit à l'est du Zaïre », ajoute le diplomate algérien. Sa visite à Washington coïncidait avec celle de Yoweri Museveni, le président ougandais. M. Sahnoun dit que ce dernier l'a *« assuré de son plein soutien »* et a promis *« ses bons offices pour arriver à une solution »*.

Les Etats-Unis, pour leur part, ont multiplié, ces derniers jours, les avertissements à l'intention de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi – soupçonnés de soutenir la rébellion zaïroise – en leur demandant de se tenir *« à l'écart du Zaïre »* et de ne pas se mêler aux combats. Les diplomates français, quant à eux, ne se privent pas de souligner que l'idée d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, émise depuis longtemps par Paris, est à l'ordre du jour. Il s'agit de *« réunir toutes les parties et les pays intéressés autour d'une table pour aborder l'ensemble des problèmes de la région »*, précise-t-on. Paris est toutefois moins convaincu de la proposition conjointe de Bruxelles et de Washington de créer un *« groupe de contact »* pour suivre le dossier de près.

Le rapprochement entre les pays occidentaux permet, pour la première fois depuis les nouvelles percées des rebelles zaïrois, une réaction du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil devait adopter, vendredi 7 février, une déclaration présidentielle pour soutenir la mission de M. Sahnoun et demander à *« toutes les parties »* de s'abstenir de toute action risquant d'aggraver la situation. Cette déclaration présidentielle ne devait toutefois pas contenir le seul élément que demande le Zaïre : la reconnaissance par la communauté internationale de la présence de soldats étrangers sur son territoire. Les Britanniques, nous a-t-on dit, refuseraient toute mention de forces étrangères. *« Les Anglais jouent un jeu différent*, explique un diplomate. *Jusqu'à maintenant, ils semblaient avoir l'accord implicite de Washington pour soutenir l'Ouganda dans ses actions au Zaïre. Il faut voir s'ils changent de tactique »*.

La notion même d'un soutien quelconque de Londres pour les rebelles zaïrois est rejetée comme *« absurde »* par les diplomates britanniques à New York : *« Les gens se posent des questions sur nos motivations simplement parce que nous ne nous sommes pas prononcé sur les événements au Zaïre. Nous nous prononcerons lorsque nous aurons des preuves concrètes de l'implication des forces étrangères au Zaïre. »*

«Comment les rebelles zaïrois sont-ils devenus si audacieux ? Auraient-ils osé aller si loin sans l'accord implicite des Etats-Unis ?», dit un diplomate africain

Le nouvel optimisme de certains milieux diplomatiques n'est pas partagé par tout le monde. Des diplomates restent très sceptiques au sujet de la mission de M. Sahnoun, qui, disent-ils, sans un *« bâton »* dans ses bagages, aura beaucoup de mal à convaincre. *« Il faut d'abord se demander comment les rebelles zaïrois sont devenus si audacieux*, dit un diplomate africain. *Auraient-ils osé aller si loin sans l'accord implicite des Etats-Unis ? Cela m'étonnerait »*.

Ce diplomate s'interroge aussi sur la réalité d'une ligne politique cohérente au sein du gouvernement américain : *« La situation militaire, la perspective de l'éclatement du Zaïre, et surtout le désastre humanitaire qui s'en suivrait, aurait ramené le département d'Etat à la raison, mais le Pentagone et la CIA partagent-ils la même logique ? »*

Le président de l'International Peace Academy, Olara Otunnu, estime que les gouvernements rwandais et ougandais, ayant obtenu *« presque tout »* ce qu'ils voulaient, seraient prêts à accepter une conférence internationale : *« Ils ont créé une zone tampon, ont dispersé les réfugiés, ont accès aux ressources minières du Zaïre et ont aidé le major Pierre Buyoya du Burundi à éparpiller ses adversaires hutus »*. Selon M. Otunnu, les rebelles pourront consolider la zone tampon et, à long terme, créer des régions *de facto* autonomes. *« Ils ont tout intérêt, dit-il, à accepter une conférence, car ils sont dans une position de force »*. Mais, il ajoute que le Zaïre, dans sa position actuelle, n'a pas intérêt à se mettre à la table de négociation, alors qu'aucun pays n'est prêt à parler d'agression contre lui.

Afsané Bassir Pour

■ **RWANDA : Médecins sans frontières a retiré son personnel** étranger des préfectures de Cyangugu et Kibuyé, a-t-on appris jeudi 6 février, auprès de l'organisation. Cette mesure fait suite à l'assassinat, mardi, de cinq employés de l'ONU, dans cette région. Le personnel des Nations unies dont la présence n'est pas indispensable au Rwanda est en cours d'évacuation sur Nairobi (Kenya). Le gouvernement rwandais a condamné, jeudi, le meurtre des délégués de l'ONU et promis de châtier *« les criminels »* qu'il a désignés comme étant des militaires ou miliciens hutus de l'ancien régime responsable du génocide de 1994. – *(AFP, Reuter.)*

Kisangani se prépare au pire entre soldats fuyards et civils déplacés

KISANGANI
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Dans l'ex-Stanleyville, les citadins ne font plus confiance qu'à eux-mêmes

Le matin, des dizaines de jeunes gens se rassemblent devant la caserne des gardes civils de Kisangani. Vêtus de shorts et de chemisettes, chaussés de tongs, on pourrait croire des étudiants ou des chômeurs répondant à l'appel du gouvernement de Kinshasa qui vient d'inviter les jeunes de quinze à dix-huit ans à rejoindre les rangs des Forces armées zaïroises (FAZ). Mais la petite foule massée devant la caserne n'a pas besoin de signer un contrat pour rejoindre les rangs des FAZ. Tous portaient l'uniforme, à Goma, à Bukavu, à Uvira ou à Bunia, dans l'une des villes aujourd'hui sous le contrôle de la rébellion de Laurent-Désiré Kabila. Ils n'attendent qu'une chose : être envoyés sur Kinshasa, le plus loin possible du front.

Le front, on ne parle que de cela à Kisangani. Mais personne ne sait très bien où le localiser. Lorsque les FAZ désertent une position, elle n'est pas pour autant prise immédiatement par une rébellion qui contrôle aujourd'hui entre 100 000 et 150 000 kilomètres carrés avec des effectifs réduits, quel que soit l'appui que lui apportent ses alliés ougandais, rwandais ou burundais.

On ne sait donc pas si les rebelles sont entrés dans Shabunda, abandonné et pillé la veille, ou s'ils ont pris Punia, une petite localité de la province du Maniema, point de concentration pour de nombreux réfugiés rwandais et burundais qui sortent de la forêt afin de regagner les camps.

Les circuits de la rumeur sont innombrables : les récits des déplacés, les communications radio entre organisations humanitaires, les rapports de missionnaires. Chacun d'entre eux est intercepté plus ou moins intégralement, répété, interprété et, depuis le mois de décembre 1996, Kisangani attend. La ville a déjà vu venir les militaires fuyards qui l'ont pillée et ont contraint au départ la majorité des commerçants jusqu'à ce que les commandos stationnés sur la rive gauche du fleuve Zaïre reprennent le contrôle de la situation. Depuis, un couvre-feu a été instauré du coucher au lever du soleil.

Sur les talons des FAZ sont arrivés les déplacés. L'un d'eux, venu de Bukavu, raconte : *« Les soldats allaient plus vite que nous et ils établissaient des barrages sur la route pour nous rançonner. Les Ougandais* [venus appuyer la rébellion] *ont été corrects. Ils nous indiquaient les chemins les plus sûrs. »* Aujourd'hui, les déplacés se sentent abandonnés aussi bien du gouvernement que de la communauté internationale qui, selon eux, ne s'intéresse qu'aux réfugiés rwandais et burundais.

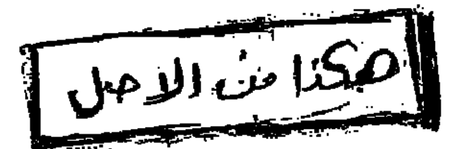
Selon le gouverneur de la province du Haut-Zaïre, ces déplacés sont aujourd'hui entre 30 000 et 50 000 à Kisangani, leur nombre vient aggraver une économie sinistrée. Ensuite sont venus les humanitaires. Ils ont racheté aux plus entreprenants des pillards des véhicules et le matériel informatique de transmission volé lors de l'abandon des grands camps du Kivu. Tout en concentrant leurs efforts sur l'aide humanitaire aux réfugiés, pour la plupart bloqués par l'armée zaïroise à 250 kilomètres à l'ouest de Kisangani, ils ont donné un coup de fouet à l'économie locale. Médecins sans frontières a redonné vie à l'hôpital d'Etat qui avait cessé de fonctionner. Action contre la faim met en place un centre de nutrition pour les enfants de la ville.

SAUT DANS L'INCONNU

Cette omniprésence humanitaire permet également la survie des transporteurs, des entrepreneurs, des restaurants. Mais, au bout du compte, dans cette immense ville qui connut, sous la colonisation belge, une prospérité aujourd'hui inimaginable, on se prépare au saut dans l'inconnu. Le directeur de l'hôpital récemment ouvert explique que, malgré la reprise des opérations chirurgicales, les patients ne se présentent pas aux rendez-vous tant ils ont peur d'être encore convalescents le jour où il leur faudra prendre la route. Les acheteurs de diamants ont quitté la ville parce que les prospecteurs refusent de s'aventurer dans la forêt.

Sur le grand marché, on ne trouve presque plus de viande de bœuf, et les produits de substitution (chèvre, porc) atteignent des prix prohibitifs. Affaiblis par des années de désorganisation (la plupart des salariés du secteur public n'ont pas été payés depuis cinq ans), les citadins ne font plus confiance qu'à eux-mêmes. Les associations de jeunes, de femmes exploitent un lopin de terre pour nourrir leurs membres. Les plus fortunés réservent une place sur les vols trihebdomadaires qui relient la ville à Kinshasa. Le moyen traditionnel de liaison entre le Haut-Zaïre et la capitale, le bateau, n'est plus qu'intermittent. Certaines villes-étapes, comme Bumba, seraient en proie au pillage et, de toute façon, la flotte a été décimée par des années de négligence. Le départ de Kinshasa pour Kisangani du prochain train de barges est annoncé pour le 8 février. D'ici là, il aura peut-être suffi d'une rumeur pour vider tout à fait l'ex-Stanleyville.

Thomas Sotinel



AFFAIRES Dans un arrêt rendu jeudi 6 février, la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunéhec, a réduit le champ des abus de biens sociaux (ABS). Considérant que le versement d'une commission afin d'obtenir une remise fiscale n'était pas un ABS parce que cette opération est conforme aux intérêts de l'entreprise, la Cour de cassation semble considérer que le versement de pots-de-vin à des décideurs locaux ne tomberont plus sous le coup de la loi sur les ABS. ● QUALIFIÉ de *« divine surprise »* par le patronat, cet arrêt est critiqué par le Syndicat de la magistrature qui y voit une *« première étape vers une dépénalisation générale du droit des sociétés »*. ● PLUSIEURS HOMMES POLITIQUES appartenant à des partis de la majorité, impliqués dans des affaires politico-financières, pourraient profiter de cette nouvelle jurisprudence. *(Lire aussi notre éditorial, p. 18 et en dernière page.)*

La Cour de cassation restreint le champ des abus de biens sociaux

En considérant que le versement d'un pot-de-vin destiné à obtenir une remise fiscale n'est pas contraire à l'intérêt de l'entreprise, les magistrats de la haute juridiction rendent plus difficile la lutte contre la corruption

EN QUELQUES MOTS glissés à la fin d'un arrêt, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient de réaliser le rêve de bien des hommes politiques et des chefs d'entreprise : limiter très strictement le champ des abus de biens sociaux (ABS). Dans son arrêt, la Cour a en effet considéré que le versement d'une commission destinée à obtenir d'un ministre une remise fiscale n'était pas un ABS car cette opération était conforme à l'intérêt de l'entreprise. En vertu de cette jurisprudence, les pots-de-vin offerts à des décideurs locaux afin de se voir attribuer des marchés publics ne tomberont sans doute plus sous le coup de la loi sur les abus de biens sociaux.

La Cour de cassation statuait sur le pourvoi du PDG de la société Kis, Serge Crasnianski. En 1987, ce chef d'entreprise avait remis une somme de 760 000 francs à Pierre Botton. Ce versement ne correspondait à aucune prestation réelle : Serge Crasnianski souhaitait simplement que Pierre Botton intervienne auprès de son beau-père, Michel Noir, alors ministre du commerce extérieur, pour que l'on réduise sa dette fiscale, qui se montait à 15 millions de francs. Ce qui fut rapidement fait : dans une lettre adressée le 29 septembre 1987 au PDG de Kis, Michel Noir, qui affirmait avoir *« personnellement étudié »* le dossier, lui annonçait son intention de lui accorder une remise de 10 millions de francs en raison des *« efforts effectués »* par la société.

Dans son arrêt, la cour d'appel de Lyon avait considéré que la démarche de Serge Crasnianski était *« contraire à l'intérêt social »* de la société Kis, qui s'était *« appauvrie »* en versant à Pierre Botton une somme de 760 000 francs *« sans aucune contrepartie »*. Dans un attendu qui tient en quelques lignes, la Cour de cassation réduit en miettes cette interprétation : elle estime qu'en se prononçant ainsi, alors que le geste de Serge Crasnianski avait permis de minorer la dette fiscale de Kis, la cour d'appel *« n'a pas mis la Cour de cassation en mesure de s'assurer de la légalité de sa décision »* au regard de la définition de l'abus de biens sociaux, qui figure dans la loi de 1966 sur les sociétés commerciales.

En clair, la Cour de cassation considère que le versement de ce pot-de-vin de 760 000 francs était dans l'intérêt de Kis, puisque la société a obtenu une remise fiscale de 10 millions de francs. Cette lecture cynique des relations économiques peut désormais être déclinée dans bien d'autres domaines : une entreprise qui verse une commission à une municipalité pour obtenir le marché de la construction d'un hôpital ou d'une école peut désormais arguer qu'elle n'agit certes pas pour le bien public, puisque la décision du maire est pervertie, mais que sa démarche est conforme à l'intérêt de la société, qui s'enrichit en remportant de nouveaux marchés.

Cette décision de la Cour de cassation répond aux préoccupations actuelles des chefs d'entreprise. *« Que cela choque ou non, il y a des cas où il peut être de l'intérêt de l'entreprise d'accomplir un acte illicite »*, déclarait ainsi le président de la commission juridique du CNPF et secrétaire général d'Alcatel-Alsthom, Philippe Bissara, le 13 juin 1996. Trois mois plus tard, la chambre de commerce et d'industrie de Paris lui faisait écho. *« Le fait, pour un dirigeant, d'accepter de verser des commissions pour obtenir l'attribution d'un important marché ou une autorisation nécessaire à l'exploitation de la société n'est pas contraire à l'intérêt social*, écrivait-elle le 17 septembre 1996. *Le but poursuivi est, bien au contraire, de permettre le développement de la société. »*

Malgré le développement des *« affaires »*, la Cour de cassation avait rarement été sollicitée sur ces questions. *« En quinze ans d'arrêts publiés de la chambre criminelle* [de 1980 à 1995], *il n'y en a pas six qui portent sur les éléments constitutifs de l'abus de biens sociaux et encore moins sur la notion d'intérêt social*, soulignait le président de cette chambre, Christian Le Gunehec, lors d'un colloque sur les ABS, en juin 1996. *C'est sans doute surprenant mais je dois préciser qu'aucune des affaires récentes ou médiatiques, dont on parle beaucoup, au mépris du secret de l'intruction comme de la présomption d'innocence, n'ont encore été soumises, sur le fond, à la chambre criminelle. »*

> « Que cela choque ou non, il y a des cas où il peut être de l'intérêt de l'entreprise d'accomplir un acte illicite »

Quelques décisions avaient cependant permis de baliser le terrain. En 1992, interrogé au sujet d'une société qui avait payé des commissions pour obtenir un marché de transport scolaire, la Cour de cassation avait estimé qu'il s'agissait d'un abus de biens sociaux, tout usage fait dans un but illicite étant nécessairement abusif. Quatre ans plus tard, en 1996, elle était revenue sur cette jurisprudence en estimant que la constitution d'une caisse noire destinée à rémunérer des travailleurs clandestins ne constituait pas un abus de biens sociaux. Cette fois, en considérant que le versement d'une commission destinée à obtenir une remise fiscale n'est pas un abus de biens sociaux, elle va infiniment plus loin.

Beaucoup répondront sans doute que, privés des abus de biens sociaux, les magistrats pourront désormais utiliser les infractions de trafic d'influence et de corruption. Dans la plupart des dossiers, cet argument est pure illusion car ces deux délits sont prescrits au bout de trois ans. Si la justice ne les découvre pas à temps, ce qui est en général le cas puisqu'ils sont dissimulés, elle ne peut donc pas les poursuivre. Ce fut d'ailleurs le cas dans l'affaire Kis : bien que les faits soient graves – la Cour de cassation admet qu'un ministre en exercice a minoré de 10 millions de francs une dette fiscale après le versement d'un pot de vin de 760 000 francs –, la justice lyonnaise ne pouvait plus agir car la prescription était acquise.

En matière de corruption, les obstacles sont encore plus nombreux. La définition juridique de cette notion est en effet très éloignée de l'acception commune : pour que le délit soit constitué, il faut prouver qu'un accord clair a été passé avant que la décision soit prise. *« Il y a trois difficultés principales*, remarquait lors d'un colloque Philippe Courroye, le juge d'instruction de l'affaire Botton-Noir. *Il faut démontrer l'existence de l'accord, ce qui est malaisé puisqu'il est occulte ; il faut prouver que cet accord est antérieur à l'obtention de l'acte, ce qui impose d'en définir la chronologie : et il faut matérialiser les contreparties, ce qui n'est pas facile quand il s'agit d'enveloppe d'argent liquide ou de versement sur des comptes à l'étranger, souvent par le biais de sociétés-écrans. »*

Ces dernières semaines, le gouvernement achevait la rédaction d'une réforme du droit des sociétés inspirée par le rapport du sénateur (RPR) de l'Oise, Philippe Marini. Craignant les accusations d'amnistie *« douce »*, selon le mot de trois syndicats de magistrats, il hésitait, depuis des mois, à y faire figurer une redéfinition des abus de biens sociaux ou une modification de ses règles de prescription. En adoptant une jurisprudence restreignant clairement le champ des ABS, la Cour de cassation vient peut-être de lui éviter un débat public houleux sur les *« affaires »*.

Anne Chemin

La loi et les jurisprudences

● **Introduit dans la législation pénale par un décret-loi de 1935,** l'abus de biens sociaux (ABS) est défini comme suit par l'article 437 de la loi de 1966 sur les sociétés inscrites au code du commerce : *« Seront punis d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 2 500 000 francs ou l'une de ces deux peines seulement, les gérants qui, de mauvaise foi, auront fait du bien ou du crédit de la société un usage qu'ils savaient contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle ils étaient intéressés directement ou indirectement »*.

● **La prescription du délit d'abus de biens sociaux** n'obéit pas aux règles de droit commun. Constatant que ce délit est, par nature, une infraction cachée, la chambre criminelle de la Cour de cassation a, dans un arrêt rendu le 7 décembre 1967, fixé le point de départ de sa prescription *« au jour où le délit est apparu et a pu être constaté dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique »*.

● **Dans un arrêt rendu le 22 avril 1992,** la Cour de cassation a précisé la nature de l'infraction en affirmant que *« toute dépense effectuée dans un but illicite »* constitue nécessairement un abus de biens sociaux. Ce principe a ensuite été remis en cause par un arrêt de la cour du 11 janvier 1996. Un an après, la Cour de cassation prolonge cette nouvelle jurisprudence.

La prescription du recel est liée à celle de l'infraction dont il procède

LA PRESCRIPTION du recel d'abus de biens sociaux ne commence qu'à partir de l'instant où l'abus de biens sociaux lui-même a pu être constaté. C'est, en substance, ce qui ressort de l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation rejetant le pourvoi de Michel Noir contre l'arrêt de la cour d'appel de Lyon le condamnant, le 10 janvier 1996, à dix-huit mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droit de vote et d'éligibilité pour recel d'abus de biens sociaux.

La prescription empêche que l'on poursuive l'auteur d'une infraction au terme d'un délai que la loi a fixé à dix ans pour les crimes, trois ans pour les délits et un an pour les contraventions. Ce « pardon légal » n'existe pas dans tous les pays : il est notamment inconnu dans le droit anglo-saxon. En France, la loi n'a prévu qu'une exception : les crimes contre l'humanité, qui sont imprescriptibles. Parfois, la jurisprudence, soit les principes d'interprétation de la loi dégagés par les juridictions, a cependant retardé le point de départ de la prescription : pour l'abus de biens sociaux, la Cour de cassation a ainsi décidé que, puisque l'auteur dissimulait ses détournements, la prescription ne commençait que lorsque l'infraction a été constatée *« dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique »*.

« DÉLIT DE CONSÉQUENCE »

Dans l'affaire Noir-Botton, la cour d'appel de Lyon a estimé que le recel de biens sociaux était *« un délit de conséquence »* directement lié au *« délit fondamental »*, c'est-à-dire l'abus de biens sociaux. Pour elle, la prescription pour le recel ne démarrait donc qu'à partir du moment où l'abus de biens sociaux lui-même était apparu, soit le 18 juin 1992 pour M. Noir. Bien que les poursuites contre le maire de Lyon aient été engagées tardivement, les juges ont considéré que le délit n'était pas prescrit. Dans son pourvoi, Michel Noir estimait, au contraire, que le recel était prescrit car il avait été commis entre 1983 et 1989 alors que sa mise en examen n'a eu lieu que le 29 mars 1993, soit plus de trois ans après les faits.

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunebec, a donné tort à Michel Noir. Elle s'est appuyée sur plusieurs articles du code pénal qui relient le recel *« à l'infraction dont provient le bien recelé »*. Elle s'est également fondée sur l'article 203 du code de procédure pénale qui établit la notion de connexité entre les infractions. Tous ces textes, concluent la Cour, *« impliquent que le recel du produit d'un abus de biens sociaux ne saurait commencer à se prescrire avant que l'infraction dont il procède soit apparue et ait pu être constatée dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique »*.

Maurice Peyrot

Une jurisprudence qui devrait bénéficier à quelques hommes politiques

CONDAMNÉ par la cour d'appel de Lyon, le 9 juillet 1996, à cinq ans d'emprisonnement – dont un avec sursis –, l'ancien ministre (RPR) de la communication, Alain Carignon, sera peut-être l'un des bénéficiaires de la décision rendue, jeudi soir 6 février, par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Le toujours président du conseil général de l'Isère est convaincu d'avoir bénéficié de larges avantages financiers, consentis par la Lyonnaise des eaux et ses filiales, en contrepartie de l'attribution à ce groupe de la concession du service des eaux de la ville de Grenoble, dont M. Carignon était aussi le maire. La jurisprudence forgée par l'arrêt de jeudi pourrait faire tomber, *de facto*, le chef de *« recel d'abus de biens sociaux »*, retenu à son encontre par les juges de Lyon, dès lors qu'il paraît difficilement contestable que l'obtention d'un tel marché était bien dans l'intérêt social de l'entreprise Lyonnaise des eaux.

Reste toutefois le chef de *« corruption »*, plus lourdement chargé de sens – et plus lourdement sanctionné. Car si le fait d'extraire de la caisse d'une société des fonds destinés à *« acheter »* l'attribution d'un marché public n'est plus sanctionnable, au terme de la décision de la Cour de cassation, le fait, pour un élu ou un fonctionnaire, d'accepter cet argent continue bien, lui, de tomber sous le coup de la loi. *« Il n'est pas admissible*, indiquait l'arrêt de la cour d'appel de Lyon rendu contre M. Carignon, *que, au prétexte de trouver des marchés et d'assurer le développement de son entreprise, un des responsables* [de l'entreprise] *transgresse gravement et délibérément la loi qui s'applique à tous »* (*Le Monde* du 11 juillet 1996). C'est précisément cette façon de voir que vient aujourd'hui contredire formellement la chambre criminelle.

Ainsi, dans l'affaire dite des HLM de la région parisienne, instruite par le juge de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen, la même Lyonnaise des eaux ainsi que sa principale concurrente, la Compagnie générale des eaux, sont soupçonnées d'avoir versé d'importantes sommes au promoteur Jean-Claude Méry. Or, ces deux groupes ont conjointement obtenu, en 1992, *via* leurs filiales respectives, le marché de l'entretien des ascenseurs des HLM parisiens. La preuve existe du versement, en 1992, avant et après la signature du marché, de plusieurs millions de francs sur le compte suisse de M. Méry, en provenance d'un autre compte suisse servant de *« caisse noire »* à la Lyonnaise des eaux (*Le Monde* du 14 mai 1996). Forts de la décision rendue jeudi, les auteurs de ces virements occultes, actuellement mis en examen par le juge Halphen pour *« abus de biens sociaux »*, peuvent désormais admettre – s'il y a lieu – le lien existant entre ces mouvements de fonds et l'obtention de marchés publics. Cet aveu aurait pour conséquence de faire *« tomber »* les abus de biens, eu égard à l'*« intérêt social »* de l'entreprise. Mais il aurait en même temps pour effet de caractériser la corruption ou le trafic d'influence à l'encontre des élus ayant reçu les fonds.

UN SPECTRE S'ÉLOIGNE

Cette menace suffira-t-elle à retenir les chefs d'entreprise ? Plusieurs avocats d'affaires, questionnés vendredi matin 7 février par *Le Monde*, faisaient clairement le pari inverse. Car, à l'inverse du délit d'abus de biens sociaux, dont la prescription débute au moment de la découverte des faits, la corruption et le trafic d'influence sont prescrits au bout de trois ans à compter de la découverte des faits délictueux. Dans bon nombre d'affaires politico-financières en cours, la qualification de *« corruption »* ne pourra plus être retenue, les faits datant souvent de la fin des années 80, voire du début des années 90. L'enquête sur les comptes du CDS, confiée au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto, a par exemple mis en évidence des versements effectués par certaines entreprises à un bureau d'études fondé par François Froment-Meurice, ancien dirigeant du parti centriste.

Jusqu'alors qualifiés d'*« abus de biens sociaux »*, ces mouvements de fonds – dont le total avoisine 25 millions de francs – tomberaient sous le coup de la prescription s'ils devaient être requalifiés de *« corruption »* : les derniers versements effectués au profit du CDS l'ont été au début de l'année 1992, selon les propres déclarations au *Monde* de l'ancien secrétaire général du mouvement, Bernard Bosson (nos éditions du 17 octobre 1995). La probabilité d'une mise en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* de deux ministres de l'actuel gouvernement, Jacques Barrot et Jean Arthuis, mis en cause par l'enquête du juge Zanoto, ainsi que de Pierre Méhaignerie, semble donc avoir perdu de sa force après l'arrêt de la Cour de cassation.

Le sort judiciaire de l'ancien président (UDF-PR) du conseil général du Var, Maurice Arreckx, pourrait aussi s'en trouver favorisé. Le 16 décembre 1996, le tribunal correctionnel de Toulon n'avait pas retenu à son encontre la qualification de *« corruption »*, mais s'était précisément cantonné au recel d'abus de biens. Le sénateur Arreckx est convaincu d'avoir perçu, sur un compte ouvert en Suisse, au moins 8 millions de francs d'entreprises travaillant dans le Var. Constatant que le chef de corruption avait été écarté, M. Arreckx avait déclaré, à sa sortie du tribunal : *« Je considère que mon honneur est sauf »*.

Hervé Gattegno

Le patronat ne cache pas sa « divine surprise »

LES CHEFS D'ENTREPRISE n'osent encore croire que la Cour de cassation a refermé, jeudi 6 février, la jurisprudence qui, selon eux, a permis aux juges de se livrer à une chasse aux hommes politiques indélicats par le biais du délit d'abus de biens sociaux (ABS) dont les chefs d'entreprise se rendaient coupables lorsqu'ils finançaient ceux-ci. Ils préfèrent ne pas réagir officiellement à ce revirement effectué dans le cadre d'affaires de corruption.

Le CNPF et les différentes associations patronales se sont battus pour faire revenir la jurisprudence dans son cours initial qui, depuis l'affaire Stavisky en 1935, servait à protéger les actionnaires, mais ils avaient choisi de demander d'abord la prescription du délit d'ABS. Faisant valoir que les patrons ne peuvent conserver cette épée de Damoclès sur la tête pendant dix ou quinze ans, ils avaient inspiré les propositions de Pierre Mazeaud (RPR), Xavier de Roux (UDF) ou Philippe Marini (RPR), qui prévoyaient un délai précis pour l'extinction des poursuites.

En définitive, satisfaction aura été donnée au patronat sur l'autre volet de son argumentaire : l'infraction relève éventuellement de la corruption ou du trafic d'influence et non de l'abus de biens sociaux si elle est commise dans l'intérêt de l'entreprise. Claude Heurteux, PDG de l'agence immobilière Auguste Thouard, plaidait dans ces colonnes pour une telle clarification (*Le Monde* du 18 mai 1996) : *« Entre le cas de l'entrepreneur qui détourne des fonds et que tout le monde condamne et celui de l'entrepreneur que tout le monde approuve parce qu'il a décroché un contrat important à l'étranger obtenu en utilisant des commissions, il faut que le chef d'entreprise sache clairement ce qui est répréhensible. »* L'arrêt va dans ce sens souhaité par Entreprise et Progrès ou par Jean-Paul Saillard qui, dans un rapport présenté en 1995 à la chambre de commerce et d'industrie de Paris, préconisait *« de ne sanctionner que les actes " manifestement contraires à l'intérêt social " »* de l'entreprise.

Seul le Centre des jeunes dirigeants (CJD) critique la décision de la haute juridiction. En 1995, il s'était indigné ainsi : *« Absoudre les délits patronaux pour sauver les emplois relève de la même logique que celle qui inciterait au développement des mafias dans les banlieues pour créer des emplois de proximité ! »* Son président, Jean-Marie Gorse, nous a déclaré vendredi : *« La prévarication est choquante, et l'on ne peut entériner le fait qu'une entreprise puisse gagner de l'argent en faisant perdre la société tout entière. »*

Alain Faujas



La direction de TF 1 maintient sa confiance à Patrick Poivre d'Arvor

PATRICK POIVRE D'ARVOR n'a pas présenté le journal de 20 heures de TF 1, jeudi 6 février. Le jour où la chambre criminelle de la Cour de cassation a examiné le pourvoi du présentateur contre l'arrêt de la cour d'appel de Lyon, PPDA a été remplacé par Béatrice Schoenberg. Selon la direction de TF 1, le présentateur a seulement pris *« un jour de congé »* et devrait retrouver son fauteuil du 20 heures dès lundi 10 février. Contrairement à l'an passé, la Une ne compte pas écarter de l'antenne son présentateur-vedette pendant plusieurs mois. La direction de TF 1 ne l'obligera donc pas, comme en 1996, à s'absenter pendant quatre-vingt-dix jours pour, officiellement, mener *« une mission de réflexion sur le contenu éditorial du journal »*.

Pour la direction de TF 1, la condamnation du présentateur est *« une affaire classée depuis longtemps »*. Au plus haut niveau de la chaîne privée, on estime que le rejet du pourvoi en cassation de PPDA est un *« non-événement »*. Il semble que les téléspectateurs de la Une ne font pas grief au présentateur de ses déboires judiciaires. Au contraire ! Depuis quelque semaines, les tranches d'informations de TF 1 augmentent leur audience. Dans un communiqué de victoire, la Une fait savoir que, tout au long du mois de janvier, ses journaux de 20 heures ont été suivis par *« près de 38 % de téléspectateurs, contre 25 % pour France 2 »*. Mieux, en un an, le différentiel d'audience entre les journaux des deux chaînes s'est accru en faveur de la chaîne privée. En janvier 1997, il y avait *« 2 700 000 téléspectateurs d'écart entre TF 1 et France 2, contre 1 600 000, il y a un an »*, triomphe la chaîne privée. En clair, quand le 20 heures de France 2 attire 5,9 millions de téléspectateurs, Patrick Poivre d'Arvor en séduit 8,7 millions !

AUDIENCE EN HAUSSE

Selon Robert Namias, directeur de l'information de la Une, *« on observe un mouvement de retour d'intérêt assez fort pour les journaux de TF 1. Non seulement pour le 20 heures, mais aussi pour le 13 heures »*. Signe du regain de l'information, la remontée du journal de 20 heures s'effectue alors que le jeu « L'Or à l'appel », animé par Lagaf' à partir de 19 heures, marque un peu le pas ces dernières semaines. *« Il faut oublier un peu l'idée de locomotive »*, ose Robert Namias. Selon lui, *« l'effet de chaîne est moins sensible qu'auparavant »*. Pour le directeur de l'information, le succès actuel des journaux de TF 1 tient *« à une hiérarchie plus claire et plus logique de l'information »*. Des ingrédients doublés d'une *« revalorisation du reportage et d'une réduction de la durée des journaux »*, ajoute Robert Namias. Malgré ces *« bons résultats »* d'audience, qu'il attribue pour une bonne part à ses recettes, le directeur de l'information se refuse à envisager le départ de Patrick Poivre d'Arvor. *« PPDA est à l'antenne, pas question qu'il s'en aille »*, prévient M. Namias.

Guy Dutheil

M. Noir renonce à la députation avant d'être déchu de son mandat

LYON
de notre correspondant régional

La correspondance des dates est fortuite, assure-t-on chez l'éditeur Jean-Claude Lattès. Il est difficile, cependant, de ne pas voir un signe dans la publication, le 4 février, du premier roman de Michel Noir, *Bénédicte*, à deux jours de la décision de la Cour de cassation. Depuis qu'il a été pris dans les mailles de ses affaires judiciaires, l'ancien maire de Lyon a tenté de se recomposer dans le miroir des mots : publication d'un recueil de haïkus ; expérience théâtrale avec le rôle de Serebriakov dans *Oncle Vania*, de Tchekhov : enfin *Bénédicte*, qui mêle bien des éléments de la vie de son auteur.

Ainsi M. Noir court-il après son ombre, qui traîne encore sur les plateaux de télévision où il fut l'un des héros de la « génération morale » des années 80. Il incarnait, avec une poignée de compagnons du même âge, la relève, la rénovation de la droite. Rien ne lui résistait, ni les médias, ni les sondages, ni les électeurs, et, en 1989, il enlevait la mairie de Lyon au nez et à la barbe de la vieille garde UDF.

Il dérangeait à droite et séduisait à gauche. Le 4 décembre 1990, François Mitterrand intervient aux rencontres de Banlieues 89, organisées à Bron, près de Lyon, et annonce la création d'un ministère de la ville. Lors de la réception qui suit le colloque, le président glisse à trois interlocuteurs que chacun d'eux pourrait prétendre à ce maroquin. Deux jours plus tard, M. Noir, l'un des trois, claque la porte du RPR, appelle à un *« grand dessein »* et à une *« nouvelle démocratie »*. Alain Juppé dénonce cette *« agitation politicienne »*, cette *« stratégie individuelle »*.

UNE IMAGE LÉZARDÉE

L'« appel du 6 décembre » aura peu d'effets dans la jeune classe de la droite. Seuls Jean-Michel Dubernard et Michèle Barzach accompagnent M. Noir. Quelques mois plus tard commence le feuilleton de l'affaire Pierre Botton, le gendre du maire : de révélations sur des pratiques douteuses en déballages familiaux, l'image de l'humaniste est lézardée. En mars 1993, il est réélu député (non-inscrit) de la Croix-Rousse. En avril 1995, il est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité. Il fait appel de cette décision, mais il est contraint, en juin, de renoncer à la mairie de Lyon au profit de Raymond Barre. Le retrait se fera pas étapes, pour qu'il ne soit pas dit que l'homme public perd la face.

L'agenda de M. Noir n'est ensuite qu'une succession de rendez-vous judiciaires. Janvier 1996 : la cour d'appel confirme la condamnation en première instance dans l'affaire Botton. Mai 1996 : M. Noir est condamné à un an de prison avec sursis pour le détournement des subventions municipales. Même s'il réunit de temps en temps ses fidèles lyonnais, l'ancien maire de la capitale rhodanienne met en veilleuse son activité politique. Son mouvement, Nouvelle Démocratie, est en *« hibernation, comme son président »*, expliquait son secrétaire général, Jacques Boudaud, à quelques jours de la décision de la Cour de cassation. Dans la lettre du mouvement, *Opinions*, M. Noir continuait quand même à traiter des grandes questions de ce monde.

Ancien ministre du commerce extérieur (1986-1988), ancien maire de Lyon (1989-1995), il sera bientôt, à cinquante-trois ans, ancien député (1978-1997) : sa déchéance devrait être prononcée prochainement par le Conseil constitutionnel. Sans attendre, il a annoncé, jeudi, dans un communiqué, que sa *« vie politique* [était] *désormais finie »* et qu'il se démettait de son mandat de député, décision officialisée, vendredi matin, par Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale. Reste à savoir, compte tenu du calendrier, si une élection législative partielle dans la deuxième circonscription du Rhône devra être organisée.

Bruno Caussé

M. Mouillot va être contraint de quitter la mairie de Cannes

NICE
de notre correspondant

Si Michel Mouillot ne donne pas sa démission, le préfet des Alpes-Maritimes, dès qu'il aura reçu la notification de l'arrêt de la Cour de cassation, prendra un arrêté pour mettre fin à son mandat de maire. Le code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal élit alors, dans les dix jours, un nouveau maire.

Maurice Delaunay (RPR), soixante-dix-sept ans, devrait être élu maire. Pour succéder à ce dernier, au poste de premier adjoint, il y a plusieurs postulants, notamment Michel Cima (UDF-FD) et Gilles Cornut-Gentille (RPR), tous deux candidats potentiels au fauteuil de maire pour les prochaines élections municipales. M. Delaunay peut préférer un premier adjoint moins « encombrant » pour aider la ville à sortir d'un chapelet d'affaires que la justice, pénale ou administrative, traque dans le sillage de M. Mouillot.

Franc-maçon, intime de François Léotard, pour qui il avait inventé la « bande à Léo », ami de Michel Charasse, le maire élu en 1989 s'est laissé griser par son nouveau pouvoir et ses protections, devenues illusoires. A l'automne 1989, il lance, au cours d'un petit déjeuner avec des chefs d'entreprise : *« Je copie l'organisation de ma ville sur celle de Médecin à Nice. »* Il développe le clientélisme, quadrille la commune grâce à des associations de quartier et crée deux sociétés d'économie mixte. La Semec gère le Palais des festivals. Son président, André Emir, conseiller municipal PR, a été mis en examen le 5 décembre 1996, soupçonné de favoritisme dans l'attribution du marché de la moquette du Palais des festivals. La Semcad savait multiplier les mètres carrés, si convoités sur cet espace doré de la Côte d'Azur. A l'ouest de la commune, un lotissement, dont le permis de construire a été accordé en 1989, dépasse de 15 000 mètres carrés la surface autorisée par le coefficient d'occupation des sols. Une information judiciaire est ouverte par le parquet de Grasse.

LE « KENNEDY DE LA CROISETTE »

A l'Est, à la pointe de la Croisette, un projet de 330 millions de francs prévoyait la reconstruction du Palm Beach, avec l'implantation d'un palace de 200 chambres, d'un casino, d'un centre de remise en forme. La mairie avait accordé, en 1994, le permis de construire à la Compagnie générale des eaux. En novembre 1996, le tribunal administratif de Nice a annulé le projet, qui triplait la surface des bâtiments existants. Dans le quartier Californie, un immeuble dépasse de 500 mètres carrés les surfaces autorisées. Jean-Noël Vigier, ancien adjoint à l'urbanisme, et Yves Paoli, actuel adjoint chargé des finances et de l'artisanat, sont mis en examen pour délivrance indue de permis de construire.

La justice s'est servie des affaires de corruption avec le Carlton Casino Club et le Grand Casino Riviera pour démasquer les secrets du train de vie de M. Mouillot, en détention provisoire depuis plus de six mois. Elle enquête aussi sur le marché public de l'éclairage, l'achat de sa villa de Tourtour et les prêts que lui ont consentis des particuliers. Cannes, conservatrice et soucieuse de son image, aimerait tourner la page Mouillot avec autant d'empressement que le *« Kennedy de la Croisette »* en avait mis à la conquérir.

Jean-Pierre Laborde

هكذا من الامل

Le conflit dans les transports en commun régionaux s'enlise

La grève des chauffeurs de bus se poursuit vendredi dans une quinzaine de grandes villes, tandis que les négociations, qui butent sur les revendications ayant trait à la retraite à 55 ans et à la semaine de 35 heures, sont au point mort

La journée de grève dans les transports en commun de province, jeudi 6 février, à l'initiative de la CGT et de FO qui ont reçu localement le soutien de la CFDT, a été fortement suivie et a été reconduite, vendredi 7 février, dans une quinzaine de réseaux de grandes villes de province. Le conflit est en train de s'enliser, alors que le mouvement de débrayage perturbe le trafic. Les négociations entre la fédération patronale du secteur, l'Union des transports publics, et les syndicats sont au point mort, buttant sur les revendications des grévistes qui portent principalement sur la retraite à 55 ans et la semaine de 35 heures. La CGT et FO demandent d'avancer la prochaine séance de négociations. A Toulouse, où le conflit porte sur l'application de la loi de Robien et malgré la nomination d'un médiateur, les traminots ont décidé de poursuivre leur mouvement jusqu'à samedi. Dans un entretien au *Monde*, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, estime que *« l'unité d'action est décisive pour permettre aux salariés de se faire entendre »*.

LE CONFLIT dans les transports en commun de province s'enlise. Au second jour de grève des chauffeurs de bus et des traminots, un certain durcissement social est perceptible, en même temps qu'une impasse sur les revendications des grévistes : la semaine de 35 heures et la retraite à 55 ans. Exceptée la région parisienne, qui n'est pas touchée par le conflit, et l'agglomération lyonnaise, où le mouvement a été faiblement suivi, la journée de débrayages, jeudi 6 février, à l'appel de la CGT et de FO, soutenue localement par la CFDT, a été fortement suivie, notamment dans le Sud-Est.

Vendredi 24 janvier, le mouvement se poursuivait dans une quinzaine de grandes villes dont Marseille, Cannes, Nice, Montpellier, Toulouse, Lille, Amiens, Mulhouse, Clermont-Ferrand et Limoges. A Bordeaux, les piquets bloquant les bus ont été levés, en raison des départs en vacances, mais des actions sont prévues la semaine prochaine. Selon la CGT, trente-six réseaux, qui regroupent 21 600 salariés sur les 32 000 du secteur, ont été dans l'action, jeudi. Ce sont les réseaux des grandes villes de province qui sont les plus touchés, alors que l'Union des transports publics (UTP), la fédération patronale du secteur, avait observé, le 24 janvier, une recrudescence de préavis dans les réseaux des villes moyennes voire petites.

A Marseille, « *la mobilisation est partie pour durer* », prédit Charles Andréani, délégué CGT. La grève dans les transports en commun a été suivie, jeudi, par plus de 80 % des conducteurs de bus de la Régie des transports marseillais (RTM). La reconduction du mouvement a été votée à une forte majorité par les traminots et, vendredi 7 février, la paralysie du réseau est identique à la veille : aucun tramway ne circule et le trafic des bus n'est assuré seulement qu'à 3 %. Les syndicats ont repoussé la proposition, présentée le 5 février, par le directeur général de la RTM, de réduire d'une heure le temps de conduite hebdomadaire des 1 300 chauffeurs de bus à compter du 1er juillet. Selon la direction, cette mesure provoquerait une quarantaine d'embauches.

Arc-boutés sur les 35 heures – comprenant la conduite, les pauses et la prise de service – les traminots refusent ce « *marché de dupes* » au motif qu'une heure de conduite hebdomadaire correspond à douze minutes sur le service journalier. « *Or, c'est ce que nous perdons chaque jour dans les embouteillages* », précise M. Andréani.

La même fin de non recevoir a été opposée à la proposition touchant le régime de retraite. En contrepartie d'un engagement de ne pas recourir à la grève – une journée d'arrêt de travail entraîne pour la RTM un manque à gagner d'un million de francs – la direction s'est dite « *prête à envisager le départ en pré-retraite des agents ayant réalisé trente à trente-cinq ans de conduite* ». « *Rien de plus que ce qu'offre le cadre réglementaire* », rétorquent les syndicats qui mettent en avant la pénibilité de la conduite, le stress des agents mais surtout la multiplication d'actes d'incivilité et d'agression.

Le conflit semble dans l'impasse. L'UTP, qui regroupe les trois principales entreprises du secteur – la CGEA (Générale des eaux), VIA GTI (Paribas) et Transcet (Caisse des dépôts et consignations) –, s'en tient à ses propositions du 28 janvier, rejetées par les syndicats. Eric de Ficquelmont (CGEA), président de la commission des affaires sociales de l'UTP, a rappelé, jeudi, que « *les cadences de travail des traminots ne sont pas les mêmes* » que celles des routiers. « *Si on mettait tout le monde à la retraite à 55 ans dans la branche, cela coûterait environ 400 millions de francs par an* » et l'UTP « *n'en a pas les moyens* » explique M. de Ficquelmont. L'UTP est prête à élargir à toute la branche les dispositifs de préretraites contre embauches, en les améliorant.

Sur le temps de travail, l'UTP propose d'échanger une plus grande flexibilité des horaires contre une baisse de la durée conventionnelle du travail, qui passerait de 39 à 35 heures, payées 37. Un bras de fer se joue sur ce sujet entre l'Etat et l'UTP, qui escomptait utiliser la loi de Robien (baisse des charges contre réduction du temps de travail pour favoriser l'emploi). Les deux parties se sont déjà rencontrées six fois sans succès. « *Une loi a été votée*, assure M. de Ficquelmont, *mais on nous a fait savoir qu'elle n'était pas applicable* » aux entreprises assumant un service public. « *On nous a dit qu'on allait trouver d'autres solutions. Nous les attendons* », explique M. de Ficquelmont. La CGT et FO demandent d'avancer la date de la prochaine commission paritaire, fixée au 14 février.

Alain Beuve-Méry, avec Luc Leroux à Marseille

Les traminots toulousains continuent leur mouvement

TOULOUSE
de notre correspondant

D'une journée d'action à l'autre, les traminots toulousains de la Semvat (Société d'économie mixte de transport public de voyageurs de l'agglomération toulousaine) poursuivent leur mouvement de grève, conscients d'être devenus le fer de lance de la revendication pour la semaine de trente-cinq heures dans les transports publics. Lancé le 27 janvier dans la foulée de la grève qui avait paralysé les transports de la plupart des villes de province le 24 janvier, le conflit n'a cessé de se durcir au fil des jours.

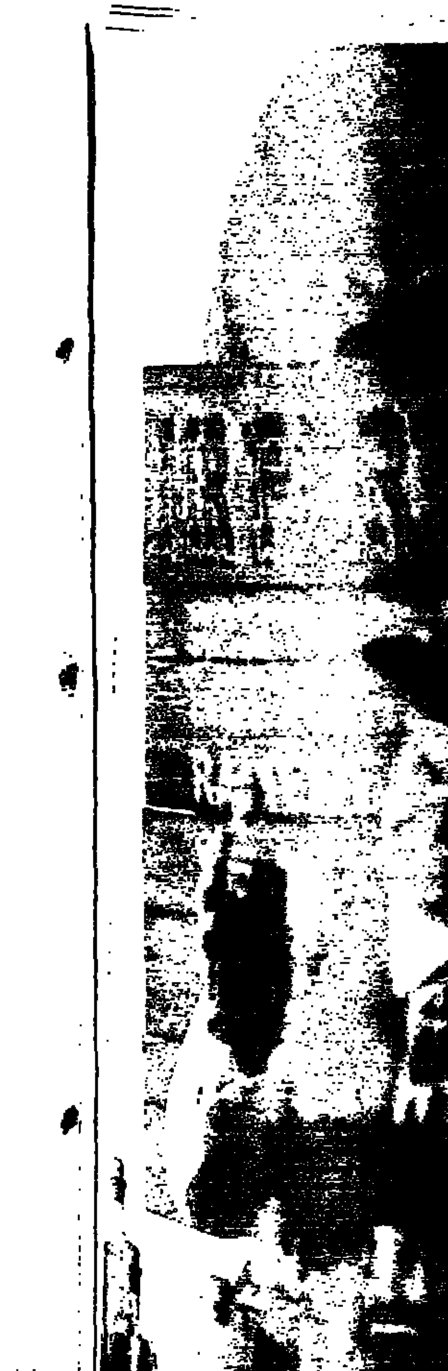
L'agglomération toulousaine était totalement privée de bus, vendredi 7 février, pour la douzième journée consécutive. Les traminots grévistes avaient décidé, la veille, de prolonger la nouvelle journée d'action nationale lancée par la CGT et FO, en dépit de la nomination d'un médiateur par le préfet. Francis Latarche, un fonctionnaire du ministère du travail chargé des transports dans la région, a commencé ses consultations jeudi.

Le maire, Dominique Baudis (UDF-FD), souhaite « *que la nomination du médiateur puisse conduire au plus vite au règlement du conflit qui n'a que trop duré* » et appuie la demande de levée des piquets de grève formulée par la direction de la société. 60 % des mille cinq cents salariés souhaiteraient reprendre le travail, d'après les pointages quotidiens réalisés par la direction. L'intersyndicale CGT-CFDT-FO fait valoir que parmi les huit cents conducteurs, une majorité se déclarent en faveur de la grève.

Le conflit porte essentiellement sur les modalités d'application de la semaine de trente-cinq heures chez les « roulants » de la Semvat. Les contraintes du service ont pour effet de fractionner les congés hebdomadaires et d'allonger l'amplitude des journées de travail. Pour l'intersyndicale, les trente-cinq heures doivent se traduire automatiquement sur cinq journées de sept heures et deux jours de congés d'affilée. Elle a calculé que cette nouvelle organisation du travail obligerait à recruter deux cent cinquante conducteurs supplémentaires. Le coût en serait prohibitif, estime la direction, qui ne s'engage que sur la création de cent cinquante emplois durables, dont quatre-vingt postes de chauffeurs.

Syndicats et direction avaient signé un accord de principe le 17 décembre, au terme d'un premier conflit de huit jours, mais les consignes des élus, qui financent la Semvat, étaient strictes : pas question d'augmenter les impôts locaux pour financer la réduction du travail.

Stéphane Thépot



Louis Viannet, secrétaire général de la CGT

« L'unité d'action est décisive pour permettre aux salariés de se faire entendre »

« Quelle conception du syndicalisme la CGT souhaite-t-elle promouvoir ?

– En dépit des procès d'intention qui nous sont faits, la CGT ne renoncera pas à ses efforts pour l'unité d'action. C'est décisif pour permettre aux salariés de se faire entendre. La démarche de la CGT est encore trop souvent perçue comme tactique : or il s'agit vraiment d'une démarche fondamentale.

– La CGT ne se cantonne-t-elle pas dans un registre protestataire ?

– Vouloir faire resurgir les clivages entre les positions d'un syndicalisme présenté comme uniquement protestaire et un syndicalisme de propositions serait tourner le dos à la réalité. La difficulté essentielle provient de l'absence réelle de volonté de rechercher le meilleur rapport de forces pour parvenir à des compromis les plus favorables possible.

» Il s'agit de créer les conditions pour faire jaillir sur une base offensive les exigences qui correspondent aux besoins des salariés. Les problèmes qui se posent aujourd'hui sont trop sérieux pour s'en tenir à la simple recherche de rapports civilisés entre organisations. Il faut rechercher des positions, sinon communes, tout au moins convergentes, en prenant en compte les organisations telles qu'elles sont.

» Le défi qui est posé aux syndicats est de se donner les moyens pour sortir du cercle vicieux où les négociations sont systématiquement engagées sur des revendications patronales. Le CNPF utilise les atouts que la division syndicale lui fournit. J'ajoute que, même si la loi les autorise, la pratique d'accords minoritaires, qui se généralise, dénature la notion même d'accords contractuels. La nécessité pour le syndicalisme de se faire entendre avec le plus de force possible vaut aussi bien au plan national qu'au plan européen. C'est une des raisons qui motivent notre demande d'adhésion à la Confédération européenne des syndicats. La CGT s'engagera de manière dynamique et unitaire dans la journée d'action organisée par la CES le 28 mai.

– La CGT est accusée d'être anti-européenne à Paris et pro-européenne à Bruxelles...

– J'ai pris connaissance des arguments notamment avancés par la CFDT pour contester l'entrée de la CGT dans la CES. Il faut casser les pattes au canard qui veut que porter critique sur le traité de Maastricht ou sur la monnaie unique reviendrait à se situer comme résolument anti-européen. Je serais tenté de renverser la vapeur. Est-ce qu'être européen aujourd'hui, cela veut dire tout accepter ? Nous sommes en présence d'une construction européenne qui fait large place aux intérêts des grands monopoles et des grandes féodalités financières et ne se préoccupe guère de la situation des salariés. L'Europe sociale demeure la grande absente. Les syndicalistes doivent amplifier l'action pour de véritables droits sociaux ; en particulier, imposer un droit de regard sur les délocalisations, concentrations, fusions. Ce sont de nouveaux droits à conquérir pour l'exercice d'une nouvelle démocratie.

» Nous sommes pour une construction européenne qui débouche sur une communauté créant les conditions de la paix en Europe. Nous ne sommes plus à l'époque de la guerre froide, marquée par une conception camp contre camp. C'est pourquoi nous considérons l'élargissement à l'Europe centrale et orientale comme un élément essentiel de stabilité. Il faut absolument associer les peuples à l'élaboration de la construction européenne au lieu de leur imposer des critères drastiques d'adhésion, basés uniquement sur le marché et la concurrence. Il faut respecter leur identité et les souverainetés nationales. La construction européenne a un besoin immense de démocratie, d'intervention des peuples, des salariés, trop de décisions économiques et sociales sont prises à ce niveau pour ne pas poser avec force nos exigences sociales.

– La CGT demeure-t-elle hostile à la monnaie unique ?

– La construction monétaire actuelle n'offre aucune garantie de stabilité en Europe. Au contraire, la mise en place d'une Europe à plusieurs vitesses, certains pays étant exclus de la monnaie unique, porte les risques de grands désordres, amplifiés par l'élargissement futur. Est-il acceptable de mettre en place une hiérarchie entre pays, sur des bases de droits et de devoirs inégalitaires, tout cela au nom de critères monétaires qui aboutissent à pressurer les dépenses publiques et de santé, et à établir des rapports dominants-dominés ?

» Peut-on prétendre aujourd'hui qu'avec la domination du marché, la mise en place d'une banque centrale européenne, échappant au contrôle des Etats et des peuples, l'édifice en construction est susceptible de s'opposer aux méfaits de la mondialisation ? Nous voulons construire des coopérations et des solidarités, à partir des priorités sociales, et notamment le plein emploi. »

Propos recueillis par Alain Beuve-Méry

Le rapport Gisserot prône une réforme de la politique familiale

Un document préparatoire à la conférence de la famille rejette l'imposition des allocations

LE MINISTRE des affaires sociales, Jacques Barrot, a rendu public, jeudi 6 février, le rapport préparatoire à la conférence nationale de la famille que le premier ministre doit réunir, courant mars, à l'hôtel Matignon. Elaboré sous la houlette d'Hélène Gisserot, procureur général près la Cour des comptes et présidente du comité de pilotage de cette conférence, le texte préconise une adaptation mesurée de la politique en faveur des familles, dans un contexte financier difficile pour l'Etat et pour les caisses d'allocations familiales. L'Union nationale des associations familiales (UNAF) a souligné l'« *intelligence* » du rapport, même s'il est loin de reprendre toutes les propositions des cinq ateliers mis en place après un premier sommet organisé le 6 mai 1996 par Alain Juppé (*Le Monde* daté 12 et 13 janvier).

Le rapport Gisserot plaide pour une véritable prise en compte du « *fait familial* » dans les débats publics et l'action gouvernementale, la réhabilitation du mariage (dans le respect de la liberté des couples), la création d'un code de la famille et d'un « *observatoire* » notamment chargé d'élaborer un indice du coût de l'enfant. Il prône l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales assises sur les salaires à la valeur ajoutée des entreprises et de véritables garanties sur le maintien des ressources de la branche famille de la Sécurité sociale.

Il défend aussi une meilleure reconnaissance du rôle des parents au foyer et une réforme du congé parental. Celui-ci ne serait plus réservé à la petite enfance et prendrait la forme d'un « *chèque temps parental* ». Jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, le père ou la mère pourrait, dans la limite actuelle de trois ans, utiliser ce congé par période fractionnée s'ils le souhaitent. Le cumul de l'allocation de garde d'enfant à domicile et de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à la maison – une véritable aubaine pour les familles aisées – pourrait être rendu moins favorable, tandis que les conditions d'attribution de l'allocation parentale d'éducation seraient revues.

Dans son rapport, Mme Gisserot souligne que la branche famille paie près de 20 milliards de francs par an pour la retraite des parents au foyer et que sa réforme dégagerait six milliards au profit de la branche famille. De son côté, l'attribution de l'allocation de logement social aux seuls étudiants boursiers dégagerait de un à deux milliards de francs. Les rapporteurs rejettent l'imposition des allocations familiales, un moment envisagée par le premier ministre, et ils jugent « *regrettable* » qu'elles soient soumises au RDS (remboursement de la dette sociale).

> Les auteurs estiment qu'il est « difficile de diminuer le nombre de prestations sans pénaliser telle ou telle catégorie de familles parmi les moins favorisées »

Ils pensent aussi que, « *dans un contexte financier tendu* », il est « *difficile de diminuer le nombre de prestations (vingt-huit) sans pénaliser telle ou telle catégorie de familles parmi les moins favorisées* ». Ils privilégient la simplification technique, comme l'unification des base de ressources des *minima* sociaux. Au total, évaluent-ils, environ 10 milliards de francs pourraient être dégagés grâce à des « *aménagements à la marge* » de la réglementation actuelle. Comment les utiliser ? Priorité doit être donnée aux mesures en faveur des familles ayant de jeunes adultes à charge, insiste Mme Gisserot, qui propose que l'on prolonge « *sans délai* » le versement des allocations familiales jusqu'à 20 ans et qu'on améliore l'accès aux soins.

La seconde priorité doit, selon elle, porter sur le logement, tout en évitant de concentrer les aides sur les seules familles modestes. Le rapport suggère deux innovations : une « *aide en capital* » qui, bloquée un certain temps, serait utilisée pour un investissement d'ordre familial ; un « *fonds de solidarité familial* », financé par les familles elles-mêmes (descendants directs), pour subvenir temporairement aux besoins d'un de ses membres en difficulté (chômage, etc,). Cette idée, soutenue par le groupe Paribas, a été approuvée récemment par le président de la République, Jacques Chirac. Elle pourrait faire l'objet, dans quelques semaines, d'une proposition de loi sénatoriale.

Jean-Michel Bezat

M. Monory se prononce contre la modification du scrutin régional

DANS UN ENTRETIEN publié par *Le Figaro* du 7 février, le président du Sénat, René Monory, estime qu'« *à un an des élections, on ne change pas les règles du jeu* ». « *Je considère qu'il n'y a pas lieu de réformer aujourd'hui quelque mode de scrutin que ce soit* », confie-t-il à propos de l'éventuelle modification des règles d'élection des conseillers régionaux qui, avec le calendrier électoral de 1998, a fait l'objet d'une réunion de la majorité à Matignon, autour du premier ministre, le 4 février (*le Monde* du 6 février).

Par ailleurs, le président de l'UDF, François Léotard, a indiqué, jeudi 6 février, qu'il organisera, le 12 février, une réunion avec les responsables de la confédération sur ces deux questions en débat afin de « *définir un bloc de propositions qui puisse être accepté* » par le RPR.

DÉPÊCHES

■ **VITROLLES : Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères** et délégué général du PPDF (composante de l'UDF), a déclaré, jeudi 6 février, que son parti n'a « *plus de candidat* » au second tour de l'élection municipale de Vitrolles. Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France (MPF), a indiqué sur RTL qu'il n'appelerait « *certainement pas* » à soutenir « *un candidat mis en examen* ».

■ **ENGAGEMENT : l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*,** qui consacre le 5 février un numéro spécial à l'élection municipale de Vitrolles, publie un article de Guy Bedos intitulé « Voter ou crever ! ». L'humoriste appelle les électeurs à faire barrage au Front national.

■ **SÉQUESTRATIONS : la Fédération hospitalière de France (FHF) a demandé**, jeudi 6 février, la création d'un « *fonds d'accompagnement destiné à soutenir les efforts de restructuration des hôpitaux* ». La FHF s'est déclarée « *indignée* » de la séquestration du directeur de l'hôpital d'Alès (Gard), libéré le 6, et de celui de Maison-Blanche à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), à nouveau retenu par des grévistes.

■ **DÉFENSE : le bureau national du PCF** a confirmé, jeudi 6 février, son rejet de l'accord de coopération militaire signé le 9 décembre 1996 par Jacques Chirac et Helmut Kohl. Cet accord, qui « *met en cause* » l'indépendance de la France, confirme la « *dénationalisation* » de sa défense, indique le PCF dans une longue déclaration.

Les socialistes renouvellent largement leurs candidats aux élections législatives

La convention nationale va ratifier les choix des militants

Les primaires ont fleuri, au Parti socialiste, pour la désignation des candidats aux élections de 1998. La commission de saisie, puis la commission électorale, présidée par Daniel Vaillant, numéro deux du PS, ont tenté de régler les contentieux avant la convention qui, samedi 8 février, salle de la Mutualité à Paris, doit ratifier les candidatures aux législatives et aux sénatoriales, ainsi que les têtes de liste départementale aux régionales.

LE PARTI SOCIALISTE veut éviter d'empoisonner l'atmosphère de sa convention du 8 février par une accumulation de contentieux. La direction nationale surveille ainsi une bonne quinzaine de cas déjà recensés où le gonflement subit des cotisations – ce que le rocardien Michel Sapin appelle les *« sections champignons »* – avant le vote des militants peut faire naître des doutes sur la sincérité des opérations électorales. L'Oise, la Somme et les Bouches-du-Rhône, parmi d'autres, sont observées à la loupe.

Compte tenu des cadeaux réservés à ses alliés – 38 circonscriptions pour le Parti radical socialiste et 29 pour les Verts –, le PS dispose de 510 circonscriptions, sachant que les 167 candidatures réservées aux femmes engagent aussi ses partenaires. Jeudi 6 février au soir, les votes de cinquante-six départements étaient connus, portant sur 371 circonscriptions, dont 346 pour le PS. De nombreux scrutins devaient encore avoir lieu vendredi avant la procédure de ratification de la convention. Le taux de renouvellement s'annonce significatif. Sur 346 candidats investis, 179 ne s'étaient pas présentés en 1993, soit un pourcentage de 51,7 %, qui devrait cependant diminuer avec les résultats complets.

Tous les députés sortants se représentent à trois exceptions près : en Gironde, Pierre Garmendia, dans la 3e (Cenon), cède son siège à une femme, Conchita Laguey ; dans les Bouches-du-Rhône, Henri d'Attilio ne se représente pas dans la 12e (Vitrolles), où Vincent Burroni a été investi, même si, compte tenu du contexte particulier, des élus locaux tentent de dissuader le député sortant de se présenter au Sénat ; dans le Nord, Bernard Davoine, dans la 5e (Haubourdin), devient le suppléant de Martine Aubry. Mais parmi les battus de 1993 qui ne se représentent pas figurent déjà, sur les 346 circonscriptions recensées, cinquante anciens sortants qui ont choisi de s'effacer.

Dans quelques cas cependant, moins d'une dizaine, les députés sortants battus en 1993 ont de nouveau tenté leur chance devant les militants, qui ont préféré investir un nouveau candidat. Dans la 2e de la Drôme (Montélimar), Alain Fort, battu en 1993, s'est vu préférer Eric Besson. La même mésaventure est arrivée à Jacques Roger-Machart dans la 5e de Haute-Garonne (Toulouse). En Seine-Saint-Denis, Harlem Désir, membre du secrétariat national chargé du mouvement social et l'un des animateurs de la Gauche socialiste, a finalement battu, dans la 10e (Aulnay-sous-Bois), avec l'appui des rocardiens, le sortant fabiusien éliminé en 1993, Jacques Delhy. En revanche, dans la 3e de la Somme (Ault), le cas de figure a été exactement inverse : Pierre Hiard, député battu en 1993, a été investi contre Vincent Peillon, pourtant proche de Lionel Jospin.

Compte tenu de l'absence d'accord avec le Mouvement des citoyens, des candidats socialistes ont déjà été investis dans les circonscriptions des sortants MDC. Dans la 3e de Seine-et-Marne (Melun-Nord), Michel Benard disputera le siège à Pierre Carassus. Dans la 2e de Haute-Saône (Lure), il en sera de même contre Jean-Pierre Michel. Dans la 6e de Paris, Danièle Hoffman-Rispaud se présentera contre Georges Sarre. Le PS risque aussi de contrecarrer les espoirs de députés battus en 1993 et passés au MDC, comme Roland Carraz dans la 3e de Côte-d'Or (Dijon), qui se voit opposer Hervé Vouillot, ou Michel Suchod dans la 2e de Dordogne (Bergerac), qui aura face à lui l'ancienne banquière Christiane Doré.

Alors qu'il n'avait présenté que trente-huit femmes en 1993, le PS devrait en investir, pour 1998, environ cent vingt de plus. Déjà dans les 346 circonscriptions connues, 101 femmes ont été désignées. La petite dizaine de parachutages ont été, dans l'ensemble, bien accueillis (*Le Monde* du 6 février), même si, dans la 11e des Yvelines, pourtant « réservée femmes », l'ancien député Guy Malandain conteste l'investiture de Catherine Tasca. Dans la 5e de Seine-et-Marne (Meaux-Sud), un duel de femmes s'est soldé par un match nul, chaque candidate recueillant 29 voix. Finalement, Marie Richard l'a emporté car elle était la seule à voter et à habiter dans sa circonscription...

Conflits potentiels avec les Verts et le PRS

Des difficultés apparaissent déjà entre le PS et ses alliés – le Parti radical-socialiste et les Verts – dans l'application des accords électoraux. Avec le PRS, qui aura un candidat commun dans trente-huit circonscriptions et s'est vu accorder deux « primaires », un problème touche la 3e de Haute-Saône (Luxeuil-les-Bains), où le PS a investi Michel Weyermann.

Avec les Verts, il y a déjà cinq conflits – en dehors de la Manche, où les socialistes sont hostiles à l'accord – dans des fiefs qui leur sont réservés : dans la 6e d'Ille-et-Vilaine (Fougères), le PS a investi Clément Theaudin ; dans la 1re du Morbihan (Vannes), Micheline Rakotonirina ; dans la 2e de l'Essonne, réservée à une femme et détenue par Xavier Dugoin (RPR), Elisabeth Doussin (Gauche socialiste) veut se maintenir face à l'architecte Michel Cantal-Dupart. Dans deux circonscriptions « Verts » du Val-de-Marne, la 6e et la 11e, le PS a investi, respectivement, Michel Morzière et Jean-Yves Le Bouillonnec.

MAUVAIS TRAITEMENTS

Le renouvellement des candidats fait bien sûr des mécontents et alimente le risque de dissidences – y compris pour les sénatoriales, où par exemple dans l'Hérault le sénateur sortant, Gérard Delfau, a été battu dans une primaire –, mais les différents courants se montrent globalement satisfaits.

Seule la Gauche socialiste est franchement mécontente, Jean-Luc Mélenchon se plaignant des mauvais traitements de la direction, qu'il accuse, par exemple, d'avoir fait battre en Seine-et-Marne Pascale Le Néouannic dans la 8e et Gérard Filoche dans la 9e.

M. Mélenchon a le sentiment d'avoir été victime de l'accord avec les Verts mais se félicite d'échanges de bons procédés avec les rocardiens. Ces derniers ont facilité l'investiture de Laurence Rossignol dans la 5e de l'Oise. En échange, François Lamy a dû son investiture dans la 6e de l'Essonne aux bonnes grâces de l'aile gauche du parti.

Michel Noblecourt

Le PS doit encore désigner ses chefs de file régionaux

La moitié des fédérations du parti ont choisi leurs têtes de liste, non sans difficulté dans certains cas

UNE VAGUE de renouvellement se manifeste dans la désignation des têtes de liste départementales socialistes aux élections régionales. Dans les quarante-huit départements qui avaient choisi leurs candidats, jeudi 6 février au soir, on trouve trente-cinq nouvelles têtes. Treize chefs de file des régionales de 1992 sont reconduits : Roger Adivèze (Aude), François Hollande (Corrèze), Alain Anziani (Gironde), Jacques Chérèque (Meurthe-et-Moselle), François Dose (Meuse), Eugène Teisseire (Nièvre), Michel Delebarre (Nord), Pierre Forgues (Hautes-Pyrénées), Yannick Bodin (Seine-et-Marne), Francis Lecul (Somme), Elisabeth Guigou (Vaucluse), Robert Savy (Haute-Vienne), Laurent Cathala (Val-de-Marne).

Sous réserve du vote de la convention, des changements peuvent encore résulter des négociations qui vont s'engager, au niveau des fédérations, avec le Parti radical-socialiste (PRS) et les Verts. A l'exception de la région Ile-de-France – où Dominique Strauss-Kahn a été investi comme porte-parole régional –, les chefs de file régionaux n'ont pas encore été désignés.

Dans les départements, seules quatre femmes sont chefs de file : *Catherine Guy-Quint, qui succède à* Michel Charasse dans le Puy-de-Dôme ; Marie-Pierre de la Gontrie (Paris), Françoise Gaillard (Deux-Sèvres) et Mme Guigou. Le PS doit tendre vers l'objectif de parité pour la composition des listes. Le Mouvement des jeunes socialistes (MJS) réclame une bonne part pour les jeunes, et Ahmed Ghayet, délégué auprès de M. Jospin, plaide pour une présence significative de jeunes beurs.

Les négociations internes ont parfois été serrées, la liste régionale servant de compensation pour des aspirants députés recalés. Ainsi, dans l'Indre, un accord entre André Laignel et Michel Sapin a permis au premier, candidat à la députation, de céder au second la place de chef de file régional qu'il occupait en 1992. L'ancien ministre rocardien ne briguera pas la députation, mais espère être le porte-parole régional.

Dans le Calvados, le bras de fer a été rude entre Louis Mexandeau, député 1973, et son frère ennemi, François Geindre, maire d'Hérouville-Saint-Clair. L'ancien ministre, indique notre correspondant, voulait conduire de nouveau la liste régionale tout en restant député. Il a fallu que M. Jospin tape du poing sur la table pour que M. Mexandeau accepte finalement de laisser la tête de liste départementale à M. Geindre.

Le renouvellement permet à des dirigeants bien implantés localement, ou cherchant à l'être, de prendre la relève : Michel Vauzelle succède à Bernard Tapie dans les Bouches-du-Rhône, Alain Rafesthain à Alain Calmat dans le Cher, Pierre Moscovici à Yves Lagier dans le Doubs, François Cuillandre à Louis Le Pensec dans le Finistère, *Georges Frêche* à Claude Allègre dans l'Hérault, Yannick Vaugrenard à Claude Evin en Loire-Atlantique, Jean-Yves Le Drian à Pierre Victoria dans le Morbihan, Roland Huguet à Noël Josèphe dans le Pas-de-Calais, André Labarrère à Nicole Pery dans les Pyrénées-Atlantiques, Julien Dray à Jacques Guyard dans l'Essonne, Claude Bartolone à Marcel Debarge en Seine-Saint-Denis.

M. N.

IMMIGRATION Le Sénat a adopté, vendredi 7 février, le projet de loi sur l'immigration présenté par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Les sénateurs ont voté toutes les propositions du gouvernement, en particulier l'obligation faite à tous ceux qui accueillent un visiteur étranger de signaler son départ à la mairie. Les empreintes digitales des demandeurs d'un titre de séjour pourront être relevées et mémorisées. ● LE PROJET prévoit également de régulariser certains étrangers non expulsables. Les personnes installées en France depuis plus de quinze ans disposeront d'une carte de séjour d'un an. ● LE DIRECTEUR DE L'INED présentait, le même jour, son rapport annuel. Il souligne que sans l'apport de l'immigration au cours du siècle, la France compterait 12 millions d'habitants de moins, et qu'une personne sur quatre dispose d'un grand-parent immigré.

Le Sénat assouplit les conditions de régularisation des sans-papiers

Le projet de loi de Jean-Louis Debré, adopté au Palais du Luxembourg, a été allégé de certaines dispositions introduites par les députés. Les sénateurs ont en revanche confirmé que la carte de résident d'un étranger ne sera pas renouvelée en cas de menace à l'ordre public

« *LES DÉBATS sur l'immigration laissent souvent un goût amer* », soulignait le centriste Jean-Jacques Hyest (Seine-et-Marne) au terme de l'examen par le Sénat du projet de loi sur l'immigration, adopté en première lecture dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 février. La frange radicale de la majorité ne le démentira pas, qui aura tenté sans succès de durcir le texte présenté par Jean-Louis Debré, échouant même à maintenir certaines dispositions ajoutées par les députés. La gauche sénatoriale pourrait également souscrire à cette déclaration, elle qui a bataillé en vain, trois jours durant, contre toutes les dispositions contenues dans le projet gouvernemental.

Au terme de cette première lecture dans les deux Assemblées, le curseur est revenu à mi-chemin du durcissement opéré, en décembre, au Palais-Bourbon. Sans guère toucher aux dispositions contenues dans le texte initial du gouvernement, les sénateurs ont corrigé plusieurs mesures ajoutées par les députés. Ils ont ainsi rétabli la possibilité d'accorder une carte de séjour temporaire aux étrangers présents sur le territoire depuis plus de quinze ans, accordant de surcroît le bénéfice de la régularisation aux étrangers titulaires d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Dans le même sens, ils ont réduit à un an (au lieu de deux) la durée de mariage requise pour que le conjoint d'un Français obtienne le droit a une carte de séjour temporaire. Les sénateurs ont également supprimé l'interdiction qui était faite de procéder à un nouveau regroupement familial moins de deux ans après un divorce dès lors que celui-ci était lui-même intervenu moins de deux ans après un premier regroupement.

Ils ont aussi supprimé la possibilité de suspendre le versement des prestations familiales au seul motif que le conjoint de l'allocataire serait en situation irrégulière. Alors que les députés avaient étendu aux locaux « *principalement à usage professionnel* » les visites effectuées par les officiers de police judiciaire dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, les sénateurs ont limité celles-ci aux seuls « *locaux professionnels* ».

Certains ajouts faits au Palais-Bourbon ont, en revanche, été conservés par les sénateurs. Ils ont accepté, notamment, que la carte de résident ne soit pas renouvelée en cas de « *menace pour l'ordre public* » ou si l'étranger n'a pas « *conservé sa résidence habituelle en France* ».

La majorité sénatoriale a approuvé, aussi, la possibilité de relever les empreintes digitales des étrangers, tout en réduisant son application : elle ne concernera pas les touristes, mais les personnes qui sollicitent la délivrance d'un titre de séjour et qui ne sont pas ressortissantes de l'Union européenne.

M. Bonnet s'est dit « férocément hostile à la régularisation » des étrangers non expulsables

L'examen minutieux du texte a donné lieu à un affrontement quasi permanent entre les tenants d'un durcissement supplémentaire et ceux qui voulaient, au contraire, assouplir le projet Debré davantage que ne le proposait Paul Masson (RPR), rapporteur de la commission des lois, qui, le plus souvent, a fini par obtenir gain de cause avec le soutien du ministre de l'intérieur. Cette confrontation a connu son apogée, jeudi, lors de l'examen de l'article 4 du projet, qui prévoit la régularisation de certaines catégoriés d'étrangers non expulsables.

Tandis que M. Debré défendait son dispositif, en indiquant qu'il voulait « *régler le maximum de cas sans encourager la fraude* », Christian Bonnet (Rép. et Ind., Morbihan), ancien ministre de l'intérieur, se disait « *férocement hostile à la régularisation* ». A l'autre bout de l'hémicycle, l'opposition plaidait en faveur de la régularisation de tous les étrangers non expulsables. Au Palais-Bourbon, Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale et rapporteur du texte, avait estimé qu'il s'agissait là d'une solution « *de bon sens* », sans toutefois la proposer par voie d'amendement. Au Sénat, les centristes ont franchi le pas : André Diligent (Nord) a défendu un amendement dans ce sens, destiné selon lui à « *éviter de fabriquer des clandestins et des délinquants* ». Les socialistes ont présenté un amendement identique.

Dans son rapport écrit, M. Masson avait indiqué que cette proposition avait pour elle « *le mérite de la logique* ». Cependant, en séance, le rapporteur a combattu les amendements centriste et socialiste, en masquant sa gêne derrière une formule de casuiste : « *Entre les principes et l'opportunité, il faut sauvegarder sa conscience.* » La proposition a été repoussée, au scrutin public, par une majorité pas si large que cela : 168 voix contre 149.

Jean-Baptiste de Montvalon

Ces immigrés à qui la nation française doit tant

ANALYSE

Un habitant sur quatre est immigré ou d'ascendance étrangère

LE CALENDRIER politique réserve parfois de curieuses coïncidences. Mercredi 5 février, tandis que les sénateurs poursuivaient l'examen des dispositions de la loi sur l'immigration présentée par le ministre de l'intérieur, le directeur de l'Institut national d'études démographiques (INED) soumettait à l'Assemblée nationale son rapport annuel sur la situation de la France. Au palais du Luxembourg, Jean-Louis Debré défendait, article après article, la nécessité de durcir encore la législation votée en 1993. Il en allait de la cohésion nationale, de l'identité française, de la sécurité de nos villes, expliquait-il en substance, sous les protestations véhémentes des élus socialistes... Pendant ce temps-là, au Palais-Bourbon, devant une trentaine de députés de toutes tendances, Patrick Festy, directeur de l'INED, décrivait tranquillement l'apport de la population étrangère à l'équilibre de la France.

Ici, le climat est à la mobilisation générale. La voix des « *ultras* », qui, lors du passage du texte en première lecture à l'Assemblée nationale, avaient encore durçi le projet gouvernemental, s'est certes faite plus discrète. Personne n'envisage, comme il y a deux mois, de supprimer purement et simplement la carte de résident ou d'interdire les soins aux étrangers en situation irrégulière. Pourtant, il est encore quelques sénateurs, comme Bernard Plasait (RI, Paris), pour proposer, très sérieusement, de refuser la délivrance d'un certificat d'hébergement – et donc d'un visa – dès lors que l'hébergeant ou l'hébergé ne disposera pas de ressources « *mensuelles stables et suffisantes* ». Comme si les familles modestes, séparées entre la France et leur pays d'origine, n'avaient pas elles aussi le droit de se retrouver parfois.

L'APPORT DÉMOGRAPHIQUE

« *Un dur* », soupire-t-on sur les bancs de la majorité. Mais qu'affirment les autres ? Le modéré président de la commission des lois, Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne) : « *L'immigration ne doit pas sapper les fondements de la société française. La France n'acceptera pas de devenir une société multiculturelle et communautaire.* » L'expérimenté Christian Bonnet (RI, Morbihan), ancien ministre de l'intérieur : « *Toute mesure de régularisation est un feu vert, un signal envoyé au bout du monde (...), un appel à de nouvelles vagues d'immigration clandestine.* » Le pragmatique ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré : « *Je lutte et je lutterai sans relâche contre ce fléau qu'est l'immigration clandestine.* »

Que signifie un tel vocabulaire ? Où est cette internationale de l'immigration clandestine ? Quel est ce « *fléau* » que certains parlent d'« *éradiquer* » ? Met-il à ce point la patrie en danger qu'il ait paru indispensable de lancer, trois ans après l'adoption des lois Pasqua, un nouveau chantier législatif ?

Que dit le rapport présenté par l'INED ? Rien de bien nouveau : ces chiffres avaient, pour l'essentiel, été déjà publiés en 1991, et avaient été affinés dans un ouvrage publié en 1995 (*Le Monde* des 23 et 24 mars 1995). Pourtant, ces données, tirées des recensements effectués chaque année par l'INSEE, méritent d'être une nouvelle fois rappelés. Premier constat : si depuis un siècle, la France n'avait pas accueilli d'immigrés, elle compterait aujourd'hui douze millions d'habitants en moins. En effet, « *plus de 40 % de l'accroissement démographique depuis la fin de la dernière guerre est directement ou indirectement imputable à l'immigration* », précise l'INED. Quant aux naissances, leur nombre n'aurait pas diminué de 12 % entre 1971 et 1985, mais de 18 %. Une véritable saignée...

Ces descendants d'immigrés, la France en perd vite la « *trace démographique* ». En effet, le « *brassage des populations* » apparaît particulièrement intense. Les lois successives comme la tradition française font, en outre, que nombre d'enfants d'étrangers choisissent la nationalité française, si bien qu'aujourd'hui, 80 % des personnes d'origine étrangère sont françaises. Reste ce chiffre, impressionnant : « *Une personne sur quatre est immigrée ou ascendante étrangère, en ne remontant qu'aux parents et grands-parents.* »

Qu'on ne s'y trompe pas : le poids des seuls « *immigrés* » – à savoir ceux qui sont nés à l'étranger de parents étrangers, qu'ils aient ou non acquis la nationalité française – n'a pas bougé depuis vingt ans. Avec 7,4 % de la population totale de la France, on dépasse tout juste le niveau enregistré lors du recensement de 1931, comme le montrait une étude réalisée l'an dernier par l'Insee. On est donc loin de l'invasion redoutée par certains. Simplement, ces descendants d'étrangers, ces Français de plusieurs souches, « *perdent leur visibilité démographique* », souligne l'INED. En d'autres termes, ils s'intègrent au point de sembler disparaître.

TEXTE DE PURE OPPORTUNITÉ

Ce n'est pas tout. Imaginons ce que serait la pyramide des âges française sans l'apport de l'immigration. Lorsque l'on sait que près de 30 % des enfants nés en 1985 avaient un parent ou un grand-parent immigré, comment ne pas être pris de vertige devant le déséquilibre démographique qu'aurait connu la France au début du prochain millénaire, si elle avait fermé ses frontières ? Les tenants d'un bouclage « *pragmatique* » du pays objecteront que les temps ont changé, qu'il importe aujourd'hui de s'adapter aux difficultés économiques. Sauf que plusieurs études, en France comme en Europe, prévoient la nécessité, d'ici une dizaine d'année, de faire à nouveau appel à l'immigration, faute de quoi, notamment, les régimes de retraite pourraient exploser.

Ce sont donc deux regards opposés sur le phénomène migratoire que nous ont donné à contempler les deux assemblées, mercredi.

D'un côté, l'immigration des fantasmes, nourrie chez les hommes ordinaires de la crainte de l'autre, et chez les hommes politiques de la peur du Front national ; le gouvernement y répond par une loi de pure opportunité, dont personne ne peut croire qu'elle parviendra au but fixé par le ministre de l'intérieur, à savoir « *l'immigration irrégulière zéro* », mais dont chacun risque de mesurer les tracasseries qu'elle comporte.

De l'autre, l'immigration réelle, « *scientifique* », serait-on tenté de dire. Celle-là n'a sans doute jamais fait gagner d'élection. Pourtant, depuis un siècle, au rythme lent de l'Histoire et en dépit de toutes les tentations de repli, c'est elle qui construit la nation française.

Nathaniel Herzberg

★ *Faire France*, Michèle Tribalat, La Découverte, 1995.

La sélection draconienne des médecins titulaires d'un diplôme étranger

LA SÉLECTION est drastique. La loi du 4 février 1995 instaurant un statut de praticien adjoint contractuel (PAC) pour les quelque 8 000 médecins diplômés à l'étranger (hors Union européenne) exerçant dans le service public hospitalier français a pour l'instant débouché sur l'exclusion d'une majorité d'entre eux : 49 % seulement des praticiens autorisés à passer les épreuves d'aptitude indispensables pour décrocher le PAC ont été reçus, soit 1 036 médecins sur 2 126 candidats admissibles ; 4 200 praticiens au total s'étaient inscrits au concours. Cette sélection s'est « *faite selon les besoins des hôpitaux en spécialistes et non pas en fonction de* [leur] *compétence* », déplore le Comité des médecins à diplôme étranger (CMDE).

Selon l'association, « *de nombreux médecins* » n'ont pas été reçus au concours « *parce qu'on a noté, délibérément, sévèrement, leurs dossiers concernant les titres, travaux (thèse de doctorat notamment) et services rendus* ». Le CMDE cite ainsi le cas du docteur W., noté 33 sur 60 aux épreuves théoriques, 30 sur 60 aux examens pratiques, mais 2 sur 20 pour ses « *titres et travaux* » et 5 sur 25 pour ses « *services rendus* ». Le taux de réussite a atteint 85 % en chirurgie orthopédique et traumatologique, 78 % en cardiologie et maladies vasculaires, 68 % en pneumologie et 53 % en gynécologie, précise le CMDE. Les disciplines où les candidats reçus ont été les plus nombreux sont la chirurgie orthopédique et traumatologique (102 reçus), la pédiatrie (91), la cardiologie et les maladies vasculaires (89), l'anesthésiologie-réanimation chirurgicale (85), la psychiatrie (73) et la radiologie (64). Forts du soutien d'une quinzaine de professeurs en médecine, dont Alexandre Minkowski, Marcel Legrain, Michel Dehan ou René Frydman et de l'appui de nombreux confrères, dont celui de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers, les médecins à diplôme étranger avaient accueilli fraîchement, en décembre, la proposition de Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, de créer une « *commission* » pour étudier leurs dossiers (*lire ci-contre*).

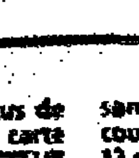
Une commission chargée d'examiner les candidatures

Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, et Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, ont mis en place une commission chargée d'examiner les candidatures et « *les critères d'appréciation de la durée des activités des médecins étrangers ou à diplômes étrangers* » qui souhaitent exercer en France. Elle sera présidée par le professeur Michel Amiel (hôpital Louis-Pradel, Lyon). « *La commission est chargée de définir les conditions d'une appréciation équitable de la durée d'activité dans les hôpitaux des candidats à l'examen* », a précisé le ministère. La loi du 4 février 1995 prévoit que les candidats au concours de praticien adjoint contractuel doivent avoir exercé au moins trois années successives dans le secteur public hospitalier.

En février 1996, lors de l'examen du projet de loi portant diverses mesures d'ordre sanitaire et social, les sénateurs s'étaient prononcés pour un assouplissement du texte de 1995 créant le PAC, qui interdisait aussi aux établissements de santé de recruter des médecins titulaires d'un diplôme non européen à partir du 1er janvier 1996. Des autorisations temporaires d'exercice pourront désormais leur être accordées, mais uniquement dans le cadre des échanges internationaux (*Le Monde* des 16 février et 6 mars 1996). Le problème des médecins diplômés à l'étranger ayant la nationalité française – deux tiers d'entre eux, selon le CMDE – n'a pas été réglé. Ceux qui n'ont pas été admis à concourir n'ont plus le choix qu'« *entre l'ANPE ou le RMI* », s'indigne le CMDE.

La loi créant le PAC visait à mettre fin à des situations de précarité intolérables, comparables en bien des points à celles frappant les maîtres auxiliaires dans l'éducation nationale. Elle se révèle aujourd'hui être un instrument indirect de la restructuration hospitalière et de la compression budgétaire. Deux autres séries d'épreuves seront organisées en 1997 et en 1998. La condition *sine qua non* pour passer l'examen – avoir exercé au moins trois ans sans interruption dans le service public hospitalier – avait déjà exclu des listes près de 50 % des médecins concernés. La moitié d'entre eux ont finalement passé l'examen avec succès. Si les critères d'admission restent identiques, nul doute que de nombreux services hospitaliers seront contraints de se réorganiser.

Laurence Folléa



Renonçant à plusieurs actions humanitaires, Philippe Jaffré entend dissoudre la Fondation Elf

Le groupe pétrolier justifie cette décision par une nouvelle politique de « communication »

Philippe Jaffré, PDG d'Elf, souhaite la dissolution de la Fondation Elf. Faisant part de cette décision au conseil d'administration du groupe pétrolier, auquel participent des représentants de l'Etat, il a indiqué qu'il voulait davantage bénéficier des opérations de prestige menées par son groupe. De nombreuses actions humanitaires menées par Elf dans des pays en voie de développement risquent ainsi de pâtir de cette dissolution.

LA NOUVELLE a été annoncée le 17 décembre, au cours d'un conseil d'administration : la Fondation Elf vit ses derniers mois, peut-être ses dernières semaines. Faisant part aux administrateurs – parmi lesquels les représentants des ministères de l'intérieur, des *affaires étrangères, des finances*, de l'industrie et de la santé – de la décision prise par le PDG d'Elf, Philippe Jaffré, le président de la fondation, François de Wissocq, a remis sa démission et présenté le successeur désigné par M. Jaffré : Frédéric Isoard, actuel directeur général des hydrocarbures du groupe pétrolier.

Créée en 1990 par Loïk Le Floch-Prigent, *reconnue d'utilité* publique en 1992, la Fondation Elf disposait d'un budget annuel de 20 millions de francs, destinés à la mise en œuvre de programmes humanitaires et culturels, principalement dans les pays pétroliers avec lesquels le groupe est en affaires.

Dix-huit opérations sont ainsi en cours sur le continent africain – de la construction de centres de santé au Tchad à celle de centres nutritionnels en Angola –, ainsi que dans l'ex-URSS, au Venezuela et au Vietnam. La fondation s'est *également* investie *avec succès* dans des fouilles archéologiques d'un intérêt exceptionnel, au Niger, au Tchad ou, par exemple, sur le site du phare d'Alexandrie, en Egypte.

« Nous continuerons nos actions, mais selon des voies différentes, a indiqué au *Monde* un porte-parole du groupe Elf. *Nous souhaitons chercher un mode de fonctionnement plus en accord avec la politique de communication et la culture de la maison. »* Traduction : M. Jaffré entend tirer des opérations de prestige engagées par la fondation *« des retombées plus directes pour l'image du groupe »* que ne l'autorise le statut actuel, qui impose une certaine neutralité.

Certains des participants au conseil d'administration du 17 décembre rapportent toutefois que M. de Wissocq aurait avancé, au nom de Philippe Jaffré, un argument plus politique : au terme d'une analyse de la *« stratégie d'implantation »* du groupe Elf, le PDG se serait inquiété du risque de voir *« les intérêts de l'entreprise en contradiction avec ceux de la fondation »*. En filigrane sont évoquées les réserves formulées, depuis quelques années, par plusieurs chefs d'Etat africains, soucieux d'exercer quelque influence sur les choix de la fondation en matière d'aide aux populations défavorisées, voire d'en tirer eux aussi quelques bénéfices, au *moins électoraux*.

Or le statut d'utilité publique permet à la Fondation Elf d'agir en toute autonomie par rapport à son propre fondateur. *« Depuis sa privatisation, la fondation est le dernier lien entre Elf et l'Etat,* observe un membre du groupe. *Le supprimer, c'est s'affranchir définitivement de la tutelle étatique. »*

ATOUT JURIDIQUE DÉCISIF

En théorie, le PDG d'Elf ne possède d'ailleurs pas le pouvoir de dissoudre la fondation. Mais M. Jaffré dispose d'un atout juridique décisif. Le décret du 15 septembre 1992, qui reconnaissait la Fondation Elf comme *« établissement d'utilité publique »*, prévoyait, au titre de *« dotation initiale »*, le versement par Elf de 50 millions de francs – 25 millions la première année, puis 5 millions par an pendant cinq ans. M. Jaffré ayant refusé, dès son arrivée à la tête d'Elf, d'honorer cet engagement, la *dotation s'est limitée* à 38 millions de francs, si bien que le PDG se trouve aujourd'hui en position d'exiger, conformément à l'article 3 dudit décret, la dissolution de fait de la fondation, qui devra être entérinée par deux conseils d'administration successifs.

Cette attitude a néanmoins suscité le courroux du représentant du ministère de l'intérieur – dont les services préparent actuellement une nouvelle législation sur les fondations. Lors du conseil du 17 décembre, celui-ci a indiqué aux *administrateurs qu'en dépit du re*noncement de son créateur, la Fondation Elf restait *« viable »*, sous réserve de trouver de nouveaux *« partenaires »*. Quitte, pour cela, à la débaptiser.

Inévitablement, le passé de la fondation, et ce que certains appellent son *« péché originel »*, est également invoqué parmi les causes cachées de la décision de M. Jaffré. La Fondation Elf fut, avant d'être reconnue d'utilité publique, présidée par l'épouse de Loïk Le Floch-Prigent, Fatima. Le comportement autocratique et les goûts luxueux de cette dernière avaient vite provoqué l'émoi des personnels du groupe avant que la rupture du couple, à l'été 1991, n'entraîne son départ forcé.

C'est alors à Alfred Sirven, chargé à ses côtés des *« affaires générales »* d'Elf, et à l'avocat Claude Richard, deux des protagonistes essentiels du dossier instruit par le juge Eva Joly, que M. Le Floch-Prigent avait alors confié la mission délicate d'obtenir sans heurts la démission de son ex-épouse. Entre-temps, plusieurs témoins se souviennent que M. Sirven s'était efforcé, en vain, de faire nommer parmi les administrateurs de la fondation le docteur Laurent Raillard, médecin et partenaire de golf habituel de François Mitterrand, mis en examen le 31 mai 1996 (*Le Monde* daté 2-3 juin 1996).

Même si la fondation a été singulièrement épargnée par les développements de *« l'affaire »*, en marge du conseil d'administration a également été évoqué le cas de l'ancienne station-service de Drancy (Seine-Saint-Denis), transformée, sous son égide, en centre d'accueil pour les jeunes des quartiers difficiles.

Ce chantier avait été réalisé par la direction du patrimoine immobilier d'Elf, alors dirigée par Jean-François Pagès, lui aussi mis en examen par Mme Joly et soupçonné d'avoir organisé plusieurs opérations de surfacturation et d'évasion de fonds (*Le Monde* des 1er et 14 juin 1996).

La direction d'Elf assure néanmoins que la disparition annoncée de la fondation n'a *« aucun lien »* avec les investigations du juge, passées ou à venir, ni même avec l'antipathie notoire éprouvée par l'actuel PDG à l'égard de son prédécesseur, sans parvenir à écarter tous les soupçons. Que M. Jaffré ait ou non voulu effacer la dernière trace de la présidence de M. Le Floch-Prigent, sa décision coûtera au moins au groupe pétrolier les 38 millions de la dotation : irrémédiablement perdus pour Elf, ils seront versés à une ou plusieurs organisations à vocation identique.

Hervé Gattegno

Douze personnes déférées au parquet après les incidents survenus à la Fnac

DOUZE PERSONNES, dont six mineurs, ont été déférées jeudi 6 février au parquet de Paris ou de Créteil pour avoir participé aux débordements de la veille à la Fnac-Etoile à Paris, en marge d'un concert de rap. Cinquante-quatre personnes au total avaient été interpellées lorsque des incidents qui ont éclaté parce que les jeunes, venus de banlieue pour la plupart, ne pouvaient pénétrer dans une salle de concert trop exiguë. Certains avaient alors brisé des vitrines et volé des disques. La plupart des procédures ont été ouvertes pour vols et recel, une pour port d'arme prohibée et une pour violence à agent de la force publique.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : les enseignants et les parents d'élèves ont décidé de poursuivre l'occupation** de l'inspection académique de Besançon (Doubs), malgré les négociations engagées avec l'inspecteur. A Valence, deux mille lycéens de la Drôme ont manifesté jeudi 6 février contre les suppressions de postes et les restrictions budgétaires. Trois maîtres auxiliaires, interpellés par la police dans la nuit du 6 février lors de l'évacuation du rectorat de Paris occupé par la coordination des non-titulaires, ont été relâchés jeudi après-midi.

■ **IMMIGRATION : Hani Ramadan, le directeur du centre islamique de Genève** et petit-fils du fondateur des Frères musulmans, s'est vu interdire d'entrée sur le territoire français, samedi 1er février, alors qu'il se rendait à Lille pour y donner une conférence sur l'islam. Une décision identique du ministère de l'intérieur avait déjà frappé son frère, Tariq Ramadan, en novembre 1995. Le tribunal administratif de Besançon (Doubs) avait annulé cette interdiction en mai 1996 (*Le Monde* du 16 mai 1996), estimant que le ministère n'avait motivé sa décision d'*« aucune circonstance de fait ou de droit »*.

■ **LOGEMENT : un fichier des locataires mauvais payeurs, accessible par Minitel**, a été mis au point par une société commerciale. Autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ce fichier, qui n'est pas encore opérationnel, comprend le nom des locataires ayant au moins trois mois d'impayés. Il est destiné aux agents immobiliers et aux administrateurs de biens qui pourront le consulter moyennant un abonnement mensuel d'environ 2 000 francs.

■ **EAU : près de 3,6 millions d'habitants disposent d'une eau potable pas toujours conforme aux normes microbiologiques**, tandis que la pollution par les nitrates touche 1,6 million de personnes, selon un rapport de la direction générale de la santé, rendu public mercredi 5 février.

Jean-Louis Debré s'apprête à recevoir un groupe de dix « sages » musulmans

JEAN-LOUIS DEBRÉ, ministre de l'intérieur, devrait recevoir, mardi 18 février, dix personnalités musulmanes, en vue d'ouvrir un chantier de réflexion sur l'organisation d'une communauté religieuse divisée par d'interminables conflits de représentativité. C'est la première initiative de dialogue que le ministre chargé des cultes prend en direction d'un collectif de personnalités, réputées pour leur indépendance, leur expérience et leur modération.

La liste des invités comprend les dix noms suivants : Sadek Ourabah, ancien préfet, conseiller d'Etat honoraire ; Abdelkader Barakrok, ancien secrétaire d'Etat ; Azzedine Guellouz, professeur à l'université Paris-I; Soheïb Bencheikh, grand mufti de Marseille ; Lhaj Thami Breze, président de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) ; Hassan Benghabrit, écrivain ; Djaouïda Djazerli, avocate ; Abdelhaq Guiderdoni, universitaire, animateur de l'émission « Connaître l'islam » ; Qoussay Saïd Ali, ancien ministre malgache, président de la Fédération des musulmans de l'océan Indien ; Ibrahima Seck, universitaire.

Ces personnalités se sont elles-mêmes cooptées et l'accord s'est fait avec Jean-Louis Debré sur une liste de dix noms. Mais, affirment les porte-parole de ce groupe encore informel, *« il ne s'agit que d'une étape et nous n'entendons exclure personne »*. Pressenti pour faire partie de ce premier groupe, le professeur Ali Merad, de la Sorbonne, spécialiste du monde musulman contemporain, n'a pas obtenu de garanties suffisantes, à ses yeux, sur les critères qui ont présidé au choix de cette liste et il a préféré prendre ses distances.

Mais ce groupe de « sages » n'a aucune prétention à représenter la communauté musulmane en France dans la diversité de ses origines, de ses associations et de ses sensibilités. Il ne veut surtout pas interférer dans les querelles qui opposent par exemple, depuis un an, la Mosquée de Paris et le Haut Conseil des musulmans de France, lui-même coupé en deux (*Le Monde* du 10 janvier).

Il est trop tôt pour savoir la suite qui sera donnée à cette initiative de dialogue. Dans sa forme actuelle, ce groupe n'entend pas se situer dans le rôle d'interlocuteur, unique et régulier, des autorités, qui fut, par exemple, celui du CORIF (Comité de réflexion sur l'avenir de l'islam en France) créé en 1990 par Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur socialiste, et dissous en 1993. Dans un premier temps, ces personnalités souhaitent simplement exprimer au gouvernement leur commune inquiétude devant les obstacles mis à la reconnaisance du culte musulman en France et témoigner de la dégradation du climat au sein de leur propre communauté.

Henri Tincq

TRANSPORTS La commission intergouvernementale franco-italienne, qui est chargée d'étudier le projet de ligne à très grande vitesse (TGV) entre Lyon et Turin, doit se réunir mardi 11 février à Lyon. ● CE PROJET, le premier en France de ce type, met en œuvre la technique du ferroutage, c'est-à-dire le transport des poids lourds par train, afin de désengorger un réseau routier de plus en plus saturé par le trafic des camions, en particulier dans le massif alpin. ● LES VOYAGEURS pourraient également être transportés par ce nouveau type de train. Turin serait ainsi à 1 h 20 de Lyon contre 3 h 30 aujourd'hui. ● SA RÉALISATION, ardemment souhaitée par les régions Rhône-Alpes et Piémont, se heurte cependant à un obstacle technique et financier de taille : pour passer les Alpes à grande vitesse, il faudrait creuser un tunnel de 52 kilomètres de long.

Un TGV pourrait transporter des poids lourds entre Lyon et Turin

Malgré la mobilisation des régions Rhône-Alpes et Piémont, le projet européen de ferroutage, qui permet de convoyer des camions en même temps que des voyageurs, bute sur un problème de financement. Pour traverser les Alpes, un tunnel de 52 kilomètres est en effet nécessaire

LYON
de notre correspondant régional

Il y a au moins quelques personnes à être persuadées que la liaison TGV Lyon-Turin se réalisera : ces maires du nord de l'Isère dont les communes seront concernées par le passage de cette nouvelle voie à grande vitesse. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils essaient de faire entendre leur opposition à ce projet. Au nom, bien entendu, des intérêts des riverains.

Pourtant, ceux qui se mobilisent pour ce projet savent qu'ils buttent sur une difficulté majeure : il faudra trouver quelque 50 milliards de francs pour que Lyon et Turin ne soient plus qu'à une heure et vingt minutes. Lors d'un récent colloque, organisé le 24 janvier, à l'Ecole normale supérieure de Lyon, chefs d'entreprise et élus de Rhône-Alpes et du Piémont italien se sont confortés dans leur analyse. Cette liaison est essentielle à l'économie des deux régions, a ainsi insisté le financier Umberto Agnelli, mais aussi à l'échelle de l'Europe du Sud : « *Elle nous permettra de nous mesurer à armes égales avec l'Europe orientale* », a-t-il affirmé. « *Le temps est un facteur décisif* », a expliqué l'ancien dirigeant de Fiat.

Evoqué dès 1989, puis retenu dans les grands projets de l'Union européenne et inscrit au schéma national grande vitesse, le Lyon-Turin est en phase d'étude depuis deux ans. Il comporte une originalité : combiner transport de voyageurs et de marchandises (le ferroutage qui permet d'embarquer des camions sur des wagons). Pour permettre des vitesses importantes, il faudra creuser un nouveau tunnel sous les Alpes, long de 52 kilomètres. Dans le meilleur des cas, cette liaison ne pourra pas être opérationnelle avant 2015.

En attendant, les études, financées par l'Union européenne ou par les Etats, continuent. Différents organismes de réflexion ont été constitués, parmi lesquels, une commission intergouvernementale, dont la prochaine réunion est prévue pour le 11 février à Lyon. Chemins de fer français et italiens ont créé un groupement d'intérêt public, en compagnie des régions, mais aussi des sociétés d'autoroute ou de tunnels.

« LARGE CONSULTATION »

En France, un comité de pilotage, coprésidé par le préfet de Rhône-Alpes et le vice-président du conseil régional, vient d'arrêter un calendrier. En mars, il rendra publiques les conclusions de l'étude d'impact. En mai, il ouvrira une « *large consultation* » des collectivités territoriales concernées, et Bernard Pons, le ministre des transports, devrait disposer du dossier en juillet. Le sommet franco-italien de l'automne 1997 pourrait alors donner le coup de pouce indispensable. « *C'est un projet ambitieux, nous le menons de façon réaliste* », résume Paul Bernard, le préfet de région.

Un maître mot guide désormais les travaux du comité de pilotage : le phasage. Il ne s'agit pas de réaliser d'une traite cette liaison, mais d'améliorer, petit à petit, des secteurs du parcours, afin de gagner, année par année, un peu de temps sur le trajet. Aujourd'hui, trois heures trente sont nécessaires pour aller de Lyon à Turin.

Ce phasage sera aussi appliqué au financement. Chaque chantier, d'un coût donc plus abordable, devrait pouvoir trouver plus facilement les investisseurs. Reste le gros morceau : le percement du tunnel, enjeu technique et financier, pour lequel le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons, vient de débloquer des fonds d'étude. « *On peut tracer toutes les variantes possibles des fuseaux, tant que la décision de percer cet ouvrage ne sera pas prise, le projet restera au stade de projet* », constate Claude Villain, président de la délégation française au sein de la commission intergouvernementale. Il espère que le Lyon-Turin fera l'objet d'un traité entre les deux pays.

Mais un traité suffira-t-il à lever l'hypothèque financière qui pèse sur le projet ? Tous ses partisans, français ou italiens, s'accordent sur la nécessité d'un financement mixte, public et privé. « *Pourquoi ne pas envisager, puisque nous travaillons pour les futures générations, des emprunts à très long terme* », propose ainsi Philippe Lagayette, directeur général de la Caisse des dépôts.

Mais l'exemple d'Eurotunnel peut refroidir sérieusement les postulants. Du côté des financements publics, des doutes subsistent : le futur établissement public RFN, issu de la SNCF, aura-t-il les moyens de participer à de tels investissements, même phasés, s'interroge Claude Martinand, directeur des affaires économiques et internationales du ministère des transports.

POLLUTION

Pendant que les partisans de cette liaison cherchaient une manière de convaincre les gouvernements et l'Union européenne de son intérêt majeur, le maire de Chamonix (Haute-Savoie) révélait que les analyses de la pollution provoquée par les camions sous le tunnel du Mont-Blanc « *faisaient ressortir, pour la première fois, des résultats nettement supérieurs aux normes de l'Organisation mondiale de la santé* ». En 1965, 53 000 poids lourds ont emprunté ce tunnel. Désormais, chaque année, ils sont 800 000. Dans les vallées alpines, le réseau autoroutier est en voie de saturation. Et cela ne risque pas de s'arranger puisqu'en 2004 la Suisse interdira au fret international de traverser son territoire. Il devrait donc se reporter, en partie, sur les vallées alpines. Voilà un bon argument pour le Lyon-Turin.

Bruno Caussé

Le réseau autoroutier bientôt saturé

Actuellement, le trafic total annuel par les Alpes du Nord entre la France et l'Italie s'élève à 34 millions de tonnes de marchandises, dont seulement 22 % sont transportées par voie ferrée. Il pourrait atteindre 70 millions de tonnes en 2010, et le réseau autoroutier sera alors saturé. Les promoteurs du TGV Lyon-Turin estiment qu'il sera en mesure d'acheminer entre 30 et 40 millions de tonnes chaque année.

Le trafic voyageurs transalpin est estimé à 6 millions de passagers par an. Avec Lyon-Turin, il pourrait passer de 14 à 18 millions de passagers, y compris le trafic Paris-Genève dans les deux sens. Selon Maurizio Cavagnaro, cadre supérieur des chemins de fer italiens, « *dans les évaluations économiques, les composantes fret et voyageurs ont un poids comparable. Il ne serait donc pas justifié de concevoir un projet pour un seul des trafics. La mixité s'impose* ».

De l'alsacien à l'anglais, sans passer par le français

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Paul Adolf, professeur d'anglais à la retraite, veut lui aussi contribuer à la défense et à l'illustration de l'identité alsacienne sous la forme d'un dictionnaire, *L'anglais par l'alsacien*. Dix ans ont été nécessaires pour rédiger l'ouvrage de 1 134 pages, « *pas exhaustif, mais très complet* », tendant à démontrer qu'il était plus aisé pour un dialectophone d'apprendre la langue de Shakespeare sans transiter par le français. Pour la simple et bonne raison que l'anglais est issu du fonds germanique, tout comme l'alsacien.

Erudit et passionné de langues, le retraité d'Obernai (Bas-Rhin) est allé dénicher les racines communes des mots, établir des cousinages. Pour ce faire, il est remonté loin dans l'histoire des idiomes pour nous rappeler, ou nous apprendre, que l'anglais change à partir de 1066, avec Guillaume le Conquérant, qu'il s'enrichit de vocabulaire français, mais qu'il comporte toujours nombre de mots germaniques ; que l'alsacien a gardé beaucoup de vieux mots qui n'existent plus en allemand à partir du moment où, avec Luther, s'est créé le Hoch-deutsch.

« UNE BONNE PASSERELLE »

Le fruit de ses recherches est un dictionnaire comparatif, regroupant les mots alsaciens et anglais d'origine commune, accompagnés de leurs dérivés et composés. Partant du principe que le dialecte de sa région est très riche, Paul Adolf est persuadé que son livre permettra aux Alsaciens de découvrir de très nombreux liens entre les deux idiomes et qu'il peut constituer « *une bonne passerelle de l'un vers l'autre* ».

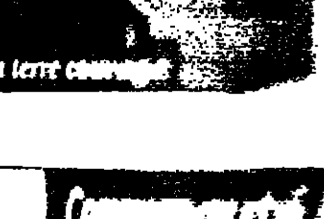
Car M. Adolf nourrit l'espoir que son ouvrage puisse être accessible à tous. Il veut aussi croire que son dictionnaire servira d'exemple outre-Rhin, aux Badois, aux Wurtembourgeois, aux Souabes, ou même aux Suisses alémaniques. Conscient du danger que représenterait une systématisation de l'approche choisie, il signale les faux amis qu'il a identifiés comme le verbe alsacien *bekumme* (recevoir), qui n'a absolument pas le même sens que l'anglais *to become* (devenir). D'autres précautions sont signalées au lecteur. Il est ainsi conseillé de consulter la méthode de prononciation au début du volume qui comporte, par ailleurs, quatre index répertoriant les mots-clés alsaciens, anglais, allemands et... français.

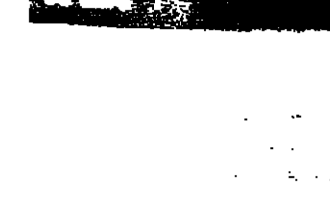
Mais la vraie limite de l'exercice ne consiste-t-elle pas en ce que le dictionnaire de M. Adolf ne comporte que quinze cents mots ? Paul Adolf rétorque à cela que ce quota correspond à l'« *essentiel* ». Quant aux mots anglais d'origine française, le lecteur doit pêcher directement dans le français. Au bout du compte, cet ouvrage, conçu comme un dictionnaire complémentaire, peut permettre aux dialectophones de se faire plaisir.

Marcel Scotto









Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



Le Conseil Général de l'Ariège

recherche par voie statutaire ou contractuelle

Directeur du service d'exploitation des sites touristiques

■ Vous avez en charge :
- la gestion, l'animation et la promotion d'un service regroupant les grands pôles départementaux à vocation culturelle et touristique
- la mise en œuvre d'une démarche commerciale en direction des publics potentiels
- la création, en partenariat avec les structures départementales, des produits culturels et touristiques susceptibles d'accroître la fréquentation des sites
- le maintien d'une concertation permanente avec les acteurs institutionnels : services de l'Etat, collectivités territoriales, représentations consulaires, organismes et associations divers.

A Bac + 4/5, formé aux méthodes de gestion et de commercialisation, vous bénéficiez d'une expérience convaincante dans le domaine du développement touristique et économique, d'une bonne connaissance des réseaux culturels et d'un excellent relationnel.

La terre courage

Les villes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif

(130.000 habitants - Val de Marne)

recherchent

UN DIRECTEUR

pour leur Mission Locale intercommunale *(création de poste)*

Ses missions :
- Animer, coordonner et encadrer une équipe d'une dizaine de personnes, gérer un budget de + de 2 millions de francs.
- Analyser le territoire, les enjeux, les acteurs en vue de proposer et mettre en oeuvre une politique intercommunale en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- Mobiliser et animer des réseaux de partenaires *afin de développer* des actions innovantes et collectives.
- *Mettre en oeuvre une cohérence* entre le siège de la Mission Locale, l'Antenne et les *actions décentralisées sur les Villes.*
- Défendre des projets auprès des *institutionnels* et *rechercher* des financements.

Son profil :
- De formation supérieure (Bac + 3)
- Expérience professionnelle dans 2 structures différentes au moins *(Collectivité Territoriale, entreprises...).*
- Poste basé à Cachan.

Adresser CV, lettre, photo et prétentions à :
Monsieur le Secrétaire Général - Hôtel de Ville 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE *(Réf. DML)*



LE DISTRICT DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)
22 COMMUNES - CLASSÉ 80 000 À 150 000 HABITANTS
RECHERCHE

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL OU FONCTIONNAIRE DE L'ETAT ISSU DE L'E.N.A

POUR SON POSTE DE

Secrétaire Général

MISSIONS :
Collaborateur direct du President, il aura, en s'appuyant sur l'équipe de direction, à mettre en ceuvre les decisions du Bureau et du Conseil dans les domaines de :
- Distribution et protection d'eau potable
- Transports Urbains
- *Traitement et Valorisation des déchets*
- Promotion Touristique
- Développement de l'Enseignement Supérieur
- Valorisation des espaces urbains
- Contrat d'agglomération et développement Social Urbain
- Développement economique et aménagement de l'espace
- Projets structurants d'intérêt d'agglomération
- Réseau de Villes
- Communication
- Administration générale et personnel

PROFIL :
- Une bonne connaissance des Collectivités Territoriales et notamment des structures intercommunales sera un élément favorable a la prise en compte de la candidature
- De solides connaissances dans les *domaines financiers et juridiques* sont indispensables
- La maîtrise des différentes sources de financements nationaux (contrat de plan) et européens (Interreg, Feder Objectif II...) sera très appréciée.

CONDITIONS : rémunération statutaire avec primes et indemnités au taux maximum.

Poste disponible rapidement.

Adresser lettre de motivation et CV à :
M. le Président du District de Boulogne
3 boulevard Daunou - BP 755
62321 BOULOGNE S/MER CEDEX.

Communauté Urbaine de Lille

Rejoindre la Communauté Urbaine de Lille (110 métiers, 2 900 personnes), c'est mettre ses compétences au service de la coopération intercommunale (87 communes, plus d'un million d'habitants) pour le développement de la Métropole. Avec un budget de 7 milliards de francs, la Communauté Urbaine de Lille intervient dans le domaine de l'Aménagement et gère les services publics de Transports en Commun, Voirie, Ecologie Urbaine, Lutte contre l'Incendie.

Responsable de la politique foncière

- La Communauté Urbaine de Lille a affirmé sa volonté de mener une politique foncière active au service de ses objectifs stratégiques en matière de recomposition urbaine, de logement, de développement économique et de grands équilibres écologiques. L'adaptation de nos moyens techniques et humains à ces objectifs est une condition indispensable de leur réussite et passe notamment par la création d'un poste d'expert foncier, véritable pilote de cette politique.

  A ce titre, vous aurez en charge :
  - la définition et la mise en œuvre des différents dispositifs fonciers (réserves foncières, DIA, ZAD ...),
  - la conception et la mise en place d'un système de gestion informatisée de notre patrimoine immobilier,
  - la conduite d'une politique foncière conciliant nos projets d'aménagement avec un développement équilibré de la métropole.

  Vous développerez un mode de travail et des outils qui intégreront une mise à disposition de l'action foncière au service des directions opérationnelles de notre établissement.

- Votre formation supérieure (aménagement, urbanisme, sociologie, droit ...) est impérativement complétée par une expérience professionnelle approfondie dans le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme.

  Tout autant que votre aptitude à la gestion de projets complexes, votre sens de l'écoute et du dialogue sont indispensables à votre réussite dans ce poste qui exige un travail en partenariat avec l'ensemble des communes, des services ainsi qu'avec de nombreux satellites de notre établissement.

  Ce recrutement est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A par voie de mutation, de détachement ou de nomination sur liste d'aptitude.

  *Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec CV et photo, **sous référence 96-70**, à M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille, Service Développement des Ressources Humaines, 1 rue du Ballon, BP 749, 59034 Lille Cedex.*

LA METROPOLE DES GRANDS PROJETS

MEDIAPA

La Mairie de VILLEPINTE,

35.000 habitants, ligne B du RER

recrute :

UN JOURNALISTE

(cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux)

❑ MISSIONS
- Rédaction du journal municipal et autres publications
- Participation indispensable aux réunions du comité de rédaction.

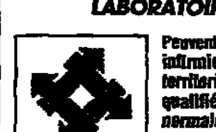
❑ PROFIL
- Excellente culture générale
- Très bonne maîtrise de l'expression écrite
- Bonnes connaissances des collectivités locales
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (Word 6 et Excel)
- Grande disponibilité, rigueur.

❑ CONDITIONS
- Expérience indispensable
- Conditions statutaires exclusivement
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle.

Adresser CV + lettre de motivation manuscrite + photo à :
Monsieur le Maire,
Direction des ressources humaines,
Hôtel de ville, 93420 VILLEPINTE

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

organise les examens professionnels permettant l'accès aux grades d' ***INFIRMIER, PUÉRICULTRICE ET ASSISTANT QUALIFIÉ DE LABORATOIRE HORS CLASSE.***



Peuvent se présenter à ces examens, les infirmiers territoriaux, puéricultrices territoriales et assistants territoriaux qualifiés de laboratoire de classe normale et de classe supérieure ayant accompli au moins huit ans de services dans leur cadre d'emplois respectif.
Date des épreuves écrites : mercredi 14 mai 1997.
Date limite de dépôt des candidatures : mardi 15 avril 1997 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le retrait des dossiers d'inscription, s'effectuera par écrit auprès de M. le Président du Conseil Général, Service des Ressources Humaines, B.P. 349, 70006 Vesoul cedex.

safari

Avis de concours externe avec épreuve pour l'accès à l'emploi de

MEDECIN TERRITORIAL

Organisé par la Ville de Nantes au cours du 1er semestre 1997 pour un poste. Les candidats devront être titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine et justifier éventuellement d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées.

Date de clôture des inscriptions 11 Avril 1997

Dossiers à demander à Monsieur le Député-Maire de Nantes - D.R.H. - Service Emploi - 2, rue de l'Hôtel de Ville - 44094 NANTES Cedex 1.
Renseignements auprès de la section concours au 02.40.41.94.71. ou 02.40.41.94.44 ou 02.40.41.56.29.

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ISÈRE

recrute

UN MÉDECIN TERRITORIAL (H/F)

20 h/semaine - temps évolutif
selon conditions statutaires :
mutation / détachement / liste d'aptitude

Situé à Grenoble, le Centre de Gestion de l'Isère assure la gestion administrative de la carrière de plus de 10.000 agents. Afin de répondre aux besoins des collectivités affiliées, est mis en place un service "Médecine Professionnelle et Préventive".

Missions : sous la direction du Directeur, il sera chargé d'assurer le suivi médical régulier des agents.
Il participera aux réunions "Hygiène et Sécurité" et sera force de proposition en matière de prévention.

Conditions : C.E.S. de Médecine du travail.

Adresser candidature + CV + photo
avant le 8 mars 1997

à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère
228, Cours de la Libération
38030 Grenoble Cedex 2
Tél.: 04 76 33 20 33

---

313 000 Cadres de l'administration sont des lecteurs du Monde*

Pour tous renseignements concernant cette rubrique, contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34

* source IPSOS Cadres actifs 1996 LNM

DISPARITIONS

■ **SANFORD MEISNER**, acteur, metteur en scène et professeur d'art dramatique, est mort, lundi 3 février, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Né à Brooklyn, fils d'immigrés hongrois, Sanford Meisner avait d'abord reçu une formation de planiste, avant de s'orienter vers le théâtre. Assez peu convaincu par les techniques d'apprentissage en vogue à l'époque, il commença à élaborer à partir de 1935, à la Neighborhood Playhouse à New York, ce qu'il appelait une *« approche américaine »* de la comédie. Un an plus tard, il devenait le directeur de cette institution. La « technique Meisner » s'efforçait de faire prendre conscience aux acteurs de leurs émotions en s'appuyant sur leur imagination. Arthur Miller disait qu'il pouvait reconnaître les acteurs formés par Meisner grâce à leur jeu direct et dépouillé qui ne s'embarrassait jamais de complications inutiles. Il a compté parmi ses étudiants les acteurs Peter Falk, Lee Grant, Gregory Peck, Robert Duvall, Grace Kelly, Diane Keaton et Joanne Woodward, et les réalisateurs Sidney Lumet, Sydney Pollack et David Mamet. Sanford Meisner avait fait de brèves apparitions au cinéma dans *Du Sang en première page* (1959) de Clifford Odets, *Tendre est la nuit* (1962) de Henry King, et à la télévision dans la série « Urgences ».

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Philippe Perrier de La Bathie, ambassadeur en Zambie, a été nommé ambassadeur au Malawi en résidence à Lusaka, en remplacement de Michel Auchère, par décret paru au *Journal officiel* daté 3-4 février.

[Né le 22 mai 1941, Philippe Perrier de La Bathie est licencié ès lettres et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été notamment en poste à New Delhi (1970-1974 et 1986-1989), à Séoul (1974-1976), à Pékin (1979-1981), à Vienne (1981-1985) et Tunis (1991-1995).]

Charles d'Aragon a été nommé ambassadeur en Syrie, en remplacement de Jean-Claude Cousseran, nommé récemment directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au Quai d'Orsay, par décret paru au *Journal officiel* du 5février.

[Né le 18 novembre 1945, Charles de Bancalis de Maurel d'Aragon est licencié en droit et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été en poste à Tripoli (1972-1975), à Khartoum (1975-1976), à Beyrouth (1976-1980), à Londres (1983-1985), à Amman (1985-1988), à Madrid (1990-1992).]

Pierre Le Gars, ambassadeur en Papouasie - Nouvelle-Guinée, a été nommé ambassadeur aux îles Salomon en résidence à Port Moresby, en remplacement de Louis Giustetti, par décret paru au *Journal officiel* du 6février.

[Né le 13 mai 1934, Pierre Le Gars est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et ancien élève de l'Ecole navale. Officier de marine de 1953 à 1985 et mis à la disposition du Quai d'Orsay en 1983, il a été notamment en poste à Stockholm à la Conférence du désarmement en Europe (1984-1985), à Port-au-Prince (1985-1989), à Ankara (1989-1992), à Rome (1992-1996), avant d'être nommé, en novembre 1996, ambassadeur en Papouasie - Nouvelle-Guinée.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 2 février est publié :

● **Défense** : un arrêté relatif au directoire de l'espace aérien. Ce directoire veille à la coordination des actions de l'Etat, dans le domaine de l'organisation de l'espace aérien national et des espaces placés sous juridiction française, ainsi que dans le domaine de la réglementation de leur utilisation.

Au *Journal officiel* daté lundi 3-mardi 4 février sont publiés :

● **Equarrissage** : un décret fixant les obligations déclaratives des redevables de la taxe sur les achats de viande, instituée par la loi du 26 décembre 1996, relative à la collecte et à l'élimination des cadavres d'animaux et des déchets d'abattoirs.

● **Pensions** : un décret modifiant la valeur du point d'indice de la pension militaire d'invalidité, au 1er janvier 1996. La valeur du point est fixée à 78,04 francs.

● **Fonctionnaires** : une circulaire du ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, Jean-Claude Gaudin, et du ministre de la fonction publique, Dominique Perben, relative à la priorité de mutation et à l'avantage spécifique d'ancienneté accordés à certains agents de l'Etat affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles. Cette circulaire précise les critères devant être retenus pour l'ouverture de ces droits.

Au *Journal officiel* du mercredi 5 février sont publiés :

● **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements.

● **Maïs transgénique** : un arrêté autorisant la mise sur le marché de lignées de maïs génétiquement modifiées.

● **Zones franches urbaines** : un décret relatif à la composition des comités d'orientation et de surveillance des zones franches urbaines. Ce comité, institué par la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, est présidé par le préfet du département.

Au *Journal officiel* du jeudi 6 février sont publiés :

● **Tribunaux** : trois décrets transférant le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prudhommes de Corbeil-Essonnes à Evry (Essonne).

● **Nouvelles technologies** : une circulaire du premier ministre relative à l'emploi de la norme « Edifact-ONU » par les administrations.

● **Obligation** : un arrêté relatif à la création d'obligations assimilables du Trésor, d'une valeur de 2 000 francs, remboursables le 25 avril 2007, avec un intérêt de 5,50 %.

● **PEL** : une circulaire relative au régime de l'épargne-logement. Ce texte précise les dispositions qui s'appliquent aux plans d'épargne- logement ouverts à compter du 23 janvier 1997 : la rémunération des dépôts est de 4,25 % par an, et le taux des prêts de 4,80 %.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Anne-France et Alain DEMAROLLE
sont heureux d'annoncer la naissance de

Marianne,

le 23 janvier 1997.

*Once in a while you get shown, the light
In the strangest of place if you look
at it right.*

188 *bis*, boulevard Pereire,
75017 Paris.

Décès

– Constantine. Guelma. Montpellier. Nice. Paris.

Mme Lucette Adda, née Kaïoun,
son épouse,
Les docteurs Michel et Alice Adda,
M. Jean-Luc Adda et Mme Michèle Franza,
ses enfants,
MM. Frédéric et Jérôme Adda,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. James, David ADDA,

survenu le 2 février 1997, à Montpellier, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont été célébrées à Montpellier, le 3 février.

Résidence des Lycées,
rue du Moulin-de-Semalen,
34000 Montpellier.

– Gérard Chanron,
Anne, Maguelone et Vincent,
font part du décès de

Mme Jacqueline CHANRON,
née GUILLAUMEL,

à l'âge de cinquante ans,
le 5 février 1997.

6, avenue Paul-Painlevé,
24100 Bergerac.

– Guy Delaunay,
guide de haute montagne,
et ses enfants,
Guillaume et Renaud,
ont la tristesse de faire part du décès de

Christine,

le 29 janvier 1997, à l'âge de cinquante ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Pierre à Aix-en-Provence.

Nous remercions parents et amis pour leurs témoignages de sympathie.

– Mme Robert Ferry,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert FERRY,

survenu à Meudon, le 5 février 1997, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 8 février, à 9 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 39, avenue Gallieni, à Meudon.

Suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Jacques-Mawas,
75015 Paris.

– Le 1er février 1997,

M. Albert FRIBOURG,
ingénieur des Arts et Manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
Bronze Star Medal,

s'est éteint dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, pour rejoindre son épouse

Juliette.

De la part de :
Marie-Claire Fribourg,
Huguette et John R. Cohn,
Jean-Louis Fribourg,
ses enfants,
Nathalie et François Pinchon,
ses petits-enfants,
Camille et Caroline,
ses arrière-petites-filles,
Ses sœur, belle-sœur,
Neveux et nièces.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– L'équipe de TVRS 98, radiodiffuseur hôte de la Coupe de monde de football 1998,
a la tristesse de faire part du décès de

Allain LE GOATER,
directeur de la production et des sites,

survenu le 3 février 1997.

Elle prie la famille d'accepter ses plus sincères condoléances.

– Mme Lydie Huyghe,
son épouse,
Mme Claire-Hélène Huyghe-Sévène,
M. et Mme François-Bernard Huyghe,
ses enfants,
Mlle Dona Sévène,
sa petite-fille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René HUYGHE,
de l'Académie française,
professeur honoraire
au Collège de France,
président d'honneur de la Réunion
des musées nationaux,
grand officier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre du Mérite,

survenu le 5 février 1997, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 10 février, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, à Paris-6e.

3, rue Corneille,
Paris-6e.

– La Société des amis d'Eugène Delacroix
a la grande tristesse de faire part du décès de son président,

René HUYGHE,
de l'Académie française,
grand officier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 10 février 1997, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

– Le Syndicat de la presse artistique française (SPAF)
a la grande tristesse d'annoncer le décès de son président,

René HUYGHE,
de l'Académie française,
grand officier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 10 février 1997, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

De la part de :
Gisèle Polaillon-Kerven,
président,
Les conseillers et les membres du comité de direction du SPAF.

– La direction des Musées de France,
La Réunion des musées nationaux,
La direction,
Le département des peintures et le département des arts graphiques du Musée du Louvre,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René HUYGHE,
de l'Académie française,
grand officier de la Légion d'honneur,
professeur au Collège de France,
ancien conservateur en chef
du département des peintures
et dessins du Musée du Louvre,
membre du Conseil artistique
des musées nationaux,

survenu le 5 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

(*Le Monde* du 7 février.)

– Saint-Etienne de Tulmont (Tarn-et-Garonne). Haussonvillers (Algérie).

Mme Aimée Melmoux,
Le contre-amiral et Mme Jean-Marie Viriot,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean-Pierre Fund,
ses enfants et petits-enfants,
M. Michel Melmoux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Aimé MELMOUX,
ancien combattant,
ancien maire d'Haussonvillers,
ancien directeur d'école,

survenu le 5 février 1997.

Domaine de la Tauge,
82410 Saint-Etienne-de-Tulmont.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Odette Pisanti,
Alexandra, Laurence et Andréa Pisanti Montano,
Stéphane Pisanti,
David et Jacqueline Pisanti,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Jacques PISANTI,

survenu à Paris, le 5 février 1997.

Les obsèques auront lieu le lundi 10 février.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 14 h 45.

– M. Michel Lagrave,
son beau-fils,

Olivier Lagrave,
Renaud Lagrave,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Giselle PORTET,

survenu le 5 février 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 7 février.

– Ses parents,
Ses enfants,
Ses frères et sœurs,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jacques RAMEAU,
architecte,

survenu le 5 février 1997, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie aura lieu le lundi 10 février, à 11 heures, en l'église de Saxi-Bourdon (Nièvre).

La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

6, boulevard Jérôme-Trésaguet,
58000 Nevers.

– Patrick et Muriel Rebillon,
ses enfants,
Céline et Katia,
ses petites-filles,
Catherine J. Winter,
sa sœur,
Cécile, Pascal et Frédéric Winter,
ses neveux et leurs familles,
Marcelle Valette,
Barbara Bojar,
Ses nombreux amis,

ont l'immense chagrin d'annoncer la disparition de

Gisèle REBILLON,
producteur de films,

décédée le 1er février 1997.

Sa famille et ses amis se réuniront au crématorium du Père-Lachaise, le lundi 10, à 10 h 15.

– M. et Mme Jean-Claude Renon,
Mme Gérard Renon,
M. et Mme Didier Renon,
Mlle Marie-Annick Renon et M. Michel Gourdet,
ses enfants,

Benoît, Delphine, Guillaume, Alice, Paul, Raphaël et Nicolas,
ses petits-enfants,

Sa famille,
Ses amis,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Charles RENON,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 février 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse à l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine, suivie de l'inhumation au cimetière de Bourg-la-Reine, aura lieu le mardi 11 février, à 10 h 30.

Mlle Marie-Annick Renon,
83, rue de la Santé,
75013 Paris.

– Les professeurs et les étudiants du lycée de Gourdan-Polignan (Haute-Garonne)
ont la douleur de faire part du décès de

Michel WEIDNER,
pyrénéiste et professeur,

survenu, le 31 janvier 1997, lors de sa traversée hivernale des Pyrénées.

Remerciements

– Mme Lise Bouccara,
son épouse,
Ses enfants et toute la famille,
remercient pour les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues lors du décès brutal du

docteur Lucien BOUCCARA.

Les prières de fin de semaine seront dites le dimanche 9 février 1997, à 18 h 30, au centre communautaire, 5, rue Rochechouart, 75009 Paris.

– Mme Colette Trelat
et ses enfants,
très touchés par les témoignages de sympathie qui leur ont été exprimés après la disparition du

docteur Jean TRELAT,

adressent leurs remerciements émus à tous ceux qui ont pris part à leur peine.

– Nice. Paris. Grenoble. Quimper.

Mme Marie-Thérèse Vexliard,
son épouse,
Hélène et Pierre,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Parents et alliés,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher

Alexandre VEXLIARD,

vous prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires de décès

– Il y a sept ans, le 8 février 1990,

Eric VENTURINI

nous quittait.

*« Sachez-le
toujours le chœur profond
reprend la phrase interrompue. »*
Louis Aragon

– Le 8 février 1996,

Philippe WEIL-RABAUD

nous quittait brusquement.

A tous ceux qui l'ont connu et aimé, ses proches le rappellent à votre affection et à votre amitié.

Soutenances de thèse

– **M. Jean-Marie Privat** a soutenu, le 29 janvier 1997, à l'université Paris-V-René-Descartes, sa thèse de doctorat en droit : **« Le chef d'état-major des armées »**.

Le jury, sous la présidence de M. le professeur Bernard Chantebout, lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations à l'unanimité.

– **Mlle Hélène Maisonniaux** a soutenu sa thèse de doctorat en télécommunications intitulée : **« Protocole de transport multipoint pour réseaux embarqués : définition d'un algorithme de reprise sur erreur »**, le 14 janvier 1997, à Télécom Paris. Le jury, présidé par le Pr S. Fdida (Paris-VI) et composé de M. R. Bayou (DGA), de M. C. Diot (INRIA), du Pr P. Rolin (Télécom Bretagne), du Pr D. Seret (Paris-V) et de messieurs les directeurs de thèse P. Cocquet (Dassault-Electronique) et M. Gagnaire (Télécom Paris), lui a décerné le titre de docteur de l'école d'ingénieurs Télécom Paris avec la mension « Très Honorable ».

Hélène Maisonniaux,
3, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.

CARNET DU MONDE

21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05

Renseignements :
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : **01-42-17-21-36**

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



Les villes-laboratoires du Front national

Reprise en main des bibliothèques, chantage aux subventions, les municipalités d'extrême droite de Toulon, Marignane et Orange imposent leur nouvel ordre culturel. Elles misent sur la sécurité et les réductions des dépenses pour se forger une image de bonnes gestionnaires



« JE considère que la gestion de Toulon, Marignane et Orange est une bonne gestion. D'ailleurs, moi, je suis à côté de Marignane, puisqu'elle est dans ma circonscription, et je n'ai pratiquement que de bons échos de la population, des gens qui sont contents de ce qui s'y passe. Cela étant dit, la situation de Vitrolles est très différente de celle de ces trois villes, et, par voie de conséquence, les solutions seront sans doute un peu différentes également. Mais l'objectif sera le même. » Bruno Mégret, délégué général du Front national, époux de Catherine Mégret, candidat par procuration à l'élection municipale de Vitrolles, dressait ce bilan sur RMC mercredi 5 février.

Agressif et vengeur, un communiqué est arrivé dans l'après-midi du mercredi 5 février sur les télécopieurs des rédactions. Accusé de censure par une des anciennes documentalistes de la bibliothèque d'Orange – Micheline Verger, aujourd'hui en poste à Cavaillon –, André-Yves Beck, directeur de la communication à la mairie d'Orange, contre-attaque selon une méthode qui lui est coutumière : en la menaçant de poursuites pour *« vol de documents officiels »* – ce dont elle s'est bien gardée – et en la présentant comme une *« militante de l'ultragauche »*, *« acharnée d'une littérature que l'on pourrait qualifier de tropicale »* et manifestant des *« préférences monomaniaques »*.

Cofondateur, en 1990, du mouvement fasciste Nouvelle Résistance et encore militant actif de ce mouvement en août 1995, M. Beck n'aime pas être pris en défaut. Or Mme Verger l'accable. Rendue plus libre par le départ, le 1er février, de la dernière bibliothécaire de l'équipe en place avant l'arrivée du maire Front national, Jacques Bompard, et pour laquelle elle craignait des représailles, Mme Verger a décidé de parler. Elle explique, dans une lettre publiée par *Citrouille*, une revue destinée aux bibliothécaires, comment, *« dépossédée de la responsabilité des achats »* des livres, elle a vu l'adjoint à la culture, Gilbert Lagier, et M. Beck *« barrer les titres à tour de bras »* et *« imposer des ouvrages de leur propre choix »* sur les listes qu'elle était tenue de leur soumettre. Elle raconte que, *« dans cette ville du soleil »*, elle ne pouvait plus acheter *« ce qui s'apparente à la culture juive, aux contes africains, ce qui représente en illustration des enfants ou des personnages noirs, les romans sur l'amitié entre les peuples ou ce qui peut choquer l'ordre moral »*.

Ont ainsi été refusés : *L'homme qui ne mourut jamais*, documentaire publié par Gallimard, qui raconte la vie du prophète Elie, dans la collection « Contes du ciel et de la terre » ; *Le Griot, poète et musicien* (collection « Demi-Page » chez Hachette) ; l'album de Catherine Dolto-Tolitch *On s'est adopté*. Alors que les autres ouvrages de la série et du même auteur ont été acceptés, celui-ci a été repoussé. Serait-ce parce qu'il aborde la question de l'adoption d'un enfant de couleur et *« parle de ses parents de naissance et de son pays d'origine comme étant ses précieux trésors »* ?, demande Mme Verger. Refusé, aussi, *Olivia à Paris*, de Rascal et Isabelle Chatellard, l'histoire d'une petite poule qui se dévergonde, va à Montmartre voir un spectacle de french cancan et revient chez elle avec une ribambelle de poussins. La liste n'est pas exhaustive. *« Nous avons parfois refusé ce qui nous semblait, dans l'esprit, faire double, voire triple emploi »*, explique M. Beck, qui n'a pas eu les mêmes réticences pour les séries *Oui-oui*, *Langelot* et *Lieutenant X* (éditions Hachette). *« La bibliothèque a acquis quatre-vingts titres de ces précieux documents, qui font rêver sans risque ; elle en possédait déjà cent vingt »*, commente Mme Verger.

Marignane : autre ville, même mœurs, avec peut-être davantage de subtilité. Le maire, Daniel Simonpieri, que le qualificatif de « lepéniste light » doit commencer à agacer, vient lui aussi de prendre en main la bibliothèque de la ville. Il y a d'abord eu la suppression, à l'automne 1996, des abonnements à *Libération*, à *la Marseillaise* et *L'Evénement du jeudi*, remplacés par le quotidien lepéniste *Présent*, et par *National Hebdo* et *Rivarol*. Puis le refus d'ouvrages *« pour raisons économiques »*. Enfin, l'arrivée sur les rayons, il y a quelques jours, de soixante-quinze livres rédigés par des membres du Front national ou par divers auteurs d'extrême droite, sans que les bibliothécaires en soient avertis.

A Toulon, la décision du directeur-fondateur du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon (TNDI), Gérard Paquet, de refuser des subventions d'une municipalité Front national sera le point de départ d'une guerre menée par le maire, Jean-Marie Le Chevallier, et largement relayée par le préfet, Jean-Charles Marchiani, que l'activisme de M. Paquet en faveur des droits de l'homme et de la liberté d'expression semble exaspérer. L'acharnement de M. Le Chevallier pour obtenir le départ de M. Paquet de Châteauvallon est à plus d'un titre symbolique. Installé aux portes de la ville de Toulon, le théâtre est peu fréquenté par les Varois. Il a, en revanche, une forte audience nationale et internationale et représente tout ce que le Front national combat. Le laisser vivre aurait impliqué un débat culturel démocratique, ce que le Front national, en situation de pouvoir, n'est pas près d'accepter.

En témoigne la mainmise du maire, au mépris de la loi, sur la traditionnelle Fête du livre de Toulon, qui accordait, à son goût, trop peu de place aux auteurs d'extrême droite et qui avait le tort de vouloir rendre, fin 1996, à l'écrivain Marek Halter un hommage jugé *« inopportun »* par le maire (*Le Monde* du 22 novembre 1996). En témoigne également la mise au rancart d'une fontaine moderne sculptée par René Guiffrey, que M. Le Chevallier n'appréciait pas. Ainsi que l'intervention directe du maire auprès du préfet pour que soit interdit le spectacle du groupe NTM, programmé en juillet 1996 au TNDI.

A Toulon, le personnel communal mis en place par les maires PR, Maurice Arreckx ou François Trucy, n'a pas eu trop de mal à se couler dans le moule. Les esprits rebelles, comme Ahmed Touati, ancien membre de la direction nationale de SOS-Racisme et ex-directeur du cabinet du chef de la droite libérale locale, Daniel Colin, ont été poussés vers la sortie. Candidat au service des archives, il s'est retrouvé au service de nettoiement. M. Touati avait eu le mauvais goût de repousser les propositions de M. Le Chevallier, qui l'aurait très bien vu dans le rôle du « beur » faire-valoir de la mairie dans les cités. Même situation à Marignane, où le personnel communal, qui compte dans ses rangs Mme Simonpieri, a accueilli sans états d'âme particuliers l'enfant du pays. Là aussi, un jeune Français d'origine maghrébine, responsable d'une association d'insertion et trop critique vis-à-vis de la nouvelle municipalité, a été affecté à l'entretien alors qu'il était agent de maitrise.

A Orange, M. Bompard, qui a fait ses classes dans le réseau OAS « Cambronne » à Montpellier, puis à Ordre nouveau, avant de passer au Front national, n'a pas pris de gants pour faire comprendre au personnel municipal que la parenthèse socialiste était fermée. Une curieuse ambiance de délation avec mises sous surveillance, menaces, harcèlement, a immédiatement suivi l'installation des nouveaux maîtres à la mairie (M. Bompard explique que le maire *« est le roi dans sa commune »*). Des élus de l'opposition et plusieurs fonctionnaires – qui ont pu trouver un emploi dans une autre ville – en témoignent. Parmi eux, Yves Ducarre, un chargé de mission détaché du conseil général pour diriger le contrat de ville d'Orange, est tombé en disgrâce et a tout connu : accusations mensongères de vol de véhicule, de dissimulation de documents ; refus de signer les ordres de mission ; épluchage systématique de son emploi du temps, etc. *« On peut trouver des comportements identiques dans des municipalités républicaines*, explique M. Ducarre, *mais, là, c'est un système. »* La pression est telle sur certains employés que, le 31 mai 1996, Pierre Nouveau, le délégué FO des fonctionnaires territoriaux, s'est tiré une balle dans le cœur à son bureau.

> Il y a d'abord eu la suppression des abonnements à « Libération », à « La Marseillaise » et à « L'Evénement du jeudi », remplacés par le quotidien lepéniste « Présent » et par « National Hebdo » et « Rivarol »

Des procédés aussi répréhensibles peuvent être utilisés pour faire plier, faire disparaître ou prendre possession du secteur associatif dès lors que les dirigeants ou leurs objectifs sont jugés opposés aux idées « nationales ». N'ignorant pas que l'argent est souvent le nerf de la guerre, les trois maires frontistes n'ont pas hésité à utiliser le chantage à la subvention pour imposer à des associations de nouveaux statuts et la nomination en leur sein de représentants de la municipalité. Les réfractaires ont vu leurs subventions disparaître ou fondre suffisamment pour entraver la bonne marche de ces associations. Enfin, chaque fois que les maires l'ont jugé nécessaire, ils n'ont pas hésité à créer eux-mêmes ou à faciliter la création de nouvelles structures, à la tête desquelles ils placent des proches, voire des membres de leur famille.

« La mer baigne toujours la rade de Toulon, les avions continuent de se poser à Marignane et le théâtre antique est toujours debout à Orange », ironisait, le 13 juin 1996, le secrétaire national aux élus du Front national, Jean-Yves Le Gallou, lors d'une conférence de presse organisée à l'occasion du premier anniversaire de l'élection des maires lepénistes. Il faut bien le reconnaître, cette réflexion trouve un écho auprès d'un grand nombre de Toulonnais, Orangeois et Marignanais. *« Aujourd'hui, quand je vais voir le maire, j'ai une réponse claire à ma demande. Ce n'est pas comme avec les autres élus, qui font semblant de vous écouter et disent qu'ils étudieront votre cas. Et, à présent, les voyous des cités se tiennent à carreau ! »*, s'exclame un chauffeur de taxi habitant à Marignane. Service de proximité, sécurité renforcée...

Les maires frontistes ont vite compris que les électeurs sont très sensibles à leur environnement immédiat, comme, d'ailleurs, à leur portefeuille. Aussi n'ont-ils pas lésiné sur ces petits riens qui donnent l'impression que l'on s'occupe de vous. Des cahiers de doléances ou des boîtes à lettres pour les suggestions trônent dans ces mairies. Marignane et Toulon sont même allées jusqu'à installer une ligne téléphonique spéciale pour répondre aux problèmes techniques ou administratifs. Chaque demande fait l'objet d'un traitement immédiat, et son auteur est rappelé pour s'assurer qu'il a eu satisfaction.

CÔTÉ sécurité, les trois maires ont augmenté le nombre des policiers municipaux. De même, attachés à se forger une image de bons fonctionnaires, insistent-ils sur leurs réductions de dépenses et sur leur souci de faire baisser les taux des impôts locaux. Endormis par tant de sollicitude, les habitants de ces trois villes ne paraissent accorder qu'une attention distraite aux nombreuses associations qui veillent sur la ville, dénoncent le processus de mainmise et d'infiltration du Front national, décortiquent les subterfuges sur lesquels reposent bon nombre d'« économies », comme celles du nouveau contrat d'eau négocié par la ville d'Orange : les habitants paieront dorénavant leur eau moins cher, souligne M. Bompard, en oubliant de dire que cette diminution des tarifs n'aura été obtenue qu'en renonçant à des provisionnements sur les réparations et les investissements.

« La population ne ressent pas encore le changement », confiait, il y a quelques mois, Serge Julien, le porte-parole d'Alerte Orange. Curieusement, les premiers à réagir se trouvent dans les rangs des commerçants. Les uns constatent que l'arrivée d'un maire Front national n'a pas redonné à la ville le tonus espéré. Certains, comme à Toulon, ont même trouvé mesquine la déclaration de guerre du maire aux petits revendeurs – Africains pour un certain nombre – du cours La Fayette. A Orange, les restaurateurs n'ont pas apprécié la taxation du mètre carré de trottoir pendant les Chorégies. Pas plus que la concurrence apportée aux boutiques de souvenirs par l'office du tourisme en pratiquant des prix particulièrement bas. Les représailles n'ont pas tardé. Avec une telle virulence que, lasse de se voir reprocher l'attitude critique de sa mère, une conseillère municipale, Valérie Bertrand Cadié, fille d'une commerçante de la ville, a présenté sa démission.

Elle a été suivie, quelques semaines plus tard, par l'adjointe déléguée à l'éducation, Nicole Francœur, non pas pour opposition idéologique, mais par lassitude devant des méthodes qu'elle n'approuve pas : népotisme et gestion à courte vue, *« qui exclut tout investissement et perspective à moyen terme »*.

Christiane Chombeau
Dessin : Sergueï

هكذا من الاجل

LA MÉMOIRE DE L'EAU

Les trois articles consacrés par Eric Fottorino dans *Le Monde* des 21, 22 et 23 janvier aux travaux de Jacques Benveniste sur « la mémoire de l'eau » ont suscité un abondant courrier. Certains de nos lecteurs s'étonnent que *Le Monde*, après avoir donné une large *publicité, depuis 1988, aux* « découvertes » du *biologiste*, revienne une fois de plus sur cette question, au risque de favoriser, comme le dit l'un d'entre eux, un « charlatan » et de jeter le *discrédit sur la communauté* scientifique, qui conteste les résultats de ses recherches. A ceux-là nous répondons que notre journal, soucieux d'assurer le suivi de cette affaire, comme de toutes celles dont il traite, s'était engagé à informer ses lecteurs du développement des expertises et contre-expertises menées depuis le début de la controverse. C'est ce qu'a fait Eric Fottorino. *Le Monde aurait-il dû renoncer à offrir* une tribune à Jacques Benveniste, à ses partisans et à ses détracteurs ? Il nous semble que non. Comme l'écrivait André Laurens, alors médiateur, dans *Le Monde daté 2-3 juin 1996*, le débat en cause ne porte pas seulement sur la validité des résultats obtenus par ce chercheur, *« il concerne aussi les orientations, les méthodes, les moyens de financement de la science »*, et, en la matière, notre journal considère qu'il est conforme à sa vocation de demeurer *« un instrument du débat public »*. Ce débat, ajoutait André Laurens, « Le Monde *continuera de l'alimenter en toute indépendance, comme il continuera d'informer selon ses critères habituels »*. D'autres lecteurs défendent la cause du chercheur, qu'ils comparent parfois à Galilée, condamné par le tribunal de l'Inquisition. Plusieurs spécialistes, qui ont assisté ou participé à ses recherches, apportent leur témoignage. Certains de nos correspondants, enfin, dénoncent *« l'acharnement »* de la communauté scientifique à l'égard de Jacques Benveniste ou, au contraire, regrettent que celui-ci refuse de se plier au jugement de ses pairs. *Nous publions des extraits de* ce courrier ainsi qu'une réponse de Jacques Benveniste.

Distinguer l'homme du résultat scientifique

par Isaac Béhar

J'AI lu avec un grand intérêt vos articles très bien documentés parus dans *Le Monde* sur « La mémoire de l'eau » ; j'ai été tout particulièrement intéressé par l'article relatant « l'épisode Charpak », car à l'époque, j'allais tous les jours au labo de Benveniste, et j'ai suivi de l'intérieur l'atmosphère que vous décrivez, et notamment la suspicion généralisée qui y régnait ; j'ai en fait assisté puis participé aux recherches de Benveniste pendant environ trois ans (1993-1996), en tant que scientifique *extérieur à l'équipe*, essayant de me faire ma propre opinion sur la réalité éventuelle du phénomène ou la possibilité de l'expliquer par des artefacts à trouver.

Pendant toute la période des essais Charpak, Benveniste était effectivement obnubilé par le problème de l'eau, comme vous l'avez noté, et il faisait tous les jours des essais avec une nouvelle eau en changeant également très souvent le détail du protocole d'essai ; votre « interlocuteur masqué » déclare : *« Lui-même est trop pressé. Il aurait dû mieux contrôler son système avant de le montrer à Charpak. »* Je confirme cette appréciation ; devant l'hétérogénéité des résultats sur l'OVA, j'avais suggéré à Benveniste d'utiliser un neurotransmetteur, l'acétylcholine (ACh) pour éviter d'introduire une variable supplémentaire liée à la réaction de l'animal à la sensibilisation à l'OVA.

Les premiers résultats avaient été encourageants, et non seulement Benveniste a prématurément utilisé ce test dans les essais avec Charpak (avant que les modalités ne soient précisées et confirmées), mais de surcroît, en modifiant un élément du protocole des essais préliminaires, qui s'est ultérieurement révélé important.

Pendant plusieurs mois, j'ai été dubitatif. A certains moments, je pensais qu'il y avait bien un phénomène nouveau, et à d'autres moments j'étais persuadé que les raisons mises en avant par Benveniste pour « expliquer » les échecs étaient des arguments *ad hoc*, n'ayant aucune validité scientifique. J'ai été également choqué par les conditions dans lesquelles les expériences étaient réalisées, par l'absence de protocole écrit et par les modifications intempestives du protocole. Je suis pourtant arrivé à la conclusion que « la mémoire de l'eau » est une réalité. Je n'ai pas été convaincu de cette réalité par les affirmations de Benveniste ; c'est en dépouillant moi-même les résultats des essais réalisés de mars 1994 à octobre 1994, sous la direction de Benveniste, et qui avaient été archivés sans réelle analyse, que j'ai été convaincu de la réalité du phénomène que Benveniste revendiquait.

J'atteste donc du bien-fondé des critiques faites à la *« personnalité de Benveniste »* relatées par vos différents interlocuteurs. J'ajouterai cependant que les traits de caractère reprochés à Benveniste sont la contrepartie négative des qualités réelles *« d'intuition »*, d'opiniâtreté et de capacité de mise au point de nouvelles techniques qui le caractérise.

Un jour où je reprochais à Benveniste de changer plusieurs paramètres simultanément dans son protocole d'essai, au risque de ne pas connaître le « facteur causant », il m'a répondu avoir toujours travaillé de la même manière, ce qui lui a permis d'obtenir plus rapidement des résultats. Il a donc utilisé la même méthode dans ses travaux plus classiques, car les traits fondamentaux d'un homme ne changent pas. On peut critiquer cette méthode, et je l'ai critiquée, mais je constate que personne ne met en cause les résultats de ses autres travaux, et que personne ne nie la réalité du Paf-Acether.

Je suis persuadé que si Benveniste n'avait pas eu les traits de caractère décrits par vos interlocuteurs, le rejet par la communauté scientifique des travaux qui sous-tendent la « mémoire de l'eau » aurait été moins aisé et moins général. Il faut cependant savoir distinguer l'homme du résultat scientifique. L'enjeu scientifique mérite mieux que des polémiques sur l'homme Benveniste

Je profite de la présente pour vous signaler deux inexactitudes. Jean Sainte-Laudy déclare que *« personne n'avait déclaré avant lui* [Benveniste] *que les hautes dilutions étaient actives »*. Cette affirmation me paraît inexacte ou incomplète : dans la revue *La Recherche* nº 257, Ourisson, membre de l'Académie des sciences, faisait paraître un article sous le titre « La mémoire de l'eau, l'éthique scientifique et le hasard » dans lequel il faisait l'éloge d'Erwin Heintz qui, en 1941, avait publié, sur un autre système, des courbes analogues à celles publiées par Benveniste sur les basophiles *et qui, lui, s'était rétracté* en 1942.

Vous dites également que sur le thème de la mémoire de l'eau *« il* [Benveniste] *ne rencontre aucun compétiteur »*. Cette information n'est que partiellement exacte : Benveniste n'a pas été le premier à « enregistrer » une « activité » sur disque dur ; j'étais à son laboratoire quand il a reçu par télécopie le résumé de la communication que des chercheurs autrichiens comptaient présenter à Faseb 1995 intitulée : « Hormone effects by CD Record/replay » ; Benveniste était furieux d'être ainsi *« doublé »*, regrettant de ne pas avoir eu les moyens de mener à bien cette recherche.

Isaac Béhar *est docteur ès sciences physiques.*

Le besoin de croire

La mémoire de l'eau est revenue. Au terme d'une enquête journalistique *bien menée retraçant les tentatives* d'un chercheur renommé de mettre en évidence le mécanisme sur lequel, selon lui, reposerait l'action de l'homéopathie, il apparaît que le fameux mécanisme n'a pu être mis en évidence. Mais cette enquête se termine par une phrase bien curieuse : *« Reste aussi l'hypothèse que tout cela soit vrai. »* Malgré les faits, la croyance demeure.

Passé le premier moment de stupéfaction, il faut bien se poser la vraie question : pourquoi ceux qui croient à la mémoire de l'eau persistent-ils dans leur croyance malgré l'épreuve des faits ? Question irritante à laquelle les scientifiques sont habituellement tentés de répondre par l'humour ou la dérision. On peut se demander si l'irrationnel ne sort pas renforcé à chaque nouvelle tentative de développer des arguments qui le contredisent. Une certaine morgue de la science n'entretient-elle pas cette fameuse idée d'un « complot de la science officielle » pour assurer sa domination. Pourquoi le débat est-il perpétuellement mal posé ? Parce qu'on accepte de mettre en débat *la science*, qui va donc être discutée entre ses partisans et ses adversaires, adversaires d'autant plus déterminés qu'ils auront *été blessés. Alors que le débat* porte en réalité sur la notion de *croyance*.

On touche, avec cette mémoire de l'eau, à quelque chose qui atteint les fondements de l'espèce humaine : le besoin de croire. Et c'est peu de dire que la période actuelle exacerbe chez nos concitoyens le besoin de croire à quelque chose.

Alain Beaupin
Paris

Prudence

Dans l'affaire Benveniste, il y a beaucoup trop de passion, ou de passions, qui empêche(nt) d'y voir clair. Ce n'est pas le premier cas ! J'en ai vu, moi-même, bien des exemples. Mais je suis surpris que certains, et non des moindres, de nos savants authentiques se polarisent sur la *reproductibilité* de certaines expériences. Bien sûr, quand on atteint la reproductibilité, c'est l'optimum. Mais il y a des quantités de phénomènes qui ne sont pas reproductibles à volonté. Et les nier est tout à fait antiscientifique (...). Il conviendrait d'accueillir avec prudence, et un peu de scepticisme, ce que nous ne comprenons pas. Mais ne nions pas systématiquement ce que nous ne sommes pas en mesure *aujourd'hui* d'expliquer.

Jean Watin,
Paris

Science, que de bassesses... !

Je suis convaincu de l'honnêteté de Jacques Benveniste et j'ai été personnellement troublé par des expériences qui lui donneraient raison. Aussi, les seules solutions raisonnables à cette « affaire » sont pour moi au nombre de deux : 1° Jacques Benveniste a fait une découverte considérable ; 2° un biais expérimental encore incompris (« artefact ») expliquerait ces résultats surprenants. Cette dernière hypothèse, qu'évoque *Jacques Benveniste lui-même dans* sa réponse à *Nature*, sera forcément considérée comme une éventualité tant que les résultats ne seront pas régulièrement reproductibles. C'est pourquoi je me déclare complice de Jacques Benveniste, à la recherche de nouveaux modèles biologiques plus propices à des démonstrations incontournables.

Je ne veux donc pas privilégier l'explication par l'artefact et je reste scandalisé par l'attitude frileuse ou hostile de la communauté dite scientifique.

Ce que votre enquête, par ailleurs remarquable et courageuse, ne montre pas, c'est le poids du silence amusé de nombreux collègues, plus redoutable encore que la dérision violente ou la haine exprimées par une minorité. On peut pourtant prendre les paris : s'il était démontré que Jacques Benveniste a raison, ceux-là sortiraient de dessous leur paillasse pour déclarer qu'ils s'en doutaient, et applaudir au génie de l'ex-hérétique... Science, que de bassesses on commet en ton nom !

Jacques Testart,
Clamart

Charlatans

De retour d'un déplacement *professionnel* aux Etats-Unis, quelle ne fut pas ma stupéfaction en ouvrant *Le Monde* du 23 janvier. La « référence journalistique et culturelle française » se permettait, sur une double page, schémas d'une prétendue « expérience » débile à l'appui, de nous noyer dans la fange glauque et nauséabonde des benvenisteries. Combien de lettres indignées de scientifiques, connus et inconnus, combien de scandales (déjà dans vos pages...) vous faudra-t-il donc avant de suggérer enfin à vos « grands reporters scientifiques » d'exercer leurs talents sur des sujets nettement plus utiles à l'information de vos lecteurs ? Je suis abonné de votre journal depuis plusieurs années, et j'avoue être bien proche ce soir, par dégoût et amertume, d'arrêter de vous lire... Arrêtez, de grâce, de donner trop souvent une tribune aux charlatans. Ce journal mérite mieux.

Jean-François Mayaux,
Fontenay-aux-Roses
(Hauts-de-Seine)

Sensations fortes

Il faut reconnaître que les journalistes du *Monde* ont l'art de la mise en scène et le chic pour donner des sensations fortes aux chercheurs. Leur dernière éruption benvenistesque est un chef-d'œuvre dans le genre horrible. Quel spectacle ! D'un côté, un chercheur génial qui produit des données frauduleuses, un professeur masqué, et la sonate *A Kreutzer*. De l'autre, une poignée de Prix Nobel manifestement incompétents, paresseux et lâches, appuyés par une communauté scientifique à leur image. En arrière-plan, une extraordinaire collection d'appareillages à la Bibi Fricotin. Et que nous disent les auteurs de la représentation ? D'admettre pêle-mêle que l'eau a de la mémoire, que les lois du hasard ne s'appliquent pas partout sur notre planète, que la fraude est un péché véniel en matière de recherche et de santé publique, que Benveniste a, en un tour de main, révolutionné la technologie des capteurs biologiques, et que toute protéine a un double astral enregistrable sur bande-son.

Et comme tout cela est probablement vrai, on nous enjoint de laisser là nos recherches triviales pour nous consacrer à la révolution scientifique du bon docteur Benveniste. Devant pareil spectacle, que faire ? Applaudir bien fort les auteurs, se lever, et partir.

Didier Job,
Grenoble

Le mythe de Cyrano

Dans son enquête, l'inspecteur Fottorino illustre avec brio un point que j'avais analysé dans mon livre sur ce « polar » scientifique : certains chercheurs sont prêts à tout pour défendre leur orthodoxie. On colporte des rumeurs, on remplace un jugement sur des expériences par des impressions sur une personne, on balaie tout ce qui gêne grâce au soupçon de fraude. En fait, le nombre de « fraudeurs » et de « fous » qui se seraient ligués pour « inventer » la mémoire de l'eau est impressionnant : outre 15 « complices » de Benveniste, j'en ai répertorié 70 qui ont rapporté dans 22 publications internationales des effets positifs (*cf. The Memory of Water*, Thorsons/Harper Collins, pp. 150-153).

Même dans les expériences de transmission d'un signal chimique sans transport de molécule, ceux qui « fraudent » avec Benveniste ou indépendamment de lui sont nombreux. Le phénomène de transmission a été rapporté par des auteurs étrangers, par Benveniste, puis par Thomas. Un biologiste de Chicago (autant dire un gangster) a servi d'huissier scientifique à Benveniste. Quant à Thomas, il s'est trouvé deux autres « fraudeurs » pour jouer ce rôle d'huissier scientifique et « truquer » les résultats, qui sont positifs dans 19 des 20 expériences. Ces deux « complices » sont connus : il s'agit de la directrice d'une unité de l'Inserm et de l'auteur de cette lettre.

En clair, si Benveniste est isolé en tant que personne, nous sommes nombreux à délirer et à frauder avec lui. Depuis le début, il est à la fois victime et complice du mythe de Cyrano luttant seul contre tous.

Michel Schiff,
Paris

Parti pris

Certains faits importants ne sont pas mentionnés ou évoqués : lorsque, en 1985, j'ai essayé de détourner Jacques Benveniste de la voie funeste où l'entraînaient les homéopathes, c'était au vu du premier travail sur la dégranulation des basophiles, effectué non avec des anti-IgE, mais avec *Apis mellifica*, c'est-à-dire de l'abeille totale écrasée et diluée ! Par ailleurs, Eric Fottorino fait l'impasse sur l'abracadabrante histoire du sérum Biosedra – supposé toxique sur le cœur de cobaye – et qui a conduit Jacques à alerter, avec son style habituel, ministres et personnalités du monde scientifique et médiatique.

Enfin, et pour s'en tenir à ces trois points, il n'est pas justifié de faire de l'attitude – contestable – de *Nature* le symptôme d'un conflit scientifique franco-britannique. En fait, un second article de Jacques a été refusé par *Science*, deuxième grande revue scientifique mondiale qui, elle, est américaine. Comme *Nature* pour le deuxième article, *Science* a fait faire par ses « reviewers » une analyse critique très détaillée avant de refuser cet article.

Mais ce qui motive surtout cette lettre est de ne pas voir mentionné, ou même évoqué, le rôle joué par les chroniqueurs du *Monde* dans la médiatisation de la « mémoire » de l'eau. La relecture des différents articles publiés depuis près de dix ans – et cela malgré mes remarques orales et écrites – montre à l'évidence un parti pris qui n'a pas peu joué pour enfoncer le malheureux Jacques Benveniste dans son délire.

Dr Marcel-Francis Kahn,
Paris

Insupportable

Comme beaucoup de vos lecteurs, j'ai été scandalisé par la publication en six pages d'un article traitant de ce qui est communément désigné par le vocable « mémoire de l'eau ». Ce texte est insupportable parce qu'il heurte violemment les valeurs scientifiques qui sont, pour moi, de la plus grande importance dans la vie. Je ne comprends pas ce qui a incité *Le Monde* à faire cette publication, en ce moment. Dans ces circonstances, je désire ne plus faire partie de la Société des lecteurs du *Monde* : je vais me défaire des trente actions que je possède depuis la création de la société.

André Guinier,
Paris

Le doute est essentiel

Il est permis de s'interroger sur le but poursuivi par *Le Monde* en publiant une enquête de trois fois deux pages sur la controverse de la « mémoire de l'eau ». Cette controverse agite-t-elle tant les milieux scientifiques qu'il faille en informer les lecteurs du *Monde* si longuement ? La longueur de la publication de cette enquête est-elle en rapport avec celles qui ont pu être consacrées à d'autres débats scientifiques importants ? Certes non. Y a-t-il un cas scandaleux de censure scientifique qu'il faille dénoncer haut et fort ? Au contraire, votre enquête montre que Benveniste et ses collaborateurs ont pu se faire entendre dans la communauté scientifique, mais que ce sont leurs maladresses qui leur ont fermé bien des portes. S'agit-il de repêcher une vérité scientifique, perdue dans un débat passionnel, par une action médiatique de grande envergure ? Ce serait oublier que toute vérité scientifique, fondée par essence sur une indiscutable reproductibilité de faits expérimentaux, est d'un autre ordre que les vérités assénées à force d'affirmations ou d'invocations.

Enfin, il est permis de se demander si la rédaction du *Monde* n'a pas omis de s'entourer d'une sage précaution dans un sujet aussi épineux : *s'assurer du conseil d'un* scientifique confirmé pour corriger le texte de l'enquêteur. Il lui aurait évité d'écrire des phrases qui heurtent l'éthique de tout chercheur honnête, par exemple considérer comme *« un jugement anticipé, voire prémédité »* la remarque de John Maddox rappelant la nécessité du doute chez l'expérimentateur, d'autant plus s'il lui semble avoir observé des faits en contradiction avec toutes les connaissances acquises. Bien sûr, le doute est essentiel pour traquer les erreurs possibles, éviter les conclusions trop hâtives et affermir sa propre conviction.

Jean Buon,
Antony (Hauts-de-Seine)

Extrêmement suspect

Comme on pouvait s'y attendre, une enquête minutieuse n'apporte aucune certitude au public, les arguments de Benveniste étant du type « Dieu existe, je l'ai rencontré », et les arguments de ses adversaires étant que le personnage est extravagant et ce qu'il dit contraire au bon sens. Il me semble, et je regrette que vous ne le mentionniez pas, qu'il est hautement improbable qu'une idée révolutionnaire puisse surgir brusquement dans la science. Pour ne prendre dans l'histoire des sciences que l'héliocentrisme, la relativité, les quanta, les idées de Galilée, Einstein, Heisenberg étaient dans l'air du temps et auraient été exprimées par d'autres s'ils ne l'avaient pas fait. Cette raison suffit à rendre extrêmement suspect le phénomène isolé Benveniste.

Jean Garraux,
Espelette
(Pyrénées-Atlantiques)

Café du Commerce

Ces trois articles nous apportent un complément d'information important, mais il s'agit, en quelque sorte, d'un collage où chaque pièce du dossier nous est présentée sans aucune évaluation de son poids respectif, comme s'il s'agissait d'un roman-feuilleton, une sorte de *Dallas* de la recherche médicale. On oppose les déclarations des uns à celles des autres, on nous cite des arguments *ad hominem* ou des expressions d'humeur, sans qu'intervienne un effort de jugement sur le fond du sujet, alors que les objections légitimes soulevées par les différents interlocuteurs et contradicteurs de Benveniste concernent des questions méthodologiques.

Compte tenu de ce manque de clarté sur l'objet du débat, beaucoup de lecteurs risquent de conclure de manière superficielle, et par analogie avec certaines mœurs politiques, qu'il s'agit tout au plus du choix entre deux hypothèses : soit celle du scientifique devenu paranoïaque, soit celle d'une conspiration planétaire contre un génie méconnu. En bref, l'initiative du *Monde* était bonne, mais on aurait pu s'attendre à un peu plus de distance et un peu plus de jugement sur le fond, afin d'éviter que tout cela ne tourne en discussion de Café du Commerce.

Dr L. R. Karhausen,
Paris



Atterré et scandalisé

Je m'interroge sur les intentions de la direction du journal *Le Monde*, qui vient de consacrer six pleines pages à ce qu'on appelle « la mémoire de l'eau ». Aurait-elle voulu pousser au *mépris de* la communauté scientifique française, et convaincre le monde entier *de la futilité* de ses travaux et de ses débats, aurait-elle voulu semer la confusion sur la nature des résultats scientifiques, et favoriser chez les lecteurs l'assimilation des sciences aux parasciences, qu'elle n'aurait pas pu procéder plus efficacement. A l'heure où le destin des sciences en Europe *et dans le* monde, et où leurs interactions avec les problèmes de nos sociétés *réclament un effort de* tous les acteurs culturels pour éduquer le discernement et la lucidité de nos concitoyens, je reste, comme la très grande majorité des scientifiques appartenant aux disciplines couvertes par l'Académie des sciences, atterré et scandalisé de constater une telle énergie et un tel acharnement dépensés par un grand journal à des fins obscures, propres à masquer les véritables enjeux de la politique scientifique du pays.

Paul Germain,
secrétaire perpétuel
honoraire de
l'Académie des sciences

On n'est pas dans la science

Trouvaille à première vue géniale pour donner une assise irréfutable à l'homéopathie, *la mémoire de l'eau aurait pu constituer* par la même occasion un fait *scientifique majeur, si l'expérience* princeps était reproductible. Malheureusement, il ne semble pas *que ce soit le cas. Les scientifiques* de renom que vous citez se sont penchés sur le problème et ont répondu par la négative. Il est trop facile de faire croire que ce qui est biologique n'est pas facilement reproductible. Tous les étudiants en médecine savent que les expériences de Pasteur sont reproductibles. Celles de Claude Bernard de même. Ils sont convaincus que, lorsqu'une *expérience n'est pas reproductible*, elle n'a scientifiquement aucune valeur. Dans la mesure *où on n'est pas d'accord* avec cette méthodologie, on n'est pas dans la science.

Docteur Jean Bogdelin,
Metz

Un tabou

Vous avez, je crois, réussi une remarquable synthèse entre le documentaire et la fiction. Fiction ? Oui, quel roman ! Des caractères, une intrigue (tortueuse à souhait), une étude de mœurs, tout y est. Et vous avez su aussi être parfaite*ment objectif. En tout cas, parfai*tement clair. Il était temps que le grand public soit complètement informé sur cette affaire à laquelle il ne comprenait pas grand-chose. De plus, depuis la retentissante et médiatisée « affaire » de la mémoire de l'eau, alors que les travaux du « solitaire de Clamart » se *poursuivaient (s'aventuraient ?)*, le silence s'était fait (mis à part les échanges de propos aigres-doux publiés dans *Le Monde*. C'était, d'ailleurs, plus du règlement de comptes que de l'information).

Au-delà du cas Benveniste, la grande nouveauté, je crois, c'est que vous avez, en dévoilant les mœurs de la « meute » scientifique, mis à bas un tabou. Je sais, par *expérience, ayant traîné il y a* quelques années un projet d'émission télévisée sur le prix Nobel, *qu'il est très difficile*, voire impossible, de dire certaines vérités. Vous avez pu le faire, bravo ! Mais, en même temps, vous avez commis une mauvaise action : de braves gens qui croyaient que la science était neutre vont se poser des questions.

Jean-Charles Lagneau,
Blandy (Seine-et-Marne)

Le désir du pouvoir et de l'argent

Ayant eu la chance de faire un bout de chemin intellectuel avec Benveniste, je voudrais témoigner, dans l'espoir que cela puisse contribuer à clarifier le cadre scientifique dans lequel s'est déroulé cet extraordinaire événement, *et souligner la portée de ces* résultats. Je suis un professeur de physique théorique de l'université de Milan, *qui a travaillé pendant* presque trente ans à la physique des particules dans le même *champ que M. Georges Charpak*, dont j'étais collègue pendant six ans au CERN de Genève. Mes *études de physique des champs* m'ont amené à développer une vision de la matière condensée dans laquelle le champ électromagnétique joue un rôle tout à fait fondamental, ce qui est actuellement complètement négligé. Or, dans cette vision, l'eau et une multitude d'autres systèmes solides et liquides acquièrent des caractères très différents de ceux que l'on prévoit dans la théorie généralement acceptée. Et c'est à la lumière des résultats obtenus dans ce nou*veau cadre théorique par mon* groupe, à l'université de Milan, que je pouvais soutenir Jacques *Benveniste. Certes, pas encore* avec une explication physique de ses observations extraordinaires (cela, hélas ! dépasse encore nos moyens d'analyse), mais avec la preuve de l'incohérence des arguments de ses détracteurs, basés sur une théorie totalement inadéquate.

Mais quand Benveniste tenta d'utiliser mon apport théorique dans sa lutte pour la survie de son unité Inserm et la reconnaissance de ses recherches, M. Charpak re*fusa mon point de vue, en se fon*dant sur « l'autorité » de M. Nozières, qui condamna sans appel *mes travaux, pourtant publiés* dans des journaux scientifiques de haut niveau. J'ai alors, avec Benve*niste, proposé de faire une confé*rence-débat à Paris, devant mes collègues physiciens, selon les règles normales de la communication académique. Cela fut refusé avec mépris. Puis, encore sur le principe d'« autorité », M. Lazar, alors directeur de l'Inserm, refusa même ma participation à la commission d'enquête à l'occasion de la fermeture de l'unité de Ben*veniste en 1993. De quoi avaient-*ils, ont-ils encore peur ? Remarquons cependant que des scienti*fiques anglais* et américains choisis pour leur opposition à Benveniste ont participé à ces évaluations.

Voilà mon témoignage, qui démontre une fois de plus que la communauté scientifique d'aujourd'hui (pas seulement en France) a tous les caractères et les vices de celle responsable du honteux procès et de la condamnation de Galilée : une communauté dominée par le désir du pouvoir et de l'argent, qui a oublié que les faits de la nature sont irréductibles à ces pauvres et ridicules ambitions.

Giuliano Preparata,
Milan

Ignorance

En gonflant une polémique oubliée, *Le Monde* fait le procès d'une science officielle, qui étoufferait toute initiative ou originalité. *Cette ignorance du monde* de la recherche et de ses modes de pensée surprend de la part d'un quoti*dien ne manquant pas de vulgari*sateurs sérieux et de talent. Il s'était autrefois moqué du manque *de discernement de grands* commis de l'Etat abusés par des « avions renifleurs ». Ne peut-on retourner *le compliment* à ceux qui ont lancé M. Eric Fottorino dans son enquête ? (...) Certes, il est toujours difficile pour une découverte de faire son chemin. Dans les milieux de la recherche, comme dans toute communauté humaine, il existe des rivalités, des jalousies, des écoles de pensée. Mais le mandarinat n'a jamais empêché une découverte d'être confirmée. (...) N'en déplaise à un chercheur malheureux et à l'écho donné par *Le Monde*, il existe une très *grande ouverture et liberté* d'esprit dans la recherche, comme peut-être dans nul autre domaine. *Plus particulièrement en France*, où des institutions comme le CNRS offrent un cadre qui nous *est envié même en Amérique.*

Christian de la Vaissière,
Fourqueux (Yvelines)

Un enjeu considérable

Voilà le journalisme à son meilleur, c'est-à-dire dans sa tâche de permettre la communication au sein de la société, face aux obstacles qui s'y opposent. Toute notre appréciation positive va au *texte précis et nuancé d'Eric Fotto*rino. Assiste-t-on à l'émergence d'un nouveau « paradigme », pour *reprendre le terme de Kuhn ? C'est* un enjeu considérable. Quelle position les responsables de la poli*tique scientifique devraient-ils* adopter dans cette perspective ? Il me semble que la réponse est claire. Devant l'importance de l'enjeu, mettre les moyens nécessaires pour permettre de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse. Si l'hypothèse se révèle fausse, la dé*pense mise en œuvre* ne pèse pas lourd au regard d'un budget global. Mais si la poursuite de la re*cherche permettait de confirmer* l'hypothèse, alors la dépense se révélerait sans commune mesure avec l'importance du résultat.

Jean Hassenforder,
Bourg-la-Reine
(Hauts-de-Seine)

Galilée et Kepler

L'« affaire » de la mémoire de l'eau et le combat de Benveniste, rapportés dans l'enquête exhaustive du *Monde* en cette fin janvier 1997, rappelle à bien des égards les démêlés de Galilée à propos de sa fameuse lunette astronomique, qui défraya la chronique en Europe dans les années 1610-1611. On sait ce qu'il advint de cette invention et des découvertes qu'elle *permit, tout ceci s'imposa bien évi*demment, mais il fallut une bonne année de controverses et autres *billevesées, pour que l'imprudent,* cupide et incompétent maître chanteur Horky soit confondu.

Soutenu par les Italiens, il combattait la cause de Galilée en prétendant avoir trouvé la préten*due clef de son erreur. Il fallut l'in*tervention de Kepler à Prague en faveur de Galilée dans le fameux *ouvrage Discussion avec le messager céleste* pour mettre fin à la polémique. Nous savons que la découverte aurait bien fini par s'imposer, mais ce qui frappe – alors qu'on ne sait encore pas comment finiront la théorie et les travaux de Benveniste – ce sont les sentiments d'antipathie, de haine, de jalousie, d'orgueil, les basses manœuvres qui mettent en jeu la cupidité, le besoin de notoriété, la fabulation, le soupçon et le mensonge que l'on retrouve dans les deux affaires.

Patrick André Deschamps,
Attignat (Ain)

Médiatisation

Quoique bien informée et argu*mentée, l'enquête d'Eric Fottorino* sur la mémoire de l'eau me paraît souffrir de deux biais de méthode. D'abord, *faute de se référer aux* études de sociologie et de philosophie des sciences, il donne à penser que les chercheurs sont intolérants et dogmatiques, refusant de vraiment étudier la question. Mais tout cela n'est que très banal en histoire des sciences, que la découverte « révolutionnaire » soit juste ou non. (...) Le second biais est, à mon avis, bien plus grave : *aujourd'hui encore moins* qu'à l'époque de Pasteur, et dans cette affaire moins que dans d'autres (la *fusion froide, par exemple), on ne* peut considérer le seul milieu scientifique comme s'il fonction*nait en vase clos, et faire* abstraction du rôle de la médiatisation dans l'ampleur et la forme de la controverse.

Il ne s'agit pas de faire le procès des médias, mais de constater un fait. De même que pour la justice, les médias sont un acteur à part entière du jeu scientifique, que ceux-ci soient utilisés par un chercheur avide de notoriété, voulant *contourner ou peser sur les ins*tances d'arbitrage scientifique, ou échapper à ce qu'il considère comme de l'obstruction. Ou que les médias eux-mêmes, en s'emparant du sujet, le fassent monter en épingle au point d'obliger chaque chercheur, même peu au courant du dossier ou a priori curieux, à se positionner.

Philippe Lavigne Delville,
Bourg-la-Reine
(Hauts-de-Seine)

Médiocres péripéties

La vérité ne sortira pas grandie du feuilleton que vient d'écrire votre collaborateur sur la mémoire de l'eau et les théories de Jacques Beneveniste. Quelques médiocres *péripéties amuseront peut-être un* lecteur non averti. Plus certainement, celui-ci risque de ne retenir *qu'une lettre favorable à ces théo*ries émanant d'un « chercheur masqué » (!) et un doute général *que laisse planer l'auteur sur les* contradictions qui pourraient leur être apportées. Quant au lecteur *averti, il chercherа en vain la* moindre appproche scientifique du problème.

Marius Ptak,
Orléans

Hérésie

Normalement, le bon fonctionnement de la science repose sur trois principes : la confiance, la conformité et la vérification. Mais c'est un milieu fermé, où chacun est à la fois juge et partie, et dont les lois officieuses reposent en fait sur des rapports de forces. La communauté scientifique est donc aussi une « mafia », où le principe de confiance est de loin le plus important. Le grand péché de Benveniste, c'est d'avoir apparemment trahi cette confiance. Vous avez dit combien sa carrière fut brillante avant 1988. Mais l'article de *Nature* (*haut lieu du pouvoir « mafieux »*) l'a fait basculer dans l'hérésie la plus insupportable. Des expé*riences qui n'ont jamais été conve*nablement répétées par d'autres équipes, des erreurs qu'on ne trouvait pas, une fraude indémontrable et, en plus, cet arrogant Français : c'était vraiment agaçant !

L'effet biologique des hautes dilutions ne servirait-il pas en fait à dissimuler la pseudo-science homéopathique et les délires mys*tiques de la mémoire de l'eau ?* Une fois cette trahison confirmée par *Nature* qui, en bon « parrain », *est à la fois éditeur, juge et bour*reau, le sort de Benveniste était scellé. Il n'avait alors qu'une seule *solution : s'écraser en attendant* des jours meilleurs. Mais M. Benveniste a choisi la résistance et la persévérance. Ce sont des qualités dangereuses quand l'adversaire est trop fort.

François Bonneton,
Leicester

Guérisseurs

Votre journaliste d'investigation *n'a pas pris le temps de relire* ses cours de physique, de chimie et de biologie avant de disposer d'un tel espace dans le journal. *Il aurait* aussi pu enquêter auprès de certains scientifiques, il aurait ainsi obtenu des explications sur l'énorme travail accompli sur les récepteurs cellulaires, les agonistes et antagonistes, les substrats et inhibiteurs d'enzymes, etc. qui, depuis plusieurs décennies, constituent, entre autres, des cibles pour les médicaments que nous utilisons. Les théories de M. Benveniste sont en total désaccord avec toutes les connaissances établies *par la chimie*, la physique et la biologie, depuis Lavoisier. C'est pourquoi la plupart des scientifiques ne *lui portent guère attention. Par ail*leurs, sa nobélisation potentielle, il y a quelques années, est restée très *confidentielle. Envisagez-vous de* publier prochainement une série d'articles sur M. Beljanski (un *autre persécuté) ou autres guéris*seurs ou marabouts mettant en doute la médecine officielle ? *Ceux-ci suivent exactement* la même logique que M. Benveniste.

Contrairement à vos affirmations, *la science en général*, et la biologie en particulier, acceptent les découvertes inattendues et non conformistes, encore faut-il que lesdites découvertes puissent être rapidement reproduites, confirmées et complétées par d'autres chercheurs.

Moshe Yaniv,
Paris

Commérages

Je viens de parler à un ami, féru de mystère et adepte fervent des parasciences. Il a retenu des rumeurs qu'il a recueillies à propos de vos articles que « *le pauvre Benveniste a été condamné et privé de crédits par le sectarisme de l'establishment scientifique, mais, aujourd'hui, les nouvelles découvertes scientifiques lui donnent raison* ». Ce que, il est vrai, vos articles ne *disent pas explicitement. Vous me* direz que vous n'êtes pas responsable de la manière dont les imbéciles lisent vos écrits. Voire ! La question qu'on peut se poser, c'est de savoir si l'ambiguïté des six pages entières, consacrées pour la majeure partie à des commérages qui laissent dans l'obscur les données des questions posées, n'avaient pas pour résultat prévi*sible (et, qui sait, inconsciemment* intentionnel ?) de provoquer cet effet sur les nigauds.

Raymond Carpentier,
Bourg-la-Reine
(Hauts-de-Seine)

Erreur aujourd'hui... *par Jacques Benveniste*

C'EST une des plus belles erreurs collectives de l'histoire des sciences. *L'institution* s'est dressée contre le lèse-paradigme menaçant une biologie restée pastorienne et une thérapeutique encore hippocratique. Textes, dont on a vu le niveau, issus de commissions *ad hoc*, prédéterminées ; lois de la recherche expérimentale de Claude Bernard niées par le « *special laws for special results* », c'est-à-dire « *il faut plus de preuves pour accepter ce qui dérange* », épistémologiquement aberrant, tueur de progrès ; atteintes *à l'éthique*, au droit, au droit des gens. Reste LA question : pourquoi ? Soumission au dogme et/ou incompréhension de faits ressentis comme une menace ?

Leurs mots disent leurs peurs : « *Délire psychotique* (par un médecin ! certes mandarin préhistorique et autocertifié biologiste/psychiatre), *fou, paranoïaque, mégalo, caractériel, franche rigolade, débile, écœurant, magie non scientifique, multiples possibilités de fraude* (sans en énoncer une), *tête sur le billot, artefact* (ne pas préciser lequel n'est pas scientifique), *lois élémentaires, simple bon sens* (la science s'est construite contre le bon sens), *pas serré la main depuis trois mois, se laisser rouler, passe-passe, truc, typique de fraude, fraude, fraude, secte, secte, personnage incroyable* (Jacob, exhibant une droite fausse), *patamédecine, marginaux, complices, béton armé, salière-poivrier, truands, croyance, plaisanterie, pattes de crapaud, suicide, la physique dit* (que le Soleil tourne autour de la Terre ?), *hénaurme...* » *Où sont la science, la* déontologie, dans cet indigne galimatias ? Qui sont les fauteurs de rumeurs, de diffamation ? Se croient-ils au-delà des lois, dispen*sés de décence ? Charpak : « Il n'y a pas de résultat.* » Faux, car sur 18 expériences, son assistant dénombre 14 effets positifs. Cependant, après décodage, 11 seraient dus à de l'eau non informée, ce qui est expérimentalement absurde. Après passage Rue Vauquelin – Oyez, cardiaques ! – l'*aqua simplex* dilate les coronaires ! ? Erreur, phénomène inconnu ? Sans aucune discussion scientifique, le verdict tombe... Plus loin, Charpak tranche : « *Chicago ? Des marginaux, des complices.* » Il ne connaît même pas leur nom ! Le troisième article est dévastateur : ce laboratoire est un des plus respectés des Etats-Unis !

> Messieurs Changeux, Charpak, Dausset, de Gennes, Glowinski, Gros, Jacob, Joliot, Kahn, Lazdunski, Lazar, Lehn, Ninio, Perrin, Schatzman et autres..., vous reculez devant l'inconnu, réaction paradoxalement fréquente dans l'histoire des sciences.

Ce sont nos « élites », saluez !

Le même Charpak ne sait rien des fréquences du signal moléculaire, mais spécule sur la « trop étroite » bande passante. La *9e Symphonie* passerait et pas *l'adrénaline ? De Jacob, ce fait* bouleversant : en Israël, les expériences ne marchaient pas sans *l'opératrice ! ? Donc, fraude.* Il vaticine : « *Des molécules ! Des molécules !* » Quand il téléphone, son larynx vogue-t-il de fil en satellite ? Hertz, oui, mais pas pour cette biologie hors la physique, où les molécules sont censées communiquer par contact, ce qui ne crée pas d'information. Je le réaffirme avec force : pour comprendre la vie, ensemble complexe et non linéaire d'échanges hertziens à la vitesse de la lumière, il faut étudier non pas les massives molécules, mais leurs messages. Puissent nos Nobel intégrer ce fait simple : « *On écoute un chanteur hors sa présence ; les molécules usant des mêmes fréquences, on observe leurs effets hors leur présence.* »

Roberfroid : 3 600 expériences codées dans 4 labos européens affirment les effets des hautes dilutions. Tout est dit, non ? Monsieur le président de l'Académie des sciences, votre éthique, protéger la découverte et la vérité scientifique, exige publication de ces données, avec références, dans *Les Comptes rendus*. Nous sommes beaucoup à attendre votre réponse.

A cause de ces querelles inutiles, de puissants moyens de comprendre et traiter les maladies sont délaissés. Avec un *epsilon* des crédits de l'impuissante biologie structurelle, la formidable accélération – du *pony express* à la fibre optique – offerte par l'informa*tique* et l'électromagnétisme modernes induirait d'immenses progrès. Pourquoi les responsables politiques, *ceux de la recherche*, en charge de l'image du pays, de son essor économique, de la santé des citoyens, ne s'intéressent-ils pas directement à l'innovation ? C'est leur travail. Messieurs Chirac, Juppé, Jospin... négligez les idées fécondantes jaillies de notre sol, et vous irez à nouveau mendier ailleurs les médicaments de demain. Vous masquerez encore le chômage par des mesures administratives, ombres stériles d'audaces que vous n'aurez pas osé faire *naître*.

Erreur aujourd'hui, vérité demain... Messieurs Changeux, Charpak, Dausset, de Gennes, Glowinski, Gros, Jacob, Joliot, Kahn, Lazdunski, Lazar, Lehn, Ninio, Perrin, Schatzman et autres..., vous reculez devant l'inconnu, réaction paradoxalement fréquente dans l'histoire des sciences.

La réflexion, souvent collective, a dans le passé permis de comprendre des faits trouble-dogme, surmonter peurs et interdits, faire avancer la connaissance. Nous valons tous mieux que ce qui s'est passé depuis dix ans. Votre sérénité retrouvée, je vous invite au dialogue selon les usages académiques. L'opinion, maintenant en éveil, attend votre réponse.

PS : « Mangues vertes et mémoire de l'eau » (*Le Monde* du 5 février). Enfin un éminent pastorien intègre la mémoire de l'eau dans ses hypothèses de travail. *Mais qu'il se rassure. Comme celle* de son ordinateur, elle s'efface. Je tiens trois procédés simples à sa disposition...

***Jacques Benveniste** est biologiste.*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Un arrêt dangereux

CE que les politiques n'avaient pas réussi ou osé entreprendre, des magistrats de la Cour de cassation l'ont fait. Vendredi 7 février, le droit français s'est réveillé comme amputé : les délits d'abus de biens sociaux et, par voie de conséquence, les délits de recel d'abus de biens sociaux ont, pour la majorité d'entre eux, tout simplement disparu.

En considérant que des pots-de-vin versés par des patrons, s'il s'avère qu'ils ont bénéficié aux entreprises concernées – celles-ci ayant pu, par exemple, conquérir ainsi de nouveaux marchés –, peuvent ne pas justifier de poursuites pour abus de biens sociaux, la Cour de cassation ouvre une nouvelle et importante brèche dans le principe d'égalité des citoyens devant la loi. Pour certains hommes politiques, le bénéfice est évident : ils pourront cette fois, à bon droit, affirmer qu'il ne s'agit en aucun cas d'une auto-amnistie. N'est-ce pas la plus haute juridiction française qui vient de leur donner quitus, en leur épargnant à l'avenir des poursuites pour recel d'abus de biens sociaux ?

Une fraction du patronat applaudira. Les tenants d'une démocratie exigeante – et chacun sait qu'il en est aussi de nombreux parmi les responsables d'entreprise – ne peuvent qu'être consternés. De fait, c'est à une sorte de légalisation des pratiques de corruption que conduit l'arrêt de la Cour de cassation.

Reviennent dès lors en mémoire les mots de Jacques Chirac, prononcés le 22 janvier à la télévision, lorsqu'il annonçait la mise en chantier de la réforme de la justice : *« La façon dont la justice est rendue, la façon dont elle est vécue par les citoyens sont au cœur de la démocratie. Il n'y a pas d'Etat de droit, il n'y a pas de vertu républicaine sans une bonne justice. »* On peut craindre que les Français, qui avaient pu être convaincus de la sincérité du chef de l'Etat, ne soient aujourd'hui persuadés qu'il s'agissait en réalité d'engagements en trompe-l'œil. Les plus hauts magistrats de France semblent avoir été plus soucieux de contenir les ardeurs des juges, particulièrement les jeunes, décidés à mettre à profit toutes les ressources du code pénal pour combattre la corruption.

Rendu au lendemain de la publication d'une liste de quatre cents magistrats ayant signé l'appel de Genève contre la corruption internationale, l'arrêt de la Cour de cassation est aussi le signe de graves désaccords au sein même de l'institution judiciaire. *« Nous désirons,* pouvait-on lire dans cet appel, *contribuer à construire, dans l'intérêt même de notre communauté, une Europe plus juste et plus sûre, où la fraude et le crime ne bénéficient plus d'une large impunité et d'où la corruption sera réellement éradiquée. »* C'est cette espérance démocratique que met en péril l'arrêt de la Cour de cassation.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Pollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry. Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Soirées d'hiver

BRUSQUEMENT le vent du nord s'est mis à souffler, la terre durcit et craque sous les sabots. Des innombrables fermes où l'on n'a pas encore renoncé aux vieilles pratiques un homme sort, dès le jour, pour casser la glace de la mare où les bêtes viendront s'abreuver. Après le repas du matin, si le froid n'est pas trop rigoureux, on vaquera aux menues occupations. Avant que la nuit tombe, chacun rentrera chez soi. Les portes se fermeront. La famille, recroquevillée sur elle-même, s'installera autour de la cheminée ou autour du poêle. Muette. De quoi parler en effet ?

Le printemps et l'été, par leurs incessants renouveaux, l'automne, parce qu'il est la saison des ensemencements, et des espoirs qu'ils portent, sont fertiles en sujets de conversation. Mais l'hiver n'est qu'une attente figée qui n'inspire ni plans ni commentaires. Il n'existe pas de repos à la campagne. Le travail commande toujours. Mais le travail d'hiver est un travail sans joie. Quand les plantes, les bêtes même dorment d'un sommeil de mort, l'homme s'ennuie.

Avant la première guerre mondiale, le village vivait. Les soirs d'hiver, à la veillée, les voisins se réunissaient, et, pendant que les femmes filaient ou tricotaient, entre deux polkas ou deux quadrilles, on racontait les antiques légendes, on évoquait la palpitante expérience de ceux qui dormaient à l'ombre des cyprès. Sourde à la prière du poète, la joie s'en est allée. Aussi les jeunes désertent-ils la campagne, croyant trouver en de tumultueux ailleurs un but à leur quête.

Camille Bégué
(8 février 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Fragile état de grâce universitaire

LE CONSENSUS qui a accueilli l'annonce par François Bayrou de sa réforme de l'université s'apparente, par bien des aspects, au concert de louanges qui avait d'abord salué le projet de réforme de la Sécurité sociale à l'automne 1995. Quelques semaines plus tard, la France se retrouvait paralysée par l'un des mouvements sociaux les plus durs depuis 1968. Un tel risque menace-t-il le ministre de l'éducation nationale ?

Alors que les étudiants passent leurs examens partiels ou sont en vacances, M. Bayrou peut savourer les compliments, unanimes dans la majorité, y compris au RPR, qui vantent l'habileté politique de sa méthode. Mercredi, en conseil des ministres, elle lui a valu les félicitations du président de la République. De la part de Jacques Chirac, premier ministre en 1986, qui dut affronter la tempête du rejet du projet de loi Devaquet-Monory, le compliment n'est sûrement pas affecté.

Les décisions annoncées par M. Bayrou forment l'ossature de la réforme que le chef de l'Etat et le premier ministre attendaient : nouvelle organisation des premiers cycles, création d'une allocation sociale d'études, ouverture vers la professionnalisation avec les stages de *« première expérience »* en entreprise... Il ne manque plus que la filière technologique et professionnelle, qui sera mise en chantier dans les prochaines semaines, pour parachever l'édifice. Est-ce à dire que ce catalogue de mesures suffira à résoudre les difficultés de l'Université ? Depuis que les effectifs étudiants ont doublé en une quinzaine d' années, l'Université est affrontée à deux défis. La longue crise de l'automne 1995 avait révélé le paysage sinistré de jeunes établissements ayant subi de plein fouet l'afflux des nouveaux bacheliers. Un plan de rattrapage, adopté dans l'urgence, a depuis contribué à réduire les écarts en locaux et en personnels.

L'Université n'est pas seulement submergée par le nombre. Une multitude de rapports ont diagnostiqué un mal plus insidieux : l'inadaptation des structures et des formations pour des catégories d'étudiants jugés, par euphémisme, mal préparés. En clair, l'échec, notamment dans les premiers cycles, synonyme de gâchis humain et financier, reste un des fléaux du système. Son traitement aurait dû inspirer des mesures nouvelles et radicales. Parce qu'elles résultent avant tout d'un compromis avec les syndicats d'étudiants et les *« doyens »* de faculté, les propositions de M. Bayrou risquent de se révéler insuffisantes.

En instituant un *« semestre initial »* d'évaluation dans des groupes simplifiés de disciplines, en renforçant le tutorat, en ouvrant des passerelles de réorientation avec les IUT et les BTS, M. Bayrou généralise un ensemble de mesures instituées dès 1992 mais restées à l'état expérimental. Il veut cette fois l'imposer à des filières qui avaient cru devoir s'en exonérer, tel le droit.

Mais, dans son projet, le ministre de l'éducation a soigneusement évité de réviser le contenu des formations et des programmes. Cette tâche était pourtant essentielle après la réforme du baccalauréat, dont personne, à l'Université, n'a mesuré l'impact. Le ministre a-t-il laissé passer une chance de s'attaquer aux racines du mal ?

ROMPRE AVEC LA « DÉSESPÉRANCE »

Comme en 1992, le succès de la réforme Bayrou risque fort de dépendre de la bonne volonté des établissements et des enseignants. Elle suppose, de leur part, un changement de comportement pour rompre avec ce que le sociologue François Dubet appelle *« la culture du refus des étudiants »* qui se traduit par des réactions de *« désespérance »*, comme en témoigne Danièle Sallenave, professeur à Nanterre, dans son livre *Lettres mortes*.

L'évolution des carrières des enseignants ne sera plus uniquement fondée sur des critères de recherche et tiendra compte de l'investissement dans la pédagogie et les tâches administratives. Mais en ce qui concerne tant le statut des professeurs agrégés que l'avenir des jeunes thésards, les mesures méritent d'être approfondies. De même, l'évaluation des enseignements par les étudiants est entourée de garde-fous, avec un questionnaire anonyme sans incidences sur l'avancement des professeurs.

En fait, la véritable « révolution » réside dans la modification du système des aides sociales sur la base des critères de revenus des étudiants ou de leurs parents. En demandant aux familles les plus aisées de renoncer à certains privilèges (la demi-part fiscale et l'attribution automatique de l'allocation de logement social) au profit des classes moyennes, le ministre de l'éducation s'engage dans une voie périlleuse à la veille des élections législatives. Mais, destinée aux nouveaux entrants à l'Université, l'allocation sociale d'études ne devrait avoir que des effets très limités dans l'immédiat.

Tel est d'ailleurs le principal danger qu'encourt M. Bayrou. Grâce à la méthode de temporisation adoptée depuis dix-huit mois, il a réussi à *« désamorcer »* tous les risques de conflit. Le consensus établi sur ses propositions reste toutefois fragile. Si aucune des organisations syndicales n'a formellement rejeté son projet, elles ont pris date pour la rentrée, lorsque, conformément aux promesses énoncées, les premières mesures entreront en application. A cette échéance aussi, elles seront fixées sur les moyens financiers que le gouvernement est prêt à engager.

Michel Delberghe

Antidote *par Juan Ballesta*



Fracture allemande, péril européen

Suite de la première page

Les Allemands commencent à comprendre qu'ils sont entrés, peut-être définitivement, dans une phase de « croissance sans emplois », et que ce tournant historique va contraindre le pays à des sacrifices encore plus importants que prévu. Dans l'immédiat, c'est la crédibilité intérieure du gouvernement qui est en jeu. Le discours officiel des dirigeants de Bonn, selon lequel une légère amélioration de l'emploi aura lieu à partir du deuxième semestre grâce à la reprise des exportations, ne satisfait évidemment personne.

Le chancelier Kohl, qui promet toujours *« la réduction de moitié du chômage d'ici à l'an 2000 »*, est confronté à l'une des épreuves les plus graves de sa carrière. Les Allemands cesseront-ils de lui faire confiance pour redresser la courbe du chômage ? C'est alors l'ensemble de ses choix, à commencer par celui de l'Europe, qui serait remis en cause. La question de l'emploi pourrait faire vaciller tout l'équilibre politique de la République fédérale.

Déjà, certains leaders sociaux-démocrates proposent d'établir un nouvel ordre des priorités : d'abord l'emploi, ensuite l'Europe. Jusqu'ici, ceux qui tiennent ce discours anti-maastrichtien sont demeurés relativement isolés. Il s'agit notamment du ministre-président SPD de Basse-Saxe Gerhard Schröder. Mais certains dirigeants de la droite sont également tentés d'aller dans ce sens-là, comme Kurt Biedenkopf, ministre-président de Saxe, ou Edmund Stoiber, ministre-président de Bavière. Il est encore trop tôt pour dire si la crise de l'emploi sera perçue comme un facteur suffisamment grave pour justifier l'éclatement du très fort consensus pro-européen de la classe politique allemande. De ce point de vue-là aussi, 1997 sera une année déterminante.

UN CHANCELIER AFFAIBLI

Impossible de ne pas le constater en tout cas : le chancelier Kohl est affaibli par les événements en cours. Le chômage sert de révélateur à la crise en profondeur d'un modèle économique et social qu'il incarne. *« De Bonn à Weimar »* : cette formule inquiétante est sur toutes les lèvres, même si, au fond, personne en Allemagne ne doute des capacités du système en place – démocratie plus économie sociale de marché – à trouver les bonnes réponses aux défis du moment.

Oui, mais lesquelles ? Sur le thème *« moins d'immigration égale plus d'emplois pour les Allemands »*, un débat qui évoque la *« préférence nationale »* chère à l'extrême droite française fait discrètement son apparition. Quant aux réformes concrètement engagées par le gouvernement de Bonn, dont certaines sont très ambitieuses (la réforme fiscale qui doit intervenir avant la fin du siècle), elles provoquent de sérieux conflits internes.

UNE SPIRALE VERTIGINEUSE

L'état de la coalition de Bonn n'est pas brillant. Pour la première fois depuis 1989, l'autorité même du chancelier est remise en cause par ses propres troupes. Atmosphère *« délétère »*, selon le témoignage de Wolfgang Schäuble, numéro deux du pouvoir. L'expression *« crépuscule du chancelier »* est redevenue à la mode.

Alors que le modèle social allemand continue à servir de référence, on estime à Bonn que le moment est venu d'avoir recours à des mesures radicales touchant aux structures mêmes du système social allemand. Le niveau exceptionnellement élevé du chômage entraîne une spirale vertigineuse des coûts du travail, avec l'augmentation permanente des transferts sociaux qui vont alimenter les allocations de chômage, les aides aux chômeurs de longue durée et le budget de l'aide sociale. Tous les budgets sociaux sont menacés dans leur équilibre financier. Assurance-chômage, système de santé et retraites sont directement touchés par les évolutions en cours sur le marché du travail, qui s'ajoutent au vieillissement dramatique de la population allemande (en 2030, un tiers des Allemands aura plus de soixante ans).

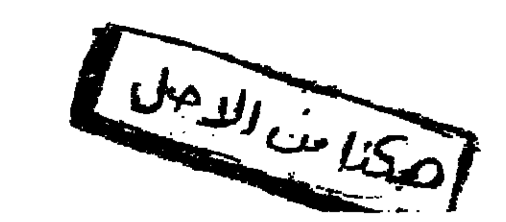
Dans ce contexte, nul n'est encore en mesure de dire à quoi ressemblera dans le détail la réforme des retraites en cours de discussion au sein de la coalition de Bonn. D'ores et déjà, ce dossier est l'un des plus importants de l'actuelle législature, et sans doute de l'histoire sociale allemande après 1945. Alors que la presse allemande parle d'une *« guerre des générations »* et se demande avec une grande brutalité *« combien de temps encore les jeunes seront exploités par les vieux »*, le gouvernement tente de sauver ce qui peut encore l'être d'un système de retraites qui respecte le principe de la solidarité entre les générations.

Une seule chose est sûre : on maintiendra le principe d'un financement des retraites par répartition, au lieu de passer au système de capitalisation souhaité par les libéraux. Mais les Allemands travailleront davantage et verront le niveau futur de leurs allocations baisser considérablement (il passera progressivement de 70 % du salaire à 64 % en 2030).

Bref, la notion de « fracture sociale » vient de faire une violente apparition dans le débat politique intérieur allemand.

Lucas Delattre

★ Sous le titre « Où va l'Allemagne ? », le dossier du « Monde Economie » du lundi 10 février (daté 11 février) sera consacré aux problèmes que connaît ce pays, confronté à un chômage qui a atteint des niveaux historiques.



PRIVATISATION Le PDG d'Alcatel Alsthom, Serge Tchuruk, estime que l'offre de rachat de Thomson-CSF élaborée avec Dassault et Aerospatiale permettrait de structurer l'industrie française de défense et de résoudre des problèmes latents depuis des années. Serge Dassault a fait savoir qu'il appuie les propos de M. Tchuruk. ● LE PROJET INDUSTRIEL, qui s'inscrit dans la perspective d'une vente de gré à gré, verrait Dassault Electronique apporter ses radars à Thomson-CSF. Alcatel rapprocherait ses télécommunications militaires de celles de Thomson-CSF et son secteur satellites de celui d'Aerospatiale. Les missiles d'Aerospatiale et de Thomson-CSF seraient mariés. ● ALCATEL deviendrait l'actionnaire de référence du futur Thomson-CSF, qui resterait coté en Bourse. ● LE POIDS du nouvel ensemble ne saurait compromettre les futures alliances en Europe, assure M. Tchuruk. Un « Yalta » avec Matra n'est pas formellement écarté.

M. Tchuruk veut engager la restructuration de l'industrie de défense en Europe

Dans un entretien au « Monde », le PDG d'Alcatel Alsthom assure que son alliance avec Dassault et Aerospatiale dans la perspective de la privatisation de Thomson-CSF vise à renforcer le secteur en France et à mieux préparer de futures alliances sur le continent

« Pourquoi vous être associé avec Dassault et Aerospatiale pour la privatisation de Thomson-CSF ?

– La reprise de Thomson-CSF *s'inscrit* pour nous dans une perspective de structuration de l'industrie française de défense, qui est trop éclatée. Il était naturel que nous nous adressions aux industriels importants, et nous avons constaté que nous avions la même vision.

– Comment doit se faire, selon vous, cette structuration ?

– Pour l'aéronautique, l'espace, l'électronique, la pente naturelle et, je crois, l'objectif du gouvernement sont une structuration autour de deux pôles. Il y en a un qui se dessine clairement, c'est le pôle Aerospatiale-Dassault dans l'aéronautique civile et militaire et l'espace.

» L'occasion nous est donnée de structurer le pôle électronique de défense. Le paysage français dans ce domaine est marqué par une très grande entreprise : Thomson-CSF, numéro trois ou quatre mondial. Il y a ensuite des acteurs moyens, dont Alcatel, avec un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs. On trouve aussi dans cette catégorie Matra, qui, avec deux joint-ventures à 50 %, ne réalise pas en propre plus qu'Alcatel en chiffre d'affaires. Il y a également des acteurs de niches, comme Sagem, ou la Compagnie des signaux.

» Aerospatiale, qui est un grand avionneur, intervient aussi dans ce secteur électronique. Son activité dans les satellites est d'un ordre de grandeur comparable à celle d'Alcatel. Le groupe est également très présent dans les missiles. Je ne ferme pas la porte à ce qui pourrait être fait un jour avec Sagem ou la Compagnie des signaux. Mais il faut d'abord structurer l'industrie autour de ceux qui ont une taille importante.

– Parlez-vous au nom des trois partenaires ?

– *Je* parle en mon nom. Mais ce que je vous dis sera confirmé, je crois, par Serge Dassault. Pour Aerospatiale, c'est à son actionnaire, l'Etat, de se déterminer.

– Quel est votre projet industriel ?

– Il y a quatre grands volets. C'est un peu comme un grand puzzle, mais pas vraiment difficile à mettre en œuvre. Il résoudrait des problèmes latents dans la défense française depuis des années.

» Le premier volet concerne l'électronique de défense pure (radars, guerre électronique...), où l'élément majeur est l'apport de Dassault Electronique à Thomson-CSF. On pourrait enfin réaliser ce mariage maintes fois négocié et maintes fois remis à plus tard. Il aboutirait au premier acteur européen, trois fois plus gros que le suivant. On boxerait vraiment dans la catégorie mondiale.

» Le deuxième volet porte sur les télécommunications militaires (réseaux d'infrastructures, réseaux tactiques), où l'objectif est de marier les *deux grands acteurs que sont* Thomson-CSF et Alcatel, pour constituer le numéro un mondial du secteur.

» Le troisième volet concerne les satellites. En Europe, on compte une *société* commune franco-britannique, Matra Marconi-Space, qui réalise un peu moins de 7 milliards de francs de chiffre d'affaires, dans laquelle Matra détient 51 % du capital et où les décisions sont paritaires. Il y également deux acteurs français, Aerospatiale et Alcatel, avec chacun environ 5 milliards de francs de chiffre d'affaires. Il y a ensuite un acteur allemand, Daimler-Benz Aerospace (DASA), avec un chiffre d'affaires moindre, de 3 à *4 milliards de francs.*

» Dans ce secteur, il y a de quoi maintenir deux gros acteurs en Europe, au moins dans une première étape. Il y a de profondes synergies entre Alcatel, qui fait les charges utiles et est devenu plus récemment intégrateur de systèmes, et Aerospatiale, qui est maître d'œuvre et réalise les plates-formes. Des coopérations ont déjà été nouées, en particulier dans le militaire. Les réunir formerait le premier constructeur de satellites européen.

» Le quatrième volet concerne les missiles. Le paysage européen est composé d'une société commune 50/50 franco-britannique, Matra-British Aerospace (8 milliards de *francs de chiffre d'affaires*), de l'allemand DASA (3 milliards de francs) et, en France, d'Aerospatiale (4 milliards de francs) et de Thomson-CSF dans les systèmes de missiles (3 milliards de francs). Nous avons le sentiment qu'il est possible de maintenir deux acteurs dans une première étape. *Il y* aura peut-être ultérieurement une convergence, mais n'allons pas trop vite. Les additions sur le papier sont faciles, mais les réaliser est un travail de Romain.

» Un rapprochement entre Aerospatiale et Thomson-CSF présente de bonnes complémentarités. Il s'intègre dans notre projet commun et ferait naître un pôle missiles de taille légèrement inférieure à celle de Matra-British Aerospace (BAe). Il ne serait pas destiné à rester tel que pour toujours, mais devient l'un des points d'ancrage du système européen.

– Quelle forme financière pourrait prendre votre alliance à trois ?

– Je suis contre toute idée de démantèlement de Thomson-CSF. Il faut renforcer ce groupe, à quelques rectifications de frontières près, et non le diminuer puisqu'il est seul à posséder la dimension mondiale dans l'électronique de défense. Il s'agit là d'une différence avec le premier projet, qui voyait Thomson absorbé par Alcatel. Cette fois-ci, nous laissons ce groupe filialisé. Il conservera son équipe de direction. Il sera doté d'un actionnariat multiple, il restera coté en Bourse et une place sera faite à l'actionnariat des salariés. Alcatel sera l'actionnaire de référence.

– Majoritaire ?

– La part d'Alcatel doit être subs*tantielle parce que notre motiva*tion de départ, qui est de faire jouer les synergies dans le rapprochement des technologies militaires et civiles, dans ce qu'on appelle les technologies duales, demeure entière. Pour la réaliser, nous devons pouvoir organiser les recherches, croiser les technologies et contrôler leur destination. Ce contrôle impose *que* notre actionnariat soit fort.

– Thomson-CSF reprendra donc le pôle militaire d'Alcatel ?

– Exactement. Nous y transférerons nos propres activités de défense, soit environ 8 milliards de francs d'actifs.

– Le gouvernement n'a pas encore choisi la forme qu'il donnera à la cession de Thomson-CSF. Une vente de gré à gré, une offre publique de vente en Bourse, un panachage... Votre alliance à trois est-elle possible quelle que soit cette forme ?

– Je n'engagerai Alcatel dans aucun bricolo financier. Il faut que l'opération ait un sens industriel et qu'elle soit intéressante pour mes actionnaires. Cela dit, une offre publique de vente avec un groupe d'actionnaires stables me paraît présenter des problèmes sérieux. Si l'on veut pouvoir agir vite et structurer l'industrie, il faut que ce noyau dur dépasse 20 %. Ce qui est l'expression d'une préférence impli*cite sur le schéma industriel. Reste* alors à trouver une solution pour les actionnaires minoritaires actuels.

» L'offre publique de vente sans noyau dur est une solution théorique facile. Mais que cherche-t-on en priorité ? A privatiser ou à structurer l'industrie de défense ? Les salariés de Thomson peuvent préférer l'OPV, et je les comprends, mais elle risque d'impliquer, ensuite, des années de négociations avec les éventuels partenaires. Notre solution, particulièrement bien adaptée à une vente de gré à gré, me semble en faire l'économie.

– Ne craignez-vous pas que le groupe franco-français de 60 milliards de francs de chiffre d'affaires que vous proposez de *constituer n'effraie les autres in*dustriels européens et ne compromette les alliances futures ?

– Au contraire. Pour mieux préparer les alliances européennes, il faut que l'industrie française se structure au préalable. C'est ce que le président de la République a clairement indiqué en initiant la constitution de plusieurs pôles nationaux, notamment dans les deux domaines de l'aéronautique et de l'électronique de défense. Nous serons en ordre pour amorcer, dans un second temps, des rapprochements européens, par exemple avec l'anglais GEC ou l'allemand DASA.

> Je suis contre toute idée de démantèlement de Thomson-CSF

– Des négociations sont-elles en cours ?

– Non, il n'y en a actuellement aucune. Pas plus que lors de la première tentative de privatisation, où on a cherché à nous faire un mauvais procès.

***– Certains prêtent au premier* ministre la volonté de rassembler le plus grand nombre d'acteurs français autour de Thomson-CSF, quitte à proposer un « Yalta » entre le groupe Lagardère et vous. Y êtes-vous prêt ?**

– Je n'ai pas d'attitude agressive ou retranchée. Je suis dans un état d'esprit ouvert et prudemment coopératif. Cela dit, il faut un contrôle du capital de Thomson qui nous permette véritablement de structurer l'électronique de défense française. Si Dassault Industries et Alcatel ont décidé de se porter candidats en recherchant l'appui d'Aerospatiale, c'est parce que nous estimons que les accords industriels *par programmes sont insuffisants* et beaucoup trop lourds à gérer pour mener une politique industrielle cohérente. Le groupe Lagardère, qui ne détient qu'un pouvoir de décision paritaire dans deux sociétés conjointes franco-britanniques, est-il capable d'exercer cette responsabilité ? Il ne faudrait pas que la présence, autour de la table de Thomson, de trop d'intérêts contradictoires finisse par mener à son démantèlement.

– Certains de vos détracteurs estiment que le rapprochement de type « vertical » entre un avionneur, *Aerospatiale* et un électronicien, Thomson, risque de les priver de la liberté de vendre ou d'acheter ailleurs.

– C'est effectivement un danger *que nous avons voulu éviter.* Nous proposons une intégration horizontale qui ferait de Thomson le numéro un ou deux mondial sur chacun de ses pôles de compétence. Un lien capitalistique avec le pôle aéronautique permettrait de faire jouer les synergies et les transferts de compétence, sans mélanger les structures et sans nuire à la capacité de concurrence des acteurs concernés.

» Il me semble que c'est un équilibre idéal, retenu par la plupart des grands groupes américains.

» En conclusion, notre projet est différent de notre première offre. Il garde son atout, qui est d'adosser Thomson à un grand groupe pérenne, Alcatel. C'est donc une opération solide d'un point de vue patrimonial. Mais, cette fois-ci, nous pouvons composer une alliance à *trois, qui a le mérite, à l'occasion de* la privatisation de Thomson-CSF, d'anticiper sur la structuration nécessaire de l'industrie française voulue par le président de la République. »

Propos recueillis par
Christophe Jakubyszyn
Eric Le Boucher
et Philippe Le Cœur



SERGE TCHURUK

Pas de « position définitive » sur SGS-Thomson

Dans sa première offre de reprise de Thomson, M. Tchuruk envisageait de conserver le fabricant de composants SGS-Thomson, filiale à 17 % de Thomson-CSF. Le gouvernement ayant décidé de vendre d'abord Thomson-CSF, puis, plus tard, Thomson Multimédia (TMM), la filiale de matériels grand public, le PDG d'Alcatel Alsthom considère que *« la perspective est changée pour SGS-Thomson »*, tout en avouant ne pas avoir *« à ce jour de position définitive »*. En ce qui concerne TMM, M. Tchuruk assure qu'il s'agit d'*« une affaire classée. Entre Alcatel et TMM, il y avait des intérêts communs, mais le sujet n'est plus d'actualité »*. Il souligne néanmoins qu'il conviendra de voir *« au cas par cas si des coopérations techniques sont possibles »*.

Anne Lauvergeon, directeur général adjoint d'Alcatel Telecom

Alcatel Telecom a annoncé, vendredi 7 février, la nomination, à *compter du mois d'avril*, d'Anne Lauvergeon comme directeur général adjoint d'Alcatel Telecom. Agée de 37 ans, Anne Lauvergeon travaillera aux côtés de Jo Cornu, le directeur général d'Alcatel Telecom. Elle aura la responsabilité de l'ensemble des filiales de télécommunications du groupe, ainsi que des fonctions de marketing, développement des activités, ressources humaines et qualité de ce secteur. Ingénieur des Mines, Anne Lauvergeon est actuellement associé-gérant de Lazard Frères & Cie, société qu'elle a rejoint en 1995. Elle avait auparavant occupée la fonction de secrétaire générale de la présidence de la république.

Les ouvrières de Maryflo obtiennent le départ de leur directeur

LORIENT
de notre correspondant

Les quatre-vingt-cinq ouvrières à Kervignac (Morbihan) ont obtenu *satisfaction. Après quatre semaines* de conflit, le directeur technique dont elles réclamaient le départ (*Le Monde* du 4 février) a été licencié le jeudi 6 février. Ainsi en a décidé Maître Robert, l'administrateur provisoire désigné la veille par le tribunal de commerce de Lorient saisi en référé par la CFDT. Le comportement particulièrement autoritaire de ce directeur nommé en juillet 1996 par la PDG Maryvonne Guétat était à l'origine d'une grève qui a démarré le 9 janvier. Le protocole d'accord de fin de conflit prévoit que *« les ouvrières grévistes n'auront plus jamais affaire à M. Le Bruchec »* et qu'*« aucune sanction ni pression ne pourra être prise pour fait de grève »*. Ce protocole a été accueilli comme une grande délivrance par des ouvrières déterminées depuis le début à aller jusqu'au bout *« pour ne plus subir vexations, harcèlement et insultes »*. C'est entre deux haies formées par des ouvrières graves, dignes et silencieuses qu'Alain Le Bruchec a quitté l'entreprise le jeudi à 18 heures.

*Quatre-vingt des quatre-vingt-*cinq ouvrières ont été mises en chômage partiel du fait de la morte saison dans le secteur de la confection. L'administrateur provisoire envisage de recruter un directeur de fabrication ainsi qu'un responsable du personnel. *« Il a toujours fallu innover dans ce conflit, et ce n'est pas dans nos pratiques syndicales de saisir un tribunal de commerce pour réclamer la désignation d'un administrateur »*, observe François Gaudin, secrétaire départemental de la CFDT. Le tribunal, saisi en référé, a estimé que ce conflit mettait l'entreprise en *« péril »*, ce qui justifiait la désignation d'un administrateur provisoire. Pour la confédération à Paris, cette initiative syndicale morbihannaise apparaît même comme étant une première nationale. La PDG s'était toujours opposée au licenciement de son directeur.

Michel Le Hebel

Le constructeur d'avions régionaux AI(R) souhaite donner l'exemple de l'intégration européenne

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Le consortium aéronautique européen AI(R) pourrait bien servir de cobaye à l'intégration de l'aéronautique européenne. Ses partenaires, le français Aerospatiale, l'italien Alenia et l'anglais British Aerospace (BAe), lui ont donné le feu vert pour mener l'intégration de l'aviation régionale européenne au pas de charge.

Né du rapprochement, le 1er janvier 1996, des avions franco-italiens ATR et des avions britanniques Avro et Jetstream, AI(R) devrait passer à l'étape suivante : une intégration industrielle complète, avec lancement d'un nouvel avion à réacteurs de 70 places, l'AI(R) 70. *« Nous avons encore une structure de type Airbus où nous réalisons le marketing et la commercialisation de nos avions, mais où nos partenaires conservent le rôle d'architectes industriels et de fabricants »*, explique Patrick Gavin, le PDG d'AI (R).

Déjà, en 1996, l'arrivée de 250 britanniques de BAe a modifié les méthodes de travail de l'ex-joint-venture franco-italienne. En 1997, AI(R) devrait intégrer de nouvelles fonctions comme la formation, le service après-vente et la gestion des pièces détachées. Le lancement de l'AI(R) 70, espéré pour le salon du Bourget en juin 1997, sera l'occasion pour le consortium de revendiquer le rôle d'architecte industriel. *« AI(R), qui maîtrisera alors l'ensemble de ses coûts de production et de sa politique commerciale, sera en mesure de présenter un véritable compte de résultats »*, explique M. Gavin.

REDÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ

Pour évaluer la rentabilité du projet, AI(R) a d'ores et déjà présenté aux industriels européens, américains et asiatiques, il y a trois semaines à Toulouse, son plan de bataille pour le nouvel avion. L'objectif est d'abord d'ordre stratégique et commercial. Les avions à réacteurs enregistrent un *regain* de faveur sur le marché des avions de moins de 100 places au détriment des avions à hélices *turbo-propulseurs*. ATR et Jetstream, spécialisés dans les turboprop, ont vu ainsi leur activité se ralentir en 1996 en raison notamment de la défiance du marché américain pour ce type d'appareils.

Convaincu de la pertinence économique *de cette gamme sur* les courtes distances, AI(R) prévoit un redémarrage de son activité *cette année avec des prévisions de* ventes de 80 à 100 appareils (contre 59 en 1996). En lançant un nouveau jet de 58 à 90 places, plus moderne que les avions à réacteurs d'Avro, AI(R) veut occuper l'autre segment du marché (2 000 appareils d'ici à 2015 sur un total de 4 000 appareils de 40 à 90 places) sur lequel menace de s'imposer le nouvel avion TRJ-X, lancé par son principal concurrent, le canadien Bombardier.

*Proposant une véritable révolu*tion dans le domaine aéronautique, AI(R) a découpé son nouvel avion *en treize ou quatorze morceaux.* Pour chacun d'entre eux, il a lancé un appel d'offres ouvert à tous les *industriels prêts à contribuer au* milliard de dollars d'investissements pour le développement du nouvel avion. Il leur a demandé de déposer leur offre avant mi-mars. Il choisira les candidats au moment du lancement officiel de l'AI(R) 70.

Autre révolution : les trois parte*naires-actionnaires* (Aerospatiale, Alenia et BAe) ont accepté de se prêter au jeu et d'être, eux aussi, mis en concurrence sur les parties « nobles » de l'appareil, traditionnellement réservées aux actionnaires des consortiums aéronautiques. *« Nous pensons que 40 % de l'appareil seront sous-traités et que nos partenaires se partageront les 60 % restants, mais rien n'est fixé »*, explique M. Gavin. *« En raison de leur expertise technologique, il serait étonnant que d'autres industriels nous fassent des propositions plus intéressantes »*, ajoute-t-il. Mais, dans dix ou vingt ans, qu'en sera-t-il ? *« On pourrait tout à fait imaginer qu'AI(R), ou même Airbus, fassent construire leurs avions à 100 % par des industriels autres que leurs actionnaires »*, estime M. Gavin. La règle du « juste retour », qui veut que les industriels reçoivent une part du travail proportionnelle à leur part dans le capital vient d'être brisée par AI(R).

Elle le sera plus difficilement par Airbus. Les enjeux financiers y sont plus importants. Là où AI(R) vend *50 appareils en 1996, valant de* 10 à 20 millions de dollars, Airbus a vendu plus de 300 appareils d'une valeur comprise entre 30 et 100 millions de dollars. L'enjeu technologique y est aussi plus considérable. En transférant ses actifs au sein d'Airbus, Aerospatiale craint de perdre son bureau d'études, alors que celui de BAe, spécialisé dans le militaire, resterait en dehors du périmètre. Mais, pour Airbus aussi, le lancement du nouvel appareil très gros porteur, l'A3XX (500-700 places) pourrait être l'occasion d'ouvrir la compétition à d'autres industriels et d'en profiter pour changer les règles du jeu. Le suédois Saab, l'italien Alenia et le coréen Samsung sont déjà sur les rangs.

C.J.

La BNP reçoit un avertissement à la suite d'un défaut dans la livraison de titres

La sécurité de la place n'a pas été menacée

L'affaire a fait grand bruit dans le petit monde de la place financière de Paris. Le 31 décembre 1996, la BNP avait été dans l'incapacité de livrer la totalité des 7 milliards de francs d'obligations assimilables du Trésor (OAT) que d'autres banques, principalement le Crédit agricole et la Société générale, avaient mis en pension chez elle. Une commission de conciliation a rendu ses conclusions jeudi.

LE LITIGE opposant la BNP à plusieurs autres banques françaises à propos d'un défaut de paiement enregistré sur le marché des pensions livrées est en voie de règlement. La commission de conciliation, dirigée par Jean-Daniel Cohen, président de Louis Dreyfus Finance, a rendu ses conclusions jeudi 6 février.

L'incident, qui s'était produit à la fin de l'année 1996, avait suscité un vif émoi dans le milieu des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), établissements chargés d'animer le marché de la dette publique française, et où le respect de la parole donnée est la règle. Il risquait aussi de ternir l'image de grande place financière que cherche à se donner Paris. *Le marché des pensions livrées* (REPO) a connu un formidable développement au cours des dernières années en France, au point d'être retenu comme modèle par d'autres capitales, et notamment par Londres. Plusieurs centaines de milliards de francs s'échangent chaque jour.

Le principe de la pension livrée est celui d'une cession temporaire de titres : une banque, qui cherche à se procurer des liquidités, prête à un autre établissement financier des emprunts d'Etat, qui s'engage lui-même à les restituer à un prix *convenu à l'avance*.

Le 31 décembre 1996, la BNP avait été dans l'incapacité de livrer la totalité des 7 milliards de francs d'obligations assimilables du Trésor (OAT) que d'autres banques, principalement le Crédit agricole et la Société générale, avaient mis en pension chez elle. En effet, la banque présidée par Michel Pébereau *avait dans l'intervalle reprê*tée ces titres et n'avait pas réussi à se procurer les obligations en temps voulu.

La restitution des emprunts n'avait pu avoir lieu que le 2 janvier. *Aussi léger soit-il*, ce retard de livraison, compte tenu des montants en jeu, aurait pu présenter des conséquences graves et en chaîne pour le bon fonctionnement du système financier français. *« La sécurité de la place n'a pas été mise en cause »*, se félicite toutefois la commission, et *« à aucun moment il n'y a eu risque systémique »*.

VERDICT INTERMÉDIAIRE

Pour sa défense, la BNP a expliqué qu'elle avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour respecter ses engagements et se procurer les titres sur le marché. Mais d'autres banques ont rejeté cette argumentation et ont accusé la *BNP d'avoir délibérément préféré* verser des pénalités de retard plutôt que de payer au prix fort, sur le marché, les titres dont elle avait besoin.

La commission de conciliation rend un verdict intermédiaire. Si elle juge que la BNP *« a mis en œuvre les diligences professionnelles normales et raisonnables »* pour se procurer les emprunts, elle estime en revanche que la banque du boulevard des Italiens *« aurait pu penser à mettre en œuvre des mesures plus fortes, notamment en entreprenant des démarches directes plus insistantes »* auprès d'autres établissements, et *« en informant immédiatement plus systématiquement les contreparties concernées »*. Prenant acte des conclusions de la commission, les différentes parties vont désormais tenter de régler leur différend et de fixer le montant du préjudice subi. Cet incident devrait aussi accélérer l'élaboration du code de bonne conduite entre les professionnels intervenant sur le marché de la dette publique française.

Pierre-Antoine Delhommais

Stress sur le REPO Market, le dernier marché à la mode de la City

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« Le seuil de tolérance à la douleur psychologique est sans limite. Dans ce métier, il faut être dur et impitoyable. Tout le monde profite de tout le monde. Des vrais amis, je n'en ai pas... » C'est l'un des nouveaux *golden boys* de la City en cette fin de millénaire. Presque trente ans, il travaille au coude à coude avec une cinquantaine de collègues dans un espace bondé au-delà du possible, niché à l'extrémité d'une vaste salle aux couleurs éteintes, blanc et vert olive, éclairée de mauvais néons. Sa chemise est sortie du pantalon, la cravate *est desserrée, le visage rubicond et* dilaté.

Dans un vacarme assourdissant, l'accent londonien à couper au couteau, le *dealer* éructe des cotations à l'attention du *board boy*, un teenager à l'allure niaise qui écrit nerveusement au feutre bleu des chiffres et fractions sur un vaste tableau ressemblant à celui du PMU. *Le professionnel crie à tue-tête en* jargon, dans la boîte-micro rectangulaire trônant sur son ordinateur, échange des informations par gestes de la main avec les autres courtiers et ponctue chaque phrase par un tonitruant *« wanker »* (« branleur ») cher aux hooligans du football. Pas une femme au milieu de cette armée de gars rudes, sans scrupules, extrêmement motivés, l'esprit d'équipe chevillé au corps.

Bienvenue au REPO Market, dernier marché financier à la mode de la City, véritable serre sous pression où l'âpreté au gain et la violence verbale règnent en maîtres. *Créé en 1991 pour le négoce des* devises, élargi l'an dernier aux opérateurs d'obligations d'Etat et de bons du Trésor, le *Repurchasing Market* est devenu un instrument fiable sur le marché monétaire. Le prodigieux développement de cette institution commence même à se faire sentir sur la masse monétaire, dont la hausse inquiète les *autorités de tutelle*.

Le REPO est une opération qui permet aux intervenants, que ce soit les traditionnels teneurs du marchés, les grandes banques internationales ou les maisons de courtage, de mieux gérer leurs liquidités quotidiennes. C'est, par exemple, une banque qui prête des obligations d'Etat britanniques pendant *vingt-quatre* heures, *sept* jours ou plusieurs mois à une autre banque en échange de cash. Alors que le premier établissement s'assure ainsi un financement à court terme avantageux sans avoir à vendre des actifs ou recourir à l'emprunt, le second bénéficie d'un rendement accru. Le *« REPO man »*, simple intermédiaire, organise la transaction et prend une commission. La crise de solvabilité des banques et des caisses d'épargne, l'augmentation des émissions de dettes par les Etats et le caractère volatil des taux d'intérêt sont à l'origine de l'essor de ce nouveau marché.

EXERCICE D'ÉQUILIBRISTE

Pression, compétition, les choses changent et tournent. La finance comme la mode. Il faut tenir le coup. Un professionnel du REPO contrôle jusqu'à une dizaine de clients en même temps. La spécialisation est de rigueur par secteur du marché, bons du Trésor britan*niques, eurobonds, obligations* Brady... On travaille dur car il s'agit d'un délicat exercice d'équilibriste pour les traders, les nerfs à fleur de peau, accumulant des positions considérables pour leurs firmes, auxquelles ces arbitres, contraints de réagir au plus vite, doivent offrir des prix alléchants. Mais la course échevelée au volume, la baisse des *marges bénéficiaires ou la peur de* rater une affaire transforment parfois les *« REPO men »* en tyranneaux pour ceux qu'ils commandent. *« Au commencement, nous étions dix stagiaires. A la fin du rude apprentissage, huit avaient craqué ou avaient été licenciés. Pour se faire respecter et monter en grade, il faut en baver »*, a confié à une revue financière un ancien employé aux écritures promu au département REPO.

A l'inverse des produits dérivés, considérés comme l'apanage des « grosses têtes » bardées de diplômes, ce marché fait la fortune de ceux qui se sont frayé leur che*min eux-mêmes ; instinctivement* doués pour les mathématiques, ils ont appris le négoce au ras des comptoirs. Leur salaire est fonction des performances accomplies, sans tenir compte de l'âge ni de l'ancienneté.

Difficile de trouver le « bon client », comme de le garder. Par « bon », entendez celui qui vous *donne un mandat avant de le pro*poser à la concurrence. L'après-midi, *Homo REPO* chevronné se transforme en animal social pour rencontrer ses clients. Bière coulant à flots dans un pub bondé à 18 heures, dîner à 20 heures dans un restaurant branché pour finir un jour de semaine comme un autre à 2 heures du matin par un tour de strip-tease à Soho, avant de reprendre normalement le travail à 7 h 30. *« Les relations sont essentielles à la réussite. L'alcool délie les langues »*, souligne un intervenant dont la bedaine traduit le style de vie.

Marc Roche

Le projet de réforme des caisses d'épargne s'enlise

LA RÉFORME des caisses d'épargne prend l'allure d'un pétard mouillé. Il paraît très improbable aujourd'hui que le réseau puisse réunir avant la fin du premier trimestre l'assemblée générale pour valider un projet définitif qui serait devenu, avec l'appui des pouvoirs publics, un projet de loi présentable devant le Parlement avant les législatives.

« Tout le monde a compris que la réforme vise avant tout à mettre à l'abri les fonds propres des caisses d'épargne sans trop modifier le fonctionnement du groupe. Les pouvoirs publics ne sont pas dupes. Il y a du tirage avec Bercy », commente un observateur. Le principe adopté par le conseil de surveillance du Cencep début décembre est simple : il propose de transférer le capital des caisses d'épargne à des fondations créées pour l'occasion et chargées de la mission d'intérêt général du groupe. Parallèlement, les caisses d'épargne abandonneraient leur statut *sui generis* à but non lucratif, pour devenir des sociétés anonymes coopératives, dont le capital pourrait être ouvert progressivement à des actionnaires extérieurs.

A Bercy, on estime que la réflexion de l'Ecureuil doit être approfondie. La direction du Trésor, dans le cadre de groupes de travail avec des représentants des caisses d'épargne, cherche notamment les modalités juridiques et financières qui permettraient à l'Etat de mettre la main sur 20 à 25 milliards de francs sur les 62 milliards de fonds propres des caisses d'épargne.

Le projet de réforme vient aussi buter contre d'autres obstacles. L'opposition des syndicats, après l'occupation du siège du Crédit foncier par ses salariés, pèse de plus en plus sur les responsables des caisses d'épargne. Ces derniers ont ajourné une réunion sur le projet de réforme prévue pour le 31 janvier parce que l'intersyndicale avait demandé à pouvoir y lire un texte rappelant sa position. Le groupe de syndicalistes venus pour la réunion s'est heurté à une barrière de policiers.

UN PROCESSUS LOURD ET COÛTEUX

Deuxième obstacle : le calendrier interne des caisses d'épargne. La réforme viendra se télescoper, si elle n'est pas approuvée avant la fin du premier trimestre, avec le renouvellement des mandats des présidents de directoire des caisses. Ceux ci sont nommés pour cinq ans par leur conseil d'orientation et de surveillance. *« Tant qu'ils n'ont pas reçu l'agrément du Cencep*, note un responsable syndical, *ils soutiennent le projet du Cencep. Mais seront-ils aussi favorables au début d'un nouveau mandat ? »*

Il viendra aussi se heurter au renouvellement des conseils d'orientation et de surveillance prévu pour cette année. Il s'agit d'un processus lourd et coûteux – avec la sélection d'un collège électoral de clients et la constitution de listes de candidats – qui ne peut être ajourné que par la loi. *Le conseil de surveillance* du Cencep, qui s'est tenu le jeudi 6 février, n'a donc pu que constater l'état des travaux, qui n'ont guère avancé depuis sa dernière réunion. Il a donné son aval pour que le groupe distribue, avec les Mutuelles du Mans, des produits d'assurance-habitation et automobiles. Et il a rappelé sa position sur le dossier Crédit foncier, inscrit à l'ordre du jour à la demande des salariés : le conseil reste opposé à tout rapprochement.

Sophie Fay

Le CDR fait évaluer sa participation dans Artémis

La banque Goldman Sachs cherche un acquéreur pour 25 % de la holding personnelle de François Pinault

LE CONSORTIUM de réalisation (CDR) a donné à l'automne 1996 un mandat à la banque américaine Goldman Sachs pour évaluer sa participation de 25 % dans Artémis, la holding personnelle de François Pinault. La banque américaine doit lancer prochainement un appel d'offres international pour trouver d'éventuels repreneurs. Détenue à *75 % par la Financière Pinault*, Artémis a trois actifs essentiels : 40 % du groupe de distribution Pinault-Printemps-Redoute (PPR), un portefeuille d'« obligations pourries » (*junk bonds*) américain et le grand cru bordelais Château Latour, acheté 700 millions de francs.

Le CDR devrait réaliser une belle plus-value, le Crédit lyonnais ayant *investi dans l'affaire l'équivalent de* 2 milliards de francs. La participation dans PPR, inscrite dans les comptes d'Artémis pour 8,1 milliards de francs, a doublé de valeur en un an et vaut aujourd'hui 20 milliards de francs.

La difficulté consiste à évaluer le portefeuille de *junk bonds*, dont la valeur comptable est 8 milliards de francs. *Le fonds Apollo, dont Arté*mis est indirectement actionnaire, détient des participations dans des sociétés cotées américaines qui, après des difficultés en 1995, se *sont bien redressées en 1996*. Les participations d'Apollo dans les valises Samsonite, l'entreprise de matériel de sport Converse, le fabricant de chaussures Florsheim, la compagnie d'eaux Culligan, valent aujourd'hui en Bourse, selon l'agence Bloomberg, 811 millions de dollars (4,5 milliards de francs), deux fois plus qu'il y a un an. Mais *les plus-values* d'Artémis dépendront du cours du dollar et du niveau de la Bourse américaine, lorsque les fonds comme Apollo auront liquidé leurs participations dans quelques années. Autre problème : Artémis possède à son passif une dette de 10 milliards de francs, libellée en francs, dont la moitié correspond à des prêts logés au CDR. *Les éventuels repreneurs* de la participation du CDR achèteront-ils aussi les crédits consentis par le CDR ? Autre contrainte, les repreneurs vont se retrouver minoritaires dans une société non cotée, dirigée par un patron hors norme et dont les actifs sont disparates. Qui prendra ce risque, si ce n'est François Pinault lui-même ? Plus *que l'actif net, c'est le marché qui* déterminera le prix de vente du CDR.

Arnaud Leparmentier

GAN : mise en cause de l'Etat actionnaire

LE RAPPORT COMMANDÉ EN NOVEMBRE 1996 par le comité de groupe du GAN à deux experts indépendants met en lumière les habillages comptables auxquels s'est livré l'assureur pour repousser l'apparition d'énormes pertes dans l'immobilier. Le GAN a sous-estimé de façon *« notoire »* quelque 14 milliards de francs de créances immobilières transférées en 1993 de l'UIC, sa filiale bancaire, à la société de défaisance Baticrédit. En outre, selon le rapport révélé par *La Tribune* du 7 février, l'assureur a mis en place, pour financer Baticrédit, un système « intragroupe » provoquant un risque pour l'ensemble des filiales sollicitées.

Le document met en cause l'attitude de la Caisse des dépôts, qui, malgré les besoins de refinancement de l'UIC (entre 40 et 42 milliards de francs), a *« réduit sa ligne de 10 milliards fin 1993 à 2,5 milliards »*. Il dénonce *« l'inconséquence de l'Etat actionnaire »*. *« Le schéma de défaisance de l'UIC aboutit à une impasse, rendant le groupe des plus vulnérables, le conduisant à l'éclatement »*, conclut le rapport, qui doit être examiné au comité de groupe du 18 février.

Tensions sociales à La Poste

APRÈS PLUSIEURS JOURS DE GRÈVE à Agen et à Grenoble contre la réforme de la distribution, la CGT et SUD ont déposé un préavis, appelant à la grève ou à des arrêts de travail, le lundi 10 février, dans les 23 centres régionaux des services financiers. Ces deux syndicats protestent contre les suppressions d'emplois et la filialisation de certaines activités. Selon SUD, 6 150 emplois de fonctionnaires ont été *supprimés en 1996 et 4 500* emplois d'agents contractuels créés. Claude Bourmaud, président de La Poste, qui doit recevoir les organisations syndicales entre le 10 et le 20 février, estime que celle-ci doit s'adapter et que son organisation ne peut pas être *« pétrifiée »*.

DÉPÊCHES

■ **VIRGIN : la direction de l'entreprise a présenté, le jeudi 6 février,** au comité central d'entreprise un plan social prévoyant la suppression de 43 emplois sur un total de 553.

■ **SAINT-GOBAIN : le groupe a signé un accord avec la société italienne** Bormioli Rocco, *en vue de lui céder sa division gobeleterie* européenne, selon un communiqué publié le 6 février. Cette branche, qui emploie 1 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 777 millions de francs, fabrique de la verrerie de table, notamment sous la marque Duralex.

■ **FRAMATOME : le constructeur nucléaire français a annoncé, jeudi 6** février, qu'il apporte ses activités d'informatique technique au groupe américain Electronic Data Systems (EDS) pour créer une société commune, EDS-Ingévision, dont le capital sera détenu à 70 % par EDS et à 30 % par Framatome.

■ **TELENOR : le groupe norvégien, l'un des principaux opérateurs** scandinaves de téléphonie mobile, prendra une participation de 10 % dans l'ensemble des activités de télécommunications des groupes allemand VIAG et britannique BT en Allemagne, a annoncé VIAG, jeudi 6 février.

■ **SIEMENS : le groupe allemand envisage de trouver un partenaire à sa** filiale informatique Siemens Nixdorf (SNI), affirme le Spiegel daté du 8 février, en s'appuyant sur un discours interne du patron du groupe Heinrich von Pierer. Un porte-parole de Siemens n'a pas souhaité commenter l'information.

■ **CRÉDIT LOCAL DE FRANCE/DEXIA : le groupe a réalisé 82,2 milliards** de francs d'engagements nouveaux en 1996, ses encours de prêts gagnant 11 % à 407 milliards de francs. C'est l'activité internationale qui tire cette progression : en France, les prêts ont décru au même rythme que le marché (5 %), hors rachat de créances.

■ **PALLAS STERN/COMIPAR : les trois assemblées de porteurs d'obligations** qui se sont réunies les 5 et 6 février ont estimé qu'aucun plan de reprise n'est acceptable à moins d'un remboursement de 50 % des créances très rapidement. Ils sont prêts, dans le cas contraire, à préférer la liquidation, souhaitant que les responsabilités soient recherchées jusqu'au bout par la justice.

■ **MANPOWER : le leader mondial du travail temporaire**, au coude à coude avec Adecco, a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 7,5 milliards de dollars (environ 41,8 milliards de francs), en hausse de 9 %, et un résultat net de 162,3 millions de dollars.



■ **LA BOURSE DE TOKYO a de nouveau baissé, à la suite de rumeurs de faillite dans le bâtiment. L'indice Nikkei a perdu 171,39 points, soit 0,95 %, à 17 867,04 points.**

■ **DE NOMBREUSES PLACES ASIATIQUES étaient fermées vendredi en raison du Nouvel An lunaire, Hongkong et Séoul rouvriront lundi et Singapour et Taïpeh mardi.**

■ **LE DOLLAR était en hausse vendredi et a franchi la barre des 124 yens, son plus haut niveau en quatre ans. Il s'échangeait contre 1,6586 mark et 5,5960 francs.**

■ **WALL STREET a progressé jeudi, grâce à une reprise partielle des titres de la haute technologie. L'indice Dow Jones a gagné 26,16 points (+ 0,39 %), à 6 773,06 points.**

■ **LE COMITÉ MONÉTAIRE de la Réserve fédérale américaine a décidé de suivre de près le comportement des marchés boursiers, lors de son avant-dernière réunion, le 17 décembre.**

LES PLACES BOURSIÈRES

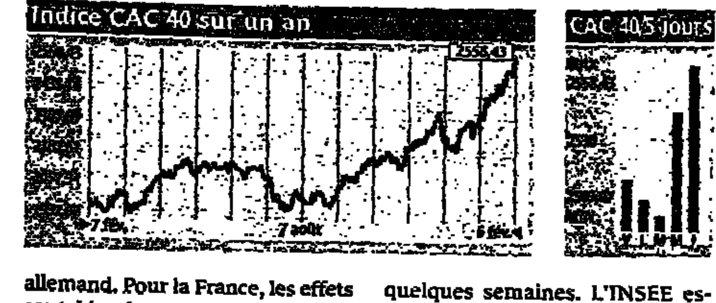
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouveaux sommets à Paris

LA FERMETÉ DU DOLLAR permettait vendredi à la Bourse de Paris de pulvériser ses records atteints la veille. En hausse de 0,41 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 0,51 %, à 2 571,46 points. La séance était encore active avec un chiffre d'affaires de plus de 2,5 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

Les milieux financiers se montrent confiants à la veille d'un week-end qui verra se réunir les membres des sept pays les plus industrialisés à Berlin. Ce sommet sera en partie consacré à l'appréciation de la monnaie américaine par rapport aux principales devises mondiales. Le ministre des finances allemand Théo Waigel, a déclaré qu'il ne voyait *« aucun problème »* dans la parité actuelle entre le dollar et le mark. *« D'un côté, la force du dollar est bonne pour nos exportations. De l'autre, le dollar ne cache aucun risque d'inflation. Nous avons l'inflation sous contrôle »*, a souligné le ministre allemand. Pour la France, les effets sont identiques, estiment les experts financiers.

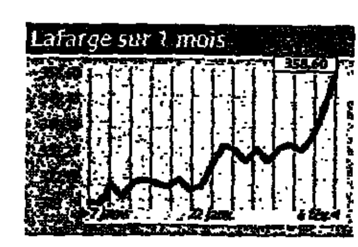
En France, l'horizon économique semble se dégager depuis quelques semaines. L'INSEE estime que la demande en produits manufacturés devrait progresser à un rythme assez soutenu au premier trimestre 1997.



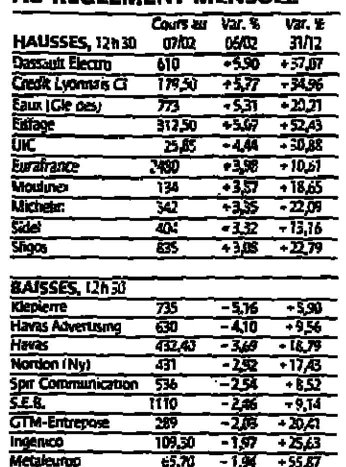
CAC 40 5 jours

Lafarge, valeur du jour

LE GROUPE Lafarge a annoncé pour 1996 un chiffre d'affaires dont la croissance de 6,2 %, à 35,26 milliards de francs, est supérieure aux prévisions. Du coup, le titre s'est apprécié de 3,6 %, à 358,60 francs, jeudi 6 février à la Bourse de Paris. La Société de Bourse Oddo a augmenté ses prévisions de résultats pour le cimentier et a modifié dans un sens favorable sa recommandation sur la valeur, qui est passée à « surpondérer ». Depuis le début de l'année, l'action Lafarge a enregistré une performance supérieure à celle de la Bourse de Paris, avec un gain de 15,2 %, contre une hausse de 10,5 % du CAC 40.

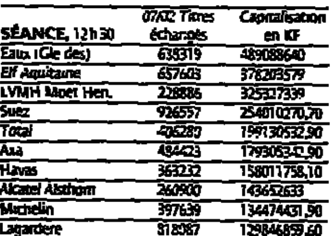


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



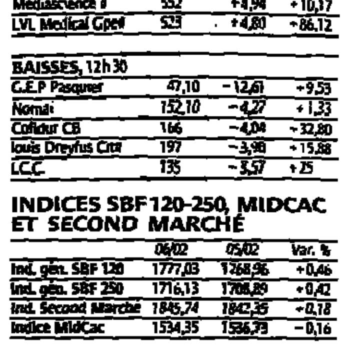
HAUSSES, 12h30	Cours au 07/02	Var. % 06/02	Var. % 31/12
Dassault Electro	610	+5,90	+57,07
Credit Lyonnais CI	179,50	+5,77	+34,96
Eaux (Gle des)	773	+5,31	+20,21
Eiffage	312,50	+5,07	+52,43
UIC	25,85	+4,44	+30,88
Eurafrance	2480	+3,98	+10,61
Moulinex	134	+3,57	+18,65
Michelin	342	+3,35	+22,09
Sidel	404	+3,32	+13,16
Sligos	835	+3,08	+22,79
BAISSES, 12h30			
Klepierre	735	−5,16	+5,90
Havas Advertising	630	−4,10	+9,56
Havas	432,43	−3,69	+18,79
Nordon (Ny)	431	−2,92	+17,43
Spir Communication	536	−2,54	+8,52
S.E.B.	1110	−2,46	+9,14
GTM-Entrepose	289	−2,03	+20,41
Ingenico	109,50	−1,97	+25,63
Metaleurop	65,70	−1,94	+55,87
Elf Aquitaine	573	−1,88	+21,32

VALEURS LES PLUS ACTIVES



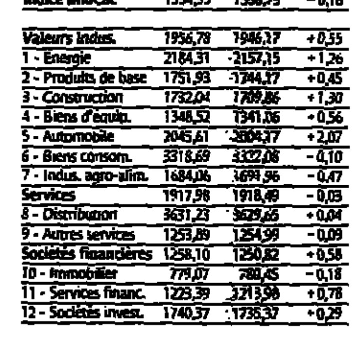
SÉANCE, 12h30	07/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des)	638319	489088640
Elf Aquitaine	657603	376203579
LVMH Moet Hen.	228886	325327339
Suez	926557	254010270,70
Total	406283	199130532,90
Axa	494423	179305342,90
Havas	363232	158011758,10
Alcatel Alsthom	260900	143652633
Michelin	397639	134474431,90
Lagardere	818087	129846859,60

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



HAUSSES, 12h30	Cours au 07/02	Var. % 06/02	Var. % 31/12
Meub.Tricoire (Ns)	4,50	+12,50	+385,87
ICBT Groupe #	215	+5,91	+6,43
Landanger Camus#	368,40	+4,95	+39,01
Mediascience #	552	+4,94	+10,17
LVL Medical Gpe#	523	+4,80	+86,12
BAISSES, 12h30			
C.E.P Pasquier	47,10	−12,61	+9,53
Nomai	152,10	−4,27	+1,33
Cofidur CB	166	−4,04	+32,80
Louis Dreyfus Cit	197	−3,98	+15,88
I.C.C.	135	−3,57	+25

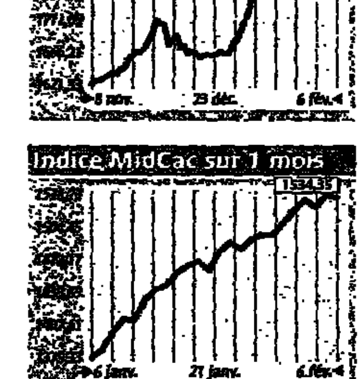
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	06/02	05/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1777,03	1768,96	+0,46
Ind. gén. SBF 250	1716,13	1708,89	+0,42
Ind. Second Marché	1845,74	1842,35	+0,18
Indice MidCac	1534,35	1536,79	−0,16
Valeurs Indus.	1956,78	1946,37	+0,55
1 - Energie	2184,31	2157,15	+1,26
2 - Produits de base	1751,93	1744,37	+0,45
3 - Construction	1732,04	1709,86	+1,30
4 - Biens d'équip.	1348,52	1341,06	+0,56
5 - Automobile	2045,61	2004,37	+2,07
6 - Biens consom.	3318,69	3302,06	−0,10
7 - Indus. agro-alim.	1684,06	1691,96	−0,47
Services	1917,98	1918,49	−0,03
8 - Distribution	3631,23	3629,65	+0,04
9 - Autres services	1253,89	1254,99	−0,09
Sociétés financières	1258,10	1250,82	+0,58
10 - Immobilier	779,07	780,45	−0,18
11 - Services financ.	1223,39	1213,98	+0,78
12 - Sociétés invest.	1740,37	1735,37	+0,29

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois



Tokyo repasse sous les 18 000 points

LA BOURSE de Tokyo a terminé à nouveau en baisse vendredi, après que les valeurs du bâtiment eurent été ébranlées par des rumeurs de faillite concernant la société du bâtiment Tobishima, plus tard démenties. L'indice Nikkeï 225 a perdu 171,39 points, soit 0,95 %, à 17 867,04 points, et son contrat mars 170 points à 17 860 points. *« Les inquiétudes persistantes sur la situation financière des secteurs croulant sous le poids des créances douteuses ont encore exercé leur influence »*, estime Akihiro Naemura, d'Okasan Securities.

Wall Street a progressé tardivement jeudi, grâce à une reprise partielle des titres de la haute technologie et les gains du secteur financier, mais les opérateurs ont été hésitants durant l'essentiel de la séance dans l'attente de la publication vendredi des chiffres américains du chômage pour janvier. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 26,16 points (+ 0,39 %) à 6 773,06, à l'issue d'une séance relativement stable.

Sur le marché obligataire, le rendement sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, s'établissait à 6,75 %, inchangé par rapport au milieu de séance et à mercredi soir.

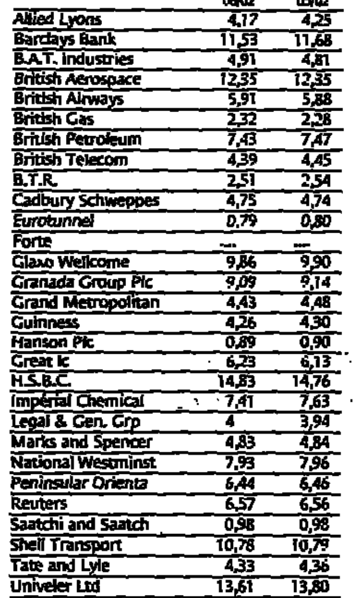
INDICES MONDIAUX

	Cours au 06/02	Cours au 05/02	Var. en %
Paris CAC 40	2551,53	2541,28	+0,40
New-York/DJ indus.	6754,21	6746,90	+0,11
Tokyo/Nikkei	18038,40	18186	−0,82
Londres/FT100	4267,70	4281,50	−0,32
Francfort/Dax 30	3104,14	3098	+0,20
Frankfort/Commer.	1075,53	1071,48	+0,38
Bruxelles/Bel 20	2469,36	2462,06	+0,29
Bruxelles/Général	2063,60	2057,53	+0,29
Milan/MIB 30	1060	1060	—
Amsterdam/Gé. Cbs	469,10	471,69	−0,53
Madrid/Ibex 35	467,90	469,68	−0,38
Stockholm/Affarsal	2012,72	2012,72	....
Londres FT30	2832,10	2853,28	−0,75
Hong Kong/Hang S.	13660,50	13660,50	—
Singapour/Strait t	2203,39	2195,78	+0,35

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

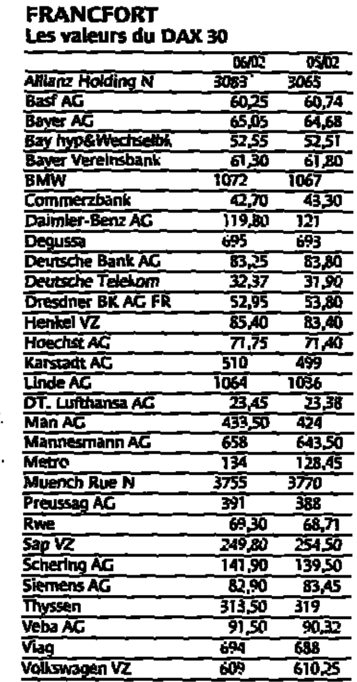
	06/02	05/02
Alcoa	66,62	67,25
Allied Signal	71	70,12
American Express	62	60,87
AT & T	38,25	38,50
Bethlehem	8,25	8,25
Boeing Co	106,37	105,75
Caterpillar Inc.	77,75	77,75
Chevron Corp.	65,37	65,62
Coca-Cola Co	57,75	58,12
Disney Corp.	74	72,50
Du Pont Nemours&Co	111,75	109,12
Eastman Kodak Co	86,62	87,12
Exxon Corp.	101,87	102,87
Gén. Motors Corp.H	56,37	57,12
Gén. Electric Co	104	103
Goodyear T & Rubbe	53,87	53,37
IBM	145,62	148,75
Intl Paper	41	41,37
J.P. Morgan Co	103,25	100,87
Mc Donalds Corp.	45	45,62
Merck & Co.Inc.	91,87	90
Minnesota Mng.&Mfg	83,87	84,12
Philip Moris	121,62	119,87
Procter & Gamble C	119,62	116,87
Sears Roebuck & Co	49,87	48,50
Texaco	103,87	105,37
Union Carb.	45	45,37
Utd Technol	69,75	69,75
Westingh. Electric	18	18
Woolworth	19,75	19,62

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

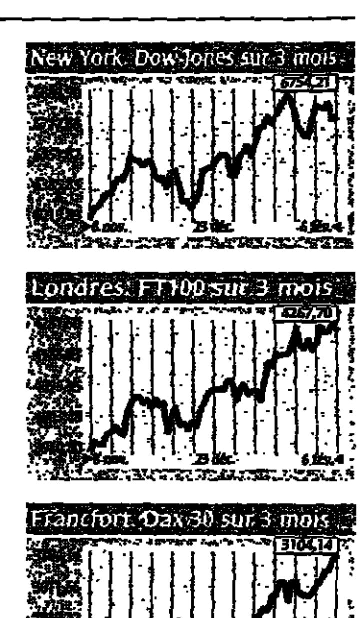


	06/02	05/02
Allied Lyons	4,17	4,25
Barclays Bank	11,53	11,68
B.A.T. industries	4,91	4,81
British Aerospace	12,35	12,35
British Airways	5,91	5,88
British Gas	2,32	2,28
British Petroleum	7,43	7,47
British Telecom	4,39	4,45
B.T.R.	2,51	2,54
Cadbury Schweppes	4,75	4,74
Eurotunnel	0,79	0,80
Forte	...	...
Glaxo Wellcome	9,86	9,90
Granada Group Plc	9,09	9,14
Grand Metropolitan	4,43	4,48
Guinness	4,26	4,30
Hanson Plc	0,89	0,90
Great Ic	6,23	6,13
H.S.B.C.	14,83	14,76
Impérial Chemical	7,41	7,63
Legal & Gen. Grp	4	3,94
Marks and Spencer	4,83	4,84
National Westminst	7,93	7,96
Peninsular Orienta	6,44	6,46
Reuters	6,57	6,56
Saatchi and Saatch	0,98	0,98
Shell Transport	10,78	10,79
Tate and Lyle	4,33	4,36
Univeler Ltd	13,61	13,80
Zeneca	17,21	17,35

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	06/02	05/02
Allianz Holding N	3083	3065
Basf AG	60,25	60,74
Bayer AG	65,05	64,68
Bay hyp&Wechselbk	52,55	52,51
Bayer Vereinsbank	61,30	61,80
BMW	1072	1067
Commerzbank	42,70	43,30
Daimler-Benz AG	119,80	121
Degussa	695	693
Deutsche Bank AG	83,25	83,80
Deutsche Telekom	32,37	31,90
Dresdner BK AG FR	52,95	53,80
Henkel VZ	85,40	83,40
Hoechst AG	71,75	71,40
Karstadt AG	510	499
Linde AG	1064	1056
DT. Lufthansa AG	23,45	23,38
Man AG	433,50	424
Mannesmann AG	658	643,50
Metro	134	128,45
Muench Rue N	3755	3770
Preussag AG	391	388
Rwe	69,30	68,71
Sap VZ	249,80	254,50
Schering AG	141,90	139,50
Siemens AG	82,90	83,45
Thyssen	313,50	319
Veba AG	91,50	90,32
Viag	694	688
Volkswagen VZ	609	610,25



LES TAUX

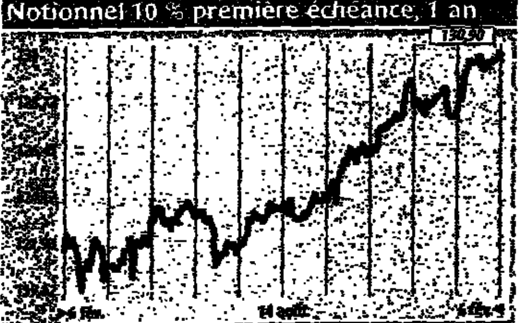
PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Légère baisse du Matif

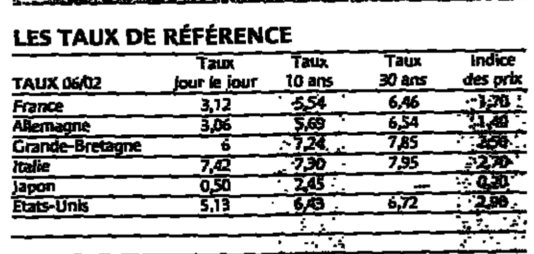
LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, vendredi 7 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 10 centièmes pour s'établir à 130,80 points. *Le taux de l'obligation assimilable du Trésor* (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,54 %, soit 0,14 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable. Les opérateurs étaient restés prudents avant la publication, vendredi, des statiques du marché de l'emploi aux Etats-Unis au mois de janvier. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans s'était inscrit en clôture à 6,76 %.

La Bundesbank avait pour sa part, jeudi, laissé inchangés ses taux directeurs, malgré la forte hausse du chômage en Allemagne.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

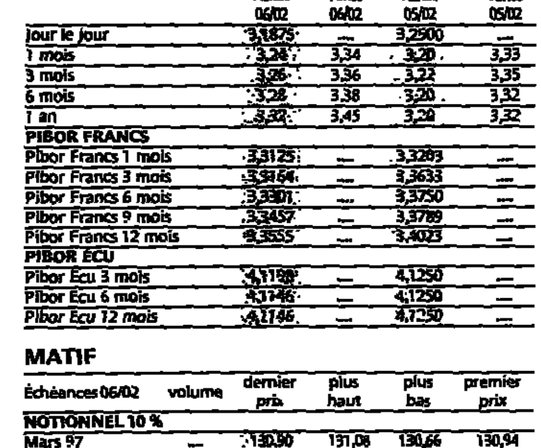


TAUX 06/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,54	6,46	1,70
Allemagne	3,06	5,69	6,54	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7,42	7,30	7,95	2,70
Japon	0,50	2,45	—	0,20
Etats-Unis	5,13	6,43	6,72	2,80

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

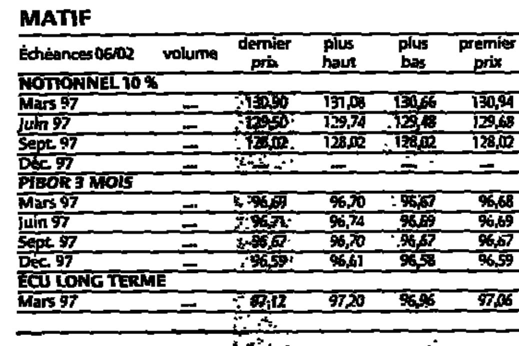
TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/02	Taux au 05/02	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,12	4,11	99,92
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,87	4,89	100,74
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,35	5,37	101,43
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,71	5,72	102,37
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,30	6,35	103,83
Obligations françaises	5,69	5,70	101,36
Fonds d'Etat à TME	−2,29	−2,30	99,41
Fonds d'Etat à TRE	−2,02	−1,91	99,44
Obligat. franç. à TME	−2,10	−2,38	99,65
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,08	100,07

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)



	Achat 06/02	Vente 06/02	Achat 05/02	Vente 05/02
Jour le jour	3,1875	—	3,2500	—
1 mois	3,24	3,34	3,20	3,33
3 mois	3,26	3,36	3,22	3,35
6 mois	3,28	3,38	3,20	3,32
1 an	3,32	3,45	3,20	3,32
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3203	—
Pibor Francs 3 mois	3,3164	—	3,3633	—
Pibor Francs 6 mois	3,3301	—	3,3750	—
Pibor Francs 9 mois	3,3457	—	3,3789	—
Pibor Francs 12 mois	3,3555	—	3,4023	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,1198	—	4,1250	—
Pibor Écu 6 mois	4,1146	—	4,1250	—
Pibor Écu 12 mois	4,1146	—	4,1250	—

MATIF



Échéances 06/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	—	130,90	131,08	130,66	130,94
Juin 97	—	129,50	129,74	129,48	129,68
Sept. 97	—	128,02	128,02	128,02	128,02
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	—	96,69	96,70	96,67	96,68
Juin 97	—	96,71	96,74	96,69	96,69
Sept. 97	—	96,67	96,70	96,67	96,67
Déc. 97	—	96,59	96,61	96,58	96,59
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	—	97,12	97,20	96,96	97,06

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 06/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	—	2565	2566	2523	2533
Mars 97	—	2570,50	2571,50	2535	2540
Avril 97	—	2542	2542	2542	2542
Juin 97	—	2511	2511	2508	2509

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,5760 | US/DM ↗ 1,6530 | US/Y ↗ 123,7500 | DM/F ↘ 5,3755 | £/F ↗ 9,1390

Vive hausse du dollar

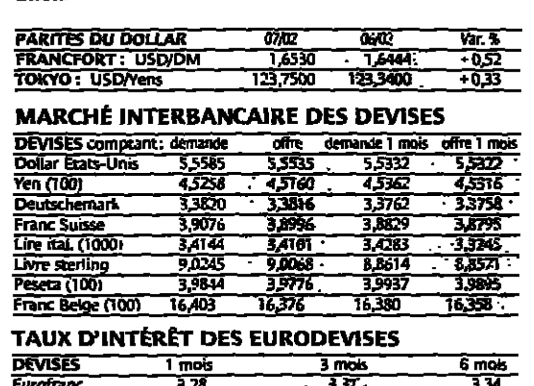
LE DOLLAR s'inscrivait en très forte hausse, vendredi matin 7 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6605 mark, 5,6005 francs et 124,25 yens.

Le billet vert était dopé par les propos tenus par le ministre allemand des finances, Theo Waigel, dans le journal *Die Welt*. A la question de savoir si le groupe des sept pays les plus industrialisés (G7), réuni samedi 8 février à Berlin, fixerait des objectifs de taux de change pour que le yen puisse se redresser, M. Waigel a répondu : *« Vous ne pouvez pas déterminer des parités de change avec des déclarations. On ne peut pas aller contre le marché avec des déclarations. »*

Le franc gagnait un peu de terrain face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,3730 francs pour un deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/02	% 05/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5500	−0,11	325	349
Ecu	6,5530	−0,06	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,5760	−0,08	5,2400	5,8400
Belgique (100 F)	16,3605	−0,12	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,5500	−0,10	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4330	−0,01	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,5300	−0,08	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,9560	+0,24	8,5300	9,3700
Gde-Bretagne (1 L)	9,1390	+0,53	8,7000	9,5500
Grèce (100 drach.)	2,1485	−0,05	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,6800	+0,12	70	80
Suisse (100 F)	391,1400	+0,51	377	401
Norvège (100 k)	85,9100	−0,45	80,5000	89,5000
Autriche (100 sch)	47,9700	−0,11	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9915	−0,06	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3650	...	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1390	−0,38	3,8200	4,4200
Japon (100 yens)	4,5088	−0,26	4,3200	4,6700
Finlande (mark)	113,8600	+0,28	107	118



PARITÉS DU DOLLAR	07/02	06/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6530	1,6444	+0,52
TOKYO : USD/Yens	123,7500	123,3400	+0,33

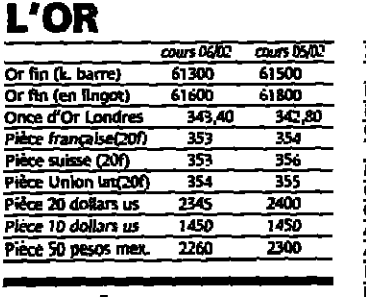
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5585	5,5535	5,5332	5,5322
Yen (100)	4,5258	4,5160	4,5362	4,5316
Deutschemark	3,3820	3,3816	3,3762	3,3758
Franc Suisse	3,9076	3,8996	3,8829	3,8795
Lire ital. (1000)	3,4144	3,4161	3,4283	3,3245
Livre sterling	9,0245	9,0068	8,8614	8,8571
Peseta (100)	3,9844	3,9776	3,9937	3,9895
Franc Belge (100)	16,403	16,376	16,380	16,358

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

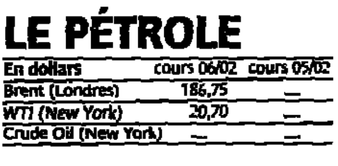
DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	3,37	3,34
Eurodollar	5,31	5,44	5,56
Eurolivre	6,12	6,19	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR



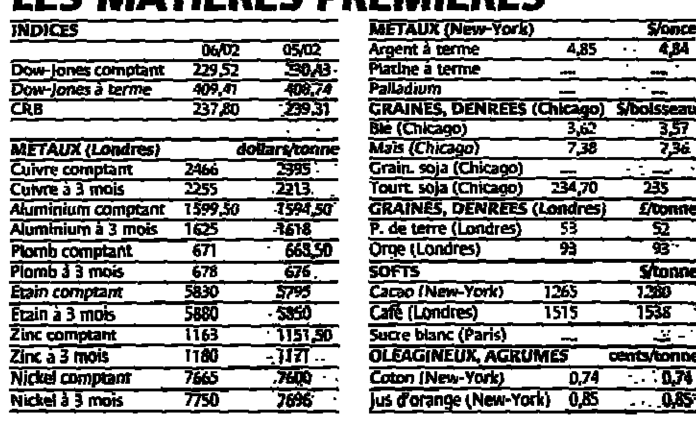
	cours 06/02	cours 05/02
Or fin (k. barre)	61300	61500
Or fin (en lingot)	61600	61800
Once d'Or Londres	343,40	342,80
Pièce française(20f)	353	354
Pièce suisse (20f)	353	356
Pièce Union lat(20f)	354	355
Pièce 20 dollars us	2345	2400
Pièce 10 dollars us	1450	1450
Pièce 50 pesos mex.	2260	2300

LE PÉTROLE



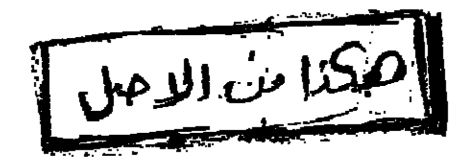
En dollars	cours 06/02	cours 05/02
Brent (Londres)	186,75	—
WTI (New York)	20,70	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	06/02	05/02
Dow-Jones comptant	229,52	230,43
Dow-Jones à terme	409,41	408,74
CRB	237,80	239,31
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2466	2395
Cuivre à 3 mois	2255	2213
Aluminium comptant	1599,50	1594,50
Aluminium à 3 mois	1625	1618
Plomb comptant	671	665,50
Plomb à 3 mois	678	676
Etain comptant	5830	5795
Etain à 3 mois	5880	5850
Zinc comptant	1163	1151,50
Zinc à 3 mois	1180	1171
Nickel comptant	7665	7600
Nickel à 3 mois	7750	7696

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,85	4,84
Platine à terme	...	...
Palladium	—	—
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,62	3,57
Maïs (Chicago)	7,38	7,36
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	234,70	235
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	53	52
Orge (Londres)	93	93
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1265	1280
Café (Londres)	1515	1538
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	0,74
Jus d'orange (New-York)	0,85	0,85



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 7 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,63 %
CAC 40 : 2574,45

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	964	970	+ 0,62	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	858	855	– 0,34	1000
Renault (T.P.)	1661	1676	+ 0,90	1000
Rhone Poulenc(T.P)	1980	1980	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1271	1275	+ 0,31	1000
Thomson S.A (T.P)	1042	1035	– 0,67	1000
Accor	740	733	– 0,94	100
AGF-Ass.Gen.France	178,90	179,20	+ 0,16	30
Air Liquide	892	901	+ 1	70
Alcatel Alsthom	548	551	+ 0,54	40
Axa	368,50	370,20	+ 0,46	60
Axime	695	705	+ 1,43	10
Bail Investis.	785	789	+ 0,50	100
Bancaire (Cie)	674	675	+ 0,14	100
Bazar Hot. Ville	510	507	– 0,58	50
Bertrand Faure	233	237	+ 1,71	5
BIC	881	898	+ 1,92	50
BIS	486,50	487	+ 0,10	20
B.N.P.	223,40	224	+ 0,26	25
Bollore Techno.	616	617	+ 0,16	50
Bongrain	2161	2180	+ 0,87	50
Bouygues	543	555	+ 2,20	50
Bouygues Offs.	146	147,90	+ 1,30	10
Canal +	1180	1174	– 0,50	20
Christian Dior	906	905	– 0,11	52
Ciments Fr.Priv.B	183,60	186,30	+ 1,41	25
Cipe France Ly #	719	711	– 1,11	20
Clarins	760	762	+ 0,26	50
CLF-Dexia France	503	517	+ 2,78	100
Club Mediterranee	361	361,50	+ 0,13	25
Coflexip	296	297	+ 0,33	10
Colas	775	780	+ 0,64	40
Comptoir Entrep.	13	13,18	+ 0,76	10
Comptoir Moder.	2821	2770	– 1,80	100
CPR	470	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cred.Fon.France	66,95	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Lyonnais CI	169,70	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit National	362,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	266	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart	4606	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone	846	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation	1318	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Electro	576	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Systemes	291	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	224,60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Degremont	451	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,80	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	160,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction	124,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eaux (Gle des)	734	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eiffage	297,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Elf Aquitaine	584	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eramet	290	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eridania Beghin	846	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl	1610	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl ADP	1495	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esso	635	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurafrance	2385	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Euro Disney	10,45	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Europe 1	1350	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurotunnel	7,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Filipacchi Medias	1490	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fimalac SA	495	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Finextel	101,60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille	479,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromageries Bel	4440	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	2195	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GAN	108	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gascogne (B)	514	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaumont #	430	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux	2395	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Geophysique	441	[illegible]	[illegible]	[illegible]
G.F.C	496,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Groupe Andre S.A.	467,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Labinal	1352	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lafarge	358,60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere	156,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	357,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	192	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	949	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	644	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris indust.	256	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	849	[illegible]	[illegible]	[illegible]
L'Oreal	1936	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	Nominal (1)
Volkswagen A.G #	2608	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Volvo (act.B) #	129,60	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	184,10	[illegible]	+ 2,66	[illegible]
Yamanouchi #	102,10	[illegible]	—	[illegible]
Zambia Copper	15,10	[illegible]	+ 11,58	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal



COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 7 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	119,65	2,466 ↑
CEPME 8,5% 88-97CA	101,85	5,263 d
CEPME 9% 89-99 CA#	112,13	4,364
CEPME 9% 92-06 TSR	123,10	5,370
CFD 9,7% 90-03 CB	123,96	0,786 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	120,60	0,047
CFF 10% 88-98 CA#	109,85	3,096 ↑
CFF 9% 88-97 CA#	103,26	3,255 ↓
CFF 10,25%90-01CB#	120,20	8,379
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,30	6,340
Finansd.8,6%92-02A	117,15	0,37
Floral9,75% 90-99#	113,42	5,42
OAT 8,5% 87-97CA#	101,79	5,40
OAT 88-98 TME CA#	101,58	0,24
OAT 9/85-98 TRA	—	2,08
OAT 9,50%88-98 CA#	107,96	6,09
OAT TMB 87/99 CA#	99,88	0,16
OAT 8,125% 89-99 #	109,65	5,85
OAT 8,50%90/00 CA#	113,17	7,47
OAT 85/00 TRA CA#	106,91	2,72
OAT 10%5/85-00 CA#	118,06	7,15
OAT 89-01 TME CA#	105,05	0,29
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,71	1,84
OAT 8,50% 89-19 #	126,91	2,56
OAT 8,50%92-23 CA#	127	6,82
SNCF 8,8% 87-94CA	109,10	0,24
Lyon.Eaux 6,5%90CV	935	—

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	[illegible]
Commerzbank AG	142,10	[illegible]
Fiat Ord.	18,10	[illegible]
Gevaert	369	[illegible]
Gold Fields South	124,10	[illegible]
Kubota Corp.	24	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	45	[illegible]
Robeco	459,70	[illegible]
Rodamco N.V.	171	[illegible]
Rolinco	479,90	[illegible]
Sema Group Plc	103,10	[illegible]
Solvay SA	3730	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Moncey Financiere	2891	[illegible]
M.R.M. (Ly)	166,30	[illegible]
Navigation Mixte	870	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)	121	[illegible]
Pechiney CIP	248,10	[illegible]
Pechiney Intl	103	[illegible]
Poliet	501	[illegible]
Sabeton (Ly) ●	740	[illegible]
Samse (Ly)	790	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 7 FÉVRIER

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 7 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	66,60	66
Coil	201	202,10
Electronique D2	700	700
FDM Pharma n.	200	199,50
Genset	231	230,10
High Co.	173	172
Infonie	154,90	152
Joliez-Regol	87,80	88
Mille Amis	112	112
Picogiga	279	274
Proxidis	26,20	27
Stelax	4,40	4,60

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 7 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	718	718
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	[illegible]
Générale Occidentale ◆	77	77
Mumm ◆	1293	1293
Sté lecteurs du Monde ◆	158	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 6 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Cred.Mut.Ep.Ind. C	126,22	122,84
Créd.Mut.Ep.J	22719,93	22719,93
Cred.Mut.Ep.long.T.	257,96	251,06
Cred.Mut.Ep.Monde	1437,54	1399,07
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1848,48	1812,24
Créd.Mut.Ep.Quatre	1125,34	1103,27
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37622,57	[illegible]
Actimonétaire D	30635,12	[illegible]
Cadence 1 D	1082,35	[illegible]
Cadence 2 D	1085,63	[illegible]
Cadence 3 D	1073,06	[illegible]
Capimonétaire C	406,68	[illegible]
Capimonétaire D	377,86	[illegible]
S.G. France opport. C	1918,27	[illegible]
S.G. France opport. D	1831,24	[illegible]
Sogenfrance C	1690,83	[illegible]
Sogenfrance D	1545,51	[illegible]
Sogépargne D	309,40	[illegible]
Soginter C	2082,71	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1416,55	[illegible]
Sogelfance D	1721,12	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	171,49	[illegible]

SYMBOLES
◊ cours du jour; ◆ cours précédent.



SKI ALPIN Epreuve reine des championnats du monde, qui ont lieu à Sestrières, en Italie, la descente messieurs doit être disputée samedi 8 février sur une piste dessinée par l'ancien champion suisse Bernard *Russi*. ● LE TRACÉ, comportant de nombreux virages et des parties de *glisse pure, semble plus* favorable aux skieurs polyvalents, comme les Autrichiens et les Norvégiens, qu'aux leaders de la Coupe du monde, le Français Luc Alphand et l'Italien Kristian Ghedina. ● LEUR DUEL pourrait être arbitré par des coureurs comme l'Autrichien Werner Franz ou le Norvégien *Lasse Kjus*. ● DEUXIÈME TITRE pour la Norvège grâce à Kjetil-Andre Aamodt, qui a succédé au Luxembourgeois Marc Girardelli au palmarès du combiné, dont le slalom s'est disputé en nocturne jeudi 6 février. Le Suisse Bruno Kernen est médaille d'argent, l'Autrichien Mario Reiter médaille de bronze.

Un troisième descendeur arbitrera-t-il le duel Alphand-Ghedina ?

La Coupe du monde de descente est dominée par le Français et par l'Italien, mais ils sont plusieurs à pouvoir prétendre, samedi 8 février, au titre de champion du monde. La piste, dont le tracé a été réalisé par l'ancien champion suisse Bernard Russi, ne privilégie pas la vitesse

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

Ouvrir ou ne pas ouvrir les virages ? Lancer les descendeurs à pleine vitesse chaque fois que le terrain le permet ou, au contraire, freiner leur course folle en imposant des courbes plus ou moins fermées ? Le débat est aussi ancien que l'aventure de la descente de ski, compétition phare du ski alpin. Depuis quelques années, chaque épreuve majeure, championnats du monde ou Jeux olympiques, donne lieu à de vifs échanges dans les aires d'arrivée.

SKI

En 1992, à Val-d'Isère, le vainqueur de la Face de Bellevarde, Patrick Ortlieb, avait lui-même déploré le choix de la piste, pas assez sélective à son goût. A Morioka (Japon) et en sierra Nevada (Espagne), hôtes des deux derniers championnats du monde de ski alpin, le parcours de la descente avait réussi à faire l'unanimité contre lui.

Le tracé dessiné à Sestrières n'échappe pas à cette règle non écrite. La piste du Kandahar Banchetta-Nasi, qui va accueillir, samedi 8 février, la descente hommes des championnats du monde 1997, alterne parties rapides – juste après le cabanon des départs, puis dans la partie boisée du bas – et passages lents, à mi-parcours.

DE NOMBREUX DÉÇUS

A l'exception des Autrichiens, très satisfaits de ce mélange de technicité et de vitesse, et des Norvégiens, qui n'ont pas la tête aux chamailleries après leur doublé initial en super-G, de nombreux coureurs ont fait part de leur déception à l'issue des séances d'entraînement.

Auteur d'un deuxième meilleur « chrono » de ces deux sessions, Luc Alphand n'est pas le dernier à regretter ces virages imposés à mi-pente : *« Les organisateurs ont cherché à faire une descente qui se rapproche des deux minutes. Alors ils ont créé des virages pour que cela dure plus longtemps. Cela enlève un peu de plaisir et va priver de vitesse. Parfois, cela change tout dans l'exécution d'une courbe. On fait un peu comme dans le Super-G, on va à droite, on va à gauche, on se bat. »*

Chez les Italiens, la critique vient d'autant plus facilement qu'ils espéraient secrètement, comme Kristian Ghedina, que la descente de Sestrières, en Italie, serait composée pour mettre en valeur leurs qualités de descendeurs purs. Peter Runggaldier estime que *« la descente ressemble à un super-G, où on ne peut jamais accélérer »*, et son compatriote Pietro Vitalini prédit *« une loterie où une vingtaine d'athlètes peuvent espérer accrocher la médaille d'or »*.

Sans doute excessives, ces critiques reflètent toutefois une évidence : la Banchetta est peu prédisposée aux épreuves de descente. Elle n'avait plus accueilli cette discipline depuis 1970. C'était alors la première saison du Suisse Bernard Russi, futur grand descendeur à la carrière entravée par la domination de Franz « König » Klammer.

Champion olympique en 1972, vainqueur de neuf descentes de Coupe du monde, Bernard Russi avait gagné une réputation de *« modèle d'élégance et de style »*. Au soir de sa carrière sportive, brutalement interrompue après la descente des championnats du monde de Garmisch, en 1978, ses qualités lui ont permis de se lancer dans la profession de concepteur de pistes, qu'il est l'un des rares à pratiquer en Europe. La Face de Bellevarde, à Val-d'Isère, c'était lui. La piste de Kvitfjell, à Lillehammer, celles de Morioka, de Sierra Nevada, portaient encore sa marque.

Avant de dessiner celle de Nagano pour les Jeux olympiques d'hiver de 1998, il a prêté son concours à l'élaboration de la descente de Sestrières. C'est en été que Bernard Russi intervient sur les flancs des montagnes : *« Je choisis la ligne générale*, explique-t-il. *Je prévois les changements de terrain, je construis des sauts. Ensuite, c'est le traceur, puis le jury, qui décident de la vitesse à laquelle les coureurs franchiront les différents obstacles. »*

A Sestrières, il a essayé de composer avec la nature pour proposer *« du grand sport, du spectacle et une certaine sécurité »*. Pas un mélèze n'a été arraché, mais les pelleteuses mécaniques ont raboté la montagne en trois endroits, trois cassures : *« Le saut*, précise Bernard Russi, *est l'un des points qui peuvent permettre à un bon coureur de faire la différence, tout comme les passages ondulés, durs, ou les virages serrés, assez lents. »*

L'OMBRE D'ULRIKE MAIER

Dès les premières reconnaissances de la piste, Bernard Russi a compris avec le jury qu'il faudrait raccourcir les trois sauts, jugés trop rapides.

En revanche, *« en tant qu'ancien coureur »*, il a admis sans peine les récriminations des *« descendeurs purs »*, tels qu'Alphand, Ghedina ou Besse. Aussi, après le premier entraînement, il a proposé au jury de course *« d'ouvrir certains virages, surtout dans la partie médiane »*. Il se justifie : *« On aurait pu en modifier quelques-uns, aller un peu plus droit. »*

Mais, depuis l'accident mortel d'Ulrike Maier, en 1994, dans la descente de Garmisch, et après un procès finalement réglé à l'amiable, les organisateurs de la compétition la plus dangereuse du ski alpin savent les risques qu'ils encourent à durcir une course. De plus, une série d'accidents viennent de rappeler tout le monde à la prudence.

Au cœur du débat, entre spectacle et sécurité, Bernard Russi, concepteur de pistes à *« l'esprit coureur »*, refuse de trancher. Sur les choix de la descente de Sestrières, il affiche une grande confiance : *« C'est un grand descendeur qui va gagner, un de ceux qui disputent les premières places depuis le début de saison, et cela fournira la peuve qu'il s'agit bien d'une vraie descente. »* L'ancien champion olympique de Sapporo a déjà commencé son ouvrage à Nagano. Là-bas comme ailleurs, dit-il, il convient d'ouvrir les portes. *Ma non troppo !*

Eric Collier



JÉRÔME PREVOST/TEMPSPORT — HANS RAUCHENSTEINER/TEMPSPORT — JÉRÔME PREVOST/TEMPSPORT

Werner Franz (à gauche), Luc Alphand (à droite), Lasse Kjus (ci-dessous, à gauche), et Kristian Ghedina (ci-dessous)

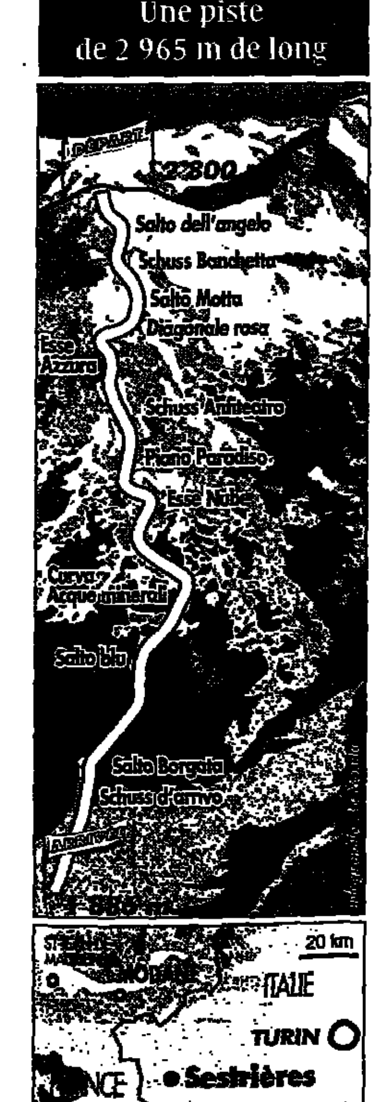
Quatre favoris parmi quelques autres

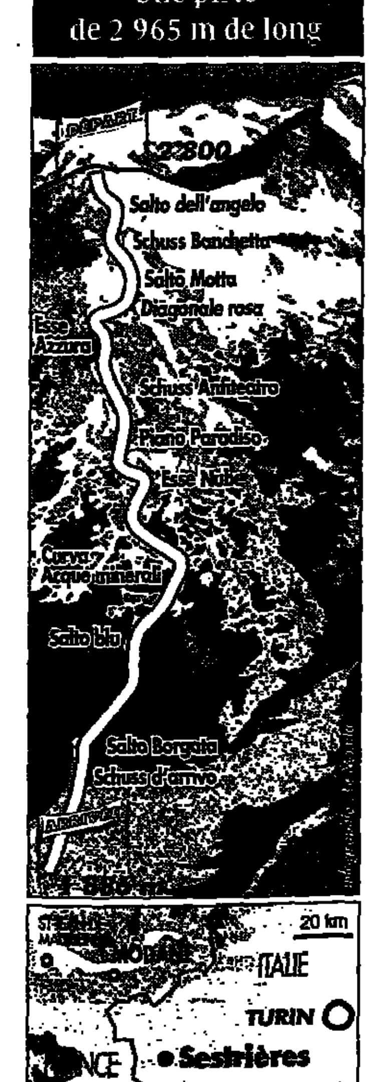
● **LUC ALPHAND.** Le Français tousse toujours un peu, s'est reposé jeudi, mais se sent fin prêt. *« Samedi, on va péter les Autrichiens »*, plaisante-t-il. Quatrième des championnats du monde de Morioka en 1993, troisième en Sierra Nevada en 1996, il peut rêver. Vainqueur de la Coupe du monde de descente en 1995 et 1996, le *Français en est le leader en 1997. A 31 ans, ses* forces sont la précision, la concentration, une *très bonne vision de la course, des jambes qui* servent d'excellents amortisseurs. Il peut skier sur toutes les neiges. Mais il n'est pas comme l'homme de la course d'un jour.

● **KRISTIAN GHEDINA.** Avec Deborah Compagnoni et Alberto Tomba, encore un que toute l'Italie attend. A 27 ans, il dispose d'énormes moyens : puissance musculaire, et intuition de la glisse. Il est au coude à coude avec Luc Alphand pour la victoire finale de la Coupe du monde de descente. Kristian Ghedina, vice-*champion du monde en titre, a gagné, cette an*née, les descentes de Val Gardena, Chamonix et *Wengen. Toutefois, à l'arrivée de la course* suisse, l'Italien a cassé les skis avec lesquels il *avait emporté quatre de ses sept victoires,* et cette perte a affecté son moral.

● **LASSE KJUS.** Cette descente, un peu tournante, avec une bonne partie de plat, favorise le Norvégien. Lasse Kjus (26 ans) est un polyvalent, vainqueur de la Coupe du monde en 1995-1996 grâce à quatre victoires dans trois spécialités (descente, super-G, géant).

● **WERNER FRANZ.** A 24 ans, ce quasi-in*connu a fini deux fois deuxième à Kitzbühel. Il* est souvent considéré comme le plus dangereux *des cinq Autrichiens sélectionnés (dont le tenant* du titre, Patrick Ortlieb) : convaincu de courir *pour la meilleure nation du ski, Werner Franz a* l'insolence et la jeunesse.





Les skis de compétition sont perpétuellement en recherche de vitesse

SESTRIÈRES
correspondance

Qui dit descente dit glisse. Et qui dit glisse dit prise de tête. A l'aube du XXIe siècle, alors que tout est « modélisable », que l'ordinateur digère les programmes les plus sophistiqués, aller le plus vite possible sur une paire de skis reste une équation à tellement d'inconnues que les scientifiques-skieurs eux-mêmes y perdent parfois leurs certitudes.

ANALYSE

La fabrication des skis de compétition évolue, notamment, en raison de la sécurité

Il n'empêche. Les bureaux d'études des grands fabricants, les équipes de testeurs et les champions travaillent main dans la main pour améliorer les qualités de performance du matériel. Celle des skis en particulier.

Par petites touches novatrices, taille et profil des skis de descente évoluent sans cesse. Ceux d'aujourd'hui sont, par exemple, plus courts de 5 ou 6 centimètres que ceux d'il y a dix ans ; ils mesurent en moyenne 2,17 m.

Leurs lignes de cotes se sont également modifiées : ils sont désormais plus étroits en patin (sous la chaussure). Les spécialistes parlent de skis plus « taillés » ou de lignes plus « creusées ».

Cette tendance trouve ses fondements dans la constante évolution des pistes et des tracés, désormais plus tournants et plus freinés pour des raisons évidentes de sécurité.

La date charnière se situe aux débuts des années 90, quand les fabricants ont phosphoré sur des skis spécifiques, adaptés aux exigences de la descente olympique de Val-d'Isère, la célèbre Face de Bellevarde. Il fallait, pour la domestiquer, des skis sobres dans la pente, très accrocheurs en courbe, capables d'amortir au mieux les vibrations et aptes surtout à accélérer en sortie de courbe.

En jonglant avec les composants (fibre de verre, bois, carbone, Kevlar, etc.), et en modifiant forme et taille des skis, les fabricants ont conçu le matériel idoine.

« PILOTES DE GLISSE »

Depuis, ils continuent d'affiner leur production, avec le concours indispensable des coureurs, élevés plus que jamais au statut de « pilotes de glisse ». Ces derniers confient en effet régulièrement aux bureaux d'études leurs commentaires à partir des sensations qu'ils éprouvent skis aux pieds. Les ateliers procèdent ensuite aux modifications de structures ou de répartitions de souplesse souhaitées, et confectionnent, pour chaque coureur, des skis sur mesure, à partir du modèle de base. Des skis toujours « plus vite », en schuss comme en virages.

Pendant l'été, chaque grand descendeur, aidé par son préparateur, véritable « alchimiste de la vitesse », « brasse » une cinquantaine de paires de skis, parmi lesquelles il choisira une dizaine de très bonnes paires pour la saison. Ce tri s'opère selon des tests chronométriques de glisse, mais le « feeling » du skieur, ses sensations, comptent également.

Lorsqu'un coureur a trouvé la paire de skis idéale, il suffirait, pensez-vous, que son manufacturier lui en confectionne une série limitée à l'identique ! Malgré toutes les précautions prises, la qualité des outils de production, et la « patte » des responsables-courses, on ne sait toujours pas reproduire à 100 % un modèle gagnant. Il manque deux ou trois pour-cents de fiabilité, ceux qui font en définitive toute la différence. Et donnent tout le piment à l'affaire.

Gilles Chappaz

Le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt recombine son passé

Quatre ans après son triomphe en slalom et en géant, aux championnats du monde de Morioka, au Japon, le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt est redevenu champion du monde, jeudi 6 février, en enlevant l'épreuve du combiné. Quel que soit le standing de l'épreuve remportée, cet or marque pour lui une année de renaissance. *« Il y avait longtemps que je n'avais pas gagné »*, a déclaré le champion olympique de Super-G de 1992, à Albertville.

Il avait déçu lors des Jeux organisés dans son pays, à Lillehammer, en 1994, quand il était le super-favori de tout un peuple, et s'était finalement classé « seulement » deuxième du slalom, deuxième du combiné et troisième du Super-G.

Après de nombreuses blessures, le Norvégien n'était encore parvenu qu'à monter sur la troisième marche du podium du Super-G des championnats du monde 1996. Il est arrivé à Sestrières avec une nouvelle marque de skis (Kästle) et un entraînement qui lui donne comme une nouvelle jeunesse à vingt-cinq ans.

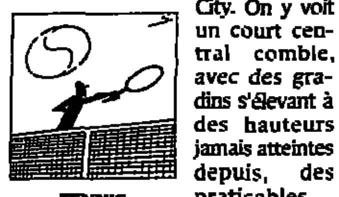
L'Australie mène 2-0 en huitième de finale de la Coupe Davis face à la France

Le public de Sydney assiste aux derniers feux des joueurs de gazon

L'équipe de tennis d'Australie a pris une option sur la qualification pour les quarts de finale de la Coupe Davis en remportant les deux premiers simples vendredi 7 février à Sydney. Patrick Rafter a battu en cinq sets – 3-6, 6-7 (5-7), 6-4, 7-5, 6-4 – Cédric Pioline. Puis Arnaud Boestch s'est incliné en trois manches face à Mark Woodforde (6-4, 6-4, 6-3). Favoris du double, les Australiens semblent ainsi se diriger vers une facile victoire.

SYDNEY
correspondance

Les photos de la finale de la coupe Davis, cuvée 1954, ont une place de choix dans le club House de White City. On y voit un court central comble, avec des gradins s'élevant à des hauteurs jamais atteintes depuis, des praticables


TENNIS

bouchant tous les angles. Les spectateurs semblent s'accrocher aux branches comme autant de voyageurs s'agrippant aux portes d'un train en Inde. Malheureusement pour le tennis australien, ce train a quitté depuis longtemps les rails.

La foule dominicale de 1954 – au nombre de 25 578 – reste, 43 ans plus tard, un record d'une autre époque. La capacité actuelle du Central est de 6 500 places. Vendredi 7 février, malgré l'attrait des champions en titre français, quelques centaines de sièges n'avaient pas trouvé preneurs. Il ne s'agit pas, certes, d'une finale. Et les Français de 1997 ne peuvent guère rivaliser en notoriété avec les adversaires américains de 1954, *Tony Trabert et Vic Seixas* en tête.

Il n'empêche, ce Central ratatiné et cette ambiance gentiment assoupie ne sont que le reflet d'une réalité encore dure à avaler pour les anciens champions ayant connu les *riches heures du tennis austral*, et pour les spectateurs puristes à la mémoire longue.

L'Australie du tennis ne sera sans doute jamais plus ce qu'elle a été : la nation la moins peuplée et la plus puissante de la planète tennis. Le palmarès des tournois du grand Chelem est éloquent à cet égard. Depuis la victoire de John Newcombe à Wimbledon en 1973, seul Pat Cash, traversant comme une flèche la trace de ses aînés avec une pure merveille de volée basse, a su rééditer l'exploit en 1987. Depuis, plus rien.

On tentait d'expliquer le déclin du tennis australien en soulignant la popularité croissante de l'industrie des loisirs, qui trouvait ici, dans ce *pays de pages interminables*, un terrain d'élection : on ajoutait que l'avance que possédait le pays à la sortie de la deuxième guerre devait fondre comme glace au soleil, quand d'autres pays commençaient à s'organiser, et notamment ceux de l'Europe.

Les grands champions australiens avaient beau constituer le gros de la troupe des pros itinérants avant l'époque open, le tennis de ce pays *manquait cruellement de métier*. Ses structures démodées et ses dirigeants complaisants n'étaient pas prêts à affronter ce nouveau monde. Et les rivaux européens progressaient à pas de géant, compliquant et enrichissant une fête où auparavant, le monstre américain et son frère ennemi des antipodes se partageaient le gateau.

Mais il faut surtout voir, dans la lente disparition du gazon, une des raisons de l'effritement de la supériorité australienne. Pendant la longue domination de ce pays, l'herbe était la surface royale et la référence suprême en matière de jeu. Il fallait alors avoir le pied jardinier, et une aptitude naturelle pour les montées au filet, pour *« figurer »* sur *la scène internationale. Trois des* tournois du grand Chelem se déroulaient sur gazon, Roland Garros étant le seul à se distinguer dans ce vert paysage. Un champion australien se sentait partout chez lui, et le style service/volée régnait en maître sauf à Paris.

L'US Open adoptant dans un premier temps la terre battue en 1975 à Forest Hills, avant d'installer le Decoturf à Flushing Meadow en 1978, *l'Open d'Australie a suivi* le mouvement, en déroulant un tapis caoutchouté au nom de Rebound Ace en 1988, l'année suivant la victoire de Cash à Wimbledon.

Parmi les joueurs de l'équipe australienne qui dispute les huitièmes de finale de l'édition 1997 de la Coupe Davis, Mark Woodforde, gaucher de trente et un ans, a été élevé sur le gazon, tout en s'entraînant par ailleurs sur la terre battue. Mais les dirigeants, dont le capitaine actuel John Newcombe, continuent à choisir l'herbe pour la Coupe Davis. Le terrifiant service de Mark Philippoussis les poussa sans doute à rester fidèles à cette option historique cette année – Philippoussis, blessé, ne s'est pas aligné – mais une espèce d'atavisme les inspire aussi. Pendant combien de temps encore ?

On constata la première entorse à cette règle l'an dernier, quand la Fédération australienne décida de disputer le match contre Taïwan à Hobart, ville où aucun court en herbe n'était disponible. Et la rencontre se déroulant cette semaine sera la dernière à avoir pour cadre le Central diminué et pelé de White City, le stade redevenant à partir de l'année prochaine un club privé. Alors, seules quelques photos encadrées accrochées au mur rappelleront le Central regorgeant de spectateurs de 1954, et les beaux étés du tennis australien.

Marc Ballade

« Redevenus normaux »

« Après Malmö, on nous a laissés tout là-haut,* a déclaré le capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis après les deux défaites, *et maintenant, nous voilà redevenus normaux, et retombés sur terre. Pour se mêler aux meilleurs, il faut être bon, sur toutes les surfaces. Le match d'Arnaud a révélé les lacunes techniques françaises sur le gazon, face à un joueur éduqué là-dessus. Ca fait particulièrement mal quand quelqu'un vient mettre le doigt sur vos faiblesses. Se trouver menés 2-0 est une situation que nous connaissons, mais là, il sera très difficile de revenir. Le double australien reste le meilleur du monde. »

Patrick Rafter bat Cédric Pioline à l'usure

CÉDRIC PIOLINE aura effectué un enchainement sans doute unique dans les annales, en perdant en cinq sets au cours d'une finale de Coupe Davis, et en reprenant la compétition dix semaines plus tard, pour rééditer cette prestation dans une rencontre de premier tour. De surcroît, à chacune de ces occasions, le Français prit les deux premiers sets, avant d'être rattrapé par plus coriace et plus offensif que lui.

L'Australien Patrick Rafter est revenu pour gagner, sur le score de 3-6, 6-7 (5-7), 6-4, 7-5, 6-4 en 4 heures et 15 minutes, pour permettre à son équipe de marquer le premier point de la rencontre.

Ancien espoir trop vite monté en épingle, attaquant brouillon mais spectaculaire, réputé fragile nerveusement, Rafter sut s'accrocher comme un damné vendredi. En dépit d'une température voisine des 36 degrés, il a pu garder toute sa tonicité, après avoir gaspillé une belle avance (5-1) au deuxième set, pour repartir ensuite de plus belle.

Pioline passera ainsi à deux points de la victoire, à deux reprises, au quatrième set, sur service adverse. Mais l'Australien, survolté au filet, a tenu. A plusieurs reprises, le Français, qui semblait pour sa part affecté par la température, s'est fait asperger d'eau fraîche pendant les repos par un Yannick Noah aux petits soins.

Après sa défaite, comme un suspect niant tout en bloc, Pioline ne voulait pas admettre sa fatigue, et affirmait *n'avoir jamais réfléchi sur sa défaite en finale*. Sa coupure de dix semaines n'avait pas, prétendait-il, affecté son jeu. A dégoûter des vacances.

M. B.

La leçon de Woodforde à Boetsch

« ON NE PEUT PAS rester sur un nuage toute sa vie. » Arnaud Boetsch rappela opportunément *cette évidence en comparant* l'euphorie du 1er décembre à Malmö avec la douche froide tombée d'un gros nuage à Sydney vendredi 7 février. Boetsch, face à Mark Woodforde, lors du deuxième simple de ce huitième de finale de la Coupe Davis, manquait à la fois de tonus et de tension. En trois sets secs, presque sans transpirer, Woodforde remporta la rencontre et apporta le deuxième point à son équipe, sur le score de 6-4, 6-4, 6-3 en 97 minutes.

Cet adversaire, subtilement décalé, laissa admiratifs Arnaud Boetsch et Yannick Noah. *« Une telle leçon vaut tous les discours et tous les entraînements du monde »*, déclara Noah.

« Je ne peux pas dire que j'ai fait un grand match ! a noté de son côté Boetsch. *Son jeu m'a énormément gêné et je n'ai jamais pu trouver de solutions. Je n'arrivais pas à sortir quelque chose de mon sac pour contrer son jeu, tout en déplacements, en changements de rythme et en variations. Je n'ai jamais pu trouver le rythme et me sentir à l'aise dans ce match. J'en ressors un peu troublé. J'avais l'impression d'avoir un maître devant moi. Cela m'a fait sourire deux ou trois fois, même si c'était un peu dur, même si j'essayais de ne pas le montrer. Il était le maître sur son terrain et j'ai pris une leçon »*.

M. B.

Précieuse victoire à Madrid pour les basketteurs de Limoges

LES JOUEURS du CSP Limoges se sont qualifiés pour les huitièmes de finale de l'Euroligue de basket-ball en s'imposant jeudi 6 février à Madrid (70-68) face à l'Estudiantes pour le compte de la quatrième journée de la deuxième phase. Le CSP est désormais assuré de terminer, au pire, à la quatrième place du groupe F après la défaite de son rival direct, l'Ulker Istanbul (81-82 après prolongation).

Les Limougeauds ont acquis leur succès à l'arraché, grâce à un tir primé de l'Américain Trevor Ruffin (auteur de 19 points) à 40 secondes de la fin. Multipliant les pertes de balle en première période, imprécis en attaque et gênés par la défense agressive des Madrilènes, les joueurs de Bogdan Tanjevic, qui ont compté jusqu'à seize points de retard, ont réagi dans les dix dernières minutes. – *(AFP.)*

Vendée Globe : Catherine Chabaud entre dans la légende du cap Horn

CE N'EST PAS la première femme à passer le cap Horn, en solitaire, mais c'est la seule à l'avoir franchi en course dans un tour du monde sans escale. Catherine Chabaud est passée devant le rocher mythique qui marque la fin des mers du Sud, mercredi 5 février à 23 heures. La concurrente du Vendée Globe a immédiatement fait part de sa joie à devenir *« cap-hornière »*, un privilège partagé par moins d'une dizaine de femmes sur la planète.

« C'est un instant magique. La lumière est belle, le paysage est magnifique. Je suis heureuse de quitter le Pacifique, surtout après avoir subi, pendant 24 heures, une tempête avec un vent de face et des vagues monstrueuses. » La navigatrice devrait passer encore plus d'un mois en mer avant de rejoindre les Sables-d'Olonne.

En tête de la course, Christophe Auguin éprouve bien des difficultés à contourner l'anticyclone des Açores. Sa progression est ralentie, et il est attendu au port d'arrivée vers le 17 février. Autre concurrent, l'Anglais Pete Goss a dû s'opérer lui-même d'une inflammation au coude. Il est resté six heures le scalpel à la main, en suivant les indications du médecin de la course.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : la Fédération internationale (FIFA)** a communiqué à toutes ses fédérations le règlement du contrôle de dopage qui sera en vigueur pour la Coupe du monde 1998. La déclaration de consentement, jointe au règlement, invite les fédérations à certifier de manière contractuelle qu'elles sont prêtes à respecter ledit règlement. Cette déclaration garantit que les joueurs des pays participants se soumettent exclusivement à la juridiction des instances compétentes dans tous les cas relevant du règlement du contrôle de dopage. Des contrôles inopinés seront effectués lors des matches éliminatoires du Mondial 98.

■ **Le FC Barcelone s'est qualifié** jeudi 6 février pour les quarts de finale de la Coupe d'Espagne en allant à Madrid obtenir un match nul (1-1) face au Real. Menés 1-0 à la suite d'un but inscrit contre son camp par le Brésilien Roberto Carlos, les Madrilènes égalisaient dix minutes avant la fin grâce au Croate Davor Suker sur penalty. Vainqueur 3-2 lors du match-aller, le FC Barcelone se qualifie pour le tour suivant en compagnie du Celta Vigo, du Racing Santander, du Betis Séville, du Rayo Vallecano Madrid, de l'Atletico Madrid, de Las Palmas et de l'Espanyol de Barcelone.

■ ***La surprenante équipe de Vicence**, actuellement quatrième du* championnat italien, a battu Bologne (1-0) jeudi 6 février, à l'occasion de la demi-finale aller de la Coupe d'Italie. Le but a été inscrit par Roberto Murgita juste avant la mi-temps.

■ **Mickael Landreau, le jeune gardien du FC Nantes**, qui fêtera prochainement ses dix-huit ans, n'a pas encore signé son premier contrat pro avec le club nantais. Les négociations sont en cours avec Robert Budzinski, le directeur sportif du FCNA. Mais après avoir été contacté par des agents mandatés par le Milan AC et Arsenal, Landreau a appris que le Real Madrid s'intéressait également à son cas.

■ **Franck Dumas, contacté par beaucoup de clubs**, restera finalement à l'AS Monaco. Le capitaine monégasque, âgé de 29 ans, a signé pour deux années de plus en faveur du club de la principauté où il évolue depuis juillet 1992.

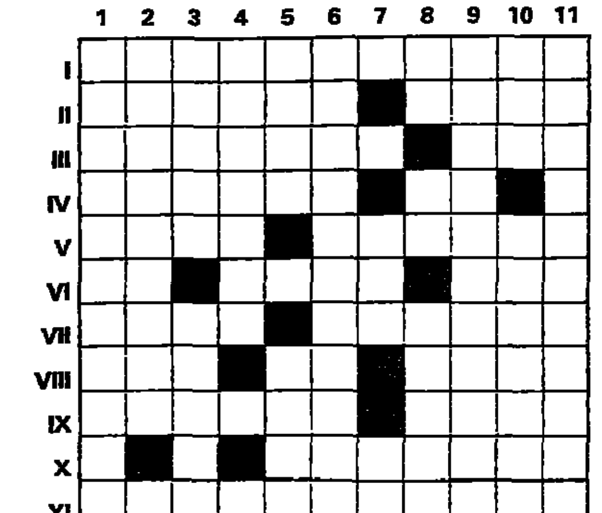
■ **JEUX OLYMPIQUES : Pierre Mauroy, le maire de Lille**, s'est prévalu de *« l'appui total »* du président Jacques Chirac à la candidature de sa ville pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004, à l'issue d'un entretien mercredi à l'Elysée, auquel participait le ministre de la jeunesse et des sports, Guy Drut (*Le Monde* du 6 février). C'est le 7 mars que le CIO désignera les quatre ou cinq villes finalistes.

■ **TENNIS : Sandrine Testud a été battue** par l'Américaine Chanda Rubin 6-4, 6-3 lors du deuxième tour du tournoi indoor de Linz (Autriche).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97017

• *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Une petite prière bien fervente, qui fait penser à autre chose. – II. Se poser là-haut, ce qui n'est pas apprécié par l'Académie. La boulangère sera riche si elle les transforme en euros. – III. Se jette dans le cours et autour du cou. Le service militaire de nos ancêtres. – *IV. Super nana chez Zeus.* Juste le temps de faire une révolution. – V. Prénom espagnol. Fit en sorte que le moral dégringole. – VI. Négation. Fait son choix. On le met quand on y va. – VII. Pour une lecture internationale de tous les livres. Vint de partout en grand nombre. – VIII. Mouvement basque. Sur la carte. Un bout du temps qui passe. – IX. Petit débordement gazeux que l'on a du mal à contrôler. Sais, mais ne sait pas l'écrire. – X. Est choisie par ses pairs. – XI. Ne pourra pas passer l'année.

VERTICALEMENT

1. Passent directement du potager à la table. – 2. Sur la plaque de sa porte, psychiatre fait plus sérieux. – 3. La récolte de l'année. Ne peut pas rentrer. – 4. La preuve d'un accord parfait. – 5. Mis ensemble. Vieux communiste et gros fayot. – 6. Arrive avec le mandat. – 7. La France en Afrique avant 1958. Grand pourvoyeur de rumeurs. – 8. Nobel nippon. Appréciation assez moyenne. Ramollo et sans énergie. – 9. A des comptes à régler avec les images. – 10. En se mettant à plusieurs, ils feront de grandes rivières. Pour faire un beau tableau, il doit chercher dans les galeries. – XI. Fatiguée comme une bête après l'effort.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97016

HORIZONTALEMENT

I. Liposuccion. – II. Ive. Anéanti. – III. Tonalité. Ed. – IV. Tisserandes. – V. Erié. Sd. – VI. Réopérées. – VII. NTM. Scoop. – VIII. Ténias. Ango. – IX. Eres. Tor. Ru. – X. Usées. Staël. – XI. Ressassasse.

VERTICALEMENT

1. Littérateur. – 2. Ivoire. Erse. – 3. Pensionnées. – 4. Aseptisés. – 5. Salé. Ema (âme). Sa. – 6. Unir. St. – 7. Cétacés. Oss. – 8. Caen. Ecarta. – 9. In. Son. As. – 10. Otées. Ogres. – 11. Nids-de-poule.

PHILATÉLIE

L'Ecole nationale des ponts et chaussées

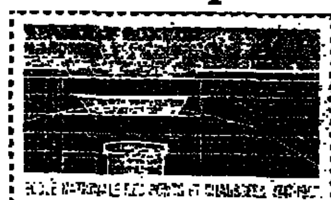
LUNDI 17 FÉVRIER, La Poste mettra en vente générale un timbre à 3 francs célébrant le 250e anniversaire de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Les établissements d'enseignement semblent disposer d'une excellente cote auprès des responsables des émissions philatéliques puisque, depuis 1951, une trentaine de timbres leur ont été consacrés.

L'Ecole nationale des ponts et chaussées est la plus ancienne des écoles d'ingénieurs françaises, un arrêt du conseil du roi ayant institué une formation spécifique pour les ingénieurs d'Etat, en 1747.

Cette école a accueilli, entres autres, Henri Becquerel (timbre émis en France en 1946), Marie-François Sadi-Carnot (1954), Fulgence Bienvenüe (1987) ou Augustin Cauchy (1989).

Ce 250e anniversaire coïncide avec l'installation de l'école dans ses nouveaux locaux, à Marne-



la-Vallée. Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné et gravé par Claude Jumelet, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

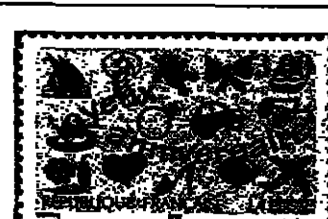
★ **Vente anticipée à Paris, les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 février, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saint-Pères (7e).**

Claude Jumelet, dessinateur du timbre, sera présent le 14 pour une séance de dédicaces.

EN FILIGRANE

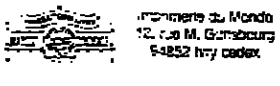
■ **« Bonne fête », « Joyeux anniversaire ».** La Poste mettra en vente générale, lundi 10 février, deux timbres semi permanents à 3 F, *Bonne fête* et *Joyeux anniversaire, dessinés par Jean-Paul Cousin.*

Vente anticipée les 8 et 9 février, aux bureaux de poste temporaires « premier jour » ouverts : pour le timbre *Bonne fête*, à la salle des fêtes de Saint-Valentin (Indre) ; pour le timbre *Joyeux anniversaire*, à Chessy (Val-de-Marne), au Disneyland Hôtel, à l'entrée du parc Euro Disney (accès par le parking visiteurs payant ou par le RER, station Chessy-Marne-la-Vallée).



■ ***Sherlock Holmes.*** La société Sherlock Holmes de France a fêté, le 6 janvier, le 143e anniversaire de la naissance de Sherlock Holmes à l'Hôtel du Louvre à Paris, lieu qui renvoie à l'une des nouvelles mettant en scène le célèbre détective, *The Adventure of the Bruce-Partington Plans.* Depuis cette date, un tampon orné du profil de Holmes est apposé, à la demande, sur le courrier déposé à l'hôtel.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITE
Président-Directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE



La thérapie génique pourrait être utilisée pour lutter contre la maladie de Parkinson

Une équipe américaine annonce les premiers succès sur le rat

Des chercheurs de l'université de Rochester (États-Unis) sont parvenus à administrer et faire « s'exprimer » dans le cerveau de rats le gène *humain qui dirige la synthèse* d'une substance impliquée dans la survie, la protection ou la réparation des neurones touchés par la maladie de Parkinson. *Mais l'absence d'une vision claire* des mécanismes impliqués ne favorise pas l'application thérapeutique de ces travaux.

PRÈS DE TROIS MOIS après avoir annoncé l'association d'une anomalie génétique à la maladie de Parkinson (*Le Monde* du 16 novembre 1996) l'hebdomadaire américain *Science* (daté du 7 février) publie les résultats d'un travail original laissant entrevoir la possible utilisation de la thérapie génique contre cette grave maladie neurodégénérative.

Ces résultats préliminaires sont le fruit du foisonnement des recherches menées dans le champ de la neurobiologie et tout particulièrement dans le domaine des facteurs moléculaires qui contrôlent le développement et la survie des cellules du système nerveux central.

Les enjeux thérapeutiques et financiers sont tels que l'industrie pharmaceutique a consenti dans ce domaine d'importants investissements. *Dans le cas de la maladie de* Parkinson, les interrogations qui demeurent quant à la physiopathologie de cette affection et les incertitudes sur l'innocuité et l'efficacité dans le temps de la thérapie génique annoncent de redoutables débats éthiques.

VECTEUR VIRAL

La maladie de Parkinson est la conséquence de la disparition progressive de certains neurones (dits « dopaminergiques ») dans une région bien définie, et limité du système nerveux central. Ce phénomène pathologique soulève des interrogations qui restent encore sans réponse. De nombreuses hypothèses sont avancées mais aucune n'a fait la preuve de sa validité, conférant à cette maladie relativement fréquente une aura de mystère.

Les thérapeutiques aujourd'hui proposées demeurent d'une efficacité limitée et s'épuisent au fil des années. Le décryptage progressif des substances qui contrôlent la physiologie des cellules nerveuses – substances neurotrophiques – permet aujourd'hui de nourrir de nouveaux espoirs d'action thérapeutiques.

Il y a deux ans l'hebdomadaire britannique *Nature* publiait une série de communications scientifiques soulignant le rôle majeur de l'un de ces facteurs neurotrophiques baptisé GDNF (pour *glial cell-line derived neurotrophic factor*) dans la survie, la protection ou la réparation des neurones moteurs mais aussi dopaminergiques.

La possibilité d'avoir recours à cette molécule pour prévenir les lésions observées dans la maladie de Parkinson (*ou encore dans la sclérose* latérale amyotrophique) ne pouvait plus, dès lors, ne pas être évoquée. Aujourd'hui la publication de *Science* est le fruit des découvertes publiées en janvier 1995.

Traiter les symptômes

Le traitement actuel de la maladie de Parkinson est dit « symptomatique », c'est-à-dire qu'il vise à faire disparaître ou à atténuer l'intensité des symptômes, mais qu'il ne traite pas la cause première de l'affection. Les symptômes associent ici un tremblement des mains ou d'une main (qui disparaît ou qui s'atténue lorque la personne effectue un geste), une rigidité et une réduction de la motricité. Divers troubles nerveux et psychiques peuvent être associés.

Les traitements médicamenteux sont de divers types, les modifications *étant guidées sur l'analyse de la gêne et des besoins* du malade. Les médecins prescrivent en général des doses progressivement croissantes jusqu'à obtenir la dose minimale efficace. On trouve, au chapitre des médicaments antiparkinsoniens diverses catégories : la Lévodopa (précurseur de la dopamine), les « agonistes *dopaminergiques », les « anticholinergiques » et l'amantadine.* Des traitements neurochirurgicaux peuvent être proposés.

Le groupe des chercheurs américains, *dirigés* par Martha C. Bonn (Université de Rochester) annonce avoir développé et expérimenté chez le rat un procédé de thérapie génique permettant d'administrer le GDNF au sein même des tissus cérébraux concernés par les lésions de la maladie de Parkinson. Ce procédé associe un vecteur viral (un adénovirus) dans le patrimoine génétique duquel on a intégré le gène humain qui dirige naturellement la synthèse de cette substance.

On espère ainsi que le vecteur ayant été injecté au sein des tissus-cible le gène « s'exprimera » et permettra de fournir la correction moléculaire et la réponse thérapeutique appropriée. La publication de *Science* détaille les modalités de l'expérience qui a été conduite chez 344 rats auxquels on avait préalablement injecté per voie intra-cérébrale une substance toxique, de manière à reproduire des lésions cérébrales similaires à celles observées chez les victimes de la maladie de Parkinson. Différents outils de thérapie génique ont, selon les animaux, été utilisés afin de mettre le plus clairement possible en évidence l'efficacité du virus porteur du gène humain.

Six semaines plus tard, les animaux ont été sacrifiés et leurs cerveaux finement analysés. Les auteurs expliquent que, dans le groupe ayant reçu le bon outil de *thérapie génique*, ils observent une perte de neurones trois fois moins importantes que chez les animaux n'ayant pas été traités ou chez ceux qui l'avait été avec des adénovirus porteurs de gènes humains dont la structure avait volontairement été modifiée.

« Il s'agit là d'un résultat fort intéressant mais qui doit, à bien des égards, être considéré comme préliminaire et qui, à ce titre, ne doit pas susciter de faux espoir chez les malades ou chez leurs proches, a expliqué au *Monde* Etienne Hirsch (Unité 289 de l'Inserm spécialisée dans les maladies neurodégénératives, hôpital de la Salpêtrière, Paris). *Il faut notamment souligner les limites du modèle animal qui ne reproduit pas exactement la maladie humaine. On ne sait pas encore, d'autre part, si les lésions induites par la maladie laissent ou non intactes les récepteurs naturels qui permettraient au GDNF d'agir efficacement.* » L'autre question soulevée par ce travail, question posée d'ailleurs par la plupart des modèles de thérapie génique, est celui de la durée d'expression du gène au sein des tissus pathologiques.

A supposer que la correction métabolique soit effectivement obtenue pour combien de temps le serait-elle ? En d'autres termes, faudra-t-il envisager chez les malades des injections intra-cérébrales complexes et sophistiquées (par stéréotaxie) à échéance régulière et si oui une telle approche est-elle en pratique réalisable ? Les auteurs du texte de *Science* expriment leur confiance dans les avancées prévisibles que devrait connaître ce secteur de la recherche en plein développement.

Sur le fond, la question posée sera rapidement celle de la légitimité d'expériences thérapeutiques lancées en l'absence d'un vision claire des mécanismes physiopathologiques impliqués. Faut-il attendre d'en savoir plus avant d'agir ou, face à une maladie neurodégénérative de ce type, peut-on passer rapidement à la tentative thérapeutique ?

L'exemple, ces dernières années, des tentatives d'injections de cellules cérébrales prélevées sur des embryons humains pour tenter de soigner cette maladie sera, en toute hypothèse, un argument de poids pour ceux qui dans ce domaine condamnent les trop longs atermoiements.

Jean-Yves Nau

M. Chirac sollicite les lumières de l'Académie des sciences

Mission de propositions pour le Comité 2000

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, vient de confier au président de l'Académie des sciences, Jacques-Louis Lions, une mission dont l'institution tricentenaire du quai Conti – elle fut fondée en 1666 par Colbert – se plaît à souligner « *le caractère exceptionnel* ». Il revient aux immortels, au seuil du XXIe siècle, d'« *éclairer* » *les choix des hommes politiques concernant « le traitement informatique du savoir, la connaissance de notre planète, la compréhension du vivant ».*

« *Les conclusions de vos études*, précise le chef de l'État dans sa lettre datée du 21 janvier, *devraient permettre aux responsables politiques d'ouvrir de nouvelles perspectives susceptibles, grâce aux avancées de toutes les sciences et technologies, de garantir dans notre pays le développement harmonieux des activités de chacun et le mieux-être de tous.* » Elles devront aussi se traduire, ajoute M. Chirac, par « *des propositions concrètes* » favorisant « *l'accès de tous à la connaissance, la préservation du cadre de vie et l'amélioration de la santé de chacun* ».

L'Académie des sciences, « *profondément convaincue qu'elle doit être à l'écoute de la société* », a accueilli cette mission « *avec un très vif intérêt* ». Elle se dit en effet persuadée que « *maints progrès dans la qualité de vie ainsi que dans le développement social et économique devraient découler des avancées futures des sciences (...), dans des conditions de pleine acceptabilité et de compréhension de la part des citoyens* ».

Sans plus tarder, la vénérable compagnie a donc décidé de mettre sur pied un Comité 2000 qui, s'appuyant sur « *l'ensemble* » de ses forces – environ 130 membres – ainsi que sur son conseil des applications (CADAS), « *mènera les premières études qu'appellent les orientations définies par le chef de l'État* ». Quai Conti, on indique toutefois que ce « conseil des sages » n'est pas encore installé, ni ses thèmes de réflexion prospective arrêtés.

On ne saurait reprocher à nos gouvernants de souhaiter s'entourer des lumières de la science, même si l'histoire a montré que celle-ci n'était pas toujours la meilleure conseillère. Un récent sondage révèle que, parmi les catégories auxquelles les Français souhaiteraient « *voir jouer un rôle plus important au cours du siècle prochain* », les chercheurs arrivent largement en tête (70 %), précédant les chefs d'entreprise (59 %) et les intellectuels (46 %), les hommes politiques se classant en avant-dernière position (24 %), devant les hommes d'Église (17 %).

Il est vrai que la culture scientifique et technique a encore quelques progrès à accomplir. Un Français sur quatre soutient, avec Ptolémée, que le Soleil tourne autour de la Terre. Un sur deux ignore que l'eau est composée d'hydrogène et d'oxygène. Et si un sur trois sait que le prion est une protéine, 18 % le prennent pour un papillon rare et 6 % pour un missile sol-sol.

Mais, loin de l'utopie de la République des savants, des expériences menées dans plusieurs pays européens et dont le secrétariat d'État à la recherche envisage de s'inspirer, les « conférences de citoyens » invités à débattre des grands problèmes scientifiques et technologiques montrent qu'une démocratie éclairée ne relève pas nécessairement du mythe.

Pierre Le Hir

Un programme de recherche européen traque la mémoire à électron unique

LONDRES
de notre correspondant

Le programme européen Esprit vient d'accorder à un consortium de plusieurs laboratoires une subvention de 3,2 millions d'écus sur trois ans pour développer un nouveau type de mémoire électronique. Conduit par le laboratoire des microstructures et de microélectronique (L2M) du CNRS (UPR 20), ce programme, *intitulé* Fasem (Fabrication et architecture de mémoires à électron unique), a pour but de mettre au point des puces qui, à l'horizon 2015, auront une capacité équivalant à 1 million de puces actuelles, soit un terabit.

Outre les chercheurs du L2M, Fasem comprend des équipes du CNRS à Marseille, des laboratoires allemands, belges et grecs, ainsi que le centre de recherche microélectronique (MRC) du Cavendish Laboratory de Cambridge. Plus curieusement, il associe, pour 5 % du budget, le Hitachi Cambridge Laboratory, composé de chercheurs de la branche européenne du géant japonais Hitachi.

Le MRC est, depuis 1993, un pionnier en matière de mémoires à électron unique. Son directeur, le professeur Haroon Ahmad, a déjà reçu huit subventions d'Esprit. Il explique que, d'ici vingt ans, les mémoires conventionnelles seront largement désuètes. Elles sont déjà passées de 100 transistors par puce en 1976 à 10 millions aujourd'hui et, selon lui, la seule solution pour améliorer sensiblement leurs performances est de réduire le nombre d'électrons transitant dans les circuits imprimés.

Il s'agit d'une question de *dimension, mais aussi d'énergie.* Car une puce ne peut utiliser plus d'un watt sans risque de surchauffe. D'où l'idée de « *mémoire à électron unique* », fondée sur *l'utilisation, pour porter le signal* binaire (0 ou 1) à la base du langage informatique, d'un nombre précis et limité d'électrons, voire, dans l'idéal, d'un seul à la fois. *Cette mémoire, dotée d'une puissance* fantastique, pourra être utilisée en finance, médecine, science, météorologie, indique le directeur général du centre de recherche et de développement de Hitachi Europe Ltd, le docteur Yukata Kuwahara.

« SOCIÉTÉ TRÈS PATIENTE »

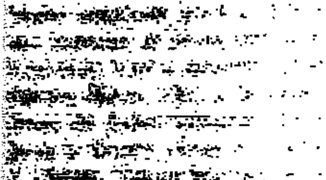
Pourquoi donc Bruxelles finance-t-elle, même modestement, une société japonaise, surtout de la taille de Hitachi, la sixième au monde après General Motors et les majors du pétrole et dont le chiffre d'affaires a atteint, en 1995, 77 milliards de dollars ? « *Parce que les Japonais apportent une compétence que nous n'avons pas en matière d'architecture de mémoire*, répond Huguette Launois, coordinatrice de Fasem et directrice de recherche au L2M. *Il faut rappeler que ces recherches sont à très long terme, dans un domaine où les effets quantiques, encore mal maîtrisés, interviennent.* »

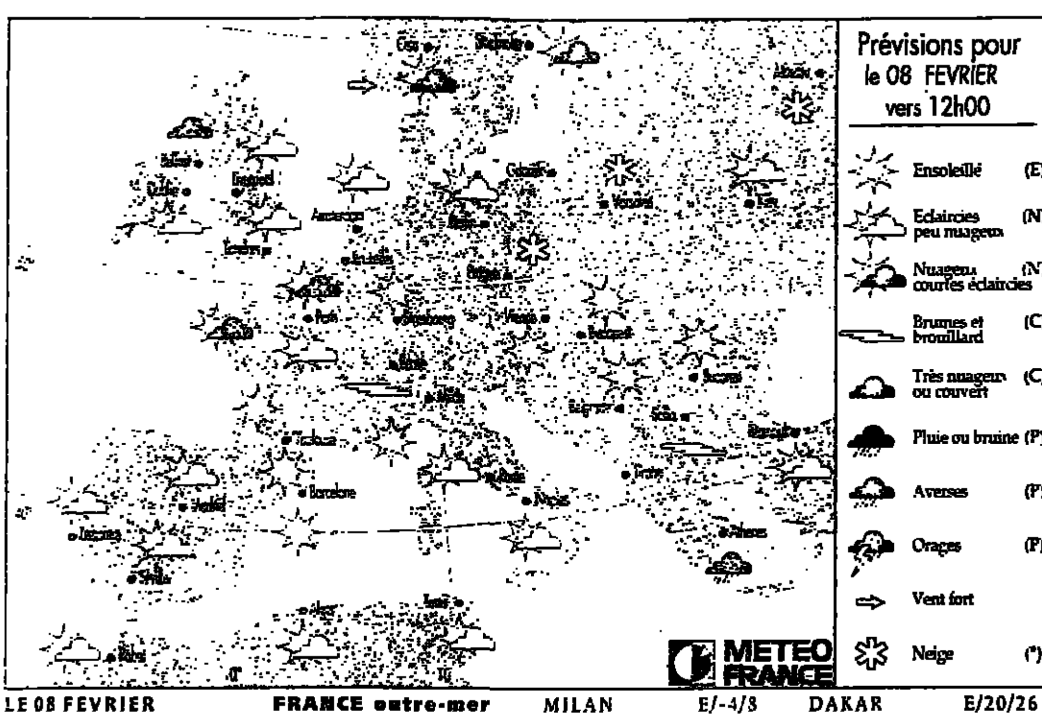
Le succès n'est pas garanti. Il faudra être capable d'usiner des « ilots à électron » de taille « nanoscopique » (le nanomètre représente un milliardième de mètre), et positionner avec la même précision l'électrode qui recevra le signal électronique... La nanotechnologie n'est d'ailleurs pas la seule voie de recherche encouragée par Esprit, qui soutient également des initiatives en matière d'optoélectronique. Le but est dans ce cas de remplacer les interconnexions gravées sur le silicium – cinq kilomètres sur les actuelles puces Pentium ! – par de « simples » rayons lumineux.

Ces recherches, très préliminaires, lorgnent vers l'après-silicium, ce support électronique dont on ne sait pas encore s'il pourra être supplanté. « *Avec ces différentes approches, ce que nous visons*, explique Constantin Glinos, de la division recherche à long terme d'Esprit, *c'est le mélange des expertises nécessaires afin d'avoir un bénéfice à long terme pour la recherche européenne.* »

M. Kuwahara prend d'ailleurs bien soin de préciser que Hitachi Europe est bel et bien une société européenne, même s'il s'agit d'une filiale à 100 % de la maison mère. Hitachi, ajoute-t-il, a remporté d'importants succès dans le domaine des mémoires électroniques – un huitième de ses ventes en 1995 –, consacre une partie importante de son budget à la recherche (6 %), dont un dixième à la recherche à moyen et long terme : « *Nous sommes une société très patiente* », qui regarde déjà vers l'horizon 2015. Et qui a su s'intégrer dans un projet stratégique pour l'Europe comme elle saura sans doute, si l'expérience réussit, en tirer profit.

Patrice de Beer





LE 08 FEVRIER		**FRANCE outre-mer**		MILAN	E/-4/8	DAKAR	E/20/26
Temps/Températures		CAYENNE	P/23/26	MOSCOU	*/-8/-2	KINSHASA	E/20/28
minima/maxima		FORT-DE-FR.	N/25/26	MUNICH	E/-5/5	LE CAIRE	N/3/15
		NOUMEA	N/24/25	NAPLES	N/5/9	MARRAKECH	N/12/16
FRANCE		PAPEETE	C/27/28	OSLO	N/-4/-2	NAIROBI	E/18/28
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	E/26/27	PALMA DE M.	N/13/14	PRETORIA	E/17/26
AJACCIO	E/3/16	ST-DENIS-REU.	C/25/26	PRAGUE	*/-5/1	RABAT	N/12/16
BIARRITZ	E/3/16			ROME	N/2/11	TUNIS	N/10/13
BORDEAUX	E/2/15	**EUROPE**		SEVILLE	N/8/13		
BOURGES	N/0/10	AMSTERDAM	N/1/5	SOFIA	C/-8/2	**ASIE-OCEANIE**	
BREST	N/4/9	ATHENES	P/6/7	ST-PETERS.	*/-1/1	BANGKOK	E/19/30
CAEN	N/2/8	BARCELONE	E/8/11	STOCKHOLM	N/-2/2	BOMBAY	E/16/26
CHERBOURG	N/4/8	BELFAST	C/6/9	TENERIFE	E/16/18	DJAKARTA	P/26/27
CLERMONT-F	E/-3/11	BELGRADE	E/-9/5	VARSOVIE	*/-2/3	DUBAI	E/12/21
DIJON	N/-3/5	BERLIN	N/-3/4	VENISE	E/-4/7	HANOI	N/13/22
GRENOBLE	E/-2/10	BERNE	C/-5/4	VIENNE	E/-7/2	HONGKONG	C/15/19
LILLE	N/4/8	BRUXELLES	N/2/6			JERUSALEM	N/4/11
LIMOGES	N/1/12	BUCAREST	E/-6/1	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/5/20
LYON	E/-2/6	BUDAPEST	E/-8/0	BRASILIA	E/17/26	PEKIN	E/-15/-2
MARSEILLE	E/1/14	COPENHAGUE	N/2/5	BUENOS AIRES	N/21/29	SEOUL	E/-5/2
NANCY	E/-2/7	DUBLIN	N/4/9	CARACAS	E/22/26	SINGAPOUR	P/26/27
NANTES	N/2/9	FRANCFORT	C/-2/4	CHICAGO	C/-8/-4	SYDNEY	E/19/26
NICE	E/6/15	GENEVE	C/-5/3	LIMA	C/16/20	TOKYO	E/2/6
PARIS	N/2/8	HELSINKI	*/0/2	LOS ANGELES	E/8/10		
PAU	E/0/13	ISTANBUL	N/2/3	MEXICO	E/10/18		
PERPIGNAN	E/1/14	KIEV	N/-4/0	MONTREAL	N/-16/-12		
RENNES	N/1/9	LISBONNE	N/10/14	SAN FRANC.	E/9/13		
ST-ETIENNE	E/-2/8	LIVERPOOL	N/1/6	SANTIAGO	E/9/21		
STRASBOURG	E/-3/6	LONDRES	N/-4/5				
TOULOUSE	E/1/11	LUXEMBOURG	N/-2/5	**AFRIQUE**			
TOURS	N/1/8	MADRID	N/1/6	ALGER	N/7/12		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
***: neige**

Soleil, sauf dans le Nord-Ouest

LA SITUATION est figée sur l'Europe de l'Ouest. Un puissant anticyclone s'est installé pour plusieurs jours sur la France et fait barrage aux perturbations de l'Atlantique. Les nuages venant de l'océan restent bloqués sur la façade nord-ouest de notre pays et recouvrent les régions proches de la Manche samedi matin. Ailleurs, le soleil s'impose rapidement.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Le matin, les nuages domineront du nord de la Bretagne au Cotentin et donneront quelques gouttes. Ils laisseront place à des éclaircies l'après-midi. Le soleil s'imposera plus vite du Morbihan aux Pays de la Loire. Les températures évolueront de 2 à 9 degrés le matin et atteindront une dizaine de degrés l'après-midi.

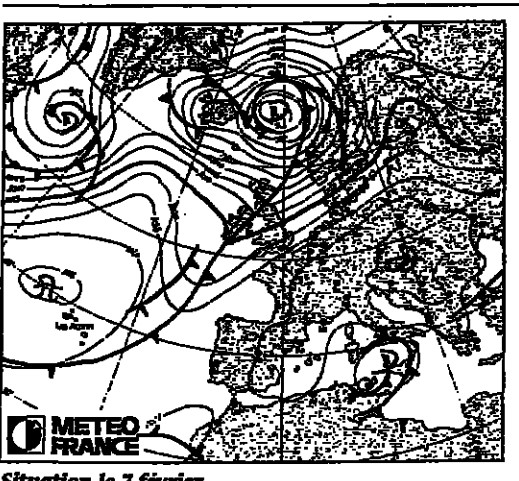
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – De la baie de Seine à la frontière belge, la grisaille restera de mise le matin. Des éclaircies se développeront l'après-midi. Le soleil dominera dès le matin sur les autres régions. Il fera de – 1 à 6 degrés le matin, de 8 à 10 l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les brouillards givrants du matin auront parfois du mal à évoluer en plaine. Il ne fera pas plus de 2 degrés sous cette grisaille tenace. Ailleurs, on profitera du soleil. Les gelées du matin laisseront place à un après-midi doux, il fera de 6 à 9 degrés en général.

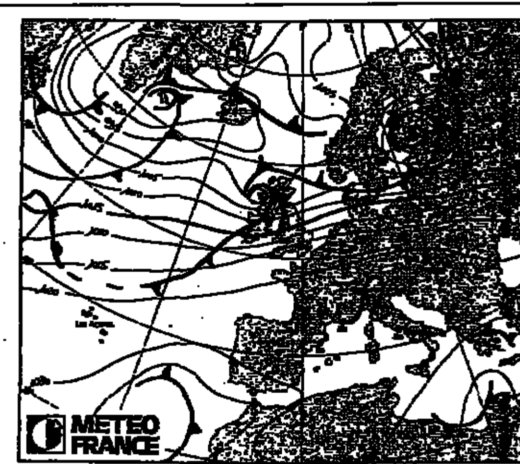
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Cette journée ressemblera aux précédentes, elle offrira de larges éclaircies. Des bancs de brouillard seront présents le matin, surtout près de la Garonne. Les températures n'évolueront pas, partant de – 2 à 3 degrés le matin, elles atteindront de 11 à 16 degrés au meilleur de la journée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le très beau temps se maintient en montagne. Quelques nuages bas pourront gâcher un peu la matinée dans certaines vallées. Les températures restent agréables, les gelées du matin laisseront place à une certaine douceur, il fera de 7 à 10 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil reste au programme de la journée. On notera tout au plus quelques nuages côtiers près du golfe du Lion. Le thermomètre affichera de 4 à 8 degrés le matin, de 13 à 16 degrés l'après-midi.



Situation le 7 février



Prévisions pour le 9 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** L'extension du réseau de trains allemands à grande vitesse InterCity permet de relier Berlin à Hambourg en 2 h 40. Par ailleurs, la Deutsche Bahn a doublé la fréquence des liaisons IC, un train par heure circulant désormais entre Francfort et Berlin.

■ **MALAISIE.** Le nouvel aéroport international de Kuala Lumpur, situé à proximité de Sepang, à environ 50 km de la capitale, devrait être opérationnel au 1er janvier 1998. Il pourra alors accueillir 25 millions de passagers.

■ **FRANCE.** A l'occasion des départs en vacances d'hiver et de Pâques, des restrictions de circulation seront appliquées aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes ainsi qu'aux véhicules transportant des matières dangereuses, a annoncé jeudi la Sécurité routière. Premières interdictions les 15 et 22 février dans la région Rhône-Alpes. Dans le Bassin parisien, les routes de Paris-Rouen, Paris-Orléans, Paris-Le Mans et Paris-Montargis seront fermées le 29 mars, de 8 heures à 12 heures, dans le sens Paris-province.– *(AFP)*

DÉPÊCHES

■ **AUTOROUTES. La Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône** propose des réductions tarifaires pour les automobilistes qui emprunteront l'A5 (Paris-Dijon) au lieu de l'A6 pour les départs et les retours de vacances. Cette opération, menée du vendredi 7 au dimanche 9 février et du vendredi 14 au dimanche 16 février, consiste à faire passer de 150 à 160 francs le tarif Paris-Lyon et à baisser de 163 francs à 110 francs le tarif de l'A5.

■ **VENTES. Mercredi 12 février, à Drouot, une vente** consacrée aux arts du Japon et de la Chine propose plusieurs ensembles de ces petits objets précieux, collectionnés *avec passion dans toute l'Europe* : tabatières chinoises, tsubas, okimonos, netsuksés, laques et céramiques (Piasa, 5, rue Drouot 75009, tél. : 01-53-34-10-10).

■ **ÉDUCATION. En une centaine de pages,** le *Guide du lycée technologique* (hors-série de *Phosphore*, Bayard Presse, 35 F) permet de découvrir un univers souvent mal connu des jeunes et de leurs parents. « *Etes-vous fait pour l'enseignement technologique ? Les dix options à choisir en seconde, les différents baccalauréats et leurs spécialités* » : ces thèmes sont abordés de manière vivante et accessible, sous forme de questions-réponses, parfois illustrées par des reportages (une semaine au lycée agricole). Enfin, un important carnet d'adresses recense tous les brevets de technicien supérieur (BTS) et les instituts universitaires de technologie (IUT) par spécialités.

■ **GUIDE DES ÉTUDES.** L'édition 1997 du *Guide des études* (Bayard Presse, 69 F) vient de paraître. Elle s'adresse aux parents qui veulent suivre la scolarité de leurs enfants, de la sixième au baccalauréat. Chaque classe (horaires, programmes, options) est examinée en détail, avec des chapitres consacrés à l'orientation, aux scolarités différentes (élèves handicapés, études d'art et de sport), à l'enseignement des langues et aux études supérieures après la terminale.

■ **OLYMPISME. Soixante-dix étudiants lillois** vont s'efforcer de recueillir dans vingt-deux universités quelque 100 000 signatures à l'appui de la candidature de Lille pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004, a récemment annoncé Lille 2004, le comité de candidature. Le cap des 500 000 signatures, dont le nombre exact est affiché sur un immense panneau sur la Grand-Place, a déjà été franchi.

PRATIQUE

Un logiciel aide les contribuables à remplir leur déclaration

SANS PRÉTENDRE transformer la « douloureuse » en jeu vidéo à succès, la société américaine Intuit apporte une assistance précieuse aux contribuables informatisés. Son logiciel QuickImpôts version 1997 rend la corvée de la déclaration de revenus intelligente, sinon agréable. Il applique les principes de simplicité et de facilité d'emploi qui ont *fait le succès de Quicken*, le célèbre outil de gestion des comptes personnels.

Ainsi traité, l'austère formulaire 2042 de déclaration des revenus perd de son mystère. QuickImpôts affiche à l'écran un reproduction fidèle de l'imprimé de l'administration. Il suffit de remplir les cases avec le filet permanent de ce que les informaticiens appellent une « aide contextuelle ». L'assistance demandée affiche automatiquement les informations correspondant à la zone ou à la case que l'utilisateur est en train de remplir. Des « boutons » permettent de sauter rapidement d'une partie de la déclaration à l'autre (famille, revenus, charges).

Le guide de l'utilisateur fourni avec les disquettes du logiciel se distingue par sa clarté et par le recours, encore trop rare, à un exemple précis pour démontrer les fonctionnalités de QuickImpôts. Un second chapitre est consacré aux revenus fonciers (déclaration 2044), avec report dans la déclaration principale. Le transfert de transaction entre Quicken et QuickImpôts est possible, mais manque de simplicité. La rédaction de la déclaration se conclut bien entendu par le calcul de l'impôt.

Le logiciel présente une synthèse et pousse la précision jusqu'à fournir l'avis d'imposition tel qu'il est émis par l'administration fiscale à la fin de l'été. Lors de la réception du document officiel, le contribuable pourra ainsi comparer *très facilement les résultats* et détecter les éventuelles erreurs.

CONSEILLER FISCAL

Mais la véritable valeur ajoutée du logiciel d'Intuit réside moins dans ce calcul, offert gratuitement par plusieurs serveurs d'Internet, que dans les simulations qu'il permet de réaliser et dans les conseils fiscaux qu'il apporte. « *Il est très facile de mesurer l'impact sur l'impôt du rattachement d'un enfant majeur au foyer fiscal* », explique Hilary Beech, chef de produit chez Intuit. On peut également visualiser l'effet du plafonnement de l'effet du quotient familial pour une famille nombreuse ayant des revenus importants. Enfin, la fonction de conseil financier informe sur les différents placements et permet de les comparer deux à deux. « *Cela permet d'optimiser une déclaration en tenant compte des effets de tranche* », ajoute Hilary Beech. La probabilité d'économiser au moins de prix du logiciel (199 francs TTC) est donc élevée.

Le contenu financier et fiscal de QuickImpôts ne provient pas d'Intuit. La société américaine s'est associée avec l'entreprise française Harvest, un spécialiste des logiciels professionnels de simulation fiscale et patrimoniale qui fournit quinze moteurs de calcul d'impôts pour différents services Minitel. Intuit a intégré le savoir d'Harvest dans la structure de logiciel qui a fait le succès de Quicken et de QuickImpôts dans les pays où ce dernier est déjà *commercialisé*.

« *Nous avons vendu entre trois et quatre millions d'exemplaires de ce produit aux Etats-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne* », précise Hilary Beech, qui indique que les clients ne semblent pas rechigner à l'achat annuel du logiciel. « *La loi de finance modifie 40 à 60 % des règles chaque année. De plus, l'admnistration émet de nouveaux imprimés* », ajoute-t-elle.

De plus, Intuit se propose de profiter de cette mise à jour obligatoire pour apporter des améliorations fonctionnelles au produit. En attendant qu'il soit possible de transmettre électroniquement la déclaration des contribuables, ce qui constituerait une source d'économies importante pour le ministère des finances.

Michel Alberganti

Sur Internet, plusieurs sites offrent gratuitement le calcul de l'impôt 1996, comme, par exemple, celui du ministère de l'économie et des finances :

http://www.finances.gouv.fr/calcul-impot97/index.htm.

Ce site comprend également le texte du Code général des impôts.

SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 6 février. Elles nous sont communiquées par l'association des maires et stations françaises de sports d'hiver qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel 3615 EN MONTAGNE ou 3615 CORUS, Internet : htt : // www.skifrance.fr.

Les chiffres indiquent en centimètres la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 100-250 ; Alpe-du-*Grand-Serre : 20-80 ; Auris-en-Oisans* : 45-250 ; Autrans : 30-60 ; Chamrousse : 50-80 ; Le Collet-d'Allevard : 25-130 ; Les Deux-Alpes : 60-280 ; Lans-en-Vercors : 10-50 ; Meaudre : 15-60 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-70 ; Les Sept-Laux : 40-150 ; Villars-de-Lans : 10-40.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 60-170 ; Les-Carroz-d'Arraches : 59-250 ; Chamonix : 60-220 ; Chatel : 50-170 ; La Clusaz : 40-240 ; Combloux : 50-150 ; Les Contamines-Mont-Joie : 40-145 ; Flaine : 73-230 ; Les Gets : 55-130 ; Le Grand-Bornand : 10-150 ; Les Houches : 40-140 ; Megève : 30-155 ; Morillon : 15-245 ; Morzine-Avoriaz : 30-170 ; Praz-de-Lys-Sommand : 60-130 ; Praz-sur-Arly : 50-140 ; Saint-Gervais : 50-140 ; Samoëns : 15-240 ; Thollon-les-Memises : 90-120.

SAVOIE

Les Aillons : 30-108 ; Les Arcs : 76-180 ; Arèches-Beaufort : 40-170 ; Aussois : 40-100 ; Bonneval-sur-Arc : 90-220 ; Bessans : 90-100 ; Le Corbier : 65-165 ; Courchevel : 33-127 ; La Tania : 35-125 ; Crest-Voland-Cohennoz : 75-100 ; Flumet : 65-140 ; Les Karellis : 60-150 ; Les Menuires : 55-150 ; Saint-Martin-Belleville : 40-150 ; Méribel : 50-125 ; La Norma : 50-220 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 50-140 ; La Plagne : 110-190 ; La Rosière 1850 : 95-190 ; Saint-Francois-Longchamp : 10-150 ; Les Saisies : 115-165 ; Tignes : 111-170 ; La Toussuire : 50-80 ; Val-Cenis : 40-160 ; Val-Fréjus : 20-190 ; Val-d'Isère : 95-210 ; Valloire : 35-125 ; Valmeinier : 35-125 ; Valmorel : 65-160 ; Val-Thorens : 110-210 ;

ALPES-DU-SUD

Auron : 120-240 ; Beuil-les-*Launes* : n.c. ; *Isola 2000 : 140-285* ; Montgenèvre : 130-230 ; Orcieres-Merlette : 80-350 ; Les Orres : 120-280 ; Pra-Loup : 65-270 ; Puy-Saint-Vincent : 80-320 ; Risoul 1850 : 80-210 ; Le Sauze-Super-Sauze : 60-230 ; Serre-Chevalier : 80-300 ; Superdevoluy : 60-270 ; Valberg : 110-240 ; Val d'Allos/Le Seignus : n.c. ; Val d'Allos/La Foux : 215-450 ; Vars : 80-210.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 005-105 ; Cauterets-Lys : 60-110 ; Font-Romeu : 70-120 ; Gourette : 20-150 ; Luz-Ardiden : 40-110 ; La Mongie : 55-110 ; Peyragudes : 50-150 ; Piau-Engaly : 100-240 ; Saint-Lary-Soulan : 15-150 ; Luchon-Superbagneres : 30-135.

AUVERGNE

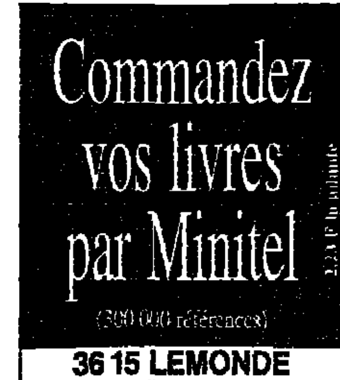
Le Mont-Dore : n. c. ; Besse/Super-Besse : 10-20 ; Super-Lioran : 10-30.

JURA

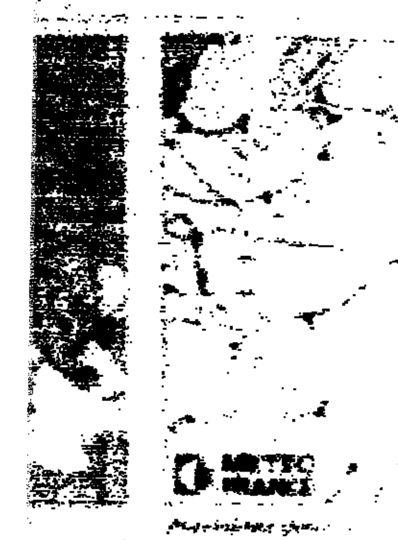
Métabief : 1-46 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 30-80 ; Les Rousses : 10-60.

VOSGES

Le Bonhomme : 50-40 ; La Bresse-Hohneck : 20-40 ; Gérardmer : 20-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 0-25 ; Ventron : 5-15.







MUSIQUE Les 8 et 9 février, quarante mille personnes sont attendues à Nantes pour célébrer le bicentenaire de la naissance de Franz Schubert. Au cours d'une « Folle journée », six cent dix artistes se relaieront pour interpréter cent dix œuvres du compositeur réparties en quatre-vingt-cinq concerts donnés à la Cité des congrès. ● ADULÉ DE SON VIVANT par un petit cercle d'amis et d'interprètes, Schubert ne s'est imposé auprès du public et des musiciens que longtemps après sa mort. ● DEPUIS QUINZE ANS qu'il organise des concerts et des festivals, René Martin a su développer des relations privilégiées avec des interprètes réputés et de jeunes inconnus qu'il a aidés à développer leur carrière. Tous ont répondu à son appel et accepter de se produire dans des conditions assez inhabituelles. Certains d'entre eux seront sur le pont du matin au soir.

Toute la ville de Nantes saisie par la folie Schubert

Quarante mille personnes sont attendues pour fêter le bicentenaire de la naissance du compositeur viennois au cours d'une « Folle journée ». Ignorées de son vivant, ses œuvres comptent aujourd'hui parmi les plus jouées dans le monde

D'OÙ IL EST, quelque part *« entre ciel et bière »* pour reprendre la si juste expression de l'écrivain Dominique Fernandez, Franz Schubert s'est certes habitué à ce que sa musique se soit peu à peu imposée dans les salles de concert, mais l'on aimerait voir sa tête quand quarante mille personnes déferleront les 8 et 9 février sur la ville de Nantes, qui fête le bicentenaire de sa naissance en lui consacrant une « Folle journée ».

Folle journée en effet : trois orchestes, quatorze pianistes, quatre violonistes, deux altistes, cinq violoncellistes, un contrebassiste, un flûtiste, un guitariste, un clarinettiste, un corniste, un bassoniste, sept groupes de musique de chambre, treize chanteurs, sept chœurs, deux orchestres d'harmonie, deux conférenciers, une compagnie théâtrale, en tout six cent dix artistes se présenteront au public pour interpréter cent dix de ses œuvres au cours de cent vingt-cinq concerts et manifestations donnés dans dix salles. N'oublions pas les dix-huit films projetés, la soirée d'Arte et la journée de France-Musique. La fête s'ouvrira par la réitération du seul concert public donné, semble-t-il, du vivant du compositeur, le 26 mars 1828.

Ce triomphe posthume n'est pas venu vite et l'on peut se demander s'il n'aurait pas tardé davantage sans l'admiration éperdue que lui vouèrent les compositeurs Robert Schumann et Franz Liszt et sans son frère qui conserva pieusement ses manuscrits. Le premier, dans la *Neue Zeitschrift für Musik*, publia des articles pénétrants sur la musique de son collègue, saisissant mieux que quiconque sa singularité dès la fin des années 1830. Le second s'en empara, réduisant pour ses dix doigts voix et clavier que Schubert avait fusionnés dans ses lieder, sans amoindrir l'impact émotionnel d'œuvres qu'il s'appropria autant qu'il aida à leur diffusion.

Malgré ces deux admirateurs, la musique de Schubert ne devait réellement s'imposer auprès du public et des interprètes qu'au cours du XXe siècle, même si quelques œuvres du compositeur furent régulièrement interprétées, notamment les lieder. Mais il fallut attendre les pianistes Eduard Erdman et Arthur Schnabel, des chefs comme Wilhelm Furtwängler, Carl Schuricht, Bruno Walter et Oswald Kabasta, la famille Busch et Rudolf Serkin pour imposer définitivement ses sonates pour piano et ses symphonies à partir des années 30, au concert et sur disque. La *Symphonie « inachevée »* n'aura été créée qu'en 1865, à Vienne. Trente-sept ans après la mort du compositeur.


DESSIN MARC TARASKOFF

Schubert ne fut longtemps qu'un musicien apprécié pour ses petites formes. Un talent extraordinaire de mélodiste lui était concédé, mais ses symphonies et plus encore ses sonates pour piano, sa musique religieuse et ses sublimes chants pour soliste et chœurs étaient tenus à l'écart, voire totalement ignorés. Lorsque l'on fêta le centenaire de la mort du musicien en 1928, Serge Rachmaninov apprit l'existence des sonates à cette occasion. Il connaissait ce que les mélomanes connaissaient : les impromptus et les moments musicaux que l'on pose sur le pupitre des apprentis pianistes, quelques lieder, quelques symphonies et la *Wanderer Phantasie*, que les virtuoses avaient adoptée tant il est payant de la jouer en public : elle est l'une des rares concessions de Schubert au délire des doigts.

UNE MATURITÉ DÉROUTANTE

En quelques années, le statut de Schubert devait changer, en même temps que celui de Mozart. Ce talentueux outsider devait entrer à partir des années 60 dans le club très fermé des compositeurs (Bach, Mozart, Beethoven, Chopin) dont la musique est en permanence jouée et écoutée dans le monde : cette « œuvre » ininterrompue dure maintenant depuis plus de trente ans. La musique de Schubert ne s'est pas imposée plus tôt pour des raisons qui tiennent à la vie de bohème d'un musicien modeste et idéaliste, adulé par un petit cercle d'amis et, bien sûr, à son esthétique qui imposait un nouveau concept du temps musical.

Schubert devint Schubert un beau jour de 1814, en composant *Marguerite au rouet*. Avant ses dix-sept ans, il s'imposait comme l'un des génies les plus précoces de la musique. Pas par son habileté ou son métier, mais par ce qu'il dit. En 1815, il livre *Le Roi des aulnes*, une année avant *Le Barbier de Séville*, de Rossini. Encore adolescent, il compose deux œuvres d'une maturité que Mozart n'approchera que ses vingt ans passés.

Créer dans l'ombre de Beethoven (que Schubert côtoya de loin dans la petite ville de Vienne) des quatuors à cordes, des symphonies et des sonates qui, loin de s'appuyer sur la notion du développement thématique, le remplaçaient par l'accumulation, la redite, par un développement psychologique soumis au chant et à la seule introspection ne pouvait que dérouter la majorité du public et des interprètes. *« Les divines longueurs »* de Schubert si appréciées de Schumann, la douleur parfois hallucinée de sa musique rebutaient une société européenne fascinée par l'opéra italien et français du XIXe siècle... que l'on jetterait pourtant à la déchetterie si c'était le seul moyen de sauver les quelques minutes du mouvement lent de la *Sonate en la majeur D. 940* ou le dernier lied du *Voyage d'hiver*.

L'une des caractéristiques de la musique romantique allemande qui se situe dans le sillage de Beethoven tient dans son caractère dominateur, dans cette façon impérieuse qu'elle a d'imposer son discours à des auditeurs qui se délectent de cet asservissement auquel ils sont accrochés comme à une drogue – le compositeur Federico Mompou (1893-1987) n'aimait pas Beethoven pour cette raison. Schubert ne s'adresse ni à l'humanité ni à la foule, il parle à chacun d'entre nous. Ce qu'il dit ne se partage pas et nous renvoie à nos propres faiblesses, à notre propre malheur. Schubert est rarement optimiste comme il l'est dans *La Truite*. Il se dérobe aux interprètes et parfois à notre écoute : qui peut supporter le *Voyage d'hiver*, le *Quintette à deux violoncelles* ? Un film nous montre Arthur Rubinstein tétanisé face à cette dernière œuvre qu'il voulait entendre l'instant de sa mort. Schubert se délivre avec célérité d'une musique exogène à sa vie sociale, consubstantielle à ses souffrances, à son errance de *wanderer*, à ses doutes. Peut-être sommes-nous enfin prêts à le comprendre.

Alain Lompech

René Martin, organisateur de la « Folle journée »

« Il n'y a pas de raison pour que le classique n'attire pas autant de monde que le rock »

NANTES
de notre correspondant

Depuis 1981, René Martin a multiplié les initiatives pour faire découvrir et aimer la musique classique. Directeur artistique de nombreuses manifestations, dont les festivals de La Roque-d'Anthéron, de La Grange de Meslay ou de l'abbaye de Fontevraud, il a créé en 1995 la « Folle journée » à Nantes.

« D'où est née l'idée de la « Folle journée » ?

– Plusieurs signes, notamment le succès du film *Amadeus*, me laissaient penser que la musique classique peut toucher un public beaucoup plus large que celui des mélomanes si elle est démythifiée. En voyant, le dimanche, au Musée des beaux-arts de Nantes, des milliers de personnes passer d'une salle à l'autre, lors de grandes expositions, je me demandais pourquoi elles ne passeraient pas d'une salle de concert à une autre ? Le déclic m'est venu en allant avec mon fils écouter le groupe U 2 jouer devant trente-cinq mille personnes au stade de la Beaujoire. Je me suis dit : "Il n'y a pas de raison pour que la musique classique n'attire pas autant de monde que le rock", sans pour autant devoir organiser un concert de Pavarotti sonorisé dans un stade. Il me manquait le lieu. Je l'ai trouvé quand le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault, m'a donné carte blanche pour utiliser la Cité des congrès de la ville. Sa qualité technique est déterminante, ses huit salles ont une acoustique exceptionnelle et le public peut s'y déplacer sans créer une ambiance de foire.

– Le succès a-t-il été immédiat ?

– La première année, j'avais tellement peur que je n'avais prévenu aucun média national que j'organisais une « Folle journée » Mozart. J'espérais vendre 15 000 billets sur le seul nom de Mozart. On en a vendu 25 000. La deuxième année était consacrée à Beethoven : 35 000 billets sont partis. On aurait pu croire que la musique plus intime de Schubert attirerait moins de monde. Mais, à quatre jours de la « Folle journée », il y avait 36 000 billets réservés, pour un maximum théorique de 45 000 fauteuils. Je pense que l'on atteindra les 40 000 entrées. Le plus étonnant est que ce public, très familial, vient principalement de Loire-Atlantique. En recoupant les fichiers de l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, de l'Opéra de Nantes et du CREA, on arrive à 5 000 habitués. Une grande partie des gens qui viennent à la « Folle journée » ne vont donc jamais, autrement dit, écouter un concert de musique classique.

– Qu'est-ce qui différencie la « Folle journée » d'un festival ?

– Un festival dure plus longtemps. Les quatre-vingts concerts de la « Folle journée » Schubert seront donnés entre le samedi après-midi et le dimanche soir. Avec les films, les pièces de théâtre et les tribunes du disque, il y aura cent vingt propositions de rencontre avec les musiciens permettant de découvrir toutes les facettes du compositeur. L'idée est de rendre la musique classique accessible à un public non initié qui craint la longueur d'un concert habituel et que rebute son prix. Les concerts dureront cinquante minutes au maximum pour un prix moyen de 45 F. Mais on ne sacrifie rien à la qualité. Tout le répertoire de Schubert sera abordé, y compris certaines messes ou oratorios très rarement joués, et pas seulement *La Truite* ou le quatuor *La Jeune Fille et la Mort*. Les œuvres interprétées le seront intégralement dans des salles fermées permettant l'échange entre les musiciens et le public. Mais, dans la grande halle, un kiosque permettra aussi d'écouter, de façon impromptue, un petit concert toutes les vingt minutes.

– Comment réagissent les musiciens ?

– Ils sont ravis de sortir de leur cadre traditionnel et d'entretenir des relations différentes avec les spectateurs. Ils acceptent des contraintes inhabituelles car ils nous connaissent et nous font confiance, pour certains depuis quinze ans. Gérard Caussé, l'un des meilleurs altistes européens, va, par exemple, donner neuf concerts en une journée et demie !... »

Propos recueillis par
Adrien Favreau

600 artistes, 80 concerts, 8 pièces de théâtre

La « Folle journée » Schubert est organisée par le Centre de réalisations et d'études artistiques (CREA), une structure dirigée par René Martin et la Cité des congrès de Nantes, gérée par la municipalité. Budget de la manifestation : 3 millions de francs seulement, dont 1,8 million pour la partie artistique.

Plus de six cents artistes donneront quatre-vingts concerts dans les huit salles et la grande halle de la Cité des congrès. Parallèlement, dix-huit films seront projetés et huit pièces de théâtre touchant à Schubert seront interprétées, tandis que quatre tribunes de critiques de disques permettent d'écouter et de comparer les versions différentes d'une même œuvre. A cette occasion, la FNAC de Nantes a répertorié huit cents œuvres enregistrées de Schubert qui seront proposées à la vente. L'Union nantaise du commerce de détail, qui réunit vingt-cinq associations de commerçants du centre-ville, a mobilisé cinq cents commerçants, qui ont décoré leurs vitrines sur le thème de Schubert, diffusé sa musique et distribué les programmes de la « Folle journée ».

Le programme

Du concert d'ouverture donné le samedi 8 février à 14 heures à celui de clôture qui commencera le dimanche 9, à 19 h 30, six cent dix interprètes se relaieront dans les dix salles de concert de la Cité des congrès de Nantes. *Premiers en lice* : la mezzo-soprano Elsa Maurus, le baryton Robert Holl, le Quatuor Sine Nomine, le Trio Wanderer, le pianiste Michel Dalberto, le Chœur de chambre de Cologne dirigé par Peter Neumann donneront la réplique du seul concert public donné par Schubert de son vivant. Auditorium Goethe, 14 heures.
Parmi les cent dix concerts et manifestations, soulignons :

● Auditorium Goethe
Samedi 8. 17 h 30 : *Troisième et Huitième Symphonie*, par le Sinfonia Varsovia, Michaël Schonwandt (direction) ; 19 heures : *Neuvième Symphonie*, par l'Orchestre national des Pays de la Loire, Moshe Atzmon (direction) ; 22 heures : *Lazarus, cantate pour solistes, chœur et orchestre*, par Barbara Schlick, Vasilijka Jezoveck, Johann Kalpers, etc, Chœur de chambre de Cologne, Collegium Cartusianum, Peter Neumann (direction).
Dimanche 9. 10 h 30 : *Messes en sol majeur D 167* et *D 324*, par Elsa Maurus, Olivier Lalouette, Thierry Félix, Ensemble vocal de Nantes, Ensemble instrumental, Paul Colléaux (direction) ; 16 heures : *Rosamunde, musique de scène*, Sinfonia Varsovia, Michaël Schonwandt (direction) ; 17 h 30 : œuvres pour soliste vocal et chœur, par le Chœur Accentus, Laurence Equilbey (direction) ; 19 h 30 : *Konzerstück pour violon et orchestre, Offertoire pour ténor, chœur et orchestre, Symphonie « inachevée »*, par David Grimal (violon), Simon Edwards (ténor), Sinfonia Varsovia, Michaël Schonwandt (direction).

● Salle Wanderer
Samedi 8. 14 heures : *Wanderer Phantasie* et *Lieder* transcrits par Liszt, par Brigitte Engerer (piano), *Trio op. 99* et *Notturno*, par Régis Pasquier (violon), Roland Pidoux (violoncelle), Jean-Claude Pennetier (piano) ; 22 h 30 : *Impromptus*, par Abdel Rahman El Bacha (piano).
Dimanche 9. 11 heures : *Moments musicaux* et *Sonate D 684*, par Andrei Vieru (piano) ; 16 heures : *Sonate D 960*, par Michel Dalberto (piano) ; 18 h 30 : *Trio op. 100*, par le Trio Wanderer.

● Salle Rosmunde
Samedi 8. 14 h 30 : *Quatuor à cordes D 504* et *Mouvement de quatuor*, par le Quatuor Lindsay ; 18 h 25 : *Quintette à deux violoncelles*, par le Quatuor Lindsay et Christoph Henkel (violoncelle).
Dimanche 9. 18 h 30 : *Octuor pour cordes et vents*, par un ensemble de solistes dont Régis Pasquier, Gérard Caussé, Romain Guyot, Hervé Joulain.
Et quantité d'autres concerts dont les grands cycles de Lieder, des duos, trios, récitals de piano, de pianoforte et des concerts filmés et des films biographies.
France-Musique et Arte consacrent de nombreuses émissions à cette journée spéciale.
Cité des congrès, 5, rue de Valmy, Nantes. Location, tél. : 02-51-88-22-68. De 9 heures a 13 heures jusqu'au 8 février. De 20 F à 90 F.

A Strasbourg, Jean-Louis Martinelli abat la statue d'« Andromaque »

ANDROMAQUE, de Racine. Mise en scène : Jean-Louis Martinelli. Avec Sylvie Milhaud, Jean-Yves Dubois, Alain Fromager, David Morisseau, Agathe Rouillier... THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG, 13, rue de Phalsbourg, 67 Strasbourg. Tél. : 03-88-35-44-52. Jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 à 20 heures ; dimanche 9 heures à 15 heures. Durée : 2 h 10. 125 F. Jusqu'au 9 février.

STRASBOURG
de notre envoyée spéciale

En raison de travaux au Théâtre national de Strasbourg, Jean-Louis Martinelli et son équipe ont déplacé leurs activités à Wacken, un vaste hall de foire jouxtant une patinoire. L'expérience est intéressante. Elle permet de jouer avec un espace mobile, d'inventer de nouvelles scénographies. Pour *Andromaque*, Antoine Dervaux a imaginé un couloir de sable entre des gradins postés face à face, qui peuvent accueillir deux cent cinquante spectateurs. Cette jauge restreinte signe un parti pris de mise en scène : elle fait tomber la statue d'*Andromaque*. Le public ne lève pas les yeux pour entendre la tragédie de Racine, comme dans les salles à l'italienne, il les baisse. Tout se joue au plus près de la terre, une terre affreusement meurtrie.

Pyrrhus, roi d'Epire, marche pieds nus. Andromaque, Hermione et Oreste aussi. Le sable empoussière le tissu de leurs vêtements et mange le bas de leurs corps. Un an après la fin de la guerre de Troie, ils se battent. Avec leurs armes : l'amour à mort, une haine vitale. Astyanax, le fils d'Andromaque et d'Hector, captif avec sa mère de Pyrrhus, apparaît entièrement vêtu d'une armure. La vue de cet enfant, déjà guerrier, malgré lui, a quelque chose de terrible. Elle nie l'existence d'Astyanax, sinon comme prolongement de l'histoire des adultes qui l'entourent.

« TROIS CŒURS »

« Réunissez trois cœurs qui n'ont pu s'accorder », dit Oreste avant de verser dans la folie. Oreste aime Hermione, qui aime Pyrrhus, qui aime Andromaque, fidèle à l'amour d'Hector mort. Jean-Louis Martinelli doute de ce résumé d'*Andromaque*. Trois cœurs ? Non, dit la mise en scène. Il s'agit de corps privés de raison, dépossédés. Des statues de chair qui peu à peu deviennent des machines de guerre contre elles-mêmes.

Cet abandon au corps dicte un phrasé très particulier. Ce n'est pas le chant classique de Racine qu'on entend, mais le hurlement bas d'une conversation d'effroi. Les voix se détachent avec une clarté presque intense dans le silence brut du hall Wacken, et cela est beau, simple, sans pathos. Des comédiens sont là, qui jouent *Andromaque* à l'aune de la séparation qui les unit. Et si, parmi eux, les seconds rôles marquent quelque faiblesse – mis à part Jean-François Perrier (Phoenix) –, les principaux protagonistes portent en eux la singularité qui attache le regard et le rend aimant : Sylvie Milhaud – impériale Andromaque à la voix grave –, Jean-Yves Dubois – Pyrrhus rodé aux joutes –, Alain Fromager – Oreste aux ailes brisées –, et Agathe Rouillier – Hermione en digne fille d'Hélène –, tous concourent à la belle tenue du spectacle.

Brigitte Salino

Voyage au « pays de l'or » dans les royaumes du Nil

A l'Institut du monde arabe, à Paris, une exposition est consacrée au Soudan de l'Antiquité. L'essentiel de cette présentation est organisé sur un vaste plateau ouvert qui évoque une fouille archéologique

Les civilisations antiques de la haute vallée du Nil sont longtemps restées dans l'ombre de l'Egypte pharaonique. Aux Vᵉ et IVᵉ millénaires avant notre ère, elles furent pourtant l'une des sources culturelles de l'Egypte ancienne avant d'être colonisées par elle, puis soumises aux Koushites et aux souverains du royaume de Méroé. Ces civilisations sont mal connues, en dépit des explorations entreprises dès le XIXᵉ siècle et des nombreux vestiges aujourd'hui étudiés sur le sol soudanais. L'Institut du monde arabe (IMA), à Paris, accueille une exposition venue de Munich et consacrée au Soudan ancien. Un plateau qui évoque une fouille archéologique rappelle les zones historiques de ce long voisinage. De la Nubie mythique au Soudan d'aujourd'hui, c'est un voyage fascinant au « pays de l'or » qui se termine sur la présentation du trésor de la reine Amanishakhéto.

SOUDAN, ROYAUMES SUR LE NIL. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 7ᵉ. De 10 heures à 18 heures, fermé lundi. Tél. : 01-40-51-38-38. Jusqu'au 31 août. Catalogue sous la direction de Dietrich Wildung, IMA/Flammarion éd., 428 p., 395 F.

Un lion, la gueule ouverte, avale un homme dont on n'aperçoit plus que la tête effarée. Cette petite statuette de fritte bleu – un matériau de synthèse – date de 1380 avant notre ère. Elle illustre de manière saisissante la mainmise du Nouvel Empire égyptien sur les royaumes de Nubie. Les dents de l'animal, qui symbolise le pharaon, sont fichées dans la chevelure crépue de sa victime, aux traits négroïdes, les yeux exorbités et la bouche entrouverte pour un ultime cri. Ces scènes se répètent plusieurs fois à l'Institut du monde arabe (IMA), qui accueille la belle exposition venue de Munich et consacrée au Soudan ancien.

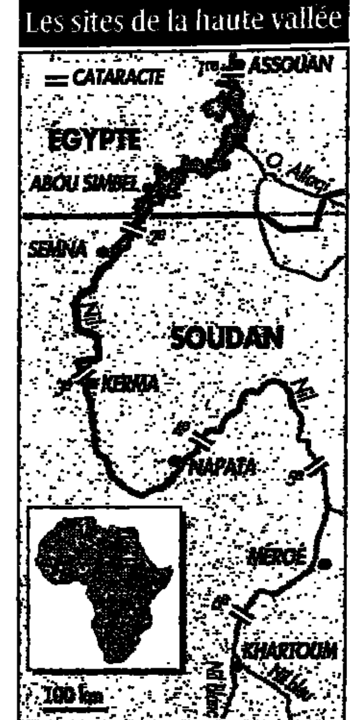
Sur un fer de hachette, un lion terrasse une antilope ; sur la lame d'une dague, le même animal s'attaque à un homme de type nubien. Les symboles sont clairs. Plus loin, un Nubien est représenté couché, les mains liées derrière le dos. Visiblement, ces royaumes nilotiques entretiennent avec leur puissant voisin du nord des rapports de forces et de sujétion. Qui parfois s'inversent : le sujet devient, à son tour, le dominateur, jusqu'à coiffer la double tiare du pharaon. Ce va-et-vient, belliqueux ou non, a imprégné durablement toutes les civilisations écloses au bord du Nil, jusqu'à la sixième cataracte.

Des civilisations mal connues en dépit des explorations entreprises dès le XIXᵉ siècle et des nombreux vestiges aujourd'hui étudiés sur le sol soudanais par des équipes internationales (soudanaises, allemandes, françaises, suisses). Aussi l'essentiel de l'exposition se présente-t-il sur un vaste plateau ouvert qui évoque une fouille archéologique. Plateau clairement découpé en zones historiques rappelant les étapes de ce long voisinage. Après les poteries, témoignages de la préhistoire nubienne, les stèles gravées de hiéroglyphes attestent des échanges entre l'Ancien puis le Moyen Empire égyptien (2600-1650 avant J.-C.) et les principautés établies au sud de la première cataracte (Kerma). Echanges commerciaux entrecoupés d'expéditions militaires. Sésostris Iᵉʳ (1970-1925 avant J.-C.), souverain du Moyen Empire, installe des colonies fortifiées dans une zone tampon située entre la première et la deuxième cataracte. Ses successeurs édifient ici une ligne Maginot du désert, aujourd'hui submergée sous les eaux du lac Nasser.

PARURES

Une stèle trouvée à Semna, au sud de la deuxième cataracte, contient une inscription de Sésostris III (1878-1840 av. J.-C.) : *« Lorsqu'on marche contre le Nubien, il prend la fuite. Ce ne sont pas des hommes qui méritent le respect. »* Le ton martial relève surtout de la propagande. Dès que le pouvoir égyptien faiblit, la sujétion s'atténue ou disparaît. Restent les voies commerciales, qui véhiculent mille objets dont ces parures présentées à l'IMA.

Avec le Nouvel Empire égyptien (1540-1080 av. J.-C.), l'occupation de la Nubie sera effective. Amosis, qui ouvre la XVIIIᵉ dynastie, se lance à la conquête du sud. Son fils, Aménophis Iᵉʳ (1525-1505), s'aventure au-delà de la troisième cataracte et décide la colonisation du royaume de Koush. Toutmosis Iᵉʳ (1505-1493) fait graver sur le roc des inscriptions pour glorifier sa victoire. En dépit de soulèvements sporadiques, la Nubie est pacifiée jusqu'au-delà de la quatrième cataracte. Napata devient la grande place du sud de l'empire, la douane par laquelle entrent les produits venus des régions plus méridionales de l'Afrique. Le monumental bélier de granit aux cornes métalliques présenté à l'IMA ornait l'allée d'un temple de Djebel Barkal (Napata). Il porte le cartouche d'Aménophis III (1405-1367). Les Nubiens apparaissent alors fréquemment dans l'art égyptien. Et pas seulement sous forme de caricature : la minuscule tête d'homme (4 centimètres de haut) de bronze, or, cornaline et obsidienne, au visage lisse et aux cheveux crépus, est techniquement et artistiquement un chef-d'œuvre.



Les sites de la haute vallée

LE RÈGNE DE TAHARQA

Avec la dissolution du Nouvel Empire, la situation s'inverse. Une principauté koushite indépendante se constitue autour de Napata vers l'an mil avant notre ère. Vers 760, le roi Kashta conquiert la haute Egypte. Puis, pendant plus d'un demi-siècle (716-656 av. J.-C.), une dynastie koushite domine toute l'Egypte. Le plus glorieux de ces souverains, Taharqa, règne du delta jusqu'au-delà de la sixième cataracte. C'est là, dans l'extrême sud, à Méroé, qu'il fait élever une série de pyramides. Son règne s'achève mal : il est chassé du nord par les envahisseurs assyriens et se replie sur Napata. Le royaume de Méroé, qui lui succédera vers 300 avant notre ère, s'épanouira pendant près de six cents ans. En contact avec l'Egypte grecque puis romaine, il est l'intermédiaire obligé du monde méditerranéen avec l'Afrique méridionale. Paradoxalement, sa fin vient du sud : il est détruit par le royaume christianisé d'Axum (actuelle Ethiopie), vers 350 de notre ère.

Le style développé par le royaume de Koush privilégie des formes plus massives, plus puissantes, souvent plus lourdes que celles de son modèle égyptien. Ainsi ce buste de la reine Ankhemtyénénet ou cette statue du roi Senkamanisken, le cou athlétique, la tête enfoncée dans les épaules, les bras musculeux, le nez épaté et la bouche lippue, qui dégage une étonnante impression de force. Les figures méroïtiques dérivent, elles, vers une sorte d'archaïsme égyptien. Elles en accentuent la géométrie, comme cette effigie du dieu Anubis inscrite sur un montant de pierre.

L'influence du monde hellénistique se fera aussi sentir : la grande Vénus de Méroé transpose un modèle grec en utilisant le langage formel de l'art local ; un verre gravé, semblable à une flûte à champagne, où l'on retrouve le dieu Osiris, proclame en lettres grecques : *« Bois et tu vivras. »* L'exposition de l'IMA s'achève par la présentation d'un trésor : celui de la reine Amanishakhéto, découvert au fond d'une tombe méroïtique. Il ne manque plus qu'une malédiction poursuivant les archéologues sacrilèges pour parfaire le parallèle avec l'Egypte. Et transposer jusqu'en Nubie les secrets de la Grande Pyramide.

Emmanuel de Roux

Le trésor de la reine Amanishakhéto

Bracelets, anneaux-écussons, bagues à intaille, figurines, chaînettes de scarabées, pendentifs, collerettes, ornements d'oreilles, colliers, embouts de canne, le tout en or, orné de pâtes de verre et de cornaline, constituent le trésor de la reine Amanishakhéto (IIIᵉ siècle avant J.-C.). Il a été découvert à Méroé, en 1834, par le docteur Giuseppe Ferlini, arrivé au Soudan dans les fourgons des troupes du pacha d'Egypte Méhémet Ali. L'Italien fit démonter un certain nombre de pyramides funéraires et s'empara du trésor, laissant derrière lui plusieurs monuments démantelés. En 1837, il le proposa à la vente. Louis Iᵉʳ de Bavière en acheta un premier lot. Il fallut une expédition à Méroé, conduite par l'égyptologue Richard Lepsius, pour établir l'authenticité du trésor, identifié comme étant celui de la reine Amanishakhéto, pour que le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV achetât le second lot. Les parures partagées entre les musées de Berlin et de Munich sont réunies ici pour la première fois.

Un artiste demande au Musée national d'art moderne la transparence sur les prix de ses acquisitions

LE CONTRIBUABLE est-il en droit de savoir le prix des œuvres d'art qu'un musée achète en son nom ? Cette question est au centre d'une bataille juridique menée, depuis 1994, par l'artiste Fred Forest contre le Musée national d'art moderne (MNAM) du Centre Georges-Pompidou. Le premier invoque un légitime droit à l'information ; le second, la protection, par le secret, d'un secteur fragile – en l'occurrence, l'art moderne et contemporain –, trop souvent décrié à force d'arguments parfois démagogiques. L'affaire met en question la viabilité d'un marché soutenu par les pouvoirs publics et la capacité du contribuable à obtenir des chiffres qui peuvent sembler vertigineux à beaucoup, sachant qu'une œuvre d'art contemporaine peut largement dépasser 1 million de francs.

Le conflit a surgi en 1994. Se réclamant de la loi de 1978 sur la transparence de la comptabilité publique, Fred Forest demande à quel prix le Musée national d'art moderne a acheté une œuvre de Hans Haacke, *Shapolsky* (1971). Incité à répondre par la commission d'accès aux documents administratifs (Cada), le MNAM s'exécute, déclarant avoir acheté 1,2 million de francs cette œuvre à la galerie Françoise Lambert, de Milan. Mais, dans une lettre adressée au président de la Cada, Germain Viatte, directeur du MNAM, explique pourquoi les acquisitions doivent se faire dans la discrétion : *« Il y a quelques années, une œuvre capitale de Barnett Newman a été détruite dans un musée allemand par un acte de vandalisme, consécutif à la publication dans la presse du prix d'acquisition du tableau. »*

EXCÈS DE POUVOIR

Fred Forest ne se contente pas de cette victoire, et demande le prix de toutes les œuvres achetées par le MNAM depuis 1985. Le musée refuse. L'artiste saisit alors le tribunal administratif. Le musée invoque un article de la loi de 1978 qui stipule qu'une administration peut refuser cette demande dans le cas où *« la consultation ou la communication porterait atteinte au secret en matière industrielle et commerciale »*.

Le tribunal administratif balaie l'argument et annule, pour excès de pouvoir, le refus du musée dans un jugement du 7 juillet 1995. Inquiet, le Centre Georges-Pompidou demande aujourd'hui au Conseil d'Etat de casser cette décision et développe ses arguments : un arrêté du ministère de la culture de 1980 stipule que *« les documents relatifs à l'acquisition à titre onéreux ou à la commande d'œuvres et d'objets d'art »* peuvent ne pas être communiqués.

En fait, les musées avouent acheter *« à des prix privilégiés »*. Divulger leurs transactions pourrait déstabiliser un marché de l'art mal en point. *« Le MNAM achète souvent trop cher, non pas au meilleur moment, mais au plus fort de la cote*, réplique Fred Forest. *Publier les prix l'inciterait à se sentir plus responsable. »* Transparence oblige, l'artiste a ouvert sur Internet un site consacré à ce procès.

Le jugement du Conseil d'Etat interviendra le 17 février. Lors de l'audience du 15 janvier, le commissaire du gouvernement, tout en rejetant nombre d'arguments du Centre Georges-Pompidou, a mis en avant les *« spécificités du marché de l'art contemporain, où, d'une part, le cours d'une œuvre détermine la cote de l'artiste et où, d'autre part, le marché est particulièrement sensible aux stratégies d'achat des opérateurs publics »*. D'où sa conclusion, clairement en faveur du musée : *« Cette fragilité des cours, cette volatilité du marché par rapport aux initiatives des musées nous incite à préserver au titre du secret commercial la confidentialité des transactions. »*

Michel Guerrin

Manifestation de soutien à Châteauvallon

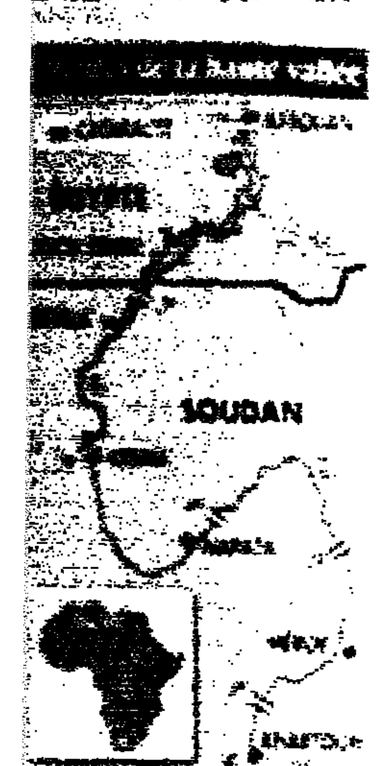
UNE CONFÉRENCE DE PRESSE regroupant les différents comités et organisations de soutien à Gérard Paquet et à Châteauvallon devait se tenir, vendredi 7 février à 11 heures, au cinéma 14 Juillet-Odéon, à Paris. Les participants souhaitent organiser « un rassemblement républicain », jeudi 13 février, devant le palais de justice de Toulon. Ce jour-là, le tribunal de grande instance doit se prononcer sur l'éventuelle dissolution du Théâtre de la danse et de l'image de Châteauvallon, réclamée par le maire Front national de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier.

Par ailleurs, dans un communiqué commun, rendu public mercredi 5 février, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, Jean-Claude Gaudin, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Hubert Falco, président du conseil général du Var, confirment que, *« dans l'hypothèse d'une dissolution de l'association, le domaine de Châteauvallon ne saurait être utilisé à un autre projet que celui pour lequel il a été conçu depuis son origine. Ils s'engagent à mettre sur pied une nouvelle structure, dont le projet soit comparable à celui de l'association actuelle* (...) ». On apprend d'autre part que Gérard Paquet, licencié le 1ᵉʳ février de son poste de directeur, se verrait confier par le ministère de la culture une mission afin d'étudier la préfiguration d'une sorte de « Châteauvallon en exil ».

DÉPÊCHE

■ **INTERMITTENTS : les responsables** de la Cité de la musique, au parc de La Villette à Paris, occupée depuis une semaine par les intermittents du spectacle, ont annoncé, jeudi 6 février, l'annulation de deux concerts prévus dans sa grande salle. Les places vendues pour le concert du Quatuor Borodine de Moscou, prévu vendredi 7 en soirée, et pour celui des Musiciens du Louvre-Orchestre de chambre de Grenoble, dimanche 9 en matinée, seront remboursées aux guichets de la Cité de la musique. Les intermittents du spectacle entendent maintenir cette occupation afin d'obtenir du CNPF l'ouverture de discussions portant sur le régime de leur assurance-chômage. Ils prévoient aussi des manifestations à Paris le 8 février au Théâtre des Champs-Elysées pour la remise des Césars et le 10 février au Palais des congrès pour les Victoires de la musique.





...s royaumes du Nil

Manifestation ... à Châteauvallon

... fête ses un an.

CLASSIQUE

Blur fait grésiller ses amplis

Le cinquième album du quatuor britannique délaisse la pop sophistiquée pour un rock bruitiste

LONGTEMPS militant de pointe de l'anglo-centrisme pop, Blur a fini par ne plus supporter son uniforme de parfait écolier britannique. Gonflée par les médias – avec l'accord tacite des groupes et de leur maison de disques –, la bataille que les Londoniens livrèrent (et perdirent) en 1995 contre leurs rivaux d'Oasis pour la suprématie de la Britpop, accéléra le phénomène de saturation.

Au début pourtant, Damon Albarn et ses camarades faisaient figure de francs-tireurs. A l'orée des années 90, face à l'hégémonie grunge américaine, ils tentaient en pionniers de redorer le blason du rock insulaire en ranimant les valeurs oubliées de mélodies concises, stylées et dynamiques. Les grands anciens – Beatles, Kinks, Who, Small Faces – et les grands frères du punk et du ska – Jam, Specials, Madness – inspiraient des refrains, relevés aussi par une arrogance et un sens de l'observation qui transformaient ces chansons en des chroniques colorées de l'Angleterre d'aujourd'hui. Transcendées par Blur, ces références allaient aussi attirer beaucoup de « suiveurs » dans le piège du passéisme. Si 1995 avait été riche en albums et concerts excitants pour les initiateurs du mouvement (Pulp, Blur, Oasis, Elastica), 1996 vit certains (Ocean Colour Scene) cultiver un nationalisme musical des plus réactionnaires.

Plutôt que d'exploiter sa propre caricature, Blur a choisi de modifier sauvagement ses apparences. Pour assumer cette cassure, Damon s'est isolé en Islande quelques mois, espérant peut-être que les champs de lave brute le changeraient des pelouses bien tondues. C'est là-bas qu'il a décidé de ne plus mettre en scène les personnages pittoresques de son île natale – comme le faisait avant lui son idole Ray Davies, le leader des Kinks – pour ne plus s'exprimer qu'à la première personne. Manière de mieux revendiquer ses humeurs et ses caprices, de laisser plus de liberté à sa musique. Pour les mêmes raisons, le chanteur s'est mis à lorgner du côté de l'Amérique. Blur retourne-t-il sa veste ? Guidé par les zonards bruyants du rock yankee, il la jette dans la poussière, la piétine et la souille joyeusement. En ouverture de ce cinquième album sobrement éponyme, *Beetlebum* trompe d'abord son monde. Sorti en single (et entré directement numéro un au hit-parade britannique), ce titre ressuscite littéralement les intonations de John Lennon et les Beatles du « double blanc ». On croirait le groupe revenu à ses vieilles fixations harmoniques, si ce n'était cette guitare raide, obsessive, et ce couplet d'une étrangeté plus proche de Can que des Fab Four.

INACHÈVEMENT ET INSTABILITÉ

On s'aperçoit ensuite très vite que Blur prend le contre-pied des précédentes œuvres studio du quatuor. La sophistication habituelle de leurs arrangements, le minutieux apparat qui transformait chaque chanson en comédie musicale de poche laissent place à la violence d'un son cru. Plus proche en cela des performances *live* d'un groupe qui, sur scène, n'a jamais mégoté sur l'impact physique et la puissance des guitares. Cette fois, c'est sur disque que les riffs bavent, que les amplis grésillent et que le chant dérape. Autrefois architecte d'une pop tirée au cordeau, Damon Albarn introduit dans ses partitions les notions d'inachèvement et d'instabilité. Indiscutablement, le rock bringuebalant des *slackers* (glandeurs) américains – Pavement (dont Damon a beaucoup fréquenté le leader, Stephen Malkmus), Sebadoh, Dinosaur Jr. – l'a influencé.

Souvent, cette matière mal dégrossie suggère une idée brillante, qu'on prend plaisir à découvrir aussi vivante et indomptée. On s'enivrera du bluegrass cubiste de *Country Sad Ballad Man*, de la jouissive énergie de *Chinese Bombs*, de l'excentricité accrocheuse du très Pixies *Song 2*, des fantomatiques *Death Of A Party* et *Look Inside America* ou d'un *On Your Own* que pourrait reprendre dans un pub une armée de hooligans. Damon n'a pas perdu en Islande son sourire moqueur, ni son instinct de mélodiste. Parfois pourtant, le groupe se complait dans l'à-peu-près. A force d'être inaboutis, certains morceaux n'arrivent nulle part (peut-être trouveront-ils leur voie dans les remix que doivent en faire prochainement Tortoise, les Dust Brothers, Thurston Moore ou Moby ?). En bons sujets de sa majesté, les quatre Blur jouent souvent de leur concept débraillé comme on pose dans un nouveau costume. Chassez le naturel...

Stéphane Davet

★ *Blur*, 1 CD Food 7243 8 55562 2 7. Distribué par EMI. Sortie le 10 février.

JOSQUIN DES PREZ

Missa « Lesse faire a mi »
Cappella pratensis, Rebecca Stewart (direction)

La couverture du livret donne la clé historique de la messe de Josquin, jusqu'ici dénommée *« la sol fa ré mi »*. En marge du manuscrit de la Bibliothèque apostolique vaticane, le jeune homme au turban, *altus* qui ne doit rien au chant, serait le frère du sultan ottoman Bayézid II, dont l'Occident comptait se servir en vue d'une nouvelle croisade à la fin du XVe siècle. Le prince Djem est présent lors de la messe papale que célèbre à Rome le Borgia Alexandre VI en l'honneur du roi Charles VIII ; il mourra un mois plus tard à Naples, sans doute empoisonné. C'est sa devise qui donne son nom à la partition de Josquin. Restituée dans sa dimension liturgique grâce à l'utilisation d'un graduel romain contemporain, l'œuvre, naguère servie par les Tallis Scholars et Peter Phillips (Philips-Gimell 454 909-2), nous transporte à Saint-Pierre, le 20 janvier 1495. L'ensemble vocal allemand, qui a pris le nom latinisé de Des Prez – *pratensis* – à la veille de ses dix ans, nous convie à une fête qui mérite bien des convives, tant cette œuvre, qui n'est pas d'une séduction facile, est admirablement rendue, nimbée d'une ferveur mariale convaincante. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Ricercar RIC 159166

FRANZ SCHUBERT

Intégrale des œuvres pour piano seul vol. 11 (1)
Michel Dalberto (piano).
Trios D 898 opus post. 99 et D 929 opus 100 (2)
Jos Van Immerseel (piano-forte), Vera Beths (violon), Anner Bylsma (violoncelle).

Saluons deux réalisations qui ne doivent rien à l'opportunité des commémorations. Michel Dalberto continue, avec une élégance un rien hautaine, son intégrale de l'œuvre pour piano seul. Quelques danses oubliées, sa *Variation sur une valse de Diabelli*, d'une poésie lunaire, à peine inquiète, et deux sonates composées à vingt ans, parfois inachevées. Episodes rêveurs et changeants, aux épanchements tenus, qui donnent le sentiment d'une invention constante par la grâce d'une sollicitation impérieuse et douce. Dix ans plus tard, Schubert composait deux trios pour piano qui dépassaient par leur ampleur les codes d'un genre encore mal établi. Le Stradivarius de Vera Beths, le Pressenda de Bylsma mais, plus encore, l'admirable piano-forte Tröndin d'Immerseel, tout juste restauré, donnent à ces pages essentielles la transparence et la rondeur, la fluidité et le captivant lyrisme qui font les versions de référence. La parfaite complicité des artistes, au dialogue tour à tour grave et enjoué, est d'une justesse immédiate et d'une noblesse confondante. *Ph.-J. C.*

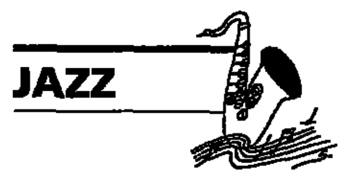
★ 1 CD Denon CO-78845 (1)
1 CD Sony 62 695 (2)

SAMUEL SCHEIDT

Ludi musici (Hambourg, 1621)
Hespèrion XX, Jordi Savall (dir.)

Au service du margrave de Brandebourg, Samuel Scheidt (1587-1654) composa quatre recueils de musique instrumentale ; seul le premier livre de ces *Ludi musici* nous est intégralement parvenu. Les pavanes, gaillardes et courantes, qu'en extrait Jordi Savall établissent la filiation avec le goût raffiné d'outre-Manche que le Saxon apprit à partager au contact de Brade comme par l'enseignement de Sweelinck, les Provinces-Unies accueillant nombre d'exilés anglais. Destinées, sans exclusive, aux ensembles à cordes, ces pièces, tour à tour d'une mélancolie profonde et rêveuse ou d'une vivacité légère, rappellent les partis pris de Dowland. Mais Scheidt transfigure l'héritage populaire, déjà repris par Byrd ou Farnaby, en regardant moins du côté de la fantaisie que de celui de la *canzona* italienne. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Fontalis-Auvidis ES 8559



JAZZ

LES ALLUMÉS DU JAZZ

Le Collector

Pour la deuxième année consécutive plusieurs maisons de disques indépendantes se sont réunies sous l'intitulé « Les allumés du jazz ». Pour sensibiliser les acheteurs au travail de fond de ceux qui, pour certains depuis plus de vingt ans, ont permis au jazz en France de développer ses esthétiques, les « Allumés » se font remarquer chez les derniers disquaires encore existants en France hors de la grande distribution (à peine quatre cents, dont les réseaux types FNAC) avec un enregistrement conçu sur le mode du cadavre exquis des surréalistes. Dix-neuf labels présentent un morceau inédit, voire un groupe inédit. Les dernières notes, une ambiance, annoncent le morceau suivant, créant ainsi une suite ouverte aux plus larges vents d'inspirations. Serge Adam a réinventé un thème de son big band pour trois tubas, une moitié des Outlaws in Jazz ramène la parole de Charles Tyler, Enrico Pieranunzi magnifie son maître Bill Evans, Didier Petit a composé un quartette pour l'occasion, Sylvain Kassap et François Corneloup augmentent leur duo d'une rythmique, Jean Rochard a laissé Noël Akchoté et Tony Hymas utiliser-détourner des bandes déjà enregistrées pour le label Nato, Simon Goubert est en solo... Ce disque sera offert aux acheteurs de deux des trente-quatre références extraites des catalogues des labels jusqu'au 28 février. D'où son titre, *Le Collector*, objet commercial et objet artistique qu'il ne faut pas entendre comme un nouveau – ultime ? – sursaut des « petits », mais d'abord comme une manifestation optimiste de vitalité artistique, et pourquoi pas industrielle. *S. Si.*

★ Un CD ADJ 002.

JEF SICARD QUARTET

Isthme

Pour les multinationales du disque, n'importe quel zigotto un peu doué et esthétiquement inscrit dans les suites du bop (hard, cool, néo...) pourra enregistrer à tour de bras dès lors que sa musique reste « acceptable ». Par qui ? pourquoi ? Cela donne depuis plusieurs années un jazz qui, dès qu'il se mêle de se tourner vers son histoire, le fait en évitant les soubresauts ou les failles, sauf à les contrôler. On est là dans le registre de la représentation. Pendant ce temps certains solistes-compositeurs comme le saxophoniste et clarinettiste Jef Sicard regardent l'histoire du jazz sans oubli, sans hiérarchie et surtout sans poses. Sicard englobe dans son jeu, comme dans ces compositions lumineuses, cette Great Black Music, grande musique noire qui, finalement, demandait surtout que l'on entende une force intérieure, une envie du jazz. Sicard et les membres de son quartette (Matias Pizzaro, piano, Gildas Scouarnec, contrebasse, Christian Lété, batterie, superbe) jouent dans la thématique – hard bop, free – en mouvement, dans cette liberté franche que les artistes savent faire partager. Cette musique se chante et se crie, c'est du jazz qui résiste, qui n'a pas besoin qu'on lui colle une étiquette pour exister. *S. Si.*

★ Un CD Becabel-Charlotte Records CR176. Distribué par Night & Day.

CHANSON

MICHEL ARBATZ

On a marché sur la Terre

Michel Arbatz a l'imagination excentrique. Compositeur pour le théâtre (Armand Gatti, Armand Timar), auteur d'un ouvrage sur l'écriture-chanson (*Le Moulin du parolier*/Ed. Jean-Pierre Huguet), concepteur d'instruments non répertoriés dans les dictionnaires usuels, il a pour son nouvel album trouvé l'inspiration dans un domaine peu fréquenté par les faiseurs de chansons : l'histoire des origines de l'homme. L'anthropologie métamorphosée en art populaire, il fallait oser. Avec dextérité, humour et malice, Michel Arbatz met en mots et en musiques le temps des dinosaures et des pithécanthropes. Entouré de musiciens captivants, dont Renaud Garcia-Fons (contrebasse), Olivier Manoury (bandonéon) et Youval Micenmacher (zarb), il chante le aye-aye (*Le Aye-aye, notre aïeul*), lémurien aujourd'hui en voie de disparition à Madagascar, l'histoire de Gaëtan l'orang-outan qui tua José le chimpanzé (*Comptine pour les enfants singes*), évoque les empreintes de pas humains fossilisées dans la plaine Laetoli (*Ballades des amants perdus*). Devant ce détournement manifeste de leur noble science, les anthropologues ne se sont pas offusqués. Deux d'entre eux se sont même pris au jeu, l'un rédigeant l'introduction du livret (Pascal Picq), l'autre participant à l'enregistrement (Yves Coppens). *P. La.*

★ 1 CD Babel 021982. Distribué par Scalen.

ISABELLE MAYEREAU

Juste une amertume

Après une longue éclipse de dix années, elle finit par réapparaître. C'était à Paris, voilà tout juste un an, au Théâtre de Dix-Heures. Un récital dans lequel elle glissait entre ses anciens titres quelques chansons nouvelles. Les revoilà maintenant, accompagnées de quelques autres, enregistrées en studio avec d'habiles musiciens, dont l'accordéoniste Daniel Mille et le percussionniste Sydney Thiam. Posées sur un fil musical qui oscille du blues au swing folk en bifurquant par des ondulations caraïbes (*Shanghaï Palace*), treize frémissantes confidences livrées avec cette pudeur délicate qui caractérise Isabelle Mayereau depuis *L'Enfance*, son premier album en 1977. Quand elle décrit le désir, elle le fait avec des phrases inachevées (*La Bouche de Gregory Peck*), les élans de bonheur, elle ne les dévoile jamais tout à fait (*Coule, veine*). Si la discrétion a sa préférence, elle ne prend pas parti pour le silence, les non-dits et leur jeu de cache-cache (*Les Mots*). Mélancolique, d'humeur blessée, la délicate chanteuse se méfie des sentiments trop forts (*Juste une amertume*), voudrait chasser ses fantômes (*Dormir*), afin de retrouver peut-être la légèreté des lucioles évoquée dans *Anima*. *P. La.*

★ 1 CD Touchstone Records TST 9910-2. Distribué par Sony Music.



MUSIQUE DU MONDE

MUSIQUES JUDÉO-ARABES D'AUTREFOIS

Comme le souligne très justement dans le livret Bernard Moussali, professeur à l'université de la Sorbonne, concepteur et réalisateur de cet album, la musique profane des juifs arabes reste relativement méconnue. Il convient donc de souligner d'abord l'intérêt historique et documentaire de cette précieuse compilation rassemblant des enregistrements datant de 1910 à 1938. On sera indulgent pour la qualité technique de ces témoignages qui, malgré un travail de nettoyage, restent marqués par les injures du temps. Les voix, superbes, parviennent tout de même à surnager au-dessus du brouillard. Des voix légendaires. Par exemple l'actrice et chanteuse tunisienne Hbîba Msîka, morte en pleine gloire, brûlée dans son lit par un amant jaloux, ou bien la Syrienne Fayrûz Al Halabiyya, qui enregistra de nombreux chants d'amour et des hymnes patriotiques avant de se retirer pour vivre de ses rentes. Entre préoccupations légères (*Sur le lit, fais-moi des câlins ; Viens chez moi*), chant en l'honneur du marabout Mûlây Ibrâhim et mélodie savante de l'école arabo-andalouse, un bouquet de pièces variées, reflets de la diversité d'un répertoire qui porte l'empreinte musicale des pays où il s'est développé. *P. La.*

★ 1 CD Blue Silver 50556-2. Distribué par Mélodie.

CHRIS COMBETTE

Salambô

D'origine guyanaise, Chris Combette a grandi en Martinique. Il y a côtoyé Kali, l'homme au banjo, Tony Chasseur, le chanteur séducteur. Deux figures notoires du monde musical antillais venues le soutenir dans l'aventure de *Salambô*, son deuxième album. Si dans *Plein Sud* (Déclic), le premier disque, la voix manquait parfois d'assise, le chanteur se montre ici beaucoup plus convaincant et son timbre au velours sans accrocs ne manque pas de charme. Auteur-compositeur, Chris Combette plante le décor d'un monde baigné de swing créole, saupoudré de reggae, de raggamuffin et de bossa-nova. Sur une musique à l'humeur solaire où l'on remarque particulièrement le piano chaloupé de Thierry Vaton, il accroche des textes sensibles qui évitent l'écueil des banalités exotiques, ou sempiternelles conjugaisons du verbe aimer, préférant évoquer des sujets moins légers, tels que le racisme, l'esclavage, ou bien la vie des sans-logis. *P. La*

★ 1 CD Déclic 8428692. Distribué par Virgin.

Un Gauguin pour un La Tour

La National Gallery de Washington prête « La Ronde des petites Bretonnes », de Gauguin



LE MUSÉE des beaux-arts de Rennes s'est séparé, pour quelque temps, d'un des plus prestigieux fleurons de sa collection : *Le Nouveau-né*, de Georges de La Tour. Le tableau figure dans la grande exposition que la National Gallery de Washington et le Kimbell Art Museum de Fort Worth (Texas, jusqu'au 10 mai) consacrent au maître français. En contrepartie, le musée rennais accueille *La Ronde des petites Bretonnes*, de Gauguin, que le Musée de Washington n'a prêtée en Europe qu'une fois, il y a quinze ans. Peint à Pont-Aven en 1888, c'est un tableau charnière dans lequel l'approche du paysage relève encore de l'impressionnisme. Comme quoi Gauguin n'adhère pas sans réserve aux idées nouvelles de son jeune ami Emile Bernard, champion du cloisonnisme et de la synthèse. Dans cette exposition-dossier on pourra voir la quasi-totalité de la collection d'œuvres graphiques de l'Ecole de Pont-Aven conservée au Musée de Rennes.

★ Musée des beaux-arts, 20, quai *Emile-Zola*, 35 Rennes. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé le mardi. Tél. : 02-99-28-55-85. Jusqu'au 3 mars.

UNE SOIRÉE À PARIS

Berio Souvenir
Présences 97 à Radio France rend hommage à Luciano Berio, né en 1925. Ont été réunies quelques-unes de ses *Sequenze* pour un instrument (sorte d'études transcendantes qui épuisent les possibilités de jeu) et les *Folk Songs* composées pour Cathy Berberian.
Isabelle Soccoja, Sylvie Sullé (mezzo-sopranos), Christel Rayneau (flûte), Pascal Post (clarinette), Pascal Gallois (basson), Claude Delangle (saxophone), Teodoro Anzellotti (accordéon), Brigitte Sylvestre (harpe), Christophe Gaugué (alto), Nadine Pierre (violoncelle), Gaston Sylvestre, Willy Cocquillat (percussions).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 heures, le 7 février. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Marc-André Hamelin
Ce pianiste canadien a une technique qui lui permet de jouer, comme si de rien n'était, les œuvres les plus virtuoses sans jamais perdre de vue la musique. En plus, il est curieux et exhume des compositeurs et des œuvres oubliées. Dussek : *Sonate pour piano « Retour à Paris »*. Moscheles : *Rondo brillant « Les Charmes de Paris »*. Alkan-Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre nº 3, 1er mouvement*. Liszt : *Hexameron, grandes variations sur « La Marche des puritains » de Bellini.*
Conservatoire national d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mº Rue-Montmartre. 18 heures, le 8 février. Tél. 01-42-30-15-16. De 80 F à 110 F.

Erik Truffaz Quartet
Le trompettiste Eric Truffaz commence à faire parler de lui. Il œuvre dans l'idiome bop avec intelligence, attentif au passé sans pour autant s'y enfermer. Il vient d'enregistrer *Out of a Dream* (Blue Note/EMI)
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Mº Saint-Paul. 20 h 30, les 7 et 8 février. Tél. : 01-42-71-38-38. Entrée libre.

Nouri Kouffi
Originaire de Tlemcen en Algérie, le multi-instrumentiste et chanteur Nouri Kouffi a injecté un sang neuf dans la musique arabo-andalouse et lui a redonné une assise populaire.
Espace Reuilly, 21, rue Hénard, Paris 12e. Mº Montgallet. 20 heures, le 7. Tél. : 01-44-74-90-49. 160 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AMOUR ET CONFUSIONS
Film français de Patrick Braoudé, avec Kristin Scott Thomas, Gérard Darmon, Valeria Bruni-Tedeschi, Patrick Braoudé, Michèle Garcia, Jules Edouard Moustic (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

C'EST POUR LA BONNE CAUSE
Film français de Jacques Fansten, avec Antoine de Caunes, Dominique Blanc, Loïc Freynet, Laurie Lefret, Gaspard Jassef, Medhi Dahiri (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

MESURE D'URGENCE
Film américain de Michael Apted, avec Hugh Grant, Gene Hackman, Sarah Jessica Parker, David Morse, Bill Nunn, John Toles-Bey (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

NAPOLÉON EN AUSTRALIE
Film australien de Mario Andreacchio, avec des animaux (1 h 20).
VF : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
Film français de Jean-Paul Civeyrac, avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (reservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

SPACE JAM
Film américain de Joe Pytka, avec Michael Jordan, Bill Murray (1 h 29).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odeon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

THAT THING YOU DO !
Film américain de Tom Hanks, avec Tom Everett Scott, Liv Tyler, Johnathon Schaech, Steve Zahn, Tom Hanks (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

THE CROW, LA CITÉ DES ANGES (*)
Film américain de Tim Pope, avec Vincent Perez, Mia Kirshner, Richard Brooks, Iggy Pop, Thomas Jane, Vincent Castellanos (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

RÉGIONS

Une sélection musique classique, jazz, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

CAEN
Orchestre de Caen
Roussel : *Le Festin de l'araignée*. Malec : *Arco 11*. Berlioz : *Nuit d'été*. Françoise Pollet (soprano), Pascal Rophé (direction).
Grand Auditorium, 1, rue du Carel, 14 Caen. 21 heures, le 11 février. Tél. : 02-31-50-05-64. 100 F.
Hippolyte et Aricie
de Rameau. Paul Agnew (Hippolyte), Annick Massis (Aricie), Isabelle Vernet (Phèdre), Thierry Felix (Thésée), Eirian James (Diane), Nathan Berg (Pluton, Jupiter, Neptune), Les Fragments réunis, Les Arts florissants, William Christie (direction), Jean-Marie Villégier (mise en scène), Ana Yepès (chorégraphie).
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 14 Caen. 19 h 30, les 14 et 15 février. Tél. : 02-31-30-76-20. De 100 F à 350 F.

GRENOBLE
Les Pléiades
Baboni-Schilingi : *Créations*. Landuzzi : *Création*. Hervé : *Création*. Aperghis : *Cryptogramma*.
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, le 13 février. Tél. : 04-76-25-91-91. De 60 F à 115 F.

MARSEILLE
Le Prince Igor
de Borodine. Mikhaïl Kit (Igor), Hélène Bernardy (Iaroslavna), Gegam Grigorian (Vladimir), Romuald Tesarowicz (Galitsky), Sergej Koptchak (Kontchak), Larissa Diadkova (Kontchakovna). Orchestre philharmonique de Marseille, Alexander Anissimov (direction), Charles Roubaud (mise en scène), Alphonse Poulin (chorégraphie).
Opéra, 2, rue Molière, 13 Marseille. 14 h 30, le 9 février ; 20 h 30, les 12 et 15 février. Tél. : 04-91-55-00-70. De 150 F à 220 F.

NICE
The Academy of Ancient Music
Haydn : *Symphonie nº 81*. Mozart : *Concertos pour piano et orchestre KV 450 et KV 537*. Robert Levin (pianoforte), Christopher Hogwood (direction).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 20 heures, le 8 février. Tél. : 04-93-85-67-31. De 50 F à 100 F.
Thaïs
de Massenet. Isabelle Kabatu (Thaïs), Alain Fondary (Athanaël), Giuseppe Sabbatini (Nicias), Chœur de l'Opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Yves Abel (direction), Andrei Serban (mise en scène).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 14 h 30, le 9 février ; 20 heures, les 12 et 15 février. Tél. : 04-93-85-67-31. De 80 F à 320 F.

STRASBOURG
Les Maîtres chanteurs de Nuremberg
de Wagner. Wolfgang Brendel (Hans Sachs), Tina Kiberg (Eva), Stig Andersen (Walther), Siegfried Vogel (Pogner), Luwig Grabmeier (Beckmesser), Uwe Peper (David), Orchestre philharmonique de Strasbourg, Theodor Guschlbauer (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 15 heures, le 9 février. Tél. : 03-88-52-18-45.
Orchestre philharmonique de Strasbourg
Stravinsky : *Pulcinella, suite*. Bloch : *Schelomo*. Beethoven : *Symphonie nº 5*. Truls Mork (violoncelle), Oleg Caetani (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, les 13 et 14 février. Tél. : 03-88-52-18-45. De 105 F à 195 F.

JAZZ

AMIENS
Carte blanche à Jean-Paul Celea
Après sa part classique, la part jazz du contrebassiste : en trio avec Wolfgang Reisinger (batterie) et Dave Liebman (saxophones) *le 11 février* et avec Wolfgang Reisinger, Enrico Rava (trompette) et François Couturier (claviers) *le 12*.
Maison de la culture, 2, place Léon-Gontier, 80 Amiens. 20 h30. Tél. : 03-22-97-79-79. De 50 F à 130 F.

LE MANS
Denis Colin, Gérard Marais Didier Levallet
Rencontre inédite de trois solistes majeurs de la scène française.
Collégiale Saint-Pierre-la-Cour, avenue Rostov-sur-le-Don, 72 Le Mans. 18 h 30, le 11 février. Tél. : 02-43-23-78-99. 50 F.

TOURS
Larry Schneider, François Méchali François Laizeau
Le Petit Faucheux, 23, rue Cerisiers, 37 Tours. 21 heures, les 14 et 15 février. Tél. : 02-47-38-67-62 ou 02-47-38-29-34.

VERDUN/BELLEVILLE
Duos
Aleph, ensemble de musique contemporaine, rencontre des musiciens de l'improvisation, des artistes videos, des poètes...
Dans l'après-midi, un colloque sur la production discographique.
Le Lavoir/MJC de l'agglomération verdunoise, place Maginot, 55 Belleville-sur-Meuse. Colloque à 15 heures, concerts à 20 h30, le 15 février. Tél. : 03-29-84-43-47. Concerts, de 30 F à 50 F.

DANSE

ALBI
Karine Saporta
Le Spectre.
Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié-entre-les-Peuples, 81 Albi. 20 h 30, le 11 février. Tél. : 05-63-49-72-72. 100 F

AVIGNON
Ballet de l'Opéra d'Avignon
Jean-Luc Leguay : *Le Chant de la terre*. Jacques Fabre : *Suite en ré*.
Opéra, rue Racine, 84 Avignon. 20 h 30, le 8 février. Tél. : 04-90-82-23-44. De 50 F à 100 F.

BÉTHUNE
Compagnie Clair obscur
Sylvie Duchêne : *Perchecatto*.
Théâtre municipal, 62 Béthune. 20 h 30, le 12 février. Tél. : 03-21-64-37-37. 70 F.

BREST
Compagnie Anomalie
Josef Nadj : *Le Cri du caméléon*.
Quartz, boulevard Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, le 13 février. Tél. : 02-98-44-10-10. 130 F.

LYON
Ballet Antonio Canales
Torero, A Cuerda y tacon.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, le 8 février ; 17 heures, le 9 février. Tél. : 04-78-75-88-88. De 140 F à 180 F.
Théâtre, 4, rue Hector-Berlioz, 38 Grenoble. 20 h 30, les 11 et 12 février. Tél. : 04-76-54-03-08. 150 F.
Maguy Marin
May B.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 19 h 30, le 12 février ; 20 h 30, les 13 et 14 février. Tél. : 04-78-75-88-88. De 110 F à 140 F.

NANCY
Ballet national de Nancy et de Lorraine
Marilena Fontoura : *Ainda*. Angelin Preljocaj : *Larmes blanches*. Jiri Kylian : *La Cathédrale engloutie*. Iorma Uotinen : *Neige noire*.
Opéra de Nancy et de Lorraine, 1, rue Sainte-Catherine, 54 Nancy. 20 h 30, les 13, 14 et 15 février ; 14 h 30, le 16 février. Tél. : 03-83-36-72-20. De 50 F à 180 F.

RENNES
Arnie Zane Dance Company
Bill T. Jones : *Ballad, Ursonate, Sur la place*.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Helier, 35 Rennes. 20 h 30, les 13, 14 et 15 février. Tél. : 02-99-31-12-31. 130 F.

LA ROCHELLE
Arnie Zane Dance Company
Bill T. Jones : *Ballad, Blue Phrase, Soon, Shared Distance, Loce Re-defined.*
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perot, 17 La Rochelle. 20 h 30, le 8 février. Tél. : 05-46-51-54-02. 145 F.

SAINT-MARC-SUR-MER
Wilson Pico, Compagnie Cré-Ange
Solo ; Flash, extraits.
Théâtre Jean-Bart, Route du Fort-de-l'Eve, 44 Saint-Marc-sur-Mer. 20 h 30, le 13 février. Tél. : 02-40-91-96-54. 110 F.

SAINT-NAZAIRE
Compagnie Angelin Preljocaj
Noces, Trait d'union, Le Duo des anges.
Théâtre Gérard-Philipe, place Allende, 44 Saint-Nazaire. 20 h 30, le 8 février. Tél. : 02-40-22-70-93. 110 F.
Compagnie la Liseuse, Benoît Lachambre
Georges Appaix : *Immédiatement, là, tout de suite*. Benoît Lachambre : *The Water fait mal.*
Théâtre Gérard-Philipe, place Allende, 44 Saint-Nazaire. 20 h 30, le 14 février. Tél. : 02-40-22-70-93. 110 F.

TOULOUSE
Ballet du Théâtre du Capitole
Hans Van Manem : *In and Out*. William Forsythe : *Herman Schmerman*. Richard Tanner : *Ancient Airs*. Robert North : *Création*.
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, les 14, 15 et 18 février ; 14 h 30, le 16 février. Tél. : 05-61-63-13-13. De 60 F à 160 F.

THÉÂTRE

AGEN
Les Trois Sœurs
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche et Nadine Darmon, avec Françoise Danell, Carole Bouillon, Olivia Le Divelec, Nicolas Rivals, Stéphanie Risac, Robert Angebaud, Philippe Fenwick, Eric Sautonie, Jean-Pascal Dobremez, Jean-Luc Daltrozzo, Benjamin Julia et Karine Lerondeau.
Théâtre du Jour, 21, rue Paulin-Régnier, 47 Agen. 20 h 30, les 8, 11, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 25 ; 19 heures, les 12 et 19. Tél. : 05-53-47-82-08. Durée : 2 heures. De 40 F à 110 F. Jusqu'au 8 mars.*

AMIENS
Time is Money
de Nathalie Schmidt, mise en scène de l'auteur, avec Nathalie Schmidt, Christian Girardot, Licinio Da Silva, Curtis Jones, Millard Hurley, Diana Barrows, Luc Toulotte et Rémy Jules.
Comédie de Picardie, 62, rue des Jacobins, 80 Amiens. 20 h 30, les 8, 11, 12 ; 15 h 30, le 9. Tél. : 03-22-92-94-95. Durée : 1 h 30. De 60 F à 110 F.*

ANGERS
Oncle Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claude Yersin, avec Marcelle Barreau, Philippe Bérodot, Isabelle Bouchemaa, Jacques Denis, Isabelle Mazin, Louis Mérino, Catherine Oudin, Henri Uzureau et Xavier Vigan.
Grand Théâtre, place du Ralliement, 49 Angers. 20 h 30, les 8, 11, 12, 14, 15, 18, 19 ; 17 heures, les 9 et 16 ; 19 h 30, le 13. Tél. : 02-41-87-80-80. Durée : 2 h 30. De 75 F à 130 F.*

BREST et VILLEURBANNE
Le Buisson
de Marc Betton, avec Céline Betton et Marc Betton.
-Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, le 8. Tél. : 02-98-44-10-10. Durée : 1 h 20. De 65 F à 115 F.*
-Théâtre de l'Iris, 331, rue Francis-de-Pressensé, 69 Villeurbanne. 20 h 30, les 11, 12, 14, 15, 18, 19 ; 19 h 30, le 13. Tél. : 04-78-68-86-49. Durée : 1 h 20. 65 F et 85 F.*

DUNKERQUE
J'ai gêné et je gênerai
d'après Daniil Harms, mise en scène d'Emilie Valantin, avec Emilie Valantin, Jean Sclavis et la voix de Stanislav Fedozzov.
Le Bateau-Feu, place du Général-de-Gaulle, 59 Dunkerque. 20 h 45, le 8. Tél. : 03-28-51-40-40. Durée : 1 h 05. De 55 F à 105 F.*

GRENOBLE
La Danse de mort
d'August Strindberg, mise en scène de Laurent Pelly, avec Christine Murillo, Gilles Arbona, Hervé Briaux, Barbara Nicolier et Jean-Louis Rinaud.
Le Cargo-Grande Salle, 4, rue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, les 8, 11, 13 ; 20 h 30, les 10, 12, 14. Tél. : 04-76-25-91-91. Durée : 2 h 15. De 60 F à 115 F.*

LE HAVRE
Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Marc Avocat, André Baeyens, Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Gilles David, Michel Didym, Valérie de Dietrich, Jean-Claude Durand, Guillaume Lévêque, Antoine Mathieu, Nicolas Pirson, Freddy Sicx, Eric de Staercke, Lionel Tua, Dominique Valadié, Barbara Nicolier et Joseph Rolandez.
Le Volcan, 2, rue Racine, 76 Le Havre. 20 h 30, le 8. Tél. : 02-35-19-10-10. Durée : 3 heures. De 50 F à 110 F.*

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Les Affaires du baron Laborde ou Comment vendre du vent
de Hermann Broch, mise en scène de Simone Amouyal, avec Jacques Bonnaffé, Didier Sauvegrain, Catherine Gandois, Sandrine Dumas, Yvan Duruz, Rodolfo De Souza, Gilles Groppo, Stéphane Bault, John Michael Barris, Philippe Richard et la voix de Pierre Gay.
Théâtre, 1, square du Théâtre, 14 Hérouville-Saint-Clair. 20 h 30, les 11 et 14 ; 19 h 30, les 12 et 13. Tél. : 02-31-46-27-29. Durée : 2 h 55. 90 F et 115 F.*

QUIMPER
Le Régisseur de la chrétienté
de Sebastian Barry, mise en scène de Stuart Seide, avec Michel Baumann, Julie Brochen, Fanny Pont, Alain Rimoux, Odile Cointepas, Valérie Dashwood, Philippe Macaigne et Karin Palmieri.
Pavillon de Penvillers, rue de Stang-Bihan, 29 Quimper. 20 h 30, les 14 et 15. Tél. : 02-98-90-34-50. Durée : 2 h 30. 70 F et 90 F.*

THIONVILLE
Ile du Salut
d'après Franz Kafka, mise en scène de *Matthias Langhoff, avec* Jean-Marc Stehlé, Marcial Di Fonzo Bo, Amiran Amiranachvili, Jean Lambert-Wild, Gérard Morel, Claude Duneton, Benoît Daynes, Manu Lacroix, Peter Wilkinson et Louis Yerly.
Théâtre populaire de Lorraine, rue Pasteur, 57 Thionville. 19 heures, le 12 ; 20 h 30, du 13 au 15 ; 17 heures, le 16. Tél. : 03-82-82-14-92. Durée : 2 h 30. 70 F et 90 F.*

TOULOUSE
Un mois à la campagne
d'Ivan Tourgueniev, mise en scène d'Yves Beaunesne, avec Nathalie Richard, Stéphanie Schwartzbrod, Nicole Colchat, Jean-Pol Dubois, Marc Citti, Christophe Le Masne, Renaud Bécard, Vincent Massoc et en alternance Jérémy Lambert ou Quentin Deguitre.
Le Sorano, 35, allées Jules-Guesde, 31 Toulouse. 19 h 30, les 12 et 19 ; 20 h 30, les 13, 14, 18, 20, 21, 22. Tél. : 05-61-25-66-87. Durée : 2 h 15. De 60 F à 110 F. Jusqu'au 22 février.*
Le Petit Spectacle d'hiver
de Mladen Materic, mise en scène de l'auteur, avec Jelena Covic, Haris Resic, Tihomir Vujicic, Nathalie Hauwelle et Thierry Dussout.
Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, 31 Toulouse. 21 heures, du 13 au 15, les 18, 20 ; 17 heures, le 16 ; 19 h 30, le 19. Tél. : 05-61-42-33-99. Durée : 1 h 15. De 50 F à 100 F.*

VILLEURBANNE
Le Radeau de la Méduse ou Gustave et Théo
de Roger Planchon, mise en scène de l'auteur, avec Victor Garrivier, Régis Royer, Sara Martins, Claire Borotra, Nicolas Moreau, Marie Bunel, Hervé Pierre, Catherine Vuillez, Sophie Barjac, Thomas Cousseau, Joseph Malerba, Claude Lesko et Roger Planchon.
Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69 Villeurbanne. 19 h 30, les 13 et 19 ; 20 h 30, les 14, 15, 18 ; 17 heures, le 16. Tél. : 04-78-03-30-40. Durée : 2 h 40. 140 F et 175 F.*

ART

BELFORT
Œuvres du FRAC de Franche-Comté, installation de Sarkis
Tour 46, rue de l'Ancien-Théâtre, 90 Belfort. Tél. : 03-84-54-25-46. De 14 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 mars. Entrée libre.

CAEN
Lucas L'Hermitte
FRAC de Basse-Normandie, 9, rue Vaubenard, 14 Caen. Tél. : 02-31-93-09-00. De 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 mars. Entrée libre.

LE CATEAU-CAMBRÉSIS
Matisse et Tériade, le peintre et l'éditeur d'art poète
Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 03-27-84-13-15. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 mars. 16 F.

CHARTRES
Italies, peintures des musées de la région Centre, le XVIIe siècle
Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame, 28 Chartres. Tél. : 02-37-36-41-39. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars. 10 F.

CHERBOURG
Julio Le Parc
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 02-33-88-55-50. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 23 février. Entrée libre.

COLMAR
Donation Johnny Friedlaender, 1912-1992
Musée d'Unterlinden, 68 Colmar. Tél. : 03-89-20-15-50. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 février. 30 F.

DIJON
Maurizio Cattelan
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 03-80-30-75-23. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 22 mars. Entrée libre.

GRENOBLE
L'Art en France de 1978 à 1996
Le Magasin, Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. 15 F.

LIMOGES
Martine Aballéa
FRAC Limousin les Coopérateurs, Impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 05-55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche, lundi et fêtes. Jusqu'au 22 février. 10 F.

LYON
Yves Rozet : 33 + 1, chimères, photographies 1993-1996
Galerie le Réverbère 2, 38, rue Burdeau, 69 Lyon. Tél. : 04-72-00-06-72. De 14 heures à 19 heures et sur rendez-vous. Fermé dimanche, lundi et mardi. Jusqu'au 28 février. Entrée libre.

MARSEILLE
Gabriel Orozco
Centre de la Vieille-Charité, la chapelle, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-14-58-80. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 9 mars. 20 F.

MULHOUSE
Catherine Melin, Pat Bruder
Musée des Beaux-Arts, villa Steinbach, 4, place Guillaume-Tell, 68 Mulhouse. Tél. : 03-89-45-43-19. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; jeudi de 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 9 mars. 20 F.

NANCY
Bernard Borgeaud
Galerie Art Attitude, cour Gambetta-19, rue Gambetta, 54 Nancy. Tél. : 03-83-30-17-31. De 18 heures à 20 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 15 mars. Entrée libre.

NANTES
Max Neumann
Artothèque, galerie de prêt, 24, quai de la Fosse, 44 Nantes. Tél. : 02-40-73-12-78. Mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ; mercredi et jeudi de 14 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 février. Entrée libre.

NICE
Monique Frydman
Musée Matisse, 164, avenue des Arènes-de-Cimiez, 06 Nice. Tél. : 04-93-53-40-53. De 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 23 février. 25 F.
Anne-Marie Jugnet
Villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 04-92-07-73-80. De 13 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 9 mars. Entrée libre.

ORLÉANS
Italies, peintures des musées de la région Centre, le XVIIe siècle
Musée des Beaux-Arts, 1, rue Fernand-Rabier, 45 Orléans. Tél. : 02-38-53-39-22. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars. 18 F.

PAU
Jacqueline Dauriac
Parvis 3, Espaces culturels, avenue Louis-Sallenave, 64 Pau. Tél. : 05-59-80-80-89. De 11 heures à 20 heures. Jusqu'au 10 mars.

QUIMPER
Pascal Pinaud
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'Infanterie, 29 Quimper. Tél. : 02-98-55-55-77. De 11 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. 20 F.

SAINT-ETIENNE
Abstraction/abstractions, géométries provisoires
Musée d'Art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 04-77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 23 mars. 27 F.

THONON-LES-BAINS
Louis Pons
Maison des arts Thonon-Evian, avenue d'Evian, 74 Thonon-les Bains. Tél. : 04-50-71-39-47. De 15 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 22 février. Entrée libre.

VALENCE
Denis Laget
Musée des Beaux-Arts, 4, place des Ormeaux, 26 Valence. Tél. : 04-75-79-20-80. De 14 heures à 18 heures ; mercredi, samedi, dimanche de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 2 mars. 15 F.

VENCE
Les (Dé)finitions de l'art
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 04-93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 février. 25 F.

(*) Tarifs réduits.

AUDIOVISUEL **Générale des eaux et Havas ont scellé, jeudi 6 février à Paris, un accord pour créer *« un groupe intégré de communication de taille mondiale »*, présent sur toute la chaîne, de la production à la diffusion. ● LA PARTICIPATION de la Générale des eaux dans Havas passe de 2,1 % à presque 30 %. *Pour devenir le nouvel actionnaire fort d'Havas, la compagnie cède sa participation de 19,3 % dans Canal Plus, en échange de 14 millions d'actions Havas. De plus, elle rachète les deux tiers de la part d'Alcatel Alsthom.* ● JEAN-MARIE MESSIER explique dans un entretien au *Monde* que l'accord permettra de *« maîtriser toute la chaîne : contenu, production, diffusion et lien avec l'abonné »*. Une intégration sans laquelle *« il n'y a pas de possibilité de se battre sur les marchés de la communication de demain »*.**

Havas-Générale des eaux, une approche globale de la communication

Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux, explique dans un entretien au « Monde » que l'accord conclu avec Havas, jeudi 6 février, permettra de « maîtriser toute la chaîne : contenu, production, diffusion et lien avec l'abonné »

« En mai dernier, vous annonciez dans un communiqué qu'il n'entrait pas dans votre stratégie de vous rapprocher d'Havas. Pourquoi avez-vous changé de politique ?

– Trois évolutions majeures se sont produites. Aujourd'hui, je partage avec Pierre Dauzier une même vision stratégique sur Havas et une même volonté commune : réunir à l'intérieur d'un seul groupe de communication toutes les compétences nécessaires à son développement, notamment international.

» Le second élément, c'est le risque d'instabilité présent chez Havas. Alcatel-Alsthom n'apparaissant plus comme l'actionnaire à long terme évoqué il y a un an, cette situation risquait d'entraîner une déstabilisation d'Havas, et par *conséquent de Canal Plus. C'était* contraire aux intérêts de la Générale des eaux.

» *Enfin, j'avais sous-estimé la* rapidité de la convergence entre les industries des télécoms et celles de la communication. Il y aura bientôt un seul point d'entrée dans la maison pour l'image, le multimédia, l'accès Internet et la voix. Cette évolution est déjà en route : dans douze à dix-huit mois, elle sera une réalité commerciale. Cette accélération m'a amené à conclure qu'il faut être capable, pour conserver les marges, de maîtriser toute la chaîne : contenu, production, diffusion et lien avec l'abonné.

– Le lancement du bouquet TPS a-t-il accéléré vos discussions avec Havas ?

– J'ai commencé à discuter avec Pierre Dauzier le 11 décembre. L'arrivée de TPS, qui donne le signal d'une vraie concurrence, est en même temps un aiguillon et une justification pour clarifier les alliances. L'accord avec Havas a un objectif précis : permettre à Havas et à Canal Plus de se battre à armes égales avec les grands groupes de communication *internationaux*, avec l'appui d'un actionnaire stable et à long terme. Sans cette *intégration verticale* du contenu jusqu'au diffuseur et jusqu'à l'abonné il n'y a pas de possibilité *de se battre sur les marchés de demain.*

– Avez-vous besoin d'alliés pour réaliser ce grand groupe de communication ?

– Générale des eaux, Havas, Canal Plus, c'est le ticket gagnant de la communication. Lorsque vous êtes un partenaire industriel à hauteur de 30 % et avec l'engagement formel d'être aux côtés d'Havas pendant au moins dix ans, vous vous inscrivez dans une logique industrielle forte. Cela change beaucoup de choses par rapport à la situation antérieure et vous donne une influence certaine. La Générale des eaux *exercera cette influence certaine et l'exercera seule.*

» Le groupe se suffit à lui-même en France. Pour son développement sur les marchés étrangers, il doit nouer les bonnes alliances internationales. Elles sont vitales dans la communication comme dans les télécoms, domaine dans lequel la Générale des eaux s'est alliée avec BT, Mannesmann et SBC.


JEAN-MARIE MESSIER

– Quel rôle peut jouer Albert Frère ?

– Albert Frère est un grand acteur européen de la communication au travers d'Audiofina et de la CLT. Cela lui donne naturellement un statut et une position tout à fait privilégiés. Aujourd'hui, au travers de cette opération, Albert Frère est concerné comme tous les autres actionnaires d'Havas. Cela dit, j'attache une importance particulière à la qualité des relations entre Havas *et Albert Frère. Je me réjouis que* soient engagées des discussions entre les deux groupes pour pacifier *leurs relations et tenter de sortir* Havas du piège de la CLMM, holding non cotée. *Un accord pourrait* permettre, à terme, à Havas, d'être actionnaire de la CLT au travers Audiofina, coté en bourse. Ce serait une étape importante.

– NetHold est-il favorable à votre opération avec Havas ?

– Le groupe sud-africain connaissait dès le départ l'existence d'un pacte d'actionnaires fort entre la Générale des eaux et Havas. NetHold n'ignorait pas qu'Havas et la Générale s'étaient réservé la possibilité de la mobilité totale à l'intérieur de ce pacte. Il n'y a aucun problème avec NetHold, qui ne court aucun risque d'être traité comme un actionnaire minoritaire passif. Il sera un allié actif.

» Canal Plus continuera à être gérée de manière autonome par Pierre Lescure et son équipe. Le PDG de la chaîne cryptée a la charge de la stratégie audiovisuelle du groupe. La fusion avec NetHold permettra à Canal Plus d'être le premier acteur du numérique européen dans les prochaines années. Cette alliance est solide, durable et nécessaire. Elle réussira. Il devra y en avoir d'autres dans l'édition ou le multimédia.

– Comment allez-vous jouer votre rôle de premier actionnaire d'Havas ?

– *La Générale des eaux aura cinq* sièges au conseil d'administration d'Havas. Avec Pierre Dauzier, nous sommes convenus qu'Havas doit se concentrer sur deux métiers : l'*audiovisuel et l'édition. Est-ce que* cela va conduire à des arbitrages ou à des alliances complémentaires dans les autres *métiers ? Cette* réflexion sera forcément ouverte. Mais il n'y a ni liste, ni calendrier, ni montant.

– Qu'allez-vous faire de vos réseaux câblés déficitaires ?

– Nous nous sommes donné quelques mois pour choisir avec Havas un partenaire pour le câble. Plusieurs solutions sont possibles : Time Warner, KPN, TCI. J'ai besoin que les réseaux câblés soient gérés en partenariat commercial, avec Cegetel d'un côté et Canal Plus de l'autre. Si rien n'aboutit, le câble aura de toute façon quitté le périmètre de la Générale à la fin de 1997.

– Vous parlez d'un ticket gagnant entre Générale des eaux, Havas et Canal Plus. Comment considérez-vous l'association créée autour de Bouygues, Lyonnaise des eaux et France Télécom ?

– Dans les télécommunications, je crois que Bouygues et la Lyonnaise finiront par se réunir, tandis que France Télécom restera un concurrent. Dans la télévision numérique, où les trois groupes se sont réunis dans TPS, il y a une dif*férence majeure entre nous et eux.* Nous nous inscrivons, déjà avec Havas et Canal Plus, dans une logique *internationale*, là où les batailles se livreront tandis que TPS se *limite à une stratégie franco-française.*

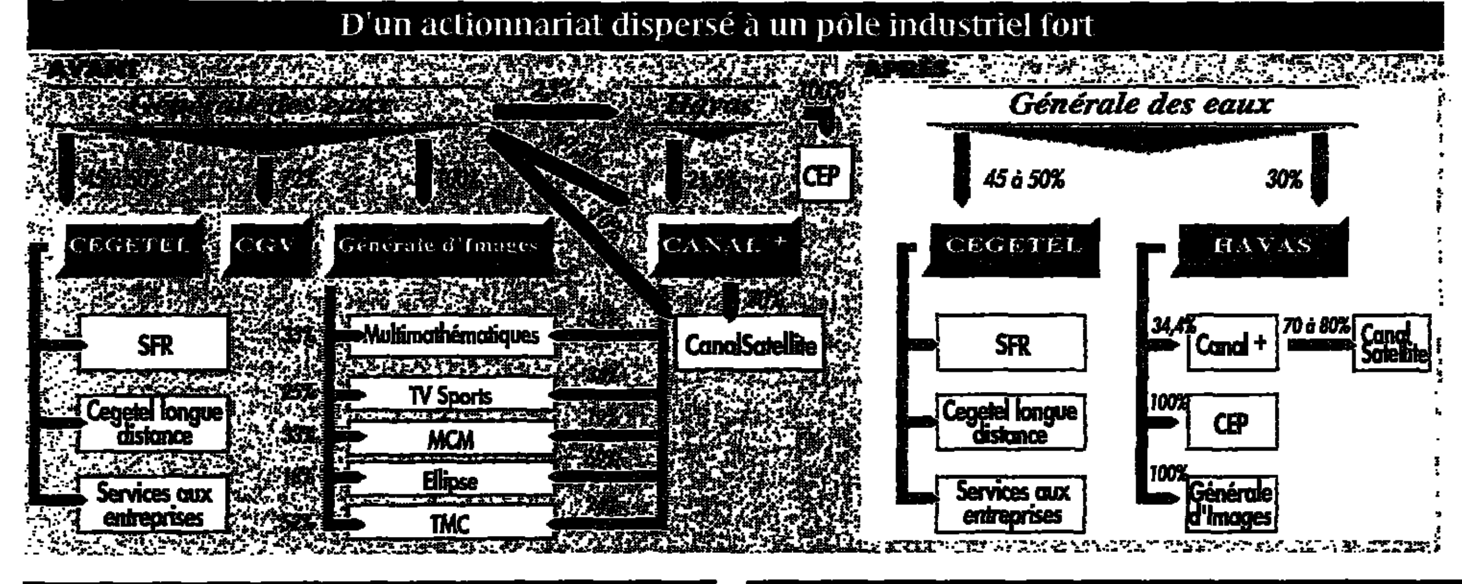
– En 1986, à l'époque des privatisations, vous avez été le créateur des noyaux durs. Vous semblez aujourd'hui défaire ce que vous aviez mis en place il y a dix ans…

– Les groupes d'actionnaires stables répondaient à une idée simple : donner un minimum de protection aux groupes remis brutalement sur le marché. Il appartenait par la suite aux dirigeants de définir leur stratégie et de faire évoluer leur actionnariat. On peut peut-être s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains PDG ne l'ont pas fait plus vite.

» Notre opération, comme le rapprochement Axa-UAP il y a quelques semaines, marque la fin d'un certain type de capitalisme à la française, où on trouvait beaucoup de gens autour d'une même table, émiettés, et avec des intérêts contradictoires. Le temps de l'immobilisme, des conflits d'intérêts permanents et des gens assis entre deux chaises est révolu. Il faut s'habituer à voir le capitalisme français mené par une logique industrielle et internationale plutôt que par le jeu de l'équilibre des pouvoirs et des influences. »

Propos recueillis par
Guy Dutheil
et Martine Orange

D'un actionnariat dispersé à un pôle industriel fort



Une alliance déjà contestée

La Générale des eaux et Havas, respectivement conseillés par Rothschild et Cie et par la Société générale, ont scellé, jeudi 6 février, un accord créant *« un groupe intégré de communication de taille mondiale »*. Mais l'alliance a déjà été contestée au conseil d'administration par des actionnaires minoritaires, notamment Jérôme Monod (Lyonnaise des eaux) et Michel Bon (France Télécom). Ils auraient voté contre, en se plaignant du manque d'informations et se seraient interrogés sur les critères d'évaluation et la sauvegarde de l'intérêt des minoritaires.

La part de la compagnie dans Havas passera de 2,1 % à environ 30 %, via une augmentation de capital réservée (14 millions d'actions nouvelles d'Havas) et le rachat des deux tiers des 21,3 % d'Alcatel-Alsthom pour 3,4 milliards de francs. En échange, la compagnie cède à Havas sa part de 19,3 % dans Canal Plus, pour 5,6 milliards, et son pôle Générale d'images. La compagnie aura cinq sièges sur quinze au conseil d'administration d'Havas. Le comité exécutif d'Havas comptera quatre vice-présidents : Pierre Lescure (Canal Plus), Michel Boutinard Rouelle (Havas Média Communication) ; Christian Brégou (CEP Communication) et Alain de Pouzilhac (Havas Advertising).

« Drôle de drame » entre la BNP et l'héritière de Jacques Prévert

LA PETITE-FILLE et unique héritière de Jacques Prévert, Eugénie Bachelot, a assigné en référé la BNP pour violation du droit moral et du droit patrimonial à l'occasion d'une campagne d'affichage utilisant des images du film *Drôle de drame*. Son avocat, Me Vincent Toledano, a estimé, jeudi 6 février, que faute d'avoir acquis les droits de reproduction, la BNP exploite cette œuvre en violation des droits d'auteur. De plus, il estime qu'il s'agit d'une *« reproduction contrefaisante (…) d'un passage tronqué des dialogues de Jacques Prévert »*. Cette affaire, qui soulève la question de l'utilisation d'œuvres cinématographiques à des fins commerciales, sera examinée par le tribunal de grande instance de Paris le 13 février.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le quotidien italien *Il Giorno***, appartenant à la société Sogedit du groupe public ENI (énergie), va être vendu au groupe de presse Poligrafici Editoriale de la famille Monti-Riffeser, propriétaire notamment des quotidiens régionaux *Il Resto del Carlino* de Bologne et *La Nazione* de Florence. Le 17 janvier, l'ENI avait opté pour la liquidation, suscitant un tollé politique (*Le Monde* du 21 janvier).

■ **Prisma Presse étudie la réalisation** d'une version électronique de son hebdomadaire féminin, *Femme actuelle*, accessible sur Internet. Une édition en ligne du mensuel *L'Essentiel du management* est également projetée. La filiale française du groupe allemand Grüner und Jahr (Bertelsmann), dirigé par Axel Ganz, s'est montrée jusque-là assez réservée dans le domaine de l'édition électronique, alors que ses concurrents Hachette Filipacchi Presse et plus récemment CEP communication développent activement ces nouveaux médias.

■ **RELATIONS PUBLIQUES : Adidas, l'un des douze partenaires de la Fédération internationale de football (FIFA)**, vient d'attribuer son budget mondial de relations publiques et de relations presse, pour la Coupe du monde de football, qui aura lieu en France du 10 juin au 12 juillet 1998, à Idées Dialogue Conseil (groupe Publicis). Le montant du budget n'a pas été révélé.

■ **NUMÉRIQUE : un an après son lancement en février 1996, Muzzik**, chaîne classique et jazz, revendique 60 000 abonnés en France répartis à parts égales entre le câble et le satellite. Pour être rentable, la chaîne doit atteindre 200 000 souscripteurs.

La modernisation de l'Institut national de l'audiovisuel est dictée par l'avènement du numérique et du multimédia

« LE NUMÉRIQUE donne une nouvelle chance à l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui se trouve dans la nécessité d'adapter ses missions et ses services aux besoins nouveaux des professionnels. » En présentant, jeudi 6 février à Paris, la réforme de cet établissement public créé à l'éclatement de l'ORTF en 1974, Jean-Pierre Teyssier, président-directeur général de l'INA, a insisté sur *« le phénomène inouï »* que constitue le succès des bouquets numériques. *« Ce qui se passe était prévisible, mais cela va beaucoup plus vite qu'on le pensait »*, nous a-t-il déclaré.

La multiplication de chaînes thématiques a créé de nouveaux besoins. *« Or, quand on parle de banques de programmes et de techniques nouvelles, on pense à l'INA*, explique M. Teyssier. *Notre fonds documentaire est exceptionnel, l'un des plus importants au monde avec celui de la BBC. C'est un patrimoine à la disposition de tout le monde, auquel les nouvelles chaînes font appel afin de respecter les quotas de diffusion d'œuvres françaises. Aujourd'hui d'ailleurs, la notion d'archives disparaît, les images sont des documents en attente d'être diffusés : soit sous forme d'émissions intégrales en simple rediffusion, soit sous forme d'extraits qui vont principalement nourrir le multimédia. Les CD-ROM font déjà appel à l'image, Internet va devenir un système de canaux de télévision en lui-même et les autoroutes "large bande" vont encore doper davantage les demandes d'images animées. »*

Ce foisonnement d'images, il va falloir être capable de l'analyser et de l'indexer. *« Nous le faisons à travers notre centre de recherche, connu pour ses images de synthèse, mais qui va désormais se consacrer à l'analyse de l'image*, répond Jean-Pierre Teyssier. *C'est essentiel si l'on veut orienter notre production vers le multimédia. »* A cet effet ont été créés un comité stratégique et un conseil de l'innovation, confié à Joël de Rosnay. De plus, l'INA devra répondre à une demande concomitante de formation. *« Le fait qu'elle soit adossée à notre centre de recherche présente le double avantage d'anticiper les métiers de demain et de former aux nouvelles techniques »*, dit-il. Pour faire face à l'émergence du numérique et du multimédia, l'INA était techniquement prêt, mais il restait à cet établissement public industriel et commercial (EPIC), dont les structures n'ont pas changé en vingt ans, à se moderniser pour s'adapter aux réalités du marché de l'archive.

La réorganisation, effective depuis lundi 3 février, est l'aboutissement d'un long processus destiné à mettre l'INA *« en ordre de bataille »* face à la concurrence nationale et internationale. Les activités de l'Institut sont regroupées en trois départements (*« L'INA en 3 D »*, s'amuse un slogan). Trois unités opérationnelles, disposant chacune d'un patron (directeur général adjoint), d'un budget, de moyens techniques et humains, et surtout d'un objectif commercial à atteindre. *« C'est une structure classique d'entreprise moderne »*, commente Jean-Pierre Teyssier, qui a dû toutefois vaincre les réticences des personnels (un millier de personnes), inquiets de voir mis ainsi l'accent sur la vocation industrielle et commerciale de l'établissement public.

TROIS DÉPARTEMENTS

Le département du « dépôt légal », l'Inathèque, s'installera en 1998 à la Bibliothèque nationale de France François-Mitterrand. *Le département « droit et archivage »* s'occupe de vente de programmes ; celui de l'« innovation » se consacre à la recherche, à la production et à la formation. Ces deux derniers sont dotés de directions commerciales pour *« se rapprocher du client »*. Libéré des tâches de gestion au quotidien, le président, devenu PDG, peut se concentrer sur la stratégie et le pilotage de l'ensemble. *« Notamment sur des projets forts axés sur le numérique »*, précise M. Teyssier.

Le système français de protection des droits apparaissant comme un frein à l'efficacité commerciale, l'INA vient de conclure un *« accord historique »* avec les sociétés d'auteurs pour une gestion collective généralisée des droits. *« Il faut régler maintenant le problème des autres ayants droit, en particulier des artistes interprètes*, avertit M. Teyssier. *Sans un système de libération industrielle des droits, les réseaux numériques risquent de faire déferler des images étrangères, libérées plus facilement et moins chères. Il est vital que la France ne soit pas pénalisée dans l'exploitation de ses œuvres. »*

Sur un budget d'environ 630 millions de francs en 1997, abondé pour moitié par la redevance, l'INA compte bien développer dans l'avenir ses recettes commerciales, mais son PDG plaide pour le maintien des 50 % de financement public : *« Il y a des missions de service public que nous ne pourrons pas financer autrement, notamment la restauration des images. Dans ce domaine, la France est en train de prendre un retard extrêmement préoccupant. »*

Jean-Jacques Bozonnet

A l'ancienne... *par Alain Rollat*

POURQUOI militer ? Pour quoi militer ? Question d'actualité. La Cinquième tourne pourtant le dos à Vitrolles. Elle promène sa lanterne en Lot-et-Garonne, parmi les militants du mouvement associatif. Elle débusque des réponses convenues : *« Etre militant, c'est se sentir utile à la société »*, *« C'est être citoyen »*, *« C'est prendre ses responsabilités »*, *« C'est partager et trouver plaisir à le faire »*, *« C'est aimer la vie »*, *« C'est changer le monde »*. L'inévitable Albert Jacquard, heureux d'être mis à toutes les sauces, a une formule plus politique mais tout aussi classique : *« Militer, c'est être emmerdeur... »* Mais est-ce suffisant ?

Arrêt à Fumel, chez les chiffonniers d'Eco-Terre qui combinent l'humanitaire et le social en ramassant les vieux vêtements d'Aquitaine et Midi-Pyrénées pour habiller les sans-habits du monde entier ; ils sont devenus si performants qu'ils ont créé soixante-dix emplois au profit des sans-boulot locaux. Aux yeux de leur porte-parole, le militantisme, c'est d'abord l'expression d'une détermination individuelle : *« Il faut une volonté d'homme. »* Mais est-ce bien l'essentiel ? Pendant que ce militant plaide pour sa cause entre deux chaînes d'emballage, un panneau mural, au second plan, semble échapper au regard de la caméra. Il exprime une frustration : *« Si nous sommes encore inconnus, c'est que les télés préfèrent les enfants qui meurent au riz qui pousse. »* Militer, aujourd'hui, c'est aussi passer à la télé...

Le médiatique Albert Jacquard est bien placé pour le savoir. Ce savant généreux n'est pas dupe. Il accepte volontiers de se laisser manipuler parce que *« tous les moyens sont bons pour aider les autres »* : *« Si le fait que ma tête passe à la télé peut faire avancer les choses, tant mieux ! C'est du trafic d'influence, mais, comme je ne le pratique pas à mon profit, j'ai le devoir de le faire... »* La Cinquième boit les paroles du célèbre généticien. Elle semble faire moins de cas d'une autre remarque émise par Martine Barthélémy, une chercheuse moins illustre : *« Le militantisme change de forme. Sa thématique est devenue celle de l'urgence, de l'immédiateté, de la solidarité au quotidien. Elle laisse de côté les interrogations sur la construction de la société... »* Soudain, un doute : et si ce rabougrissement du militantisme s'expliquait aussi par cette obsession de la télé... Qui fait prévaloir l'urgence de l'instant sur la réflexion à long terme ? N'est-ce pas la loi de la télévision ? Qui privilégie l'émotion et le spectaculaire au détriment de la démonstration et de l'argumentaire ? N'est-ce pas le culte de l'image ?

A Vitrolles, pendant ce temps, M. Mégret s'attarde chez l'habitant. Sans se préoccuper du micro de France 2 qui tend l'oreille : *« On va supprimer certains emplois pour les transformer en policiers municipaux, notamment les éducateurs de rue. C'est une folie furieuse, les éducateurs de rue... »* M. Mégret n'est pas pressé. Il ne se soucie plus de la caméra. Il laboure à l'ancienne...

Anne Sinclair, rendez-vous à Bonn

La présentatrice productrice se rend chez le chancelier Kohl pour une émission de prestige, dimanche sur TF 1. Un épisode important dans la longue histoire de « 7 sur 7 »

ELLE ÉNUMÈRE : *« Personnage emblématique... Quatorze ans au pouvoir... Record d'Adenauer battu... Le sage de l'Europe occidentale... La chute du mur... La réunification... Le rendez-vous avec l'Histoire... »* Ils y sont tous passés, chefs d'Etat, premiers ministres, ministres, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, syndicalistes... De droite, de gauche, d'ailleurs. Près de cinq cents « 7 sur 7 » au compteur. Et pourtant elle a toujours le trac, Anne Sinclair. C'est de nature. Dès qu'elle entend le générique de son émission, même chez elle devant la télé, elle a l'estomac qui fait des nœuds. Elle dit que c'est pavlovien.

Devant le chancelier Kohl, comment se sentira-t-elle ? *« Un homme politique français lambda, c'est un peu la routine. Mais seule, sans filet, face à un grand de ce monde... »*

Anne Sinclair n'a donc rien laissé au hasard. Elle ne laisse jamais rien au hasard. Elle s'est même replongée dans le traité de Maastricht. Document plutôt massif, mais qu'elle relit, affirme-t-elle, tous les six mois. On veut bien la croire. *« Travailler calme mes angoisses. »* Elle révise tout haut avant son grand oral. *« L'accord de défense... L'euro... Combien on sera pour faire l'Europe monétaire ? Et quelle Europe ? Quelle forme de gouvernement ? Le couple franco-allemand... Quel type de lien avec Chirac ? »* Bon. Les questions de cours, ça va.

Il faudra aussi faire passer de l'émotion. Avec Kohl, ce n'est pas le plus facile. Mais elle est vaillante, comme on dit dans le Sud-Ouest. *« Je n'ai pas le choix. Il faut être à la hauteur. C'est une question d'orgueil. »* Et elle n'en manque pas, elle qui a toujours refusé de recevoir Le Pen pour ne pas *« donner la parole à des gens qui se situent hors du champ de la démocratie »*. *« Je n'interrogerai pas davantage Saddam, Castro ou Pol Pot »*, précise-t-elle.



Cinq cents « 7 sur 7 », ou pas loin. C'est son fils qui le dit, il tient les comptes. Elle soupire : *« Cinq cents week-ends foutus... »* Depuis 1984. Elle héritait d'une émission créée trois ans plus tôt par Jean-Louis Burgat, aujourd'hui patron de Léo Productions. Un magazine sur le modèle des *news* de presse écrite, commenté par des invités choisis dans la société civile – on y vit Montand, Gainsbourg, Godard... – de préférence aux hommes politiques, qui n'étaient pas, à l'époque, se rappelle le fondateur, *« de bons clients »*.

QUATRE 7 D'OR

Les deux présentateurs, Jean-Louis Burgat et Erik Gilbert, partis vers d'autres horizons, laissaient la place à un autre tandem : Anne Sinclair (un espoir de la profession) et le chevronné Jean Lanzi. Puis elle toute seule, ses tailleurs et ses pulls en mohair. Rendez-vous du week-end finissant pour journalistes politiques, petites phrases pour papiers du lundi. Et des millions de téléspectateurs devant leur écran, pour voir comment les hommes qui forgent notre destin collectif résistent aux *« plus beaux yeux de la télévision »*. Résultat : quatre 7 d'or.

Le temps passe. Voilà maintenant que France 2 lui jette Jean-Luc Delarue dans les pattes. L'Audimat oscille, tendance mauvais temps. Rien de catastrophique, mais les journaux sont méchants... Ça l'agace, forcément. *« Qu'on arrête ! Je tourne régulièrement autour de 25 % de parts de marché. Et puis, tenez, chiffre pour chiffre, un sondage de Télé 7 Jours : 89 % des téléspectateurs souhaitent que "7 sur 7" continue. Avec Anne Sinclair. »*

Un demi-millier d'entretiens, ça finit par lasser un peu, à la longue. Elle a une vie ailleurs, un mari, des enfants. *« D'autres bonheurs. »* Elle ira jusqu'aux législatives de 1998. Et puis elle verra. Elle rêve. Des dimanches en famille. Enfin ! Sauf que... Dominique Strauss-Kahn, son mari, en cas de cohabitation, ministre il sera. C'est dur la vie de famille dans le milieu politico-médiatique.

Jacques Buob

★ « 7 sur 7 », TF 1, dimanche 9 février à 19 heures.

VENDREDI 7 FÉVRIER

TF 1

20.45 LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Spécial fous rires. Invités : Marie-Anne Chazel, Clémentine Célarié, Arielle Dombasle, Thierry Lhermitte, Guillaume Durand... (145 min). 431842

23.10 SANS AUCUN DOUTE
Magazine Spécial auto. Invité : Alexandre Debanne. (105 min). 1937910

0.55 Extravadance NRJ : Dance d'or 1997. Avec Alliage, BBE, Gala, Robert Miles, Faithless, Made in Paris, 2 Be 3, Histeric Ego, Down Low, E Sensual, Party People, Worlds Apart... (100 min). 59504137

2.35 et 3.40, 4.40 TF1 nuit. 2.50 et 3.50, 5.05 Histoire des inventions. Documentaire (rediff.). 4.50 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55 DRÔLES DE DIAMS
Téléfilm d'Al Waxman, avec Ben Gross, (90 min). 445281
Emprisonné pour vol de diamants, un homme se voit proposer d'assurer la protection du plus gros "caillou" du monde, en échange de sa liberté.

22.30 BOUILLON DE CULTURE
Magazine présenté par Bernard Pivot. Invité : Jean-François Revel (65 min). 2839858

23.35 Journal, Bourse, Météo.
23.45 Plateau Ciné-Club.
23.50 Comme un torrent (Some Came Running) ■ ■ Film de Vincente Minnelli, avec Frank Sinatra (1958, v.o., 125 min). 93413804

2.25 Coups de chien. Documentaire. 3.00 Coupe Davis. En direct. Double depuis Sydney (190 min).

France 3

20.50 THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Le Jardin des tempêtes (60 min). 7185649
Au large de la Cournouaille, l'archipel des Scily bénéficie, grâce au courant chaud du Gulf Stream, d'un climat exceptionnel.

21.50 FAUT PAS RÊVER
Présenté par Sylvain Augier. Invité : Smaïn. Ethiopie : le saut du taureau ; France : les Italiens au charbon ; Trinidad : le lac à la peau d'éléphant (60 min). 5884113

22.50 Journal, Météo.
23.20 Science 3 (50 min). 9995129
0.10 Libre court. Une belle nuit de fête (30 min). 62446
0.40 Sidamag (rediff.).

1.00 Capitaine Furillo. Série. 1.45 Musique graffiti. Magazine. *El Divino Velazquez*, par Julio Bocca, Sancho Panza, danseurs. *El Cid*, par Nacho Duato, danseur et la Compagnie nationale de danse. *Arayan Daraxa* par le Ballet Victor Ullate (25 min).

Arte

20.45 RHÉSUS ROMÉO
Téléfilm de Philippe Le Guay, avec Isabelle Pasco, Anthony Delon (100 min). 780820
Une coiffeuse accepte de donner sa moelle osseuse pour permettre une greffe sur un malade. Bien que l'anonymat soit une règle absolue, elle mène son enquête pour retrouver le bénéficiaire... Un séduisant jeune homme.

22.25 SPÉCIAL ALGÉRIE
22.30 Débat. Avec Michael Lüders et Malek Chebel.
22.50 Femmes d'Alger. Documentaire de Kamal Dehane (60 min). 8730282
23.50 Le Sorgho rouge ■ ■ Film de Zhang Yimou, avec Gong Li, Jiang Wen (1987, v.o., 90 min). 5670552
1.20 Le Dessous des cartes. Magazine. Tensions sur l'eau : l'eau est-elle politique ? (rediff.).
1.30 Music Planet : The Big Spender R.E.M. Documentaire (rediff., 60 min). 2208779
2.30 Alkali, Iowa. Court métrage de Mark Christopher (1995, rediff., 25 min). 9411798

M 6

20.45 LE SILENCE DE L'INNOCENT
Téléfilm O de Mimi Leder (105 min). 185397
Témoin du braquage d'un magasin, un jeune autiste voit sa vie menacée par deux tueurs. Un inspecteur va s'investir dans sa protection...

22.30 POLTERGEIST
Le prêtre maléfique O. Série (50 min). 53674
Un étrange médaillon est dérobé à la fondation Luna.

23.20 L'Homme qui me voulait du bien. Téléfilm Δ de Bill L. Norton (100 min). 8801939
1.00 Best of groove.

2.00 Jazz 6. Magazine. 3.10 Fréquenstar. Magazine. Victoria Abril. 3.50 Girls de Paris. Documentaire. 4.50 E = M 6. Magazine (rediff.). 5.30 Sous le signe de l'eau. Documentaire. 5.35 Coulisses. Documentaire. Dee Dee Bridgewater (30 min).

Canal +

20.35 LA VAGUE, LE SURF ET LES REQUINS
Documentaire de Doug Bertran (55 min). 1891842
Dans l'océan Pacifique, les requins blancs s'attaquent aux planches des surfers qu'ils confondent avec des phoques.

21.30 ▶ GEORGE DANDIN DE MOLIÈRE
Téléfilm de Jean-Claude Brialy (70 min). 3729910

23.00 Lune rouge ■ Film de John Bailey, (1995, 94 min). 3187485
1.35 Sept Winchester pour un massacre. Film d'E.G. Rowland (1967, v.o., 100 min). 4195595
3.20 Antefutura. Film classé X d'Ian Nicols (1997, 100 min). 9437021
5.25 Confidences à un inconnu ■ Film de G. Bardawil (1996, 94 min). 74848779

Radio

France-Culture
20.30 Radio archives. Claude Roy.
21.32 Black and Blue. L'art du trio. Avec Jean-François Jenny-Clark, contrebassiste.
22.40 Nuits magnétiques. Les petites ondes.

0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Jacques Meunier. 0.48 Musique : les Cinglés du music-hall. Journée du 11 avril 1945, avec Loulou Gasté et son Ensemble ; Betty Rich ; Michèle Dorlan. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique
20.00 Concert franco-allemand. En direct de Sarrebruck. Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Michael Stern. Œuvres de Mozart.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Volkonski.
23.07 Miroir du siècle. Œuvres de Roland-Manuel, Delage, Rosenthal.

0.00 Jazz-club. En direct du NewMorning, le trio du pianiste Mulgrew Miller. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Schubertiade.

22.40 Les Soirées de Radio Classique... (Suite). Schubertiade. Œuvres de Schmidt, Zemlinski. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5
20.00 Un château au soleil. Feuilleton [2/6].
21.00 Bon week-end (RTBF du 22/11/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Zucchero et Texas (France 2 du 07/02/97).
23.45 Ça cartonne. Invité : C. Jérôme.

Planète
20.35 Surf : mode d'emploi.
21.25 Les Aquanautes.
22.15 Erebus, volcan des glaces.
23.10 Maroc, corps et âmes. [7/11] Cantiques brodés.
23.40 High School.
0.55 Pablo Escobar. L'empereur de la cocaïne (60 min).

Animaux
20.30 et 2.30 Le Phoque du Groenland.
21.00 Monde sauvage. Le diable de Tasmanie.
21.30 et 0.30 La Vie des zoos.
22.00 Tout pour le toutou.
23.00 Beauté sauvage. Terre africaine.

Paris Première
20.00 et 0.30 La Semaine 20 h Paris Première.
21.00 Un siècle de chansons. [1/4] 1910-1939 : du caf' conç au music-hall (55 min). 2691113
21.55 et 1.45 Le J.T.S.
22.25 La Périchole. Opéra de Jacques Offenbach. Livret de Meilhac et Halévy. Orchestre de Picardie et l'Ensemble vocal Intermezzo, dir. Dominique Trottein. Enregistré au Théâtre impérial de Compiègne en 1995 (125 min). 32271295

France Supervision
20.30 Cap'tain Café.
21.20 Michel Fugain en concert (90 min). 65268200
22.50 Corot, la nature dans l'atelier.
23.40 Boxe à Coubertin.
1.10 La Croisière blanche (55 min).

Ciné Cinéfil
20.30 Une gueule comme la mienne ■ Film de Frédéric Dard (1959, N., 90 min). 6935842
22.00 Rhapsody in Blue ■ ■ Film d'Irving Rapper (1945, N., v.o., 145 min). 54709674

Ciné Cinémas
21.00 Etat second ■ Film de Peter Weir (1994, 120 min). 1905484
23.00 Le Facteur sonne toujours deux fois ■ Film de Bob Rafelson (1981, v.o., 115 min). 13585216

Série Club
20.45 Au-delà du réel, l'aventure continue. Le refuge.
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. L'imposteur.
23.00 Ellery Queen. A plume et à sang. Le vertigineux saut de l'amour.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Abus de confiance.

Canal Jimmy
20.30 Star Trek. Les derniers tyrans.
21.20 The New Statesman. Le polyglotte.
21.45 Destination séries. Effets de séries : la vie à cinq.
22.20 Chronique du front.
22.25 Dream On. Martin et le médium.
22.55 Seinfeld. Le blase du blazer.
23.20 The Ed Sullivan Show.
23.55 La Semaine sur Jimmy.

Festival
20.30 Mandrin. Feuilleton [1].
22.25 Exécution sur commande. Téléfilm d'Ian Toyn Ton, avec Kevin McNally (100 min). 97983281

Téva
20.30 Tévaroscope.
20.45 Nos meilleures années. Une bonne thérapie. Concurrence.
22.10 Murphy Brown. Devine qui vient déjeuner.
22.40 XY Elles. Invitée : Odile Grant.
23.45 Système Téva. Santé : l'aspirine (55 min).

Voyage
19.55 et 23.25 Chronique avec André Bercoff. Mémoire de palaces.
20.00 Suivez le guide. Rencontre avec les dauphins ; Honey guide ; Tahiti ; Iles de la Société.
22.00 En parcourant le monde. Cairns - Australie.
22.30 L'Heure de partir.
23.30 Suivez le guide. Vie sauvage américaine : Chicago ; Chypre (120 min).

Eurosport
16.00 Biathlon. En direct. Championnats du monde. 20 km messieurs à Osrblie (Slovaquie) (120 min). 8488200
18.00 Ski alpin. Championnats du monde.
19.00 Football. Finale de la F.A. Cup 1990 : Manchester United - Crystal Palace.
20.00 Les Jeux de l'extrême d'hiver. 6e partie.
21.00 Tennis. Tournoi exhibition SidAide à Genève (Suisse).
22.00 Sport de force. L'homme le plus fort du monde.
23.00 Boxe.
0.00 Sports Fun. (90 min).

Muzzik
20.20 Ensemble currende : Giaches de Wert.
21.00 Diana Krall. Au Festival international de jazz de Montréal 1996.
22.00 Pat Metheny : more travels.
23.15 African Sanctus Revisited.
0.20 Europa concert 1992 (110 min). 3011868

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Eurozoom. 20.10 et 23.15 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 21.40, 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Mag RE. 21.45 Artissimo. 21.50 Visa. 22.15 et 1.45 Economia. 22.50 et 23.20, 0.20, 1.20 International. 0.40 Cinema (10 min).

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.15 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.39 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.30 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Les étranges certitudes du chef des talibans

Dans un entretien à la revue « Politique internationale », Mohammad Omar justifie les diktats de ses hommes lors de la prise de Kaboul en Afghanistan

« DE PAR SA NATURE même, la femme est un être faible et vulnérable à la tentation. Si on la laisse sortir de chez elle, hors de la surveillance de son père, de son frère, de son mari ou de son oncle, elle aura vite fait de se laisser entraîner sur la voie du péché [...]. *Une femme qui quitte son foyer pour aller travailler entre forcément en contact avec des hommes qui lui sont étrangers. Comme le montre l'expérience des pays occidentaux, c'est le premier pas vers la prostitution. »*

Du haut de ses trente-deux ans et de ses (courtes) victoires, le mollah Mohammad Omar, chef suprême des talibans afghans, assène tranquillement ses étranges certitudes. Dans un entretien publié par la revue *Politique internationale* (nº 74), il justifie toutes les mesures prises par ses hommes lors de leur entrée dans Kaboul à l'automne dernier. Non seulement l'interdiction faite aux femmes de travailler, mais aussi le port obligatoire du *burqaa*, ce super-tchador qui couvre l'ensemble du corps : *« Le burqaa empêche les hommes de connaître l'apparence et même l'âge d'une femme avec laquelle ils n'ont pas de liens familiaux. Ainsi la tentation disparaît, purement et simplement. »* Quant aux femmes, elles *« n'ont plus à se soucier de leur aspect extérieur* [...] *puisque personne ne les verra. Elles peuvent donc développer leurs ressources spirituelles, au lieu de subir le triste sort des femmes occidentales transformées en poupées peinturlurées et en objets sexuels. »*

Idem pour les châtiments corporels, longuement justifiés car l'islam *« est opposé à l'emprisonnement des délinquants ». « Jeter un homme en prison revient à priver sa famille de son gagne-pain*, explique Mohammad Omar. *Un homme amputé d'un doigt ou d'un bras, au contraire, s'est acquitté de sa dette envers la société et peut immédiatement retourner travailler pour nourrir sa famille. »* C'est aussi plus économique : *« Nous n'allons tout de même pas dépenser l'argent de nos concitoyens à construire des prisons pour y tenir les gens enfermés ! »*

Au passage, Mohammad Omar confirme que son mouvement continue de tolérer les plantations et le trafic de drogues, mais seulement à destination de l'étranger : *« Si des non-musulmans souhaitent acheter de la drogue et s'intoxiquer, ce n'est pas à nous qu'il appartient de les protéger. »*

Est-ce à dire que ce pur parmi les purs se désintéresse de ce qui se passe hors de ses frontières ? Pas du tout, mais chaque chose en son temps : *« Nous devons purifier nos sociétés musulmanes avant de nous préoccuper du reste du monde pour détourner celui-ci du chemin de Satan et lui faire regarder la Vérité en face. L'événement le plus marquant de l'époque actuelle n'est pas l'invention de l'ordinateur ou d'autres machines tout aussi absurdes, mais le renouveau de l'islam et de sa mission : sauver le monde de la Jahiliyah* [l'ignorance] *et civiliser une humanité qui est retournée à l'état sauvage. »*

On complétera utilement la lecture de cette éclairante confession par le témoignage de Borhanoddin Rabbani, chef de l'Etat afghan renversé par ses adversaires, bon musulman lui aussi. Après avoir démonté avec minutie, dans le même numéro de *Politique internationale*, les patronages étrangers des talibans, il conclut sur cet avertissement : *« Islamabad comme Washington auraient dû y regarder à deux fois avant de concevoir un monstre, du type Frankenstein, qui pourrait bientôt se retourner contre eux. »*

politique internationale

Michel Tatu

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La bataille de l'euro entre dans sa phase décisive. Il y a ceux qui veulent entrer dans le premier cercle et qui le peuvent ; ceux qui peuvent y entrer et ne le veulent pas, ou pas encore ; ceux enfin qui voudraient de toutes leurs forces en être et ne sont pas sûrs de le pouvoir. Deux interprétations s'opposent. La France préconise une interprétation politique et tendancielle des critères de Maastricht, une interprétation large. L'Allemagne préconise une interprétation comptable et en niveau des critères de Maastricht, une interprétation étroite.

Si la formule allemande l'emporte, il y a crise politique et peut-être financière dans les pays latins, à Rome notamment. Si la formule française l'emporte, la situation devient ardue pour Helmut Kohl. Circonstance aggravante : la France comme l'Allemagne ont des élections législatives l'an prochain. La question est de savoir si elles prendront en otage ou non la monnaie européenne.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Etrange erreur ou habile manœuvre ? Nous ne sommes pas loin d'une légitimation pure et simple de la commission occulte en France. Ce que le CNPF demande depuis des lustres, au moyen d'une action de lobbying tenace, ce que le gouvernement a tenté à plusieurs reprises par le biais d'amendements parlementaires ou de rapports de juristes, la Cour de cassation vient de l'accorder sans barguigner. Dans la lutte contre la corruption, les juges sont désormais privés d'une arme diablement efficace. Aux termes de l'« arrêt Kis », un pot-de-vin versé à un corrompu n'est plus considéré comme un abus de biens sociaux, pour la bonne raison qu'il sert les intérêts de l'entreprise, et donc ceux de ses actionnaires et de ses créanciers. Depuis hier, une large escouade de corrupteurs peuvent dormir d'un sommeil plus léger.

THE FINANCIAL TIMES

■ L'unique mérite de M. Mobutu fut, dans le passé, sa capacité à maintenir l'unité du Zaïre, préservant ainsi un minimum de paix civile. Il ne peut plus désormais se targuer d'un tel rôle. Il est même devenu le principal obstacle à un cessez-le-feu, dont dépend le succès de toute opération de secours aux réfugiés. Il s'oppose aussi à tout règlement politique de la crise, le seul moyen pourtant de stopper la désintégration du Zaïre. Les gouvernements occidentaux doivent user de leur influence et demander à M. Mobutu d'abandonner le pouvoir, fût-ce en lui offrant l'asile. S'il refuse, il risque un sort encore moins envieux, celui d'être chassé par la force par les rebelles.

EN VUE

■ Le chanteur **David Bowie** vient de remporter un grand succès à Wall Street en parvenant à emprunter près de 300 millions de francs. La vedette a garanti aux institutions financières américaines et britanniques le paiement d'intérêt réguliers, gagés sur les droits d'auteur d'une vingtaine de Disques d'or ou de platine publiés avant 1990, comme *Let's Dance* ou *Hunky Dory*.

■ La salle Drouot utilise pour la première fois Internet à l'occasion de la vente de souvenirs du capitaine **Alfred Dreyfus**. Cette collection qui comprend des journaux, des affiches et des chromos devrait atteindre de 1 à 1,5 millions de francs, selon Mᵉ **Jacques Binoche**. Clients éventuels et curieux peuvent consulter le catalogue sur le réseau, où les enchères seront retransmises le 19 février.

■ Au début de la révolution soviétique, la femme de **Lénine**, **Nadejda Konstantinova Kroupskaïa**, chargée de l'éducation et de la jeunesse, avait voulu que le Palais des jeunes pionniers à Moscou soit le plus grand ensemble de loisirs au monde. Ce monument « historique » – **Noureev** y a dansé, **Kasparov** y est devenu champion du monde d'échecs, **Eltsine** y a lancé en 1991 une attaque féroce contre le parti – a été acheté par la chaîne américaine Gold'S Gym. Pour les Russes récemment enrichis, l'abonnement au club de Moscou coûtera l'équivalent de 10 000 francs par an.

SAMEDI 8 FÉVRIER

TF 1

16.50 Football. En direct. Coupe de France, 16ᵉ de finale : AJ Auxerre - RC Lens (130 min). 72639392
19.00 Beverly Hills. Série. [2/2] Les filles de Buffalo.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Point course du Vendée Globe.

20.45

LE ZÉNITH DES ENFOIRÉS 97
20.45 Le Spectacle. Proposé par les restos du cœur. Avec la participation de : Fanny Ardant, Emmanuelle Béart, Jane Birkin, Patrick Bruel, Carla Bruni. (140 min). 623069
23.50 Le Débat : Assister ou réinsérer ? Invités : Alexandre Arcady, Patrick Bruel, Carol Frédéricks, Jean-Jacques Goldman, Michael Jones, Khadja Nin, Marc Lavoine, Philippe Lavil... (80 min). 5756330
1.10 et 1.40, 2.50, 3.50, 4.30 TF 1 nuit.

1.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 1.50 et 4.00 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.00 Histoire des inventions. Documentaire. [2/6] Inventer le monde (rediff.). 4.40 Musique. Concert (15 min).

France 2

17.20 Urgences. Série. *Rediffusion du feuilleton « hospitalier » qui a fait des records d'audience.*
18.50 Télé qua non. Magazine. Invités : Marc Jolivet, Patrice Leconte, Patrick Bouchitey.
19.55 et 20.40 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

SURPRISE PARTY
Divertissement présenté par Pascal Sevran. Les amoureux de la danse. Invités : Marie Laforêt, Gérard Lenorman, Jeane Manson, Alliage, Los Machucambos, Patricia Carli, Bob Azzam, Marie Myriam... (130 min). 88666156

23.00

POPECK AU CASINO DE PARIS
Spectacle enregistré les 14 et 15 décembre 1995 (85 min). 628934
0.25 Journal, Bourse, Météo.
0.35 La 25ᵉ heure. Spéciale 200ᵉ émission : Frédéric Back (105 min). 4812422

2.20 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 3.25 Nuit blanche. Documentaire. 3.35 Encyclopédie audiovisuelle. Documentaire. Tchekhov. 4.30 Rapport du Loto (rediff.). 4.35 Taratata (rediff., 95 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Nuit et brouillard*, de Jean Cayrol.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

PARISIEN, TÊTE DE CHIEN
Téléfilm de Christiane Spiero (95 min). 425779
Dans le Doubs un homme, chargé de détecter de futurs grands footballeurs, vient en aide à un jeune banlieusard que les garçons du village ont pris en grippe.

22.25

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Concorde-Tupolev, la guerre des supersoniques (50 min). 4072427
Au début des années 60, pour rattraper son retard sur l'Europe, dont le projet Concorde est bien avancé, Khrouchtchev lance une armée d'espions à l'assaut des plans du prototype français.
23.15 Journal, Météo.

23.45 *Musique et Compagnie. Une star* : Luciano Pavarotti 0.45 Tennis. Coupe Davis en direct de Sydney : France-Australie. 1.40 Musique graffiti. Œuvres d'Isaac Albeniz (25 min).

La Cinquième

17.30 Trafic d'oiseaux. Les enquêtes du National Geographic. 18.00 Document société. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Un garage fou-fou-fou. Série.
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 8 février 1947.
20.15 Le Dessous des cartes. *Typologie des conflits.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : À LA RENCONTRE DES DIEUX
Documentaire de Michael Abus (55 min). 7517682
L'ascension, en compagnie de l'alpiniste Reinhlod Messner et d'une équipe de la ZDF, du mont Kailash, à l'ouest du Tibet, qui culmine à 6714 mètres. Un lieu sacré de pèlerinage pour les hindouistes, comme pour les bouddhistes.

21.40

TRAVOLTA ET MOI
Téléfilm de Patricia Mazuy, avec Leslie Azzoulai, Julien Gérin. Tous les garçons et les filles de leur âge (75 min). 1657972
Dans le Châlons-sur-Marne de la fin des années 70, une jeune fille de seize ans, "enfiévrée" par John Travolta, découvre l'amour avec un étudiant, féru de Nietzsche et Rimbaud.
22.55 Metropolis. Magazine (60 min). 8195427
23.55 Music Planet : The Big Spender Queen. Documentaire de Hannes Rossacher, Rudi Dolezal [1/2] (60 min). 6799069
0.55 Elsa. *Téléfilm de Paddy Breathnach, avec Brendan Coyle* (75 min). 8642335
2.10 La Petite Mort. Court métrage de François Ozon (1995, rediff., 30 min). 5207286

M 6

17.05 Chapeau melon et Bottes de cuir. Série.
18.05 Amicalement vôtre. Série. Regrets éternels.
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme.
20.35 Plus vite que la musique. Noir Désir.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny (165 min). 26487069
La colonie [1/2 et 2/2]. *Mulder perd connaissance alors qu'il est sur la piste d'un tueur capable de modifier son identité génétique et qui pourrait lui permettre de retrouver la trace de sa sœur disparue. Transporté d'urgence dans une base en Alaska, il est dans une situation critique. Scully se précipite à son secours.*
Les Calusaris △. *Un jeune garçon trouve la mort dans un parc d'attractions. Il a été happé par un train miniature alors qu'il poursuivait un ballon gonflable.*
23.30 Une femme traquée. Téléfilm △ de Vincent Mc Eveety. (100 min). 3862885

1.10 Rock express. Magazine. 1.40 La Nuit des clips (375 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 22.55
17.00 Intermezzo. Court métrage.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. + Magazine. Invitée : Danièle Gilbert.
20.00 Les Simpson.

20.30

LA 22ᵉ NUIT DES CÉSARS
Sous la présidence d'Annie Girardot, émission présentée par Antoine de Caunes. En direct du Théâtre des Champs-Elysées (145 min). 8330934
22.55 Flash d'information.

23.00

LE HUSSARD SUR LE TOIT ■ ■
Film de Jean-Paul Rappeneau, avec Olivier Martinez (1995, 124 min). 6113589
1.05 Boxe. Championnat du monde des poids plumes WBO-IBF : Prince Nasem Hamed (GB) - Tom " Boom Boom " Johnson (US). Championnat WBO des supers-moyens : Steve Collins (Irl.) - Fréderic Sellier (Fr.).
3.10 Brain Dead ■ Film d'Adam Simon (1990, 85 min). 7286441

Radio

France-Culture

20.45 Nouveau Répertoire dramatique. *Le pays lointain*, de Jean-Luc Lagarce.
22.35 Musique : Opus. La traversée de Paris de Bruant à Higelin. Textes de (et par) Léo Ferré, Blaise Cendrars et Raymond Devos.

0.05 Tard dans la nuit. Le ciel est gris, d'Ernest J. Gaines. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Opéra. *Donné le 5 octobre 1996 au Théâtre national du pays de Galles.* Orchestre du Théâtre national du pays de Galles, dir. Richard Armstrong. Œuvre de Peter Maxwell Davies : The Doctor of Myddfai, Paul Whelan : le docteur (baryton), *Lisa Tyrell : l'enfant (soprano).*
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Eric Tanguy : Concerto pour violon et orchestre.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La Violoncelliste Jacqueline du Pré. Sonate op. 65 de Chopin ; Elégie op. 24 de Fauré ; Requiem (extraits) de Verdi ; *Silence de la forêt op. 86 de* Dvorak ; Variations sur Ich bin der Schneider Kakadu" op. 121. a de Beethoven ; Quatre duos op 28. de Brahms ; Concerto op. 85 de Sir E. Elgar.

22.40 Da Capo. Œuvres de Brahms, *Tchaïkovski*. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 R. G. Témoin en péril.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo *des cinq continents.*
22.00 Journal (France 2).
22.35 La 22ᵉ Nuit des Césars.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Billy Joel 1993.
21.30 Chronique d'une exploration.
22.00 ▶ Une poste à La Courneuve.
22.55 *Surf : mode d'emploi.*
23.45 Les Aquanautes. Royaume de corail.
0.40 Erebus, volcan des glaces (55 min).

Animaux

21.00 Monde sauvage. Colonies de Californie.
21.30 et 0.30 La Vie des zoos.
22.00 Les Animaux australiens.
23.00 Faune ibérique. Les rescapés.
23.30 A l'ouest d'Eden.
0.00 Monde sauvage. Hôtes d'Afrique.
1.00 Le Retour du Tyrannosaure (60 min).

Paris Première

20.30 Danse sportive. En direct. Grand Prix de Paris à Bercy (185 min). 92524798
23.35 Nova.
0.30 Iggy Pop. Concert. Enregistré à Phoenix en Angleterre en 1994 (50 min). 67527286

France Supervision

20.30 Kaguyahime, Princesse de la lune. Ballet d'Hans Hulscher. Musique de Maki Ishii. D'après l'œuvre de Jiri Kylian. Avec le Nederlands Dans Theater (70 min). 84099682
21.40 Cap'tain Café.
22.30 Trait pour trait. La controverse dans la science.
22.55 La Légende des sciences. Brûler.
23.50 Cheb Mami en concert (90 min). 98374953

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Jean-François Stévenin.
22.00 Matamata et Pilipili.
23.00 De minuit à l'aube (Between Midnight and Dawn) ■ Film de Gordon Douglas *(1950, N., v.o., 85 min).* 7482779

Ciné Cinémas

20.30 Adieu Irlande. Téléfilm de Charles S. Dubin, avec Pierce Brosman [3/3] (90 min). 6904972
22.00 Richard Dreyfuss.
22.30 Ciné-cinécourts.
23.35 Le Cinéma des effets spéciaux. Les robots aquatiques.
0.00 La VIᵉ cérémonie des Hots d'or.

Série Club

20.45 Cimarron Strip. Les vieux de la vieille.
22.00 Le Retour du Saint. Feu rouge.
22.50 Code Quantum. *Le couloir de la mort.*
23.35 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. La mort en marche.

Canal Jimmy

21.00 V.R.5. Docteur Folenfant.
21.45 Friends. Celui qui se met à parler.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ?
23.15 Le Fugitif. *Un être inoffensif.*
0.05 La Puissance et la Gloire. Les voitures rouges.
0.35 Seinfeld. Le blase du blazer.
1.00 Star Trek : The Next Generation. Dans la peau de Q.

Festival

20.30 Haute tension. Téléfilm de Marcel Bluwal, avec Roger Mirmont (95 min). 43418798
22.05 V comme vengeance. *Le billard écarlate.* Téléfilm de Bernard Queysanne, avec Ann Gisel Glass (90 min). 43759224
23.35 Le Voyageur (25 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Les Anges du Népal. Documentaire de Patrick Hella (55 min). 507502750
21.40 Les Rescapés de l'Alaska. Le Blanc. Téléfilm de Zale Dalen, avec Robert Conrad (90 min). 504632243
23.10 XY Elles. Invitée : Myriam Sochaky (60 min).

Voyage

20.05 Destination golf.
20.30 et 23.30 L'Heure de partir.
21.05 Suivez le guide.
23.05 En parcourant le monde.
23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir (40 min).

Eurosport

12.00 et 13.55 Saut à skis. En direct. Coupe du monde. 13ᵉ manche à Tauplitz-Bad Mitterndorf (Autriche) : vol à skis (50 min). 408865
12.50 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Descente messieurs à Sestrières (Italie) (65 min). 5969865
15.00 Athlétisme. En direct. Le Meeting indoor de Moscou (60 min). 507040
16.00 Natation. En direct. Coupe du monde. Finale à Paris (120 min). 224868
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de Pro A (7ᵉ journée retour) : Limoges - Asvel (95 min). 5254934
21.30 Voile. Le Vendée Globe.
22.00 Football. Coupe de France (16ᵉᵐᵉ de finales).
0.00 Danse sportive (150 min).

Muzzik

21.00 L'Art de la direction d'orchestre (The Art of Conducting). [1/16]
22.00 Le Château de Barbe Bleu. Opéra de Béla Bartok.
23.05 Pierre et le Loup.
23.50 Steve Coleman et Five Elements en concert. (60 min). 6245156
0.50 Stan Getz, People Time (65 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 CNN Presents. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Inside Business. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.25 Cinema. 19.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag P. E. 22.45 Correspondent. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly. 0.20 Odeon (60 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 *Place au livre.* 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.41 Sports (4 min).

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

TSR

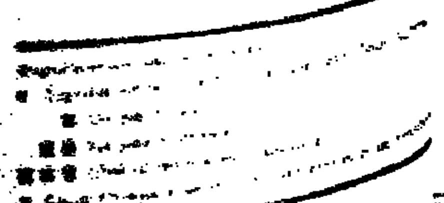
23.10 Body Snatchers. Film d'Abel Ferrara (1992, 85 min), avec Terry Kinney. *Fantastique.*

Demain, dans le supplément TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

- Les archives de l'Est, une « mine » pour le documentaire historique.
- Un entretien avec Michel Boyon sur Radio-Jeunes et France-Culture.
- Les atouts du CD-ROM français.

Le film de la semaine : « Un balcon en forêt », de Michel Mitrani.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
SAMEDI 8 FÉVRIER 1997

Les politiques passent...

par Pierre Georges

Y a-t-il une vie, après la vie politique ? Il le faudra bien pour un certain nombre des élus les plus médiatiques de ces dernières années. Bernard Tapie, Michel Noir, Michel Mouillot ? Au tapis ! La semaine aura été rude pour eux, façon bois de justice.

Encore qu'il ne faille préjuger de rien, tant les mémoires sont oublieuses et tant la capacité de l'homme à rebondir reste réelle, leur carrière publique semble plutôt derrière eux. Les trois mousquetaires, donc quatre avec Alain Carignon, vont être dans l'obligation de trouver un autre sens et d'autres buts à leur carrière et à leur vie.

La politique les avait faits. La politique les a défaits. Malheur aux vaincus ! Mais elles sont tout de même très frappantes les similitudes dans les trajectoires météores de ces quatre élus, frappés aujourd'hui d'une manière d'indignité.

Les quatre « repris de politique », si l'on ose user de ce néologisme, eurent au moins une chose en commun : un goût immodéré des « sunlights », une utilisation vorace de l'ascenseur médiatique. Il faut convenir, à leur décharge, que la presse ne fut pas ingrate avec eux, y trouvant son compte, son audimat, ses tirages, ses personnages. Dans une sorte de permanent ABM, l'abus de biens médiatiques, ils furent stars, invités permanents. Avec leurs ronds de serviette et leur table réservée au grand banquet des mots et des images.

La machinerie médiatique, en *ses outrances et foucades, a parfois* pour la brillance des hommes la frivole attirance de l'alouette pour le miroir. Elle se leurre et leurre ceux qui font l'objet de ses *assiduités, de ses faveurs et de ses* petits soins.

Les médias les avaient faits. Les médias les ont défaits. Et si quelque leçon devait être retenue, côté presse, de ce long flirt avec des personnalités plus scintillantes que solides, ce serait celle du nécessaire examen de conscience. Car si l'on faisait le compte de tous les interviews, de toutes les émissions, de tous les articles consacrés en quelques années aux quatre mousquetaires épinglés, on n'en finirait plus. Et on n'en finira pas. Collecte d'une responsabilité partagée !

Simplement, la presse se fait volontiers oublieuse de ses propres excès. Elle-même se fait et se défait, au gré des circonstances. La condamnation de ces hommes politiques pourrait être la sienne propre. Ou du moins celle de ses méthodes, de ses errements et de ses emballements.

Mais, là encore, la machinerie médiatique a de la ressource. Elle s'accorde la grâce en même temps qu'elle commet la faute. Elle se pardonne à elle-même l'impardonnable reproché aux autres. Elle se réfugie volontiers derrière son propre sentiment de durée, ce vieux précepte qui court les salles de rédaction : *« les politiques passent, les journalistes restent. »*

Passent en effet les politiques. Patrick Poivre d'Arvor reste. Sans animosité particulière, et même avec plutôt une sorte de respect pour ses grandes qualités professionnelles, on ne peut s'empêcher de penser qu'un jour de congé, de *privation d'antenne, pour solde* de solides manquements, ce n'est tout de même pas cher payé. Et pas très bon pour l'image, déjà bien brouillée, des médias.

Réactions mitigées après l'arrêt de la Cour de cassation sur les abus de biens sociaux

Le Syndicat de la magistrature craint une « dépénalisation générale du droit des sociétés »

Plusieurs hommes politiques, magistrats et avocats nous ont fait part de leurs réactions après la décision de la Cour de cassation :

● ***Le sénateur Philippe Marini (RPR, Oise) auteur d'un rapport sur la réforme du droit des sociétés :*** « Je ne peux qu'être totalement heureux de cette jurisprudence qui me semble donner de l'abus de biens sociaux une définition très proche de mon rapport. Il n'était pas envisageable de revenir sur la prescription. Mais la définition de l'abus de biens sociaux avait dérivé. Elle devait être recadrée. La cour de Cassation l'a confirmé de manière juridique. Elle prend le contre-pied de ce qu'elle avait un temps jugé et revient vers le bon sens. La confirmation par le législateur de ce qui vient d'être acté par la Cour serait maintenant de bonne politique. »

● ***Charles-Amédée de Courson, député (UDF-FD) de la Marne :*** « Je n'ai pas encore lu le texte de l'arrêt. Si l'interprétation de cet arrêt, c'est que ce n'est pas un abus de biens sociaux que de corrompre une personne, alors cela me paraît grave. Car il est plus facile de prouver un abus de biens sociaux qu'un fait de corruption. Dans le climat actuel, cela tendrait à accréditer l'idée que l'on protège la corruption, et cela affaiblirait la lutte contre la corruption. Cela nécessiterait alors une intervention du législateur. Car pour qu'il y ait des corrompus, il faut que l'on puisse trouver des corrupteurs. »

● ***Syndicat de la magistrature :*** « A l'heure où de multiples offensives sont menées pour remettre en cause l'existence même du délit d'abus de biens sociaux et son régime de prescription, alors que cette infraction est à l'origine de la plupart des affaires politico-financières, le SM redoute que cet arrêt ne constitue la première étape d'une dépénalisation générale du droit des sociétés. »

● ***Valéry Turcey, secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) :*** « On ne peut pas extrapoler le cas de figure de l'affaire Crasnianski à tous les cas de corrutpion en général. Il est aujourd'hui tout à fait prématuré de conclure que la définition de l'abus de biens sociaux dans ce cas-là s'applique aux autres affaires. »

● ***Jean-Michel Gentil, président de l'Assocation française des magistrats instructeurs (AFMI) :*** « En ce qui concerne le recel d'abus de biens sociaux, l'arrêt de cour de cassation va permettre de redonner un nouveau souffle à toute une série d'informations judiciaires. Par contre, pour l'abus de biens sociaux, la chambre criminelle procède à un revirement de jurisprudence. Elle rappelle qu'il faut toujours qualifier très précisément les délits, pour amener les juges d'instructions à bien rechercher tous les éléments constitutifs de l'infraction. C'est un juste rappel des choses : la cour a surement considéré que dans certaines affaires en cours, on interprétait trop largement l'abus de biens sociaux. »

● ***Philippe Vouland, président du Syndicat des avocats de France (SAF, gauche) :*** « La décision de la cour de cassation est cohérente au regard de la logique juridique. Mais on risque de se retrouver avec des corrupteurs et des corrompus impunis. Cette décision implique donc d'arrêter de se focaliser sur le délit d'abus de biens sociaux et de redéfinir le délit de corruption. »

● ***Francis Szpiner, avocat :*** « Il y avait un véritable détournement des textes, la cour de cassation y a mis fin. Ce n'est pas une absolution des chefs d'entreprise, c'est une invitation aux juges à bien qualifier les faits. Payer un élu pour avoir un chantier, ce n'est pas un abus de biens sociaux... En revanche, c'est certainement de la corruption ou du trafic d'influence. L'ennui c'est que le délit de corruption suppose un pacte préalable, qui est trop difficile à caractériser. En vérité, cet arrêt montre que la nécessaire réforme de l'abus de bien social passe par une réforme de la notion de corruption. »

Propos recueillis par les séquences France et Société

Une « zone de protection spéciale » contre la pollution en Ile-de-France

LES PRÉFECTURES de police de Paris et de la région Ile-de-France ont annoncé la création par arrêté interministériel d'une *« zone de protection spéciale »* (ZPS) contre les pollutions atmosphériques en Ile-de-France. Cet arrêté *« jette les bases »* du futur Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France prévu par la loi sur l'air, promulguée début janvier. Il impose aux sources fixes de pollution et aux véhicules des *« contraintes permanentes »* plus fortes que les prescriptions nationales pour améliorer la qualité de l'air.

La nouvelle zone de protection spéciale couvre désormais Paris et les *départements de la proche et de la grande couronne. L'application de* la nouvelle ZPS devrait se traduire, selon les préfectures, par une réduction de 15 % des émissions d'oxyde de soufre et de particules en Ile-de-France et permettra un contrôle accru des réglages des véhicules ainsi que de l'état de leur pot catalytique le cas échéant.

■ **ÉTATS-UNIS : le condamné à mort Michael Carl George, âgé de trente-neuf ans, a été exécuté par piqûre,** jeudi 6 février, à la prison de Greensville (Virginie) pour le meurtre d'un adolescent de quinze ans commis en 1990. Il avait enlevé puis torturé sa victime en lui infligeant des mutilations sexuelles avant de l'achever d'une balle dans la tête. Son exécution est la première de l'année en Virginie. Cet Etat arrive en deuxième place (à égalité avec la Floride) dans le nombre des exécutions capitales depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976. – *(Reuter.)*

■ **CONJONCTURE : la demande en produits manufacturés devrait progresser** à un rythme assez soutenu au premier trimestre 1997, en particulier dans les biens intermédiaires, indique une enquête publiée le 7 février par l'Insee.

■ **DÉCHETS : 9 millions de Français trient quotidiennement leurs déchets** d'emballages, contre 4,5 millions en 1995, selon le bilan 1996 d'Eco-Emballages rendu public mercredi 5 février. Quelque 7 088 communes, regroupant 22,3 millions d'habitants, sont aujourd'hui partenaires de cette société. Les Français « trieurs de déchets » devraient être 12,5 millions en 1997.

■ **Datar : la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale** (Datar) a décidé d'apporter son soutien en faveur de l'initiative locale en aidant financièrement les créateurs de très petites entreprises par le renforcement de leurs fonds propres. Afin d'assurer *« la vitalité économique, notamment des territoires fragiles »*, la Datar a signé une convention avec France Initiatives Réseau (FIR), qui anime 80 plates-formes d'initiatives locales.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 7 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18036,40	– 0,81	– 7,71
Honk Kong index	—	—	+ 1,55

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 06/02	Var. en % 05/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2558,43	– 0,68	+ 10,48
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 11,10
Milan MIB 30	—	—	+ 4,42
Francfort Dax 30	3104,10	+ 0,20	– 7,45
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 6,03
Madrid Ibex 35	469,66	+ 0,29	+ 5,60
Amsterdam CBS	—	—	+ 7,84

Tirage du *Monde* daté vendredi 7 février 1997 : 510 143 exemplaires

Controverse autour de la réforme de la taxe professionnelle

LA RÉFORME de la taxe professionnelle proposée par le Conseil des impôts (*Le Monde* daté 2-3 février) a-t-elle une chance d'aboutir ? S'il faut se fier aux premières réactions que l'idée d'une *« mutualisation »* de ce prélèvement a suscitées, on pourrait en douter, car la plupart ont été négatives.

Certes, au ministère des finances, on s'est bien gardé de réagir publiquement à l'idée d'instaurer un taux national unique d'imposition. Tout juste fait-on valoir qu'un groupe de travail va prochainement être constitué pour réfléchir à une réforme de la taxe professionnelle. Présidée par un parlementaire et comprenant *des élus locaux et des* représentants patronaux, cette mission pourra donc s'inspirer du constat établi par le Conseil des impôts. On ne cache pas, cependant, à Bercy, que la proposition avancée par les experts n'a pas les faveurs du gouvernement.

Présentant officiellement, jeudi 6 février, les travaux du Conseil des impôts qu'il préside, Pierre Joxe, par ailleurs premier président de la Cour des comptes, n'a pas fait la moindre allusion directe à la controverse qui est en train de naître. Il a néanmoins clairement fait comprendre que, de toutes les solutions possibles, le statu quo était sans doute la plus mauvaise.

Le rapport du Conseil publie à ce sujet une simulation éclairante. Elle fait apparaître que, pour des raisons structurelles, les recettes de la taxe professionnelle tendent à progresser à un rythme beaucoup plus rapide que celui de la richesse nationale. Son rendement (compensation de l'Etat comprise) pourrait passer de 157,8 milliards de francs en 1996 à 249,1 milliards de francs en 2004, soit une progression supérieure de près de 30 milliards au rythme d'évolution de la richesse nationale. *« La poursuite des tendances actuelles »* ne peut aboutir *« qu'à une situation de crise »*, estime le rapport, qui présente par ailleurs un tableau des invraisemblables écarts de taux d'imposition en vigueur d'une collectivité à l'autre.

Alors ne pourrait-on pas, au moins, avancer vers une harmonisation au niveau intercommunal ou départemental ? Sceptique, M. Joxe a observé que cette solution ne réglerait rien et que les disparités d'imposition resteraient tout aussi fortes.

Laurent Mauduit

Sotheby's piégé sous caméra

LONDRES
de notre correspondant

Chaque année, des œuvres d'art passent clandestinement les frontières en direction de marchés occidentaux et aboutissent entre les mains de clients riches et indélicats, ou sont mises aux enchères. Un journaliste d'art anglais, Peter Watson, vient ainsi de *s'en prendre à Sotheby's, dans un livre, publié au* terme d'une longue enquête. Il accuse le numéro un mondial de la vente aux enchères de couvrir l'exportation illégale de peintures italiennes et de participer à la contrebande d'objets d'art pillés en Inde. Cette accusation a déjà entraîné la suspension de plusieurs employés de Sotheby's.

Watson a acheté à Naples un portrait signé d'un petit maître du XVIIIe siècle, Giuseppe Nogari. Il l'a ensuite confié à une jeune femme qui, équipée d'un micro caché et d'une caméra miniature dissimulée dans une broche, a pris rendez-vous avec le spécialiste des grands maîtres de la Péninsule, chez Sotheby's à Milan, Roeland Kollewijn. Elle l'a appâté avec son tableau et lui a fait expliquer comment *« l'exporter clandestinement »* vers Londres, un marché plus prometteur puisque moins contrôlé que le marché italien. Le tableau s'est retrouvé quelques mois plus tard à Londres, où il a été expertisé. Il figure dans le catalogue Sotheby's du 3 juillet 1996. Pour ne pas être accusé de fraude, Peter Watson a fait racheter son tableau aux enchères et l'a ramené en Italie.

Entre-temps, M. Kollewijn s'était pratiquement *« confessé » devant l'œil indiscret de la caméra cachée.* Il a expliqué le circuit illégal, le justifiant par la différence de prix entre Milan et Londres, donné le nom de son contact sur Bond Street, et reconnu que de telles pratiques étaient habituelles, même si elles n'étaient pas officiellement autorisées par Sotheby's. Il a même eu une étonnante bouffée de sincérité en affirmant que, s'il était la police italienne, il aurait placé des micros dans ses propres bureaux et arrêté tout le monde pour contrebande.

Le général de carabiniers Conforti, chargé de la lutte contre le trafic d'art, a déclaré que, si ces ac*cusations étaient prouvées, il ferait retirer sa licence* à la prestigieuse maison, dont le directeur pour l'Europe, George Bailey, s'est défendu en affirmant qu'un de ses experts avait été *« dupé.* Mais Sotheby's aura aussi à répondre à une autre accusation de Peter Watson. En enquêtant en Inde, il a découvert à Bombay des trafiquants, les frères I. et F. Sham, dont au moins une pièce s'est retrouvée dans un catalogue londonien. Cette sculpture bouddhique en grès de Kushan datant du IIe ou IIIe siècle a été retirée de la vente car elle figurait déjà dans un ouvrage d'art. Mais elle n'a pas été renvoyée en Inde, affirme M. Watson, qui met en cause l'expert en art indien de Sotheby's, Brendan Lynch.

Provocation, coup monté ou véritable fraude ? Peter Watson comme Sotheby's devront s'expliquer plus à fond. Si ces accusations sont vérifiées, la maison, fondée en 1744, aura à démontrer qu'il ne s'est agi que de pratiques individuelles et non d'un laisser-aller coupable. En tout cas, les méthodes d'investigation employées ont suscité l'ire de députés conservateurs. *« Nous ne devons pas autoriser les procès par les médias,* a déclaré Harry Greenway. *C'est mal, c'est injuste, et c'est contraire aux principes chrétiens selon lesquels il ne faut pas tenter les gens. »* Mais y aurait-il des tentateurs s'il n'y avait pas de clients ?

Patrice de Beer